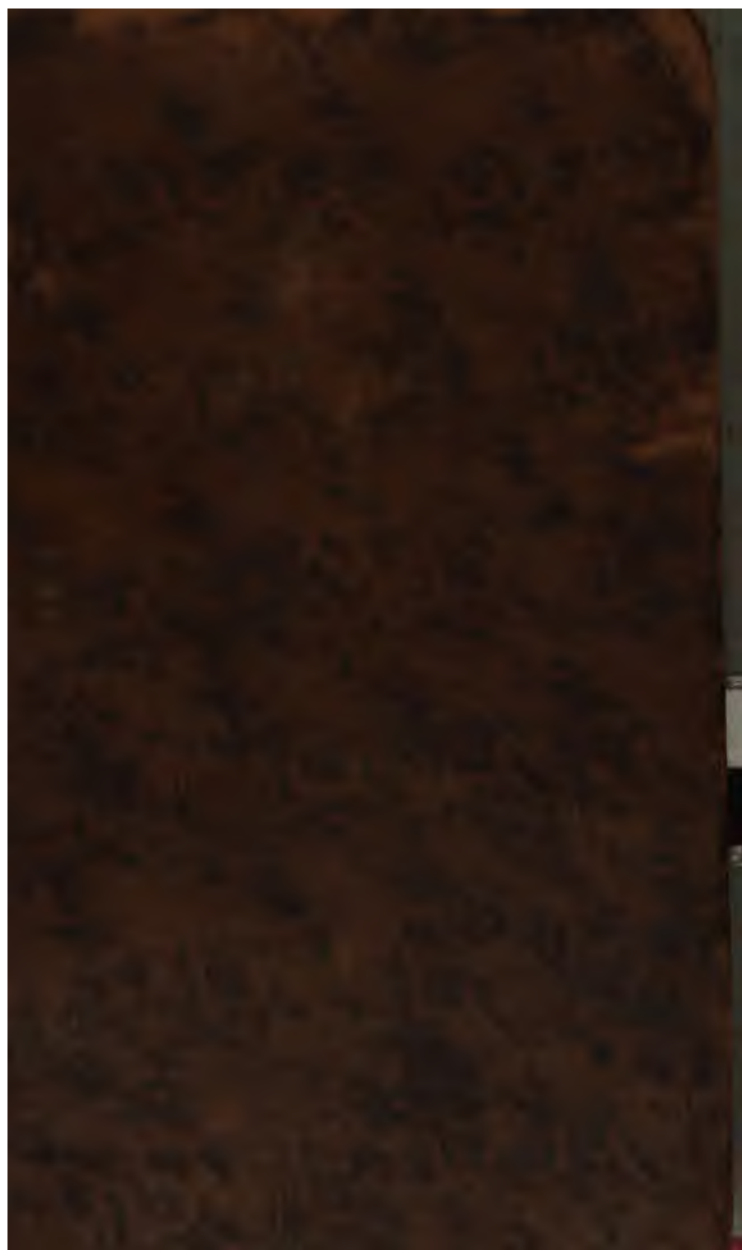
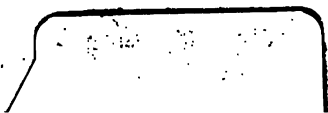


John Dunlop







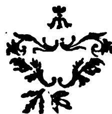
ANALYSE
DE
BAYLE.
TOME IV.

ANALYSE RAISONNÉE DE BAYLE,

OU ABRÉGÉ MÉTHODIQUE

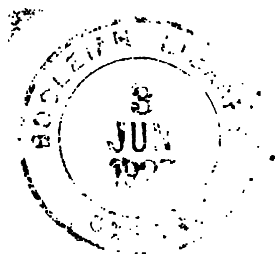
De ses Ouvrages, particulierement de son DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE, dont les Remarques ont été fondues dans le Texte, pour former un corps instructif & agréable de lectures suivies.

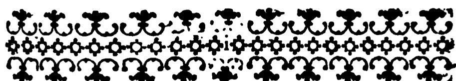
TOME IV.



A LONDRE.

M. DCC. LV.





TABLE

ET

SOMMAIRES

DES ARTICLES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

SUITE DES DOGMES

ET DES OPINIONS

DES PHILOSOPHES.

SENTIMENS DE CHRYSIPPE.

DOGMES DE CARNÉADE.

DOGMES DE CRATIPPE.

OPINIONS DE PLOTIN.

DOGMES D'HIEROCLÉS.

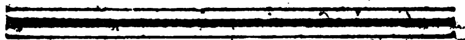
SENTIMENS D'AVERROES

SENTIMENS DE POMPONACE.

SENTIMENS DE CHARRON.



HISTOIRE DES DOGMES ET DES OPINIONS.



SECONDE PARTIE.

Systêmes de Religion. Dogmes Hétérodoxes. Fondateurs de Sectes. Enthousiastes.



LE SADUCÉISME.

SENTIMENS DE CERINTHUS.

MARCION.

Cet Héréſiarque étoit fils d'un Evêque, qui l'excommunia pour avoir débauché une fille, p. 224. *Sa Révolte contre l'Egliſe, progrès de ſa Secte*, p. 225. *Comment elle fut exterminée*, ibid. & ſuiv. *Quelle fut ſon Héréſie capitale*, p. 226. *Il defendit mal ſa dangereuſe Hypotheſe, & il n'en ſut pas faire jouer la principale machine*, ibid. *Mauvais argument d'Origene*, p. 228; *& de S. Baſile*, p. 229. *Si les Marcionites revenoient au monde, & s'ils connoiſſoient leurs forces, ils donneroient bien de la tablature à nos Théologiens*, ibid. & ſuiv.

L'ADAMISME.

Partage de ſentimens ſur le véritable Fondateur de cette Secte, p. 231, 232, 234. *Abominations qu'elle pratiquoit dans ſes aſſemblées*, ibid. *Dogme impur de Prodicus*, p. 234. *Nudité des Adamites: ſur quoi fondée*, ibid. *Etrange eſpece de Solitaires*, p. 237. *L'Héréſie des Adamites fut renouvellée à certains égards dans le*

LE CAINISME.

LE MANICHÉISME.

ARIUS.

LE MAHOMÉTISME.

Fin de la Table du Tome IV.



ANALYSE DE BAYLE.

SUITE DES DOGMES ET DES OPINIONS DES PHILOSOPHES.

SENTIMENS DE CHRYSIPPE.

I.

CHRYSIPPE étoit de Solos ville de Cilicie. Quelques-uns disent qu'il fut disciple de Zenon, fondateur des Stoïciens; mais on sait plus certainement qu'il étudia sous Cleanthe successeur de

de Zenon. Il s'écarta un peu de l
doctrine de ces deux grands Philoso
phes, & il les combattit sur plusieur
points. La Logique fut sa principal
étude. Il s'attacha ardemment à la cu
tiver, & à rafiner cette partie du systê
me. On assure qu'il composa plus d
700 volumes, ce qui surprendra moins
quand on saura qu'il étoit sujet à répé
ter les mêmes choses; qu'il employo
tous les matériaux qui tomboient sou
sa main; qu'il ne se mettoit guere e
peine de corriger son travail; qu'
grossissoit ses livres d'une infinité d
citations; qu'il étoit d'ailleurs fort la
borieux, & qu'il vecut plus de qua
tre-vingts ans (*a*).

Sa taille étoit très-petite, mais s
présomption étoit fort grande. Il se p
quoit d'une pénétration extraordinair
& il avoit une haute opinion de son s
voir. *A qui recommanderai-je mo
fils?* lui demanda un jour quelqu'un
à moi, répondit Chrysippe : *car si
connoissois des gens qui me surpassa
sent, j'irois philosopher sous eux* (*b*

(*a*) Diog. Laërt. in vitâ Chrysippi, num. 179, & seq. Valer. Max. Lib. VIII, Cap. VII.

(*b*) Diogen. Laërt. ibid.

Il s'associa pendant quelque tems avec les Académiciens, & il disputa à leur maniere pour & contre toutes les opinions. Cela n'empêche pas qu'on ne le range simplement & absolument au rang des véritables Stoïciens, & qu'on ne le regarde même comme un des plus zélés & des plus illustres défenseurs de cette Secte. Scioppius l'a fort maltraité, & cela dans un ouvrage où il releve autant qu'il peut les opinions du Portique. Il le traite de la sorte, parce qu'il le considere comme un esprit fier & contredisant, qui fit beaucoup de tort à tout le parti par ses déclamations audacieuses, & par ses productions mal digérées. Il veut qu'on le regarde comme le chef de ces hardis novateurs qui deshonorerent la secte, en abusant de leur esprit, & en courant après de folles subtilités, très-indignes de la gravité du portique: il l'accuse de s'être contredit ridiculement, & il remarque que cela arrive pour l'ordinaire aux Philosophes orgueilleux, qui cherchent moins à s'instruire qu'à dominer (c).

On ne peut nier que ces réfléxions

(c) Scioppius, *Element. Philosophiæ Stoicæ moralis*, p. 165 & seq.

Un de ses livres excita de grand murmures à cause des obscénités qu'i contenoit; Chrysippe y expliquoit allégoriquement un tableau du fameu: Temple de Samos (*f*), où Junon étoi représentée dans la posture infam qu'un Pere de l'Eglise a désignée pa ces paroles, *morem gerens Jovis noi nominandæ libidini* (*g*). Je vous laiss à penser si ses expressions pouvoien être chastes. Ciceron nous apprend (*h* que Chrysippe essaya d'expliquer de l même maniere, je veux dire par de interprétations allégoriques, toutes le extravagances de la Mythologie payen ne : projet chimérique & dangereux qui ne pouvoit tourner qu'à la confu sion de son Auteur.

Tout cela prouve que les Stoïcien n'avoient pas trop sujet de se louer d sa plume : car la figure qu'il faisoit dar leur parti donnoit lieu de mettre sur l compte de tout le corps les erreurs d'u particulier si célèbre. Aussi ne voyon: nous pas que les grands Auteurs de l secte Stoïcienne, les Séneques, le

(*f*) Diog. Laërt. *Lib.* VII, *num.* 187.

(*g*) Origenes contrà Celsum, *Lib.* IV.

(*h*) Voyez le Trait de Natura Deorum, *Lil* I, *Cap.* XL.

Epitectes, les Arriens se soient fort empressés, de lui témoigner leur vénération. Qu'on lise ces Ecrivains, & l'on s'apercevra qu'ils blâment souvent notre Philosophe, & que s'ils le louent, c'est presque toujours d'une maniere très-sobre.

II.

Plutarque accuse Chrysippe d'avoir débité une maxime qui ne fait pas honneur à sa probité. Il disoit que ceux qui enseignent une doctrine ne doivent parler que très-sobrement des raisons du parti contraire, & qu'il faut imiter en cela la conduite & la méthode des Avocats, qui alleguent les moyens de la partie adverse, non pour les faire valoir, mais pour les réfuter, ne cherchant qu'à les affoiblir, & à leur donner une tournure peu favorable. Plutarque le pousse là-dessus d'une terrible façon. Il soutient 1°. que cette maxime est d'elle-même très-mauvaise; 2°. que Chrysippe n'a pu l'avancer sans prononcer son propre arrêt; car il s'étoit écarté de ce principe en faisant valoir avec tant de force, & mieux qu'Arcesilas même, la cause des Acadé-

miciens qu'il croyoit opposée à la vérité (*a*).

La pensée de Chrysippe étoit indigne d'un Philosophe. La méthode qu'il conseille ne différe point de celle que pratiquerent certains Rhéteurs, & qui les rendit si odieux. L'art trompeur de ces Sophistes consistoit à pervertir les meilleures causes, & à faire valoir les plus mauvaises. L'un de leurs principaux artifices étoit de cacher tous les avantages de celle qu'ils combattoient, & tous les lieux foibles de celle qu'ils soutenoient, sans oublier néanmoins, pour la forme, de se proposer quelques objections, choisies entre les plus aisées à réfuter. Voilà dans le fond ce que Chrysippe vouloit que les Philosophes pratiquassent : il les exhortoit à passer légérement sur les raisons favorables à l'autre parti, & à se comporter dans un auditoire philosophique comme les Avocats se conduisent dans un barreau. Que ne disoit-il tout net qu'il faut faire comme ceux qui vendent dans une boutique, philosopher à la marchande, ne parler que des bon-

(*a*) Plutarch. *de Repugnantiis Stoicorum*, pag. 1035 & suiv.

les qualités de ses denrées ou de ses étoffes, en préparer bien la montre, & décrier adroitement celles du voisin ? Que ne disoit-il encore, qu'il faut imiter ceux qui après s'être bien querellés vont porter leurs plaintes aux Juges ? Chacun conte la chose tellement à son avantage, qu'à l'en croire il n'a pas le moindre tort : c'est qu'il supprime tout ce qui lui est contraire, & tout ce qui est favorable à son ennemi. Chrysippe étoit blâmable, non-seulement de penser si mal, mais de révéler indiscrettement une telle pratique. Ce n'étoit pas là une chose à publier dans un livre : il falloit la tenir secrette, comme font les politiques, qui cachent avec soin leurs coups ou leurs maximes d'Etat, *arcana imperii* ; il falloit tout au plus la dire à l'oreille à quelque disciple discret & sage.

Au reste la maxime de notre Philosophe étoit fort suivie dans les anciennes Ecoles : c'étoit en général l'esprit de tous les dogmatistes : il n'y avoit guere que les Académiciens qui fissent valoir de bonne foi les raisons des deux partis. Aujourd'hui la même méthode régne avec empire dans nos Académies, soit Philosophiques soit Théolo-

giques, & bien plus dans ces derniéres que dans les autres. Nos Controversistes ne souffrent pas l'esprit Académicien : ils veulent qu'on nie, ou que l'on affirme. Il n'y a presque point de Juges qui ne soient en même tems parties, & l'on trouve une infinité de gens qui traitent les choses selon la maxime de Chrysippe. Si quelqu'un représente de bonne foi, & sans nul déguisement, toute la force du parti contraire, il se rend odieux, suspect ; il court risque d'être traité comme un infame prévaricateur. Les préjugés, l'ignorance, l'esprit de parti, ne sont pas les seules causes de cette conduite ; il y entre aussi un peu de prudence humaine, & de zéle charitable. Je demandois l'autre jour à un Théologien, habile dans son métier, & homme d'honneur, si un Ecrivain qui ne se mêle point de dogmatiser, & qui se renferme dans les bornes de l'histoire, peut & doit rapporter fidellement tout ce que les sectes erronées disent de plus spécieux, soit pour se justifier, soit pour attaquer l'orthodoxie : il me répondit que non. Je lui demandai ensuite : vous qui professez la Théologie, & qu'un tel emploi oblige par consé-

quent à examiner avec attention ce que disent les Orthodoxes, ce qu'objectent les Hérétiques, dites-moi une chose : si dans le tems que vous préparez un traité, qui doit être la matiere de vos leçons, il se présentoit à votre esprit quelques objections nouvelles, plus fortes, plus difficiles à résoudre, que toutes celles que les Sectaires ont opposées jusques ici, croiriez-vous devoir en faire part à vos auditeurs ? *Je m'en garderois bien*, dit-il : *ce seroit tendre des pieges à mes disciples, & leur ouvrir un précipice au milieu de leur course. La charité, & la prudence ne permettent point cela.*

Concluons que la même charité, la même prudence, la même politique (servez-vous du terme que vous voudrez) portent aussi à n'insérer dans la réfutation des dogmes que la moindre partie des raisons contradictoires. En user autrement ce seroit tenter les foibles, en leur exposant avec trop de sincérité des objections dangereuses, quelquefois plus fortes que toutes les réponses. Sur ce pied les Magistrats qui font brûler les écrits d'un Hérétique, devroient aussi interdire la lecture des Ecrivains qui l'auroient réfuté se-

lon la méthode que je propoſois à mon Théologien. Il eſt donc très - probable que quand nos Controverſiſtes entreprennent la réfutation d'un livre hétérodoxe, ils ont ſoin de diſſimuler ou d'exténuer les choſes qui pourroient ébranler la foi des lecteurs. Ils réduiſent à trois ou quatre lignes une objection qui contient pluſieurs pages; ils la ſéparent de ſes apuis & de ſes préliminaires, ils laiſſent ce qu'ils ne pourroient réſoudre. Et après tout il eſt difficile qu'un ouvrage, quelque ſolide qu'il ſoit, ne perde beaucoup de ſa force dans les fragmens découſus qu'un adverſaire ſeme çà & là dans une réponſe. Ce ſont des branches détachées de leur tronc, c'eſt une machine démontée dont le corps n'eſt plus reconnoiſſable. Tous les Controverſiſtes ſe plaignent réciproquement de l'artifice de leurs antagoniſtes. J'ai connu un Catholique Romain, qui diſoit que tous les ouvrages publiés contre Bellarmin méritoient le titre de *Bellarminus enervatus*, dont Ameſius s'eſt ſervi; *enervatus* ajoûtoit-il, non par la force de la réponſe, mais par la maniere de repréſenter ſes objections. Les Proteſtans ne ſe plaignent pas moins

des supercheries de leurs adversaires. Prenez garde aux querelles qui s'élevent quelquefois entre les gens d'une même communion : lisez les écrits des deux Tenans, vous y trouverez de la force ; mais si vous jugiez des livres de l'un par les morceaux que son Antagoniste rapporte, & par la critique qu'il y joint, vous diriez que le premier ne sait ni écrire ni raisonner, & qu'il n'a pas le sens commun.

III.

La plûpart des contradictions & des paradoxes absurdes que Plutarque objecte aux Stoïciens (a), & sur quoi il leur a fait une rude guerre, qui devoit les chagriner prodigieusement, sont tirés des ouvrages de Chrysippe. S'il ne lui avoit reproché que de s'être contredit dans la doctrine de la destinée, & dans celle de la liberté de l'homme, il n'auroit pas remporté sur lui tant d'avantages : car on répondroit pour justifier Chrysippe, les mêmes choses que l'on répond aujourd'hui en faveur de ceux qui ne peuvent ac-

(a) Dans son Traité *de repugnantiis Stoicorum*, & dans celui *de communibus notitiis contra Stoicos*.

corder les décrets de Dieu avec notre franc arbitre, & qui ne sauroient choisir des termes, quand ils parlent de la prédestination, qui ne semblent être opposés à ceux dont ils se servent en exhortant l'homme à la vertu, & en le censurant de ses vices. Il n'y a point eu de Philosophes qui ayent parlé plus fortement de la fatale nécessité des choses, ni plus magnifiquement de la liberté de l'homme, que les Stoïciens. Jugez si Chrysippe, qui écrivoit tant de volumes précipitamment, & qui avoit l'esprit vif & hardi, se pouvoit tirer de là sans avancer dans ses traités de morale beaucoup de propositions qui ne pouvoient s'accorder avec ce qu'il débitoit dans ses traités de Métaphysique. Plutarque l'accuse de faire Dieu auteur du péché (*b*). Lipse ayant entrepris de le laver de cette tache, n'y a pas trop bien réussi. Je ne m'en étonne pas, la seule définition que Chrysippe donne de Dieu, suffit à faire comprendre qu'il ne le distingue point de l'univers : de sorte qu'en raisonnant conséquemment, il faut qu'il le fasse le producteur & du mal moral & du mal Physique.

(*b*) *Plutar. adv., Stoicos, p. 1065. & suiv.*

Voyons comme Ciceron développe la pensée de Chrysippe touchant la nature de Dieu. Chrysippe, dit-il, prétend que la Divinité consiste dans la raison, dans l'intelligence, dans l'ame de toute la nature : que Dieu *n'est autre chose que* le monde lui-même, & cette ame *qui penetre le monde*. Que c'est la partie supérieure de l'Ame, l'Intelligence, & la Raison. Que c'est le principe qui agit en tout, qui conserve tout. Que c'est le Destin, le Feu, l'Ether......... Que ce sont aussi les élémens dont il est la source, & qui en découlent naturellement, *comme* l'Eau, la Terre, l'Air. Que c'est le Soleil, la Lune, les autres Astres, tout l'Univers. Que ce sont les hommes, qui jouissent de l'immortalité. Il soutient de plus que ce que nous appellons Jupiter, c'est l'Ether; Neptune, la Mer, Cérès, la Terre; & ainsi des autres Dieux. Il dit que Jupiter est aussi cette loi éternelle, immuable, qui est notre guide & la régle de nos devoirs : loi qu'il appelle nécessité fatale, éternelle vérité des choses futures. Rien de tout cela n'est tel qu'on le puisse regarder comme Divin. Je ne fais rien dire à Chrysippe,

Pensée Chrysippe [sur] la nature d[es] Dieux.

ajoute Ciceron, qui ne soit dans le premier Livre qu'il a écrit sur la nature des Dieux. Et à voir comment il veut dans le second, accommoder les fables d'Orphée, de Musée, d'Hésiode, & d'Homere, avec tout ce qu'il a dit dans le premier; on diroit que le pur Stoïcisme régnoit parmi les plus anciens Poëtes, à qui jamais ces explications ne sont venues dans l'esprit (c).

Le procès seroit vuidé à la confusion de Chrysippe par ce seul passage, si c'étoit un homme qui se tint ferme sur ses principes; mais comme il raisonnoit au jour la journée, & qu'il soutenoit tantôt le blanc, tantôt le noir, ses Apologistes ont des ressources, & à la faveur de ses contradictions & de ses inconséquences, ils peuvent pendant quelque tems le maintenir orthodoxe, & amuser le bureau. On voit dans le passage de Ciceron que j'ai rapporté un galimatias incompréhensible, & un cahos plus confus que celui des Poëtes; mais on ne laisse pas d'y voir clairement, que selon Chrysippe, Dieu étoit

(c) Cic. de Nat. Deorum, *Lib. I, Cap. XV.* Trad. de M. l'Abbé d'Olivet. [L'Editeur a substitué cette élégante version au passage latin.]

l'ame du monde, que le Monde étoit l'extension universelle de cette ame, & que Jupiter étoit la loi éternelle, la nécessité fatale, la vérité immuable de toutes les choses futures. La conséquence nécessaire & inévitable de cela, c'est que l'ame de l'homme est une portion de Dieu, & que toutes ses actions n'ont point d'autre cause que Dieu même.

Laissons néanmoins à ce Philosophe la liberté de forger des distinctions tout-à-fait gratuites, il retombera enfin dans l'abîme après ses circuits & ses détours. Il supposoit que l'ame de l'homme s'est sauvée de la fatalité générale, il l'exemptoit de la condition de toutes les autres choses, il la faisoit libre (*d*). Il ne nioit point que chaque chose ne fût produite par une cause antécédente, mais il admettoit deux sortes de causes, dont la derniere ne détruisoit point la liberté. Les causes parfaites & principales, disoit-il, ne permettent point que l'action soit libre; mais les causes qui ne sont qu'aider, n'empêchent pas qu'elle ne le soit (*e*). Comme donc il prétendoit que

(*d*) Cicero, *de fato*, Cap. XVII, & seq.

(*e*) Ibid.

nos désirs ne dépendent pas d'une cause externe principale, mais seulement d'une cause externe non principale, & qui ne fait qu'exciter, il concluoit que notre ame les produisoit librement, & en étoit la maîtresse. Elle avoit besoin d'être excitée par les objets, sans cela elle n'eût pu former aucun acte de consentement; mais les objets qui l'excitent ne produisent point les actes de sa volonté; c'est par sa propre force qu'elle se détermine, après que les objets lui ont donné un premier branle. Il expliquoit cela par une comparaison. Celui qui pousse un cylindre, disoit-il, lui donne le premier mouvement, mais non pas la volubilité, ce cylindre roule en uite par sa propre force; ainsi notre ame ébranlée par les objets se meut ensuite elle-même (*f*).

Aulugelle a developpé avec plus d'étendue cette opinion de Chrysippe. On me permettra, je m'assure, de rapporter un peu au long ce qu'il a dit; car cette matiere est si sublime, si embarassée, si inexplicable, qu'il ne faut point se piquer de briéveté dans les citations. Les retranchemens ne serviroient qu'à obscurcir ce qui n'eût pas

(*f*) Cicero, ubi suprà, Cap. XVIII.

été rétranché (*g*). Vous verrez d'abord

(*g*) *Fatum . . . ad hanc fermè sententiam Chrysippus stoicæ Princeps Philosophiæ desinit. Fatum est, inquit, sempiterna quædam & indeclinabilis series rerum & catena, volvens semetipsa sese & implicans per æternos consequentiæ ordines, ex quibus apta connexa que est . . . . . . Aliarum autem opinionum disciplinarum que auctores huic definitioni itd obstrepunt. Si Chrysippus, inquiunt, fato putat omnia moveri & regi, nec declinari transcendi que posse agmina fati & volumina; peccata quoque omnium & delicta non substentanda neque condicenda sunt ipsis, voluntatibus que eorum, sed necessitati cuidam & instantiæ, quæ oritur ex fato, omnium quæ sit rerum domina & arbitra, per quam necesse sit fieri quidquid futurum est: & propterea nocentium pœnas legibus iniquè constitutas, si homines ad maleficia non sponte veniunt, sed fato trahuntur. Contrà ea Chrysippus tenuiter multa & arguta differit. Sed omnium ferè, quæ super ea re scripsit, sententia hujuscemodi est. Quamquam itd sit, inquit, ut ratione quadam principali necessario coacta atque connexa sint fato omnia; ingenia tamen ipsa mentium nostrarum proindè sunt fato obnoxia, ut proprietas eorum est ipsa & qualitas; nam si sunt per naturam primitus salubriter, utiliter que ficta, omnem illam vim quæ de fato extrinsecus ingruit, inoffensius tractabilius que transmittunt. Sin verò sunt aspera, inscita & rudia, nullis que artium bonarum adminiculis fulta: etiam si parvo sive nullo fatalis incommodi conflictu urgeantur, sua tamen sævitate & voluntario impetu in assidua delicta & in errores ruunt; id que ipsum ut ea ratione fiat naturalis illa & necessaria rerum consequentia efficit, quæ fatum vocatur. Est enim genere ipso quasi fatale & consequens, ut mala ingenia peccatis & erroribus non vacent.* Aulus Gellius, Lib. VI, Cap. II.

dans le passage d'Aulugelle la définition de la destinée selon Chrysippe ; & puis la conséquence qu'on en tiroit que l'homme ne péchoit point, & qu'il falloit imputer tous les crimes à la destinée ; & enfin la réponse de ce Philosophe. Aulugelle après avoir exposé toutes ces choses, raporte la comparaison du cylindre, & la conclusion que Chrysippe inféroit de son discours : c'est que personne ne doit être reçu à s'excuser sur la destinée, & qu'il ne faut pas écouter les malfaiteurs qui recourent à un tel asile.

On voit sans peine que ce Philosophe ne se tire point par là du bourbier, & que sa distinction entre les causes externes qui nécessitent, & celles qui ne nécessitent point, ne lui est d'aucun usage. Il ne fait que *roder autour du pot*, & enfin il se trouve au même lieu que ceux qui soumettoient tout à l'inévitable nécessité du destin. Il ne faut pour s'en convaincre que lier ensemble sa comparaison du cylindre, & l'aveu qu'il fait que les qualités intérieures de l'ame qui la poussent vers le mal, sont une suite naturelle & nécessaire du destin. *Id que ipsum ut ea ratione fiat, naturalis illa & necessa-*

ria rerum consequentia efficit, quæ fatum vocatur. Il dit qu'il y a des ames si heureusement nées, qu'elles essuyent sans dommage la tempête qui tombe sur elles de la part du *fatum*; & qu'il y en a d'autres si mal faites & si mal tournées, que pour peu que le destin les heurte, ou même sans aucun choc du destin, elles roulent vers le crime par *un mouvement volontaire*. C'est un certain travers naturel qui en est la cause. Or il assure que la fatale nécessité de toutes choses est le principe qui fait qu'il y a des ames bien ou mal conditionnées; il faut donc qu'il tombe d'accord qu'on peut & qu'on doit attribuer au destin tous les crimes que les hommes commettent: de sorte que reconnoissant d'ailleurs une Providence Divine, il faut s'il raisonne conséquemment, qu'il regarde Dieu comme la cause de tous ces crimes; & ainsi l'accusation de Plutarque est très-bien fondée. Car afin que la comparaison du cylindre soit juste, il faut comparer la destinée, non pas au premier venu qui pousse le cylindre, mais au tourneur qui l'a fait. Sa proprieté de rouler long-tems vient de la figure du

cylindre, mais parce que le tourneur lui a donné cette figure, cause nécessaire d'un mouvement durable, il est la véritable cause de la durée de ce mouvement. Toute la différence entre un cube qui ne roule point & un cylindre qui roule, toutes les suites, toutes les régularités ou irrégularités du repos de l'un & du mouvement continué de l'autre, doivent être originairement attribuées à l'ouvrier qui a donné à ces deux corps la forme d'où elles résultent nécessairement. Chacun peut faire l'application de cela aux ames humaines.

Lipse s'est bien aperçu de cet embarras, c'est pourquoi il supose, afin de tirer d'affaire son Chrysippe, que les Stoïciens attribuoient à un vice réel & incorrigible de la matiere, & non pas à Dieu, les défauts de l'ame de l'homme (*h*); mais cette prétendue justification de Chrysippe est si foible, qu'il feroit fort inutile de la réfuter. Voyez comme Plutarque y a répondu (*i*).

(*h*) Lipsius Phys. Stoic. Lib. I. Dissertat. XIV.

(*i*) Plut. adversus Stoicos, pag. m. 1065. & seq.

IV.

Je ne trouve point qu'on attaque Chrysippe du côté des moeurs : cela me fait croire qu'il menoit une vie irreprochable. On ne lui donne pour tout domestique qu'une vieille servante : c'est une preuve de sa chasteté & de son oeconomie. Il alleguoit très-souvent cinq vers d'Euripide (a), qui contiennent la condamnation de la bonne chere, & qui nous font souvenir que la nature a suffisamment pourvû à nos besoins par le moyen du pain & de l'eau : il détestoit un certain Archestrate qui avoit écrit sur la cuisine, & il comparoit son livre à celui de Philænide, à qui l'on attribua un ouvrage infame *de rebus venereis* (b). Cela peut faire croire que Chrysippe étoit fort sobre.

J'ai déja dit qu'il s'attacha extrêmement à la Dialectique : j'ajoute ici qu'il fit des efforts extraordinaires pour trouver la solution d'un sophisme qui embarrassoit beaucoup les Philosophes,

(a) Voyez Aulugelle, Lib. VII, Cap. XVI.

(b) Athen. Lib. VIII, p. 33.

& qu'on appelloit *Sorites* (*c*). C'étoit un amas d'interrogations où l'on ne trouvoit aucun bout. On prenoit pour exemple un grain de blé, & de cette proposition très-véritable, *un grain de ble n'est pas un monceau*, on tâchoit de conduire peu à peu le soutenant jusqu'à cette fausseté visible, *un grain de ble fait un monceau*. Vous trouverez dans Sextus Empiricus quelques exemples de l'emploi que l'on faisoit de cette maniere captieuse d'interroger. On prétendoit en inférer que l'esprit de l'homme ne parvient jamais à la connoissance du point fixe qui sépare les qualités opposées, ou qui détermine précisement la nature de chaque chose. En quoi consiste, demandoit-on, le peu, le beaucoup; le long, le large, le petit, le grand &c? Trois grains de blé font ils un monceau? Il falloit répondre que non: quatre le font ils? Même réponse qu'auparavant; on con-

(*c*) En grec σωρείτης du mot σωρὸς qui signifie *acervus*, un monceau. Ciceron le décrit d'une maniere qui fait entendre l'étimologie du mot: *Quum aliquid*, dit-il, *minutatim & gradatim additur aut demitur*: SORITAS *hos vocant qui acervum efficiunt uno addito grano*. Cic. Academ. Quæst. Lib. I, Cap. XXVIII.

tinuoit d'interroger ſans fin & ſans ceſſe de grain à grain, & ſi enfin vous répondiez voilà le monceau, on prétendoit que votre réponſe étoit abſurde, puiſqu'elle ſuppoſoit qu'un ſeul grain conſtituoit la différence de ce qui n'eſt pas monceau, & de ce qui l'eſt. Je prouverois par cette méthode qu'un grand buveur n'eſt jamais ivre. Une goute de vin l'enivrera-t-elle ? Non. Et deux goutes ? Nullement, ni trois ni quatre non plus. Je continuerois mes demandes goute à goute, & ſi à la 999 vous me répondiez, il n'eſt point ivre, & à la milliéme, il eſt ivre, je concluerois qu'une goute de vin conſtitue la différence ſpécifique entre l'ivreſſe & la non-ivreſſe, ce qui eſt abſurde. Si les interrogations ſe faiſoient de trois en trois pintes, vous marqueriez aiſément la différence entre l'aſſez & le trop; mais le faiſeur de Sorite a le choix des armes, il ſe ſert des plus petites parties de la quantité, & paſſe de l'une à l'autre afin d'empêcher que vous ne trouviez aucun point fixe qui ſépare la non-ivreſſe d'avec l'ivreſſe, le peu d'avec le beaucoup, l'aſſez d'avec le trop, &c.

Un homme du monde ſe moqueroit

justement de pareilles ergoteries ; il en appelleroit au sens commun, & à ce degré de lumiere qui dans l'usage de la vie civile suffit à nous faire discerner en gros le peu & le beaucoup, &c : mais un Dialecticien de profession ne pouvoit pas recourir à ce tribunal, il étoit obligé de répondre en forme, & à moins qu'il ne trouvât une solution selon les regles de l'art, il perdoit le champ de bataille ; sa défaite, sa déroute étoit un événement incontestable. Aujourd'hui un Répétiteur Hibernois, qui harceleroit par mille chicanes de Logique un Professeur de Salamanque, & qui se verroit payé de cette réponse, *le sens commun, la notoriété publique, nous montrent assez que vos conséquences sont fausses*, passeroit pour victorieux, & l'on diroit avec raison que le Professeur auroit été terrassé ; car il étoit de son devoir de répondre en forme, & selon la rubrique du métier, puisque c'étoit par cette rubrique que l'on attaquoit sa these.

Chrysippe, qui sur ce point là savoit très-bien son devoir, comprit clairement que le Sorite des Dialecticiens de Mégare demandoit une solu-

tion catégorique. Il imagina un expédient : ce fut de ne répondre qu'à un certain nombre d'interrogations, & puis de se taire. On appella son invention la méthode du repos. Cette invention de Chrysippe ne fut pas heureuse ; les Sceptiques s'en prévalurent, & la firent servir d'un argument *ad hominem* (*d*).

Une chose assez particuliere, c'est que Chrysippe sappa lui-même tous les fondemens de la science qu'il avoit tant cultivée, je veux dire de la Dialectique : mais après tout, cela ne doit pas paroître fort étrange, si l'on considére attentivement quels sont les effets d'une longue & ardente application aux subtilités de la Dialectique. Il arrive presque toujours qu'un homme d'esprit s'attachant trop à cette étude, devient chicaneur, & embrouille par ses sophistiqueries les theses mêmes qu'il avoit soutenues le plus chaudement. Il ruineroit plutôt son propre ouvrage, que de s'abstenir de disputer, & il forme des difficultés contre sa propre doctri-

Inconvénient d'une application trop vive aux subtilités de la Dialectique.

(*d*) Voyez Sextus Empiricus, Pyrrhon. hypot. *Lib. II*, *Cap.* XXII. Voyez aussi comme Carneade s'escrime dans Ciceron, Acad. Quæst, *Lib.* I, *Cap* XXV.

ne, qui mettent son art à bout. Les Scholastiques Espagnols sont une preuve parlante de cela. Plutarque fait à ce sujet de très-vifs reproches à notre Philosophe (e). Il remarque que la secte des Stoïques, qui se plaignoit de ce que les Académiciens pervertissoient les notions les plus communes, étoit plus coupable qu'eux de cette faute. Il faut dire pour le moins que notre Chrysippe mérita tout autant qu'Arcesilas d'être comparé à ces Tribuns de Rome qui troubloient le repos public. Il n'y eut jamais un plus grand perturbateur de toutes choses dans l'Empire de la Philosophie ; & quoique de nom il fut Dogmatiste, il travailla en effet pour le Pyrrhonisme autant que les plus outrés Sceptiques de profession. Car si si dans le sillogisme, comme on prétend qu'il l'assuroit (f), la conclusion tirée de la majeure & de la mineure véritables est tellement vraie, qu'elle n'empêche pas qu'une conclusion contraire ne soit véritable aussi, c'est peine perdue que de raisonner, & il ne faut plus se promettre de parvenir à la certitude. Les propositions les plus évi-

(e) *Plut. de communibus notitiis adv. Stoicos*, p. 1059.

(f) Plutarch. Ibid.

dentes sont problématiques : c'est autant ou plus que si on mettoit en doute avec Carneade, *que les choses égales à une troisieme sont égales entre elles*. Encore une fois voilà le sort de ceux qui s'attachent excessivement aux subtilités de la Dialectique. Ils tombent enfin dans leurs propres pieges, & ne s'en peuvent débarasser ; ils découvrent des difficultés à quoi ils ne peuvent répondre, & qui ruinent même ce qu'ils avoient établi auparavant. Ciceron a très bien décrit leur caractere : *Dialectici ad extremum ipsi se compungunt suis acuminibus, & multa quærendo reperiunt non modo ea quæ jam non possint ipsi dissolvere, sed etiam quibus ante exorsa & potius detexta prope retexantur* (*g*). C'est pour cela qu'il compare la Dialectique à Penelope qui défaisoit elle-même sa propre toile (*h*). Personne n'eût pu mieux se reconnoître que Chrysippe dans le portrait que Ciceron nous a laissé des Dialecticiens.

(*g*) Cic. de Oratore, *Lib. I, Cap. XXXVIII.*

(*h*) *Quidquod eadem illa ars, quasi Penelopes telam retexens, tollit ad extremum superiorem.* Cic. Acad. Quæst. Cap. X.

V.

Notre Philofophe joignoit la connoiffance des belles lettres avec celle de la Logique. C'étoit un homme univerfel, il poffédoit la Mythologie, les Poëtes anciens & modernes, l'hiftoire, &c; mais il n'écrivoit pas bien, & Denys d'Halicarnaffe l'accufe d'avoir très-mal obfervé les regles de la Grammaire (*a*). Il y a fort peu de matieres fur lefquelles il ne fe foit exercé: il s'abaiffa jufques aux petits préceptes de l'éducation des enfans, jufqu'à prefcrire aux nourrices une certaine maniere de chanfon. Il confeilloit de les choifir fages, & il auroit même voulu que s'il eût été poffible on n'eût fait nourrir les enfans que par des femmes favantes. Il vouloit que les enfans fuffent pendant trois années fous le foin de leurs nourrices, & que fans attendre qu'ils fuffent plus âgés elles leur donnaffent de bonnes leçons. Il n'approuvoit point qu'on ne commençât à les inftruire que lorfqu'ils avoient fept ans (*b*). Il exa-

(*a*) Dionyf. Halicarn. de collocatione verborum, *Cap. XV.*

(*b*) Quintil. inftit. Orat. *Lib. I. Cap. I.* & *Cap. X.*

mina la queſtion s'il faut battre les écoliers, & il ſe déclara pour la négative (c). Comme l'éducation des jeunes gens eſt une choſe dans le fond très-importante au genre humain, nous devons le louer d'avoir traité cette matiere. Il ne mérite pas une ſemblable approbation, ni pour ſes ouvrages de Grammaire, qui furent médiocres, ni pour ſes livres de divinations, qui étoient pleins de mille petiteſſes ſuperſtitieuſes.

Il n'eut garde d'oublier la très-fameuſe diſpute des choſes poſſibles & des choſes impoſſibles, matiere que nos Scholaſtiques ont bien rebattue, & bien quinteſſentiée. Cette diſpute le concernoit comme Philoſophe fauteur du Deſtin, & elle devoit ſa naiſſance à la doctrine des Stoïciens. Il s'agiſſoit de ſavoir ſi parmi les choſes qui n'ont jamais été, & qui ne ſeront jamais, il y en a de poſſibles; ou ſi tout ce qui n'eſt point, tout ce qui n'a jamais été, tout ce qui ne ſera jamais, eſt impoſſible? Un fameux Dialecticien de la ſecte de Mégare, nommé Diodore, prit la négative ſur la premiere de ces queſtions, & l'affirmative

Sentim de Chryſ ſur la q tion des ſes poſſi & des ch impoſſib

(d) Idem, ibid. Cap. III.

sur la seconde. Mais Chrysippe le combattit fortement. Ciceron, qui expose amplement le sujet de cette dispute (*d*), nous fait assez comprendre que Chrysippe étoit souvent embarrassé dans son opinion ; & il ne faut pas s'en étonner : car le parti qu'il avoit pris, n'étoit point lié avec son dogme de la destinée, & s'il eût su, ou s'il eût osé raisonner conséquemment, il eût adopté de bon cœur toute l'hypothese de Diodore. On a pu voir ci-dessus que la liberté qu'il donnoit à l'ame, & sa comparaison du cylindre, n'empêchoient pas qu'au fond tous les actes de la volonté humaine ne fussent des suites inévitables du destin ; d'où il résulte que tout ce qui n'arrive pas est impossible, & qu'il n'y a rien de possible que ce qui se fait actuellement. Plutarque le bat en ruine tant sur cela, que sur sa dispute avec Diodore ; & lui soutient que son opinion de la possibilité est tout à fait opposée à la doctrine du *fatum* (*e*).

Je crois que les Stoïciens s'engagerent à donner plus d'étendue aux choses possibles qu'aux choses futures,

(*d*) Voyez le livre *de Fato*, *Cap. VI* & seq.

(*e*) Plut. de repug. Stoicor. p. 1053.

afin d'adoucir les conséquences odieuses que l'on tiroit de leur dogme de la fatalité. C'est aujourd'hui un grand embarras pour les Spinosistes, que de voir que, selon leur hypothese, il a été aussi impossible de toute éternité que Spinoza, par exemple, ne mourût pas à la Haie, qu'il est impossible que deux & deux soient six. Ils sentent bien que c'est une conséquence nécessaire de leur doctrine, & une conséquence qui rebute, qui effarouche, qui souleve les esprits par l'absurdité qu'elle renferme, diamétralement opposée au sens commun. Ils ne sont pas bien aises qu'on sache qu'ils renversent une maxime aussi universelle, aussi évidente que celle-ci, *tout ce qui implique contradiction est impossible, & tout ce qui n'implique point contradiction est possible.* Or quelle contradiction y auroit-il en ce que Spinoza seroit mort à Leide? La nature auroit-elle été moins parfaite, moins sage, moins puissante?

Chrysippe débita dans son Traité de la Providence une pensée qu'on peut regarder comme un assez bonne ébauche d'un des plus beaux principes Pensée Chrysippe la Provid[ence] ci-

qu'un grand Philosophe du XVII siecle ait avancés & éclaircis. Il examina entre autres questions celle-ci : *La nature des choses, ou la Providence qui a fait le monde & le genre humain, a-t-elle fait aussi les maladies à quoi les hommes sont sujets ?* Il répond que le principal dessein de la naturen'a pas été de les rendre maladifs ; cela ne conviendroit pas à la cause de tous les biens : mais en préparant & en produisant plusieurs grandes choses très-bien ordonnées & très-utiles, elle trouva qu'il en résultoit quelques inconvéniens ; & ainsi ils n'ont pas été conformes à son dessein primitif & à son but : ils se sont rencontrés à la suite de l'ouvrage, ils n'ont existé que comme des conséquences. Pour la formation du corps humain, disoit-il, la plus fine idée, l'utilité même de l'ouvrage, demandoit que la tête fût composée d'un tissu d'ossemens minces & déliés ; mais par-là elle devoit avoir l'incommodité de ne pouvoir résister aux coups. La nature préparoit la santé, & en même tems il a fallu par une espece de concomitance, que la source des maladies fût ouverte. Il en va de même à l'égard de la vertu ; l'action directe

de la nature qui l'a fait naître ; a produit par contrecoup l'engeance des vices (*f*). Je ne pense pas qu'un payen ait pu rien dire de plus raisonnable dans l'ignorance où il étoit de la chute du premier homme, chute que nous n'avons pu savoir que par la révélation ; & qui est la vraie cause de nos miseres. Le Philosophe moderne dont j'ai voulu parler, quand j'ai dit qu'il a éclairci un très-beau principe, dont la pensée de Chrysippe étoit une bonne ébauche, est l'Auteur célèbre de la recherche de la vérité. On pourra voir le précis de son principe dans les pensées diverses sur les Cometes au Paragraphe CCXXXIV, & juger par-là si Chrysippe avoit entrevû la même idée.

Quelques Auteurs ont débité qu'il prenoit de l'ellebore, afin d'augmenter les forces de son génie. Il mourut dans l'Olympiade 143. On lui éléva un tombeau parmi ceux des plus illustres Athéniens. Sa statue se voyoit dans le Céramique. Il avoit accepté la Bourgeoisie d'Athènes, ce que Zenon & Cleanthe ses prédécesseurs n'avoient point fait.

(*f*) Aulugelle, Liv. VI, Chap. I.



DOGMES
DE CARNÉADE,
Fondateur de la troisieme Académie.

I.

CARNÉADE, un des plus beaux génies qu'ait produit la Grece, étoit de Cyrene. Il fonda la troisieme Académie, qui a proprement parler ne différoit point de la seconde, dont Arcesilas avoit été le fondateur. En effet, à quelques adoucissemens près, qui n'étoient propres qu'à jetter de la poudre aux yeux, Carnéade défendit l'incertitude aussi ardemment qu'Arcesilas; & quant au dogme de l'*Incomprehensibilité*, il poussa les choses aussi loin que lui. Il n'admettoit que des probabilités pour l'usage de la vie; & du reste il ne croyoit point qu'il y eût quelque certitude ou quelque évidence.

Il trouvoit de l'obscurité dans les notions les plus claires, jusque dans celle-ci: *les choses égales à une troisie-*

me sont égales entre-elles, axiome le plus inconteſtable de la Philoſophie, & ſur lequel eſt aſſis le fondement du ſillogiſme, & par conſéquent de l'Art du raiſonnement. Galien nous apprend que notre Académicien attaqua cette notion commune, & lui oppoſa divers ſophiſmes (*a*). Lorſqu'on lui objectoit cette fameuſe difficulté, que les Dogmatiſtes oppoſoient continuellement aux Pyrrhoniens : *vous qui dites ſi affirmativement qu'il n'y a rien de certain, vous avancez une propoſition que vous croyez certaine ; vous ſavez du moins qu'on ne peut rien ſavoir* : lorſqu'on lui faiſoit, dis-je, cette objection, il répondoit, que ceux qui diſent qu'on ne peut rien comprendre, qu'il n'y a rien de certain, n'exceptent aucune choſe, & que cette propoſition même, *il n'y a rien de certain, nous ne pouvons rien comprendre, eſt incertaine, incompréhenſible*. C'eſt la réponſe qu'il fit un jour au Stoïcien Antipater (*b*).

Carnéade travailla de toutes ſes forces à renverſer la coûtume d'acquieſcer

(*a*) *Galenus, in Libro de optimo docendi genere*.

(*b*) Cic. Acad, Quæſt. *Lib. IV. Cap. IX.*

à ce qui n'eſt pas évident. Que faiſoit-on de plus dans l'Académie moyenne ? On a eu raiſon de dire que cette entrepriſe étoit un travail d'Hercule (*c*). L'on eût pu ajouter qu'Hercule fût venu à bout plus aiſément de deux mille monſtres, chacun auſſi redoutable que l'Hydre de Lerne, ou le Lion de Némée, qu'Arceſilas ni Carnéade n'auroient aſſujetti l'homme à n'opiner pas, c'eſt-à-dire à n'acquieſcer à rien, qui n'eût été amené à l'évidence par la voye de diſcuſſion.

Concluons que notre Académicien pouſſoit en un ſens les choſes tout auſſi loin qu'Arcéſilas. Son innovation ne conſiſte qu'en ceci : il ne nia point, comme Arceſilas, qu'il y eût des vérités : mais il ſoutint que nous ne pouvons pas les diſcerner avec certitude. Il admit les probabilités, rejettées par le fondateur de la ſeconde Académie, & il voulut que la vraiſemblance nous déterminât à agir, pourvû qu'on ne prononçât ſur rien affirmativement (*d*). On prétend même qu'il pouſſa encore plus loin l'indulgence ; & qu'il permit au ſage d'opiner en quelques rencon-

En quoi ſes ſentimens étoient plus mitigés que ceux d'Arceſilas.

(*c*) Voyez Cic. Ibid. Cap. XXXIV.

(*d*) Cic. ibid. paſſim.

tres. Cette condescendance, dit-on, fit quelque breche à son systême, & donna lieu de dire qu'Arcesilas se soutenoit mieux que Carnéade (*e*). Mais des gens fort instruits assurent que notre Philosophe ne se relâcha jamais jusqu'à ce point, & qu'il n'approuvoit nullement qu'on eût la hardiesse d'opiner (*f*). Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'il revenoit toujours à l'*Epoque*, & que c'étoit pour ainsi dire l'analyse de sa foi. Cela paroît par l'exposition que l'on trouve de son sentiment au dernier Chapitre des Questions Académiques.

Il me semble donc que l'on peut croire qu'il retenoit tout le fond du dogme d'Arcesilas, mais que par politique, & pour ôter à ses Adversaires les prétextes les plus spécieux de déclamer, & de le tourner en ridicule, il leur accorda des degrés de vraisemblance qui devoient déterminer l'homme sage à choisir un tel ou un tel parti dans la pratique de la vie civile. Il vit bien que sans cela il ne répondroit jamais aux objections les plus odieuses, il ne prouveroit jamais que son principe ne réduisît l'homme à l'inaction;

(*e*) Ibid. Cap. XVIII. | (*f*) Ibid. Cap. XXIX.

& au quiétisme le plus honteux. Tout bien compté, dire qu'*il n'y a point de vérités*, ou dire qu'*il y en a, mais que nous n'avons point de regle pour les discerner de la fausseté*, c'est à mon avis la même chose. Si Arcesilas a soutenu la premiere de ces propositions, il falloit le comparer à ces chevaux fougueux qui suivent leur impétuosité jusqu'au fond des précipices. Mais j'ai de la peine à croire qu'il ait nié absolument l'existence des vérités. Il se contentoit, ce me semble, de soutenir qu'elles étoient impénétrables à l'esprit de l'homme. La chaleur de la dispute l'empêcha peut-être de s'exprimer aussi prudemment que l'on fit depuis dans l'Académie de Carnéade. Celui-ci se ménagea mieux, pour ne pas tomber dans le même décri que l'autre. C'est S. Augustin qui le dit, & il paroît que son témoignage est moins désavantageux à Carnéade qu'à Arcesilas (*g*). Mais Numenius jugeoit autrement de ces deux Académiciens : il s'emporte moins contre Arcesilas que contre l'autre. Il prétend qu'Arcesilas étoit dans la bonne foi, trompant les autres & se trompant aussi soi-même ;

(*g*) Augustin. *Lib.* III contra Academicos.

lieu que Carnéade, ne croyant rien
ce qu'il disoit, & tenant avec ses
nis un langage de confidence tout
fférent de ses Leçons, ne cherchoit
'à étourdir ses disciples, & à se jouer
pour & du contre. Il bâtissoit, il
molissoit, Il n'avoit pas plutôt éta-
i une probabilité, qu'il la renversoit
i-même. S'il avouoit qu'il y eût des
rités & des faussetés dans la nature,
disoit en même tems qu'elles étoient
cachées, qu'on ne pouvoit discerner
rtainement les unes des autres. Nu-
enius conclut de là que Carnéade étoit
i *filou* bien plus dangereux qu'Ar-
silas : *fur ergo præstigiator que fuit*
lertior (*h*).

I I.

Carnéade fut l'antagoniste des Stoï-
ens, & il s'attacha avec une ardeur
concevable à réfuter les ouvrages de
hrysippe, qui avoit été depuis peu
principale colonne de leur portique.
y réussit de telle sorte, qu'il disoit
e sans Chrysippe, il n'eût pas été ce
'il étoit, *nisi Chrysippus fuisset, non*

(*h*) Numenius, apud [Eu]sebium, *Præparat. E*[*vangel.*] *Lib.* XIV. Cap. VIII.

essem ego (*a*). Bien d'autres ont pû dire la même chose : ils ont été redevables de leur gloire aux antagonistes qu'ils ont eus : sans cela, ils se seroient plongés dans l'oisiveté, ou tout au plus ils auroient fait de l'étude un amusement domestique. Notre Philosophe reduisit à l'absurde ses adversaires sur le chapitre de la Religion. Rien de plus vif que l'argument qu'il employa pour les combattre, Ciceron nous l'a conservé dans ses entretiens sur la nature des Dieux. *Vous qui* reconnoissez *des Dieux*, leur disoit-il, mettez-vous *aussi* les Nymphes *au rang des Deesses* ? Si elles y sont, les Panisques & les Satyres y doivent être ..... Vous mettez parmi les Dieux Jupiter & Neptune ? Mettez-y donc Pluton leur frere : mettez-y ... l'Acheron, le Cocyte, le Styx, le Phlégeton : mettez-y Charon & Cerbere. Vous ne leur voulez pas faire cet honneur ? Pluton ne le mérite donc point : & cela étant ses freres le méritent-ils ? .... Si Jupiter & Neptune sont Dieux, ajoutoit *Carnéade*, peut-on refuser cette qualité à Saturne leur pere ... ? Mais Saturne étant Dieu, le Ciel son pere ne

(*a*) Diog. Laërt. *Lib.* IV, *num.* 17.

e sera-t-il pas ? Et à la Divinité du Ciel ne faudra t-il pas joindre celle de son pere & de sa mere, qui sont l'Ether & la lumiere. N'y faudra-t-il pas joindre tout ce que les anciens Généalogistes leur donnent & de freres & de sœurs, l'Amour, le Travail, l'Envie, le Destin, la Vieillesse, la Mort, les Ténèbres ; la Misere, la Plainte, la Grace, la Fraude, l'Opiniâtreté, les Parques, les Hesperides, les Songes, tous enfans de l'Erebe & de la Nuit. Ou recevez toutes ces Divinités monstrueuses, ou n'en recevez aucunes (*b*).

C'est ainsi, dit Ciceron, que raisonnoit Carnéade, non dans la vûe de sapper l'existence des Dieux, mais pour montrer avec évidence que sur cette matiere les Stoïciens ne disent rien de plausible. Ciceron observe ailleurs que Carnéade avoit debité tant de raisons contre ceux qui disent que les Dieux ont fait mille choses sur la terre pour l'utilité des hommes, qu'il avoit fait naître l'envie à bien des gens de rechercher ce qu'il en faut croire (*c*). J'ai dit quel-

(*b*) Cic. de nat. Deorum, *Lib.* III, *Cap.* XVII. [Version de M. l'Abbé d'Olivet.]

(*c*) Idem, ibid. *Lib.* I, *Cap.* II.

que part (*d*) que si Carnéade eût entrepris de plaider la cause de la Religion Payenne, il eût vû échouer cette éloquence, à qui rien ne résistoit: je dirai ici qu'en plaidant contre cette même cause, il lui fut facile de triompher. Le parti contraire fondoit devant son éloquence, comme la cire auprès du feu.

Cette méthode de disputer contre l'existence des Dieux ne donne pas une grande idée de la Religion de notre Philosophe : cependant il n'y a rien de plus orthodoxe, ni même de plus *Chrétien*, que l'un des dogmes de sa morale. C'est un Chanoine de Dijon qui l'assure, & je serai ici son copiste, afin qu'on ne dise pas que si j'étois Théologien, je ne parlerois pas ainsi des opinions d'un Philosophe qui réfuta invinciblement la Religion des Payens, la seule qu'il connoissoit. Voici cette maxime : » si l'on savoit en se» cret qu'un ennemi, ou une autre per» sonne, à la mort de laquelle on au» roit intérêt, viendroit s'asseoir sur » de l'herbe, sous laquelle il y auroit » un aspic caché, il faudroit l'en aver-

(*d*) Pensées diverses sur les Cometes, Num. 124. p. 361.

tir, quand même on ne pourroit être repris d'avoir gardé le silence en cette occasion (e)? Cette doctrine est admirable, & sans doute elle est bien *digne du Christianisme* : car qu'y a-t-il de plus digne du Christianisme que de faire du bien à son ennemi, & de le faire sans espérance d'en être récompensé en ce monde ». Ce sont s paroles de M. Foucher.

Mais puisqu'il s'agit ici d'un article : la morale de Carnéade, disons aussi quelque chose de son sentiment sur nature du souverain bien. La derere fin de l'homme, disoit-il, est de uir des principes naturels. M. Fouler croit que cela veut dire, *exercer perfection toutes les fonctions de ntendement & de la volonté, sans être empêché, soit par l'ignorance par les préjugés, soit par quelqu'au- obstacle extérieur* (f). Quelques ssages de Ciceron (g) témoignent rt clairement que Carnéade bornoit félicité à la jouissance du bien natu-

Pensée de Carnéade sur le souverain bien.

e) Foucher, *Disserta- sur la Philosophie des idémiciens*, Liv. I, ap. VIII

(f) Idem, ibid.

(g) Au II *Liv.* de Finibus, *Cap.* XI. & seq. & au V. *Liv. Cap.* IX. & seq.

rel, ſans y comprendre le bien honnête. Ciceron obſerve que notre Philoſophe ne ſoutint ce ſentiment, que pour contredire les Stoïciens : mais il les pouſſoit à bout ſur cette matiere, & il n'épargnoit pas d'avantage les Peripatéticiens : car il prouvoit aux uns & aux autres que leurs controverſes du ſouverain bien n'étoient qu'une diſpute de mots (*h*). Il étoit juge des coups entre ces deux ſectes, & il faiſoit voir que les choſes que l'une appelloit biens, & que l'autre ſe contentoit d'appeller commodités, n'étoient point dignes de nos deſirs, puiſque l'une ne leur attribuoit pas plus d'avantages que l'autre (*i*). L'une de ſes victoires contre les Stoïciens, fut de les chaſſer d'un poſte, où ils s'étoient maintenus aſſez longtems. Ils avoient dit que la bonne renommée ſans l'utilité ne méritoit point que l'on fît un pas. Mais ils ne purent réſiſter à Carnéade, & il ſe virent réduits à ſoutenir qu'elle étoit digne de notre choix par elle-même (*k*). Chacun ſait qu'ils mettoient de la dif-

(*h*) Cicer. ibid, *Lib.* III, *Cap.* XII.

(*i*) Idem, *Tuſcul. Lib.* V, ſub fin.

(k) Idem, *de Finibus, Lib.* III, *Cap.* XV. & ſeq.

e entre le bien, & les choses qui
ent d'être préférées.

III.

dispute contre les Oracles d'A-
n avoit quelque force. Il disoit
ette Divinité ne pouvoit prédire
hoses futures, à moins qu'elles ne
ndissent d'une cause néceſſaire : il
toit la connoiſſance de tous les
mens contingens, du parricide
dipe par exemple : car n'y ayant
de cause qui ait néceſſité cet hom-
tuer son pere, on n'a pu prévoir
le tueroit : l'avenir ne peut être sû
quand on connoît toutes les causes
entes d'une action. Il disoit même
es Dieux qui présidoient aux Ora-
ne pouvoient connoître le paſſé,
u'il ne restoit point de signes qui
nt servir de traces pour remonter
ms de l'événement. Il prétendoit
doute qu'il n'y avoit point d'autre
qui pût servir à cela, que l'en-
nement des causes naturelles, qui
ent sans aucun usage de liberté ;
'ainsi les actes du franc arbitre de
mme rompant cette chaîne, em-
oient les Dieux de porter leur vue
es aux siecles paſſés, lorsqu'il ne

Sa dispute contre les Oracles d'Apollon.

restoit aucun monument sensible des événemens (*a*). Chrysippe avoit éludé l'instance tirée de ce qu'un homme prédestiné à mourir mourra, soit qu'il employe des remedes, soit qu'il n'en employe point; il l'avoit, dis-je, éludée, en supposant la complication des événemens prédestinés, comme qu'un tel homme se servira d'un médecin, & guérira. C'est pourquoi les remedes sont alors une annexe de la fatalité de la guérison (*b*). Carnéade ne se payoit pas de cette réponse; mais pour la bien réfuter, il en montroit le grand inconvénient, je veux dire l'extinction de la liberté. Si vous joignez ainsi dans les arrêts des destinées les causes avec les effets, disoit-il, tout se fera par nécessité, & rien ne sera en notre puissance: chaque chose dépendra d'une cause antérieure, & toutes seront enchaînées ensemble d'un lien naturel & indissoluble (*c*).

Vous voyez que les disputes des Augustiniens avec les Jésuites, & avec les Remontrans sur les suites de la prédestination, avoient lieu parmi les

(*a*) Cicer. *de Fato, Cap.* XIII.

(*b*) Idem, ibid. *Cap.* XIV.

(*c*) Idem, ibid. *Cap.* XIV.

anciens

anciens Philosophes. Vous voyez que Carnéade a fourni de la tablature aux Théologiens prédestinateurs, pour objecter à leurs adversaires que Dieu ne pourroit prévoir les choses futures, si elles dépendoient d'une cause indifférente. Il n'y a que les Sociniens qui ayent eu la bonne foi de reconnoître la force évidente de cette opinion ; mais dans quel abîme ne se sont-ils pas jettés par cet acte d'ingénuité. Il leur en coute la préscience de Dieu, & que peut-on dire de plus monstrueux que d'admettre un Dieu qui ne connoisse les actions des hommes, qu'à mesure qu'elles se font ?

Si Carnéade a fait des livres.

On ne convient point que Carnéade ait fait des livres : quelques Auteurs assurent qu'il n'en fit point, quelques autres semblent dire le contraire. Les endroits de Ciceron que j'ai cités, semblent prouver que Carnéade publia des ouvrages : car il n'y a nulle apparence que l'on eût voulu raporter les raisonnemens d'un Philosophe, qui n'auroient été connus que par tradition : mais je puis répondre que l'on a pû les citer tels qu'on les trouvoit dans les ouvrages de quelqu'un de ses disciples. C'est ainsi que Ciceron raporte quel-

ques dogmes de Carnéade, en citant les livres de Clitomachus. Il n'y a donc rien ici de démonstratif contre ceux qui disent que Carnéade n'en fit point. Plutarque l'assure formellement (*d*). D'autres disent qu'il couroit des lettres qu'il avoit écrites à Ariarathes Roi de Cappadoce; mais que tout le reste avoit été composé par ses disciples, & qu'il ne laissa aucun écrit (*e*). L'existence de ces lettres ne réfute point Plutarque; car les lettres que l'on écrit, sans prétendre qu'elles deviennent publiques, ne font pas qu'on soit Auteur, je veux dire qu'on ne puisse être compté parmi ceux qui n'ont composé aucun ouvrage. Pline & Aulugelle sont contraires à Plutarque : ils assurent que Carnéade prit de l'ellébore *pour écrire contre Zenon* (*f*). Ciceron a parlé d'un *Ecrit* de notre Philosophe sur cette these, *il semble qu'un homme sage s'affligeroit de la prise de sa patrie* (*g*). Mais les paroles de Ciceron ne démontrent point

(*d*) Plut. *de fort. vel virtute Alexandri*, pag. 328. A.

(*e*) Diog. Laërt. *Lib.* II, *num.* 62.

(*f*) Voy. Pline, *Lib.* XXV, *Cap.* V, & Aulugell. *Lib.* XVII, *Cap.* XV.

(*g*) Cic. Tuscul. Quæst. *Lib.* III, *Cap.* XX.

que les raisons qu'alléguoit notre Philosophe pour attaquer cette these subsistassent plutôt dans quelqu'un de ses livres, que dans les écrits de ses disciples.

IV.

Ce qu'on rapporte de son éloquence.

Il avoit une éloquence surprenante : elle étoit si forte, dit Ciceron, que jamais il ne soutint rien sans le prouver, & que jamais il n'attaqua rien sans le détruire de fond en comble (*a*). Numenius a comparé l'éloquence de Carnéade à un fleuve rapide, qui entraîne tout ce qu'il rencontre. il observe que ce Philosophe charmoit tellement ses Auditeurs, qu'il les amenoit captifs à l'obéissance de ses sentimens, & que par force ou par adresse il subjuguoit les personnes mêmes qui avoient pris contre lui les précautions les plus exactes. Aucun de ses adversaires, continue-t-il, ne pouvoit lui résister : ils lui étoient inférieurs en éloquence, lui seul triomphoit, toutes ses opinions prenoient pied ; toutes celles des autres étoient rejettées. Antipater le voulut combattre : mais comment ? Il n'osa jamais paroître devant lui, ni

(*a*) Cic. de Oratore, *Lib.* II, *Cap.* XXXVIII.

dans les leçons publiques, ni dans les promenades, ni dans les converſations. Il ſe taiſoit : pas un mot ne ſortoit de de ſa pauvre bouche, il attaquoit ſeulement de loin & en cachette par quelques livres qu'il compoſoit. La poſtérité les a vûs : ils n'étoient pas même capables de ſe ſoutenir contre Carnéade mort, tant s'en faut qu'ils euſſent pû lui réſiſter, lorſqu'il floriſſoit environné d'une gloire ſi éclatante (b). Ajoutons ce beau paſſage de Lactance. *Carneades Academicæ ſectæ Philoſophus, cujus in diſſerendo quæ vis fuerit, quæ eloquentia, quod acumen, qui neſcit, is ex prædicatione Ciceronis intelliget, aut Lucilii, apud quem diſſerens Neptunus de re difficillima, oſtendit non poſſe id explicari, nec ſi Carneadem ipſum orcus remittat* (c). Quelle idée ! Quel éloge ! On introduit Neptune, qui en diſcourant d'une matiere très-difficile, fait voir qu'elle ne pourroit être expliquée, quand même Carnéade reſuſciteroit.

L'éloquence de Carnéade ſe fit craindre juſque dans le Senat Romain,

(b) Numenius apud Euſebium, *Præparat. Evangel. Lib.* IV, *Cap.* VIII.

(c) Lactant. *Lib.* V, *Cap.* XIV.

Les Athéniens condamnés à une amende de 500 talens, pour avoir pillé la ville d'Orope, envoyerent des Ambassadeurs à Rome, qui obtinrent que cette amende fut réduite à cent talens. Carnéade Académicien, Diogene Stoïcien, Critolaüs Péripatéticien, trois célèbres Philosophes, furent chargés de cette Ambassade. Avant que d'avoir audience du Sénat, chacun d'eux fit des harangues en présence d'un grand nombre de personnes, & l'on admira en chacun d'eux un caractere particulier. La force & la rapidité furent celui de Carnéade. Voici quelque chose de plus insigne. Caton le Censeur, ayant entendu Carnéade, fut d'avis que l'on renvoyât incessamment ces Ambassadeurs, attendu qu'il étoit bien difficile de discerner la vérité au travers des argumens de ce Philosophe (*d*). Les Ambassadeurs des Atheniens, disoit-on dans le Sénat, ont été moins envoyés pour obtenir quelque chose par la voye de la persuasion, que pour nous forcer à faire tout ce qu'ils voudroient (*e*). Il n'est pas besoin de dire que cette contrainte signifioit seule-

(*d*) Plin. *Lib.* VII, *Cap.* XXX.

(*e*) Ælian. *Histor. var.* *Lib.* III, *Cap.* XVII.

ment qu'on ne pouvoit résister aux discours de Carnéade. Consultez Plutartarque, qui vous apprendra que la jeunesse de Rome fut si charmée de lui, qu'elle renonçoit aux plaisirs, & à tout autre exercice, afin de suivre la passion de philosopher qu'il lui avoit inspirée, & dont elle étoit saisie comme d'un enthousiasme (*f*). Cela ne plut pas à Caton : il craignit qu'à l'avenir les jeunes gens n'aimassent mieux étudier qu'aller à la guerre, & il censura dans le Senat la conduite que l'on tenoit à l'égard de ces Philosophes Ambassadeurs. *Donnons leur réponse au plutôt*, dit-il, *& renvoyons les chez eux : ce sont des gens qui persuadent tout ce qu'ils veulent* (*g*).

V.

On dit que pendant le séjour qu'il fit à Rome, il harangua un jour admirablement pour la justice, & le lendemain contre la justice. Voilà quel étoit son élément : il se plaisoit à défaire son propre ouvrage, parce qu'au fond tout cela servoit son grand principe, qu'il n'y a que des probabilités ou

(*f*) Plutarch, *in Catone majore*.

(*g*) Idem, ibid.

des vraisemblances dans l'esprit de de l'homme : ce qui fait qu'entre deux choses opposées on peut choisir indifféremment celle-ci ou celle-là, pour le sujet d'un discours tantôt négatif, tantôt affirmatif. Lactance raporte l'histoire & le précis de cette dispute : voici comme Carnéade raisonnoit contre la justice. S'il y avoit de la justice, elle seroit fondée, ou sur le droit positif, ou sur le droit naturel : or elle n'est fondée ni sur le droit positif, qui varie selon les tems & les lieux, & que chaque peuple accommode à ses intérêts & à son utilité ; ni sur le droit naturel ; car ce droit n'est autre chose qu'un penchant que la nature à donné à toutes sortes d'animaux vers ce qui leur est utile, & l'on ne se peut régler selon ce penchant, sans commettre mille fraudes : d'où il résulte qu'il ne peut pas être le fondement de la justice ; donc &c. Il montroit par beaucoup d'exemples que la condition des hommes est telle que s'ils veulent être justes ils agissent imprudemment & sottement, & que s'ils veulent agir prudemment, ils sont injustes : d'où il concluoit qu'il n'y a point de justice, car une vertu inséparable de la sottise

Subtilit[é] avec lesque[lles] Carné[ade] combattoi[t] la justice.

ne peut point paſſer pour juſte. Lactance avoue que les Payens étoient incapables de réfuter ce raiſonnement, & que Ciceron n'avoit oſé l'entreprendre. Après cela il en donne la ſolution par les lumieres de la foi, & il obſerve que Carnéade, ſachant d'une part que les hommes juſtes ne ſont point ſots, ne connoiſſoit point de l'autre la vraye raiſon pourquoi ils paroiſſent l'être: ce qui l'engagea à ménager cette occaſion de déclamer en faveur de l'incompréhenſibilité, ſon principe favori (*a*). N'oublions pas une fort bonne remarque de Quintilien. Il dit que Carnéade ne laiſſoit pas de ſe conduire ſelon la juſtice, quoiqu'il raiſonnât pour l'injuſtice. C'étoit l'ordinaire des Académiciens : leur ſpéculation étoit ſuſpendue entre deux contraires ; mais leur pratique ſe fixoit à l'un des deux (*b*). Tout le monde en eſt logé là : on ne vit pas ſelon ſes principes.

Les ſubtilités avec leſquelles Carnéade combattit la juſtice parurent terribles à Ciceron. L'un des meilleurs ouvrages de cet illuſtre Romain eſt celui *de Legibus*. Il y poſe ce fonde-

(*a*) Lactant. *Lib.* V. *Cap.* XIV, XVI, & XVII.

(*b*) Quintil. inſtit. Orat. *Lib.* XII, *Cap.* I.

nent, qu'il y a un droit naturel, c'est-à-dire des actions qui sont justes de leur nature, & que l'on est obligé de faire, non pas à cause que l'on vit dans une société, qui par une loi positive assujettit à la peine ceux qui ne les font point, mais à cause de la justice & de la droiture qui les accompagne indépendamment de l'institution des hommes. Il prétend qu'il doit supóser cela, s'il veut bâtir sur des principes bien choisis & bien concertés, & cependant il n'espere pas que tout le monde les aprouve; il se promet seulement l'aprobation des anciens Platoniciens, & celle des Péripatéticiens & des Stoïciens. Il ne se met point en peine de l'école d'Epicure; elle faisoit profession de se tenir à l'écart de la politique : il la laisse donc philosopher dans cette retraite comme elle voudra; mais il demande quartier à Arcesilas & à Carnéade. Il craint, que s'ils venoient l'attaquer, ils ne fissent de trop grandes brêches dans l'édifice qu'il croyoit avoir construit. Il ne se sent pas assez de courage pour les repousser, il souhaite de n'être pas exposé à leur colere, il desire de les apaiser, il ne veut point de guerre avec

eux (*c*). Selon cette idée Carnéade eût pu passer pour un Ange destructeur.

VI.

Ce qu'on raconte de son application à l'étude est fort singulier. Uniquement absorbé dans ses livres, il négligeoit tout autre soin. Non-seulement il évitoit les festins, mais il oublioit même de manger à sa propre table, & il falloit que sa servante, qui étoit aussi sa concubine, lui mît les morceaux à la bouche (*a*). On croit qu'il auroit laissé la succession de sa chaire philosophique à son disciple Mentor, s'il n'avoit rompu avec lui, parce qu'il le trouva couché avec sa maîtresse. Pour ne laisser aucune équivoque, il faut que je dise que Mentor fût trouvé couché avec la maitresse de Carnéade son Professeur. Carnéade ne disputa point alors sur la probabilité, ni sur l'incompréhensibilité : il fut tout semblable aux autres hommes ; il prit pour une chose assurée, & qu'il comprenoit très-bien, ce que ses yeux lui montroient de l'infidelité de sa concubine & de son disciple, & il rompit

(*c*) Cic. Lib. I, de Legibus.

(*a*) Valer. Max. Lib. VIII, Cap. VII.

avec Mentor (b), qui de son côté lui déclara une guerre ouverte.

Cette action de Mentor est infame : c'étoit le premier disciple de Carnéade ; il avoit un accès libre chez lui comme l'enfant de la maison, & il abusa de ce privilége pour débaucher la concubine de ce Philosophe. On ne peut assez déplorer les déréglemens de l'amour. C'est une passion brutale qui étouffe tous les sentimens de la gratitude & de la générosité. Vous voyez des gens qui pour toutes choses du monde ne déroberoient pas à leur ami la valeur d'un écu : ils sentiroient des remords insuportables, s'ils pouvoient se reprocher de l'avoir trahi en la moindre chose : la plus belle générosité se conserve dans leur ame à tout autre égard : mais ils ne font nul scrupule de lui débaucher sa femme ou sa fille. Il n'y a point d'amitié qui tienne contre le démon de l'impureté : tout lui paroît de bonne prise. *Non hospes ab hospite tutus.* Les droits d'hospitalité si sacrés ; si inviolables, ne l'arrêtent point. Il y trouve au contraire ses préparatifs, & l'avancement de ses affaires.

(b) Numenius, apud Euseb. Præparat. Evang. p. 738.

Diogene Laërce rapporte que Carnéade craignoit beaucoup la mort, & qu'il répétoit souvent ces paroles : *la nature qui a rassemblé, dissipera aussi.* Cela vouloit dire qu'il falloit la laisser faire, & ne point la prévenir en se tuant. Lorsqu'on lui eut dit que son adversaire Antipater, Philosophe de la secte des Stoïques, s'etoit empoisonné, il lui prit une saillie de courage contre la mort : *donnez-moi donc aussi, s'écria-t-il ... Et quoi*, lui demanda-t-on ? *Du vin doux*, répondit-il : ce qui montre que s'il lui prit quelque envie d'imiter son Antagoniste, elle ne lui dura guere. Diogene Laërce le raille de cette pusillanimité, & lui reproche d'avoir mieux aimé souffrir les langueurs d'une pthisie, que de se donner la mort (*c*). Le Pere Labbe auroit du savoir ces particularités, & ne point dire que Carnéade *se fit mourir de poison* (*d*). Moreri est tombé dans la même faute. Quelques uns assurent que Carnéade vécut quatre-vingt-cinq ans : d'autres étendent sa vie jusqu'à quatre-vingt-dix. On met sa mort à

(*c*) Diog. Laërt. *Lib.* IV, *num.* 65.

(*d*) Labbe, Chronol. Franc. Tom. II. ad annum Romæ 625.

l'an quatre de la 162 Olympiade. Je ne crois pas que l'on soit bien fondé à substituer une autre chronologie, comme a fait le Pere Petau, ni qu'on puisse soutenir qu'il a vêcu en même tems qu'Epicure. Il s'est élevé une dispute sur ce dernier point entre deux modernes, je veux dire entre M. Foucher Chanoine de Dijon, & M. Lantin, Conseiller au Parlement de la même ville. Les pieces de ce procès se trouvent dans le journal des Savans (*e*). Plutarque nous a conservé ce bon mot de Carnéade : *le manége est la seule chose que les jeunes Princes apprennent exactement : leurs autres maîtres les flatent ; ceux qui luttent avec eux se laissent tomber ; mais un cheval renverse par terre tous les mal-adroits qui le montent, sans distinction de pauvre ou de riche, de sujet ou de Souverain* (*f*).

Je finirai par noter une faute de M. Saldenus. Ayant fait mention de l'obscurité d'Héraclite, il observe qu'Epicure & Carnéade, *chefs de la nouvelle Académie*, eurent ce même défaut.

(*e*) Sous le 6 d'Août 1691, sous le 24 Mars 1692, & sous le 8 Décembre 1692.

(*f*) Plut. de discrim. Adulat. & Amici.

Il ajoute que Clitomachus trouva *une telle obscurité dans les écrits de Carnéade*, qu'il ne put jamais en pénétrer l'esprit ni le sens (*g*). Laissons lui son Épicure, chef de la nouvelle Académie, comme je suis Patriarche de Constantinople : disons seulement qu'il est très-faux que Clitomachus se soit plaint de l'obscurité des écrits de Carnéade. Il ne disoit autre chose si non qu'il ne put jamais découvrir quels étoient les sentimens que Carnéade approuvoit. Cela paroît clairement par un passage de Ciceron que je citerai (*h*). L'incertitude de Clitomachus ne procédoit point des expressions, mais du Scepticisme de Carnéade. Celui-ci ne trouvoit rien de certain, il soutenoit & il réfutoit successivement les mêmes doctrines : voilà pourquoi on ne pouvoit

(*g*) Guill. Saldenus, de Libris, p. 124.

(*h*) *Cujus* (Calliphontis) *quidem sententiam Carneades ità studiosè defensitabat, ut eam probare etiam videretur*, quamquam Clitomachus affirmabat, numquam se intelligere potuisse quid Carneadi probaretur. Cic. Academ. Quæst. Cap. XLV. Ces dernieres paroles ne signifient autre chose, sinon que Clitomachus ne put jamais découvrir que Carnéade eût admis aucune espece de probabilité. Notez que Clitomachus avoit été plusieurs années le disciple favori de Carnéade.

pas discerner s'il en approuvoit aucune. Je n'accuse pas le bon Saldenus de n'avoir pas entendu les paroles de Ciceron, qui nous apprennent ce qui concerne Clitomachus: je ne doute point qu'il ne les eût entendues, s'il les eût prises à la source; mais il les trouva aparemment dans un lieu d'exil, où elles avoient perdu leur figure naturelle. Excusons-le donc de les avoir méconnues. Il les vit dans quelque livre moderne, où elles n'étoient parvenues qu'après avoir couru toute sorte de païs. Elles avoient été si maltraitées des voleurs, qu'il ne leur restoit plus rien de leur patrimoine. Elles avoient passé par tant de mains, que quand même on ne leur auroit donné qu'un petit coup à chaque transport, cela eût été plus que suffisant pour leur ôter la vie. Raisonnons ainsi à l'égard d'une infinité de passages, que l'on rencontre. Ce sont de pauvres fugitifs dévalisés, estropiés, stimagtisés, &c; faut-il s'étonner qu'on se méprenne sur leur condition, & que l'on ne puisse pas découvrir les qualités de leur naissance.



DOGMES DE CRATIPPE.

CRATIPPE, Philosophe Péripatéticien, se fit estimer par ses talens. Il étoit de Mitylene, & il y enseigna la Philosophie. Il passa ensuite à Athènes, pour y exercer le même emploi, & il eut entre autres disciples le fils de Ciceron. Ce grand Orateur l'estima beaucoup, & lui obtint de César la bourgeoisie Romaine : après quoi il porta l'Aréopage à faire un decret pour prier Cratippe de fixer son séjour dans Athènes, & d'y faire des leçons à la jeunesse. On peut se persuader qu'il en faisoit de fort bonnes, puisque Brutus, se préparant à la guerre contre Marc Antoine, alloit les entendre (a).

On a des preuves qu'il n'étoit pas de ces Professeurs, qui ne savent pas leur monde : car s'entretenant avec Pompée sur la Providence Divine, il ne s'opiniâtra point, s'apercevant

(a) Plutarch. in Cicerone, & in Bruto.

bien qu'il n'étoit pas prudent d'insister sur cette matiere dans un tems où les malheurs de ce Général Romain le rendoient rétif aux raisons qu'on eût pu lui alléguer. Pompée venoit de perdre la bataille de Pharsale : il s'étoit fait transporter à Mitylene dans un vaisseau, qui composoit toute sa flotte. Les Habitans accoururent au-devant de lui, & Cratippe fut un de ceux qui vinrent le saluer. Ce Général *se plaignit à lui de l'injustice du sort, & disputa un peu touchant la Providence Divine : en quoi Cratippe lui cédoit tout doucement, le remettant toujours en meilleure espérance, de peur qu'il ne lui fust trop ennuyeux & importun, s'il eust voulu à bon escient contester à l'encontre de ses raisons* (*b*). C'est ainsi que Plutarque raconte la chose.

Cratippe fit là un coup d'habile homme. Si toute sa science eût éte celle du College, il eût poursuivi Pompée jusqu'au rembarquement, il n'eût jamais voulu demordre de ses principes, & il se seroit fait un point d'honneur de vaincre plus pleinement ce Général dans la dispute, que César ne l'avoit vaincu dans une bataille ran-

(*b*) Plutarch. in Pompeio, version d'Amyot.

gée. Il n'eût point compris que les circonstances du tems ne demandoient point cela, & qu'il faut traiter les passions de l'ame comme les maladies du corps. Les remedes qui peuvent sauver la vie à un malade, si l'on s'en sert à propos, la lui ôtent si on les employe à contre-tems. Disons le même touchant les passions : il faut bien prendre son heure, si l'on veut travailler avec succès à les guérir. Il n'y a rien de plus importun que certains consolateurs, qui veulent à toute force qu'on leur avoue que l'on a tort de s'affliger. Vous reduirez mieux à la raison les personnes affligées, si vous leur laissez quelque avantage : laissez-vous vaincre quelquefois, ne répondez pas à toutes leurs réflexions, ou si vous voulez les réfuter, faites-le de biais, & d'une maniere indirecte, assaisonnée de condescendance : enfin taisez-vous, s'il le faut, & réservez vos préceptes pour une meilleure occasion. Le tems disposera le malade à profiter mieux de votre Philosophie.

Impatiens animus, nec adhuc tractabilis arte,
Respuit, atque odio verba monentis habet.

• •

Quis matrem, nisi mentis inops, in funere nati
Flere vetet? non hoc illa monenda loco.
Cum dederit lacrimas, animum que impleverit ægrum,
Ille dolor verbis emoderandus erit.
Temporis ars medicina fere est, &c. (c)

Notre Cratippe n'ignoroit pas ce secret, & il sut très-bien le pratiquer envers Pompée.

Notez qu'il y a des Ecrivains du XVII siecle, qui font tenir à notre Philosophe une conduite fort différente. Gens admirables! Qui se croyent mieux instruits de telles choses que les anciens Historiens. Le Jesuite Bissélius supose que Cratippe dit à Pompée, que, vû les désordres de la République, il falloit que Rome perît à moins qu'elle ne fût gouvernée monarchiquement. Il ajoûte que ceux qui entendirent cette réponse demanderent à Cratippe : pourquoi donc les Dieux, s'ils sont sages, ont-ils mieux aimé accorder cette Monarchie à Jules César qu'à Pompée? Et que ce Philosophe répondit, savez-vous si Pompée auroit mieux régné que César? Les Dieux

(c) Ovid. de Remedio Amoris.

seuls le savent (*d*). Ce qui a sans doute trompé Bissellius, c'est que Plutarque dit que Cratippe prit le parti de se taire, parce qu'autrement il auroit fallu entrer dans des éclaircissemens désagréables, répondre ceci & cela, faire tels & tels raisonnemens, &c (*e*), qui eussent infailliblement mortifié Pompée. Or Plutarque ne rapporte ces discours qu'incidemment, comme des idées qui eussent pu venir dans l'esprit de Cratippe, & que ce Philosophe eut la prudence d'écarter: & voici un Historien de notre siecle qui a l'audace d'assurer que Cratippe débita effectivement de tels discours. Faut-il s'étonner après cela que les Nouvellistes raportent mal ce qu'on leur a dit, puisque des Auteurs qui tiennent quelque rang dans la République des Lettres, raportent si infidellement ce qu'ils ont pu lire dans Plutarque.

Je ne dois pas omettre que la Mothe le Vayer a porté un jugement bien contraire au mien sur la conduite de Cratippe. » Plutarque, dit-il, loue ce » Philosophe d'avoir condescendu pru» demment aux sentimens de ce

(*d*) Joan. Bissellius, Ruinarum illustrium, Decade IV, parte IV.

(*e*) Plutarch. ubi suprà.

» grand & infortuné Capitaine, se
» contentant de lui donner quelque es-
» pérance pour l'avenir. Mais je trouve
» qu'il eust mieux fait d'avoir moins
» de cette prudence mondaine, & que
» représentant à Pompée le respect
» qui est dû aux decrets du Tout-Puis-
» sant, il eût pu l'éloigner mieux de
» son impieté, qui le faisoit blasphe-
» mer contre les désordres dont notre
» humanité ne sauroit comprendre les
» motifs ni la fin, quoiqu'ils tendent
» toûjours au bien général de tous les
» hommes. La Philosophie de Cratip-
» pe n'eust pas été, ce me semble,
» moins prudente, ni moins consola-
» tive, le prenant de ce biais-là : & si
» elle eust été plus sage, n'ayant rien
» de lâche, ou qui flattast les empor-
» temens de Pompée, qui ne faisoient
» qu'irriter davantage Dieu contre
» luy (*f*). »

Il paroît par les lettres de Ciceron que Cratippe savoit s'humaniser avec ses disciples, & qu'il les charmoit par les agrémens de ses manieres : sa conversation étoit dégagée de cette gravité pédantesque, dont tant d'autres

(*f*) La Mothe le Vayer, Dial. VI. de la Promenade.

ne se défont point, & qui rebutent les jeunes gens. C'est le témoignage que lui rend le fils de Ciceron dans une lettre insérée parmi celles de cet illustre Romain (*g*).

Cratippe fit des livres sur la Divination, & il y tomba dans un inconvénient qu'on n'évite presque jamais lorsqu'on ne rejette qu'à demi certaines doctrines : on lui montra que les raisons, qu'il employoit pour soutenir ce qu'il retint, étoient favorables aux sentimens qu'il ne retint pas. Voici l'idée que Ciceron nous donne des principes de notre Philosophe. Il admettoit la divination des songes, & celle de la fureur, & son hypothese étoit bâtie sur ce qu'on va voir. Il disoit que l'ame de l'homme tiroit en partie son origine d'un entendement divin, qui est hors de nous (*h*), & que la partie de notre ame qui sent, qui se meut, & qui desire, n'est point séparée de l'action du

Doctrine de Cratippe sur la Divination.

(*g*) Epist. XXI. *Lib.* XVI Cic. ad Familiares. Voyez aussi la Lettre XVI du Liv. XII.

(*h*) Cratippe se fondoit sur une opinion d'Aristote, qu'Averroës a developpée depuis, pour en tirer la doctrine monstrueuse d'un intellect universel, qu'on supose le même dans tous les hommes. Voyez ci-dessous les *Sentimens d'Averroës*,

corps ; mais que la partie, qui est douée de raison & d'intelligence, a plus de vigueur, lorsqu'elle est moins attachée à la matiere. Après cela Cratippe, recourant aux expériences, raportoit que l'événement avoit confirmé tels & tels songes, telles & telles prédictions, & puis il raisonnoit de cette maniere. On ne peut voir sans les yeux, & il arrive quelquefois qu'ils ne font pas leur devoir ; mais pourvu qu'ils nous découvrent une fois la vérité, il est sur que nous avons des organes qui la voient. Pareillement si la Divination étoit un art chimérique, on ne devineroit jamais : mais de ce que l'on devine quelquefois, il ne s'ensuit pas que l'on devine toujours : or on devine quelquefois ; il s'ensuit donc qu'il existe une faculté de deviner (*i*).

Qu'il me soit permis de dire que Ciceron se soucia fort peu de l'exactitude dans l'Analyse que nous venons de voir: je ne pense pas qu'on puisse exposer avec plus de négligence l'opinion d'un homme *. Il réfute plus nettement la Mal analysé par Ciceron

(*i*) Cic. de Divinatione, *Lib.* I, *Cap.* XXXII.

* N. B. Bayle est tombé dans la même négligence : il se contente de raporter cette ébauche informe, sans se donner la peine de

comparaison de Cratippe & ses conséquences. Il dit que les yeux qui découvrent la vérité, sont dirigés par la

la rectifier. Voici le systême de Cratippe, tel que je me le figure.

1°. On peut avoir le don de deviner, soit par le moyen des songes que les Dieux nous envoyent, soit dans certains momens d'enthousiasme, où l'ame est transportée hors d'elle-même.

2°. L'Ame de l'homme, tirant son origine d'un entendement divin, qui est hors de nous, cet entendement peut en certains cas lui communiquer des lumieres surnaturelles.

3°. l'Ame n'est jamais plus propre à recevoir ces communications, que lorsqu'elle est bien détachée des choses terrestres, & du poids de la matiere.

4°. L'événement a confirmé tels & tels songes, telles & telles prédictions : donc la Divination n'est pas une chose imaginaire. Si c'étoit une chose imaginaire, on ne devineroit jamais : or on devine quelquefois ; donc il existe une faculté de deviner. Qu'il y ait des prédictions fausses, cela ne prouve autre chose, si non qu'on ne devine pas toujours. Je vois, je discerne certains objets. C'est une preuve que j'ai la faculté de voir : si d'autres objets échappent à mes regards, ou les trompent, cela témoigne que mes yeux ne font pas toujours leur devoir : mais on auroit tort d'en conclure que je suis aveugle.

nature

nature & par le ſentiment ; mais que ſi notre ame devine la vérité, ou par des ſonges, ou par des extaſes, c'eſt un cas fortuit. Les conſéquences de Cratippe étoient fondées ſur l'hypotheſe que ce n'étoit point le hazard qui avoit fait que tant de ſonges & tant de prédictions s'étoient trouvées véritables. Ciceron lui nie cette hypotheſe, & lui ſoutient que le hazard avoit toujours fait cela : puis il ſe ſert d'un argument *ad hominem*. Vous rejettez, lui dit il, les Divinations des Augures, celles des Haruſpices & des Aſtrologues, &c, & néanmoins elles ont été quelquefois conformes aux événemens : il faut donc, ou que vous les rejettiez mal-à-propos, ou que vous admettiez ſans raiſon vos deux eſpeces de deviner. Je ne vois point ce que Cratippe eût pu répondre.





OPINIONS DE PLOTIN.

que Plotin pensoit la vanité de se faire peindre.

PLOTIN, Philosophe Platonicien, a fleuri au troisieme siecle du Christianisme. C'étoit un esprit fort au-dessus du commun des Philosophes, & dans lequel on remarquoit des idées d'une grande singularité. Il avoit honte d'être logé dans un corps : c'est pourquoi il ne prenoit nul plaisir à dire, ni qu'elle étoit sa famille, ni qu'elle fut sa Patrie. On n'a pas laissé de savoir qu'il étoit né à Lycopolis, ville d'Egypte. Ce mépris pour tout ce qu'il avoit de matériel, fut cause qu'il ne voulut jamais se laisser peindre. Son disciple Amelius l'en pria inutilement : n'est-ce pas assez, lui répondit Plotin, de traîner partout avec soi le simulachre grossier dans lequel la nature nous a enfermés : croyez-vous encore qu'il faille transmettre aux siecles futurs une ébauche de cette image, comme un spectacle digne de leur attention. Qu'il

y a de grandeur dans cette pensée ! Cependant notre Philosophe fut peint, mais il n'en fut rien : Amelius mena dans l'auditoire un excellent peintre, qui s'étant bien rempli de l'image de Plotin, le représenta ensuite de mémoire, & fit un portrait très-ressemblant. Ce fut peut-être le même principe qui porta ce Philosophe à s'abstenir de plusieurs choses qu'on croyoit fort utiles à la santé : il ne fit jamais usage du Thériaque ni des autres antidotes ; il ne se baignoit point ; il mangeoit peu ; il s'abstenoit de la viande, & à peine usoit-il d'un peu de pain ; ce qui, joint à son application excessive, lui causoit de grandes insomnies. On lui conseilla l'usage des lavemens, comme un excellent remede aux douleurs de colique qui le tourmentoient souvent, mais il n'écouta point ce conseil, ne croyant pas qu'il fût de la bienseance, ni de la gravité d'un vieux Philosophe d'employer un tel remede (*a*).

Il commença de bonne heure à paroître singulier dans ses goûts & dans ses manieres. A l'âge de huit ans, fréquentant déja les écoles, il ne laiss-

(a) Porphyre, vie de Plotin.

ſoit pas d'aller trouver ſa nourrice, & lui découvrant les mammelles, il té-toit avidemment. Il ceſſa d'en uſer ainſi avec elle, lorſqu'on l'eut grondé comme un enfant importun. Il commença à vingt-huit ans ſes études de Philoſophie; on le recommanda aux plus célèbres Profeſſeurs d'Alexandrie. Mais il n'en fut pas content, & il revenoit de leurs leçons tout mélancolique. Un de ſes amis ayant ſû la cauſe de ce dégoût, n'y trouva point de meilleur remede que de le mener aux leçons d'Ammonius. Il ne ſe trompa point dans ſa conjecture : car dès que Plotin eut entendu ce Philoſophe, il confeſſa à ſon ami que c'étoit l'homme qu'il cherchoit. Il paſſa onze ans de ſuite auprès de cet excellent Maître, & devint un grand Philoſophe.

Les grandes connoiſſances qu'il puiſa dans cette école, ne ſervirent qu'à lui inſpirer un deſir ardent d'en acquérir de nouvelles, en allant s'inſtruire chez les Philoſophes Perſans, & chez les Brachmanes de l'Inde. Il ne perdit point l'occaſion que lui fournit la guerre que l'Empereur Gordien alla faire aux Perſes : il ſuivit l'armée Romaine. Mais cette expédition fut très-

malheureuse ; l'Empereur y fut tué, & notre Philosophe eut bien de la peine à sauver sa vie par la fuite. Il avoit alors trente-neuf ans. L'année suivante il alla à Rome, & y fit des leçons de Philosophie. Il y débita à la vérité les choses qu'il avoit apprises de son maître Ammonius ; mais il n'imita point l'exemple d'Erenius & d'Origene ses condisciples, qui s'étant engagés avec lui de ne point communiquer au public certaines doctrines plus relevées, dont le même Ammonius leur avoit fait part, avoient mal observé cette convention. Pour lui il fut dix ans à Rome sans composer aucun livre. Il se mit ensuite à écrire ; mais il ne communiqua ses ouvrages qu'à un petit nombre de disciples judicieux & discrets. Il étoit dans sa cinquantieme année, lorsque Porphyre devint son éleve. Un disciple de cette force ne pouvoit manquer de lui donner de la tablature. Porphyre ne s'arrêtoit point à des réponses superficielles ; il vouloit qu'on lui expliquât à fond les difficultés, & il réduisit son maître à s'expliquer par écrit. C'est en effet la seule méthode d'instruire pleinement un disciple, & il est presque impossible de vuider au-

cune question par de simple conférences, ou par des disputes de vive voix. Plotin composa donc de nouveaux livres.

Tous ses Ouvrages réunis forment cinquante-quatre Traités, divisés en six Ennéades : c'est à Porphyre que nous en devons la collection & l'arrangement. Ils roulent sur des matieres fort abstraites, & ils regardent presque tous la Métaphysique la plus guindée. Il semble qu'en certains points notre Philosophe ne s'éloigna pas beaucoup du Spinozisme. Il n'y a presque point de siecle où ce monstrueux sentiment n'ait été enseigné. Spinoza n'a que le malheureux avantage d'être le premier qui l'ait réduit en systême selon la Méthode Geométrique. Que vouloit dire Plotin quand il fit deux livres pour prouver, *unum & idem ubique totum simul adesse ?* N'étoit-ce pas enseigner que l'Etre qui est partout est une seule & même chose ? Spinoza n'en demande pas davantage. Plotin examine dans un autre Traité s'il y a plusieurs ames, ou s'il n'y en a qu'une seule : *utrum omnes animæ una sint.* Il s'appliqua beaucoup à l'étude des idées. Il fit un livre sur la question, *s'il*

enseigna
spinozis-

y a des idées des choses singulieres; il en fit un autre pour prouver que les objets intellectuels ne sont pas hors de l'entendement (*b*).

On reconnoît dans les livres dont nous parlons, trois sortes d'âges de l'esprit de leur Auteur. Les premiers & les derniers Traités sont fort au-dessous des autres. On voit dans les premiers une force qui n'a pas encore toute sa crue, & dans les derniers une force qui dégénere. C'est dans les écrits du milieu qu'on trouve une vigueur montée au plus haut degré. Tant il est vrai généralement parlant que l'esprit passe par les mêmes vicissitudes que le corps : on connoît l'âge d'un Auteur aux traits de sa plume, presque aussi facilement qu'aux traits du visage. Les ouvrages de Plotin, originairement composés en grec, ont été traduits en latin par Marsile Ficin, qui fut chargé de ce travail par Côme de Médicis. Le Traducteur a fait des sommaires & des Analyses sur chaque livre : c'est ce qu'on nomme les Commentaires de Marsile Ficin, expression trompeuse, qui semble annoncer des notes critiques sur le texte grec, &

(*b*) Porphyre, ubi suprà.

des explications ſur les paſſages difficiles, & ſur les penſées enveloppées de l'Auteur. Voilà ce que l'on entend ordinairement par commentaire : or celui dont nous parlons n'offre rien de tel.

Ses manieres en compoſant tenoient beaucoup de la ſingularité qui lui étoit propre. Il ne reliſoit jamais ce qu'il avoit compoſé; il formoit mal les lettres, & ne diſtinguot ipoin t les ſyllabes. Il n'avoit nulle exactitude pour l'ortographe ; toute ſon attention étoit pour les choſes & pour les penſées. Il perſévéra toujours dans cette méthode. Mais voici une choſe bien admirable. Sa méditation étoit ſi forte, qu'il rangeoit dans ſa tête tout un ouvrage depuis le commencement juſqu'à la fin ; & il ſuivoit ſi exactement ce qu'il avoit médité, qu'il n'y changeoit rien en écrivant. Lorſqu'on venoit l'interrompre pour quelque affaire, il ſuſpendoit pour un moment ſes méditations, & il y revenoit quand l'affaire étoit terminée, ſans avoir perdu le fil de ſes idées, & ſans avoir même beſoin de lire les dernieres lignes de ſon cahier(c). Au reſte cette méthode de compoſer

(c) Ibid.

faisoit qu'un fidele ami lui étoit très-nécessaire pour la revision de ses écrits. Il choisit Porphyre pour cette fonction, préférablement à Amelius, qui avoit été vingt-quatre ans son disciple, & pour qui Plotin avoit d'ailleurs beaucoup d'estime.

La considération que les Romains eurent pour notre Philosophe est incroyable. Il se fit des disciples jusqu'au milieu du Sénat, & il y eut des membres de cette illustre Compagnie qui, non contens d'être assidus à son auditoire, sortirent de la Magistrature pour mener une vie philosophique. Il inspira à des personnes de l'autre sexe une forte inclination pour les mêmes études. Une Dame de qualité l'engagea à venir loger chez elle, & prenoit un grand plaisir à l'entendre. La fille de cette Dame n'étoit pas moins attentive aux leçons de notre Philosophe. On avoit une telle opinion de sa vertu & de sa probité, que plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe lui confioient en mourant leurs biens, leurs enfans, & tout ce qu'ils avoient de plus cher : comme si c'eût été une espece de Génie tutélaire, & d'Ange Gardien (*d*).

(*d*) Ibid.

Il ne refusoit pas cet embarras. Il avoit souvent la patience d'assister à la reddition des comptes des Tuteurs. Il étoit l'arbitre d'une infinité de procès, & il se conduisoit en cela avec tant d'équité & de ménagement, qu'il ne se fit aucun ennemi pendant les vingt-six ans qu'il fut à Rome.

Il ne trouva pas la même justice parmi les personnes de sa profession. Un Philosophe d'Alexandrie, qui affectoit le premier rang, se déchaîna avec passion contre Plotin, & n'oublia rien pour le décrier. On prétend même qu'il eut recours à l'Art magique pour le perdre. Mais ces maléfices retomberent sur leur auteur, qui fut obligé d'avouer à ses amis, que Plotin avoit une ame douée d'une extrême force, puisqu'elle faisoit réfléchir sur ses ennemis les traits qu'ils lui décochoient. Ce qu'il y a de plus admirable, c'est que Plotin s'aperçut lui-même de l'effet que ces machinations produisoient sur le Magicien. *Dans ce moment*, dit-il un jour à ses amis, *le corps d'Olympius*, (c'étoit le nom de son ennemi) *est plissé comme une bourse : ses membres se froissent les uns les autres.*

Porphyre qui donne cela pour un fait constant, tâche de le persuader par cette supposition. Il dit que Plotin étoit sous la protection d'un Génie supérieur à celui des autres hommes, & que ce Génie n'étoit point de ceux que l'on appelloit Démons, mais de ceux qu'on appelloit Dieux. Il nous conte qu'un Prêtre d'Egypte évoqua dans le Temple d'Isis à Rome l'Esprit familier de Plotin, en présence de Plotin même, & qu'ayant reconnu que l'Esprit qui se présenta étoit un Dieu, & non pas un simple Démon, il félicita tout aussi-tôt Plotin de cette excellente prérogative. Porphyre ajoute que comme on se préparoit à questionner cet Esprit, il disparut incontinent, parce qu'un ami commun, qu'on avoit mené à ce spectacle, étouffa les oiseaux qu'on lui avoit donnés à garder. Plotin sachant que son Esprit familier étoit d'un ordre si éminent, s'accoutuma à le consulter avec plus de soin, & à diriger vers lui les principales opérations de son entendement. Il composa même un livre touchant les Esprits familiers, dans lequel il rechercha soigneusement la cause de leurs différences (*e*).

Esprit familier Plotin.

(*e*) *Ibid.*

Je remarque toutes ces choses pour deux raisons : la premiere, afin que l'on voie ici un petit échantillon de la doctrine Platonique touchant les Génies : la seconde, afin que l'on sache que le dogme de l'Ange Gardien, qui fait un objet de croyance & de culte dans la communion de Rome, est beaucoup plus ancien que la Religion Chrétienne. Il n'y a point de systême plus propre à accréditer la doctrine des Platoniciens bien & duëment rectifiée, que celui des causes occasionnelles. Je ne sai ce qui en arrivera ; mais il me semble que tôt ou tard on sera contraint d'abandonner les principes méchaniques, si on ne leur associe les volontés de quelques intelligences ; & franchement il n'y a point d'Hypothese plus capable de donner raison des événemens, que celle qui admet une telle association. Je parle surtout des événemens qu'on appelle casuels, fortune, bonheur, malheur. Toutes ces choses ont sans doute leurs causes réglées & déterminées par des loix générales que nous ne connoissons pas, mais qui, assez vraisemblablement, ne sont que des causes occasionnelles, semblables à celles qui font agir no-

tre ame sur notre corps. Voyez la savante Dissertation de M. Dodwel sur le Génie, ou sur la fortune des Empereurs (*f*).

Pour revenir à Plotin, il faut dire que la supériorité de son Génie tutélaire le remplit d'une extrême confiance. Amelius l'ayant prié d'assister à ses dévotions, je veux dire à un sacrifice qu'il offroit aux Dieux dans un jour de solemnité, *c'est à eux*, répondit Plotin, *de venir à moi, & non pas à moi d'aller à eux.* Personne ne comprit la raison d'une si fiere réponse, & n'osa la lui demander (*g*).

On attribue à notre Philosophe une sagacité surprenante. Une Dame très-vertueuse, qui demeuroit chez lui avec ses enfans, ayant perdu un colier, Plotin fit venir tous les domestiques, & après les avoir bien considérés, *voilà le voleur du colier*, dit-il, en montrant l'un d'eux. Celui-ci, après quelque résistance, confessa le vol, & rendit le colier. Plotin savoit prédire admirablement la destinée de ses disciples. Il jugea que Polémon étoit d'un tempérament amoureux, & il lui an-

Ce qu'on raconte de sa sagacité.

(*f*) Prælect. H, ad Spartiani Hadrianum.

(*g*) Porphyre, ibid.

nonça qu'il vivroit peu, ce qui arriva. Porphyre avoit formé le dessein de se tuer : Plotin en fut averti par son Esprit familier : sur le champ il alla trouver Porphyre, & le détourna de cette résolution. Au reste, quoique Plotin eût fort étudié l'Astrologie, il n'eut aucune foi aux prédictions empruntées de cette science, & il réfuta même souvent les Astrologues (*h*)

L'Empereur Gallien, & Salonine son Epouse, eurent une considération infinie pour Plotin;& si quelques courtisans jaloux & malins ne l'avoient traversé, il auroit obtenu une grace insigne qu'il demanda : c'étoit qu'on rebatit une ville de la Campanie, qu'on lui donnât le nom de *Platonopolis*, & qu'on la lui cé ât avec tout son territoire. Il avoit dessein d'y établir une Colonie de Philosophes, & d'y faire pratiquer les loix idéales de la République de Platon.

Des ennemis d'une autre espece susciterent des embarras à notre Philosophe. Quelques gens de Lettres l'accuserent de s'être enrichi des pensées de Numenius : mais Amelius prit la plume pour repousser cette accusation.

(*h*) Ibid.

Longin se laissa aussi prévenir, pendant quelques tems, contre Plotin : mais il revint sur son compte, & il témoigna une grande estime pour ses écrits. Il les cherchoit avec empressement, & pour les avoir bien corrects, il pria Porphyre de lui communiquer son exemplaire. Il trouvoit de grandes obscurités dans le choix des matieres, mais il admiroit sa maniere d'écrire, la beauté de ses idées, & la tournure philosophique de ses raisonnemens. C'est le jugement qu'il en porte dans une lettre adressée à Porphyre (*i*), & ce seul trait montre le discernement exquis, & la judicieuse pénétration de Longin ; *ex ungue leonem.* On ne peut nier que la plupart des matieres, que Plotin a traitées, ne soyent incompréhensibles : mais à travers cette obscurité on ne laisse pas de découvrir un génie fort élevé, fécond, vaste, & une méthode serrée de raisonnemens. Si Longin avoit été un faux Critique, s'il n'avoit pas eu un esprit grand & beau, il se seroit moins aperçu des ténèbres de Plotin. Ceci n'est nullement un paradoxe : il n'y a point de gens qui se plaignent moins de l'obscurité d'un livre, que ceux qui ont

Jugem de Long sur les éc de notre I losophe.

(*i*) Ibid.

l'esprit confus & embarrassé, avec une pénétration médiocre. Longin écrivit contre le Traité des idées, publié par Plotin.

Notre Philosophe eut de grandes incommodités la derniere année de sa vie ; un mal de gorge qui l'enroüa jusqu'à l'empêcher de parler ; des ulceres aux mains & aux pieds ; une grande foiblesse de vûe. Il quitta Rome quand il se vit en cet état, & se fit porter dans la Campanie chez les héritiers d'un de ses anciens amis, qui lui fournirent tout ce qui lui fut nécessaire. Il fit la plus belle mort qu'un Philosophe Payen puisse faire : car il expira en prononçant ces paroles : *Je fais mon dernier effort pour ramener ce qu'il y a de divin en moi, à ce qu'il y a de divin dans tout l'Univers.* Il mourut à l'âge de soixante-six ans, la troisième année de l'Empereur Claude II, c'est-à-dire l'an 270 de l'Ere Chrétienne.

On apprit des nouvelles tout-à-fait consolantes du bon état de son ame. Un de ses disciples ayant consulté l'Oracle sur le sort de son défunt Maître, Apollon se trouva la verve si échauffée, qu'il lui fit une réponse qui con-

tenoit une cinquantaine de vers. Voici le précis de l'exposition que Porphyre en donne. Apollon déclare que Plotin avoit été pacifique, débonnaire, vigilant; qu'il avoit continuellement élevé son ame pure vers Dieu; qu'il avoit aimé Dieu de tout son cœur; qu'il s'étoit détaché de cette misérable vie autant qu'il lui avoit été possible; & que s'élevant avec toutes les forces de son ame, & par tous les degrés que Platon enseigne, vers cette Divinité suprême qui surpasse tout entendement, il en avoit été éclairé; il avoit joui de la vision de cet Etre souverain, non par l'entremise des idées, mais en contemplant directement son essence, & cette nature qui est au-dessus de toute intelligence. Porphyre prend là un peu d'haleine, pour nous dire qu'il a été une fois en sa vie honoré de cette vision à l'âge de soixante-huit ans; que le but, auquel Plotin dirigeoit toutes ses pensées, étoit de s'unir au grand Dieu qui remplit tout l'Univers; & qu'il étoit parvenu quatre fois à cette fin, non en puissance seulement, mais en effet, pendant les six ans que lui Porphyre l'avoit fréquenté. Ne voilà t-il pas la voie uni-

tive, dont les myſtiques nous parlent tant ? Ne peut-on pas les accuſer d'être plagiaires des Platoniciens ? Ne voit-on pas auſſi dans cet endroit les ſemences du Quiétiſme ? Mais retournons à l'Oracle. Plotin avoit eu cet avantage, que lorſqu'il ſortoit du droit chemin, les Dieux l'y reconduiſoient en le rempliſſant de leur lumiere ; ſi bien qu'on avoit pû dire qu'il avoit compoſé ſes ouvrages à la lueur des rayons céleſtes qui éclairoient ſon eſprit. Voilà pour ce qui regarde cette vie. Après ſa mort il étoit à l'aſſemblée des Bienheureux, où régne la charité, la joie & l'amour d'union de Dieu ; il avoit été chez les trois Juges de l'autre monde, Minos, Rhadamanthe, Eacus, non pour y rendre compte de ſes actions ; mais pour converſer avec eux, & avec les autres Divinités qui les vont voir : en un mot il jouiſſoit de la vie bienheureuſe (k).

(k) Porphyre, in vitâ Plotini.



DOGMES D'HIÉROCLÈS.

HIÉROCLÈS, Philosophe de la Secte Platonique, vecut dans le cinquieme siecle, & enseigna dans Alexandrie avec beaucoup d'éclat. Il se fit admirer par la force de son génie, & par la beauté féconde de ses expressions. Il composa sept livres sur la Providence & sur le Destin, & il les adressa au Philosophe Olympiodore, qui, dans les différentes légations dont on le chargea, rendit de grands services à l'Empire Romain au tems d'Honorius & de Théodose le jeune. On n'a plus les livres d'Hiéroclès, & il ne sont connus que par les extraits qui s'en trouvent dans Photius. Ces extraits nous apprennent qu'Hiéroclès s'étudia a faire voir qu'il y avoit un parfait accord entre la doctrine de Platon & la doctrine d'Aristote, & que ceux qui ont nié cet accord n'entendoient pas bien les sentimens de ces deux grands hommes (*a*).

(*a*) Photius, Biblioth. Cod. CCXIV. & CCXLIII.

Hiéroclès donna mille mouvemens à son esprit, pour expliquer les difficultés de la Providence, du Destin, & du Franc Arbitre : il prétendit que le nœud, ou la clé de toutes ces choses, consistoit dans le passage des Ames d'un corps à un autre, & dans la vie qu'elles avoient menée avant que d'entrer dans les corps humains. Il épuisa là-dessus toutes ses forces, & il ne lui en resta plus pour s'aviser des bonnes raisons qui établissent la doctrine qu'il entreprenoit de prouver. C'est pourquoi Photius remarque que tout ce grand attirail de raisonnemens se réduit à des niaiseries (*b*).

Notre Philosophe eut une idée fort singuliere : car il entreprit de prouver que Platon a enseigné que le monde a été produit de rien. Les Platoniciens soutenoient une doctrine contraire, & croyoient en cela se conformer aux principes de leur Fondateur. Ils assuroient que Dieu, supposé même qu'il opérât de toute éternité par sa puissance & par sa sagesse, ne seroit jamais capable de former un monde sans le concours d'une matiere incréée : d'où ils concluoient qu'il n'avoit produit

(*b*) Idem, ibid, Cod. CCXIV.

les choses qu'avec la coopération d'une matiere, dont l'existence ne dépendoit point de lui. Toutes choses, ajoutoient-ils, étoient contenues en puissance dans cette matiere : Dieu n'a fait que les en tirer & les arranger Hiéroclès raisonna avec beaucoup de jugement contre cette supposition : il dit qu'un tel ouvrage de Dieu ne seroit pas tant une marque de sa bonté, que l'effet d'une diligence superflue : car pourquoi s'efforceroit-il d'arranger ce qu'il n'a point fait ? Le bon ordre ne se trouve-t-il pas assez en ce qu'un être subsiste éternellement par lui-même. Tout ce qui survient à un tel être n'est-il pas hors de sa nature ? N'est-ce point par conséquent un défaut ? Il conclut de là que Dieu n'auroit pû commencer son ouvrage que par une mauvaise action, savoir par l'entreprise de dépouiller de son état naturel une substance incréée aussi bien que lui *, & sa propre sœur (c).

(c) Ibid. Cod. CCLI.

* N. B. Bayle a bien profité de cette idée, dans l'Art. *Ovide*, où il donne l'exposition du Systême des Anciens sur le débrouillement du Cahos. Comme il n'a point indiqué dans cet endroit la source dont il l'avoit tirée, on peut, sans témérité, l'ac-

Ces raisons sont très-fortes, & quiconque les aura bien pesées, & s'intéressera un peu à la gloire de Platon, tâchera de faire voir qu'il n'a point admis deux principes collatéraux, éternels, & indépendans l'un de l'autre, Dieu & la matiere. Voilà sans doute ce qui fit que notre Hiéroclès lui attribua le dogme de la création proprement dite. Je me persuade qu'il avoit trouvé cette doctrine dans les écrits des Chrétiens, & qu'ayant été frappé des argumens qui combattent l'existence d'une matiere incréée, il supposa, pour la gloire de la Secte Platonique, que son Fondateur avoit connu Dieu sous l'idée d'une nature, dont un simple acte de volonté peut suffire à la formation de l'Univers. Mais il seroit aisé de montrer que notre Philosophe commit en cette occasion un mensonge officieux : car Platon admet très-claire-

cuser d'avoir voulu se l'approprier. Voyez le Tome III de cette collection, page 13 & 14. Voyez aussi, dans le même volume, l'exposition de l'*Epicurisme*, §. III, où le même paradoxe est développé avec plus d'étendue, & toujours sans citation. Ce petit larcin de Bayle vaut bien la peine d'une confrontation.

ment le concours d'une matiere indépendante & incréée. Disons donc que son Apologiste fit valoir ici son industrie, autant qu'en nul autre endroit; je parle de l'industrie de donner aux phrases des Auteurs morts tels sens qu'on veut, ou de trouver pour le moins dans leurs ouvrages deux ou trois systêmes différens. Il entendoit ce manége: car il donna deux explications du Gorgias de Platon, qui ne se ressembloient en rien; & néanmoins elles parurent toutes deux conformes à la doctrine Platonique (*d*).

Hiéroclès se maria; mais ce ne fut que dans la vûe d'avoir des enfans. On remarque la même chose de Théosebius, son disciple, & cela nous montre que les plus célèbres Platoniciens se persuadoient que c'étoient là les justes régles & les véritables bornes du mariage, & que tout ce qui alloit au-delà de ces limites, étoit un déréglement, ou pour le moins une foiblesse, que les Sages ne se doivent pas permettre. Ce fut aussi par ce principe que le même Théosebius cessa de coucher avec sa femme, quand il eut reconnu qu'elle étoit stérile (*e*).

(*d*) Photius, ibid. Cod. CCXLII. (*e*) Ibid.



SENTIMENS D'AVERROES.

I.

AVERROES (*a*), l'un des plus subtils Philosophes qui ayent paru parmi les Mahométans, nâquit dans le XII siecle, à Cordoue, ville d'Espagne (*b*), alors soumise aux Sarrazins. Il eut un extrême attachement pour Aristote, dont il commenta les Ouvrages avec tant d'habileté, qu'on le nomma le *Commentateur* par excellence. On admire, que ne sachant point de grec, il ait si bien pénétré le sens de l'original : on a donc raison de croire que s'il eût possedé cette langue, son commentaire ne laisseroit rien à désirer : qui

(*a*) C'est ainsi que les Occidentaux le nomment. Son véritable nom, suivant Reinesius, *Epist. XV ad Hoffmann*, étoit *Ebn Rhoshd*, à quoi on joignoit plusieurs autres noms. Quelques-uns écrivent *Aben-Roes*, ou *Aben-Rois*, fils de *Roës*.

(*b*) Dans *Lindenius renovatus* on dit que Cordoue est une ville d'Arabie. C'est une méprise bien grossiere.

qui græcè nescius feliciter adeò mentem Aristotelis perspexit, quid non fecisset si linguam sciisset græcam. C'est la pensée de Vossius (*c*). Mais Louis Vivès, Celius Rhodiginus, le P. Rapin, & d'autres, assurent qu'Averroës a très-mal expliqué Aristote, soit faute de pénétration, soit parce qu'il ignoroit les langues savantes.

Il professa dans l'Académie de Maroc, sous le troisiéme Roi de la race des Almoades. Il se rendit fort habile dans la Médecine, & il fut l'émule du grand Avicenne. Cependant, comme il l'avoue lui-même (*d*), il savoit mieux la Théorie que la pratique de cet art. Son principal ouvrage de Médecine est celui qu'on nomme *colliget*, où il ne traite que des principes généraux de cette science. Son inimitié contre Avicenne fut cause qu'il ne fit aucune mention de lui dans ses livres, même lorsqu'il réfuta ses sentimens.

Les Médecins de Paris, grands partisans de la saignée, ne manquent pas de se prévaloir de l'autorité de notre Averroës. On assure qu'il hazarda le premier cette opération *sur un sien fils*

(*c*) De Philosophorum Sectis, p. 90.

(*d*) Averroës, *colliget*, Lib. VII, Cap. VI.

âgé de six à sept ans, *qu'il guérit* par là d'une pleuresie. On avoit cru jusqu'alors que la saignée étoit mortelle pour les enfans qui n'avoient pas atteint l'âge de quatorze ans, & *sans Averroès*, nous serions encore *dans cette hérésie* (*e*).

Le peuple de Cordoue conféra à notre Philosophe deux belles charges, que son pere & son ayeul avoient possédées; savoir la dignité de Grand-Prêtre, & celle de premier Juge de la ville. Il fut fait aussi grand Juge de Maroc & de toute la Mauritanie : mais il fit exercer cette derniere charge par des Lieutenans (*f*).

On dit des merveilles de sa patience, de sa libéralité, & de sa douceur. Un jour qu'il faisoit leçon dans l'auditoire de Jurisprudence, un homme s'approcha de lui, & lui dit tout bas une grosse injure. Notre Philosophe changea de couleur; mais se recueillant aussi-tôt, il se contenta de répondre, *oui*, *oui*. Le lendemain le même

(*e*) Pasquier, Lettres Tom. II, p. 548.

(*f*) Tiré du Livre *de viris quibusdam illustribus apud Arabes*, traduis de l'Arabe en latin par Jean Leon l'Africain, & publié par Hottinger, *Biblioth. Theol. Cap.* III.

homme retourna à l'auditoire, & lui demanda pardon : *Dieu te benisse*, dit Averroës, *puisque tu as fait voir que je suis pourvû de patience.* Il lui donna ensuite quelque argent, & lui dit : *ne fais point à d'autres ce que tu m'as fait.* Il assista toujours généreusement les gens de Lettres nécessiteux, sans avoir égard s'ils étoient ses amis, ou s'ils le haïssoient. Quelques gens l'ayant blâmé de ce qu'il prodiguoit ainsi son bien à ses ennemis : vous n'y entendez rien, leur répondit-il : faire du bien à ses amis & à ses proches n'est point un acte de libéralité : on se porte à cela par les sentimens de la nature. Etre libéral, c'est communiquer ses richesses à ceux qui ne nous appartiennent point, & qui nous haïssent. Je dois mes biens, non au trafic, ni au métier des armes, mais à la vertu. Quel meilleur usage en puis-je faire que de le dépenser en actions vertueuses ? Pour moi je trouve que je ne les ai pas mal placés, puisqu'ils m'ont servi à convertir en amis ceux qui étoient mes ennemis (*g*).

Ce qu'il répondit à un jeune homme, qui lui demandoit sa fille en ma-

(*g*) Ibid.

riage, eſt aſſez curieux : [Donnez-la moi, lui dit le galant ; je vous payerai ſon poids en or : *O Domine judex, da mihi uxorem filiam tuam, & quànti eam ponderaveris, itidem aurum tibi tradam.* Savez-vous, répondit Averroës, ſi ma fille eſt belle ou laide : ſavez-vous ſi vous en ſerez content ? J'ai vu ſa copie, reprit l'autre, c'eſt-à-dire ſon frere. Je crains, repliqua Averroës, que votre impétuoſité ne vous ait empêché de la connoître. Le jeune homme n'obtint point la fille, qui épouſa depuis un parent du Roi de Maroc.] (*h*) Tel eſt le narré de Leon l'Africain.

Quand j'ai dit que la réponſe d'Averroës étoit curieuſe, j'ai eu égard à deux choſes : en premier lieu aux circonſtances, & puis à l'obſcurité du Traducteur. Je le ſoupçonne de s'être mal exprimé : il n'entendoit guere la langue latine : l'apparence eſt que les mots arabes ont plus de ſel que ſa traduction ; & ainſi les eſprits curieux ſeront bien aiſes qu'on leur propoſe à examiner ce petit fait là. C'eſt une aſſez grande ſingularité de voir un galant, qui, poids pour poids, veut tro-

(*h*) Ibid.

quet son or contre une fille qu'il n'a point vue. Le prix monteroit bien haut, même en Espagne, où les femmes sont plus menues qu'en beaucoup d'autres pays. Averroës n'auroit pas mal fait de demander au galant, *savez-vous si ma fille est d'une taille déliée, ou si elle a trop d'embonpoint?* Cet éclaircissement pouvoit être de conséquence, puisqu'au second cas la marchandise eût plus couté & moins valu. Autre circonstance. Selon nos coutumes, rien ne feroit plus singulier qu'un galant qui n'auroit point vu la fille du principal Magistrat du lieu de sa résidence : mais parmi les Mahometans cela est commun : ils ne permettent point aux filles de se montrer aux fenêtres, de courir par la ville, ou de recevoir des visites. Cependant j'ose dire qu'il est assez particulier que ce noble Cordouan n'ait su que par conjecture si la fille d'Averroës étoit jolie. Voilà quelques singularités ausquelles j'ai eu égard.



II.

Dogme d'Averroës sur l'entendement de l'homme.

Averroës a débité une doctrine fort absurde concernant l'entendement de l'homme. Son sentiment est qu'il y a

une intelligence, qui, ſans ſe multiplier, anime tous les individus de l'eſpece humaine, en tant qu'ils exercent les fonctions de l'ame raiſonnable. Cela veut dire que l'entendement de tous les hommes eſt une ſeule & même ſubſtance, & que tous les individus humains ont la même ame. Ce Philoſophe ſuppoſa d'autres eſpeces d'intelligences, répandues dans tous les globes céleſtes, une dans chaque globe : ſelon lui, l'entendement des hommes étoit la derniere des ces intelligences, & celle qui occupe le plus bas lieu (*a*).

Averroës n'eſt point l'inventeur de ce ſentiment.

On regarde communément Averroës comme l'inventeur de ce ſentiment : mais il vaudroit mieux dire, ce me ſemble, qu'il n'a fait que l'éclaircir & le développer, & que l'ayant ſoutenu avec plus d'ardeur qu'on ne le faiſoit auparavant, il lui a donné une eſpece nouvelle vie. En effet bien des gens prétendent que Théophraſte, Themiſtius, Simplicius, & beaucoup d'autres Péripatéticiens, ont enſeigné ce dogme avant Averroës (*b*) ; & il y

(*a*) Celius Rhodiginus, antiq. Lect. *Lib.* III. Cap. II.

(*c*) Voyez auſſi Pomponace, de immortalitate Animæ, *Lib.* III. &

& même des Ecrivains (c) qui veulent que la doctrine de l'unité d'entendement ne soit qu'une extension & un développement des principes d'Aristote.

Ce dernier sentiment me paroît très-fondé, & si c'étoit ici le lieu d'en produire les preuves, je pourrois alléguer plusieurs remarques pour l'appuyer. Je me contente de celle-ci : c'est que selon l'hypothese d'Aristote, la multiplication des individus ne pouvant avoir d'autre fondement que la matiere, il s'ensuit que l'entendement est unique, puisque selon la doctrine de ce Philosophe, il est séparé & distinct de la matiere (d). Quoiqu'il en soit, on attribue ordinairement ce dogme au Philosophe de Cordoue; *figmentum & monstrum ab Averroë confictum*, dit Pomponace (e). Les Jésuites de Conimbre parlent sur le même ton : *unus omnium*, disent-ils,

les Peres de Conimbre, in *Lib*. II de Anima, Cap. I, Quæst. VII. Art. I.

(c) Thom. Anglicus, Achillinus, Odo, Jandunus, Mirandulanus, Zimara, Vicomeriatus, &c, *apud Conimbricenses*, ubi suprà.

(d) Pomponat. de immortalitate Animæ, Cap. IV.

(e) Ibid. Cap. III.

finxit communem intellectum (*f*); & lorsqu'ils réfutent cette opinion, ils n'attaquent qu'Averroës; tant on est persuadé que pour le moins il mérite d'être tenu pour le principal défenseur de la prétendue unité d'entendement.

men de doctri- Au reste, que cette opinion soit fondée sur le principes d'Aristote, ou que ce soit une invention d'Averroës, c'est toujours une doctrine impie & absurde. Elle est impie, puisqu'elle conduit à croire que l'Ame, qui est proprement la forme de l'homme, meurt avec le corps: car cela résulte de l'hypothese d'Averroës. Je sai bien qu'il reconnoissoit que l'entendement ne meurt jamais, & qu'il en faisoit une nature éternelle: mais, à cet égard, il ne le considéroit pas comme une substance apropriée à chaque homme; & par conséquent, quoiqu'il avouât que le principe des opérations actuelles de Pierre & de Paul subsiste après leur mort, il ne laissoit pas de croire que tout ce qui avoit apartenu en particulier à Pierre & à Paul, & quant au corps, & quant à l'ame, cessoit de vivre lorsqu'ils mouroient. J'ajoute que

(*f*) Conimbr. in *Lib.* III de Anima, *Cap.* V, Quæst. I, Art. I.

cette doctrine est absurde : car que peut-on dire de plus insensé, que de soutenir que deux hommes qui s'entretuent, dirigés chacun par leurs actes intellectuels, ont la même ame ? Que peut-on imaginer de plus chimérique, que de prétendre que deux Philosophes, dont l'un nie, l'autre affirme la même these en même tems, ne sont qu'un seul être à l'égard de l'intellect ?

Réfl[...] sur les [...]remens [...]losophi[...] des g[...] esprits.

On s'étonnera que des génies aussi sublimes qu'Aristote, & qu'Averroës, ayent forgé tant de chimeres sur l'entendement ; mais j'ose dire qu'ils ne les auroient jamais forgées, s'ils n'avoient été de grands génies : c'est par une forte pénétration qu'ils ont découvert des difficultés, qui les ont contraints de s'écarter du chemin battu, & de mépriser plusieurs autres routes où ils ne trouvoient pas ce qu'ils cherchoient. La plus certaine connoissance qu'ils eussent de la nature de l'ame est, qu'elle est capable de penser successivement à mille choses ; mais ils ne pouvoient comprendre comment elle réduisoit en acte cette faculté : l'action des objets, leurs especes, leurs images épurées tant qu'il vous plaira

dans le cerveau, rien de tout cela ne paroît capable de donner à l'ame l'intelligence actuelle. Voyez avec quelle force le Pere Malbranche réfute tout ce qu'on dit de la maniere dont nous connoissons les choses. Il n'a point trouvé d'autre ressource, que de dire que nous les voyons en Dieu, & que les idées ne sont point produites dans notre ame. Quelques anciens Philosophes ont dit que Dieu est l'intelligence générale de tous les esprits, c'est-à-dire qu'il leur verse la connoissance, comme le soleil répand la lumiere sur les corps.

Quand une matiere est pleine d'obscurité & d'embarras, il ne faut pas s'étonner que les plus grands Philosophes en parlent un peu de travers, & sur des supositions mal aisées à comprendre. Or s'il y eut jamais de matiere difficile, c'est celle de la formation de la pensée. Elle est peut-être plus impénétrable que celle de l'origine de l'ame. C'est beaucoup dire ; car la réflexion de Bartholin sur une chose que l'on raconte de S. Anselme est de bon sens. Cet Archevêque de Cantorberi se voyant proche de la mort, à l'âge de soixante-seize ans,

souhaita, dit-on, un petit délai, afin d'achever une question très-obscure qu'il avoit commencée sur l'origine de l'ame. *S'il eût obtenu encore soixante-seize ans de vie*, dit Bartholin, *je doute qu'il eût pu venir à bout d'une question si obscure* (g). Notez que la plûpart des Cartésiens enseignent que, comme il n'y a que Dieu qui puisse mouvoir les corps, il n'y a aussi que Dieu qui puisse modifier les esprits. Ils exceptent les actions qui rendent l'ame criminelle. Mais pour tout ce qui s'appelle sensation, imagination, passion, mémoire, idée, ils prétendent que Dieu en est la cause occasionnelle.

III.

Quelque impie & quelque monstrueuse que fût la doctrine d'Averroës, elle fit néanmoins des progrès formidables parmi plusieurs Philosophes Italiens, & l'on eut toutes les peines du monde à la faire proscrire par l'autorité Papale. Raimond Lulle sollicita instamment auprès du Pape Clement V la condamnation des Commentaires de

Succè[s pro]digieu[x de] cette d[octri]ne m[ons]trueuse

(g) Bartholin. Dissert. VI. de legendis libris, p. 164.

cet Arabe sur Aristote; & il tâcha d'engager Philippe le Bel, Roi de France, à solliciter la même chose. Il représenta que c'étoient des livres remplis d'erreurs pernicieuses, & capables de conduire la jeunesse à l'impiété. Il pria, il présenta des requêtes, il fit un livre sur ce sujet : mais il trouva sourds & le Pape, & le Roi de France. Le sentiment d'Averroës sur l'unité d'entendement, étoit si commun en Italie, dans le XVI siecle, que le Pape Leon X se crut obligé de le condamner, & de soumettre à de grieves peines tous ceux qui l'enseigneroient. Présentement il n'est nécessaire ni de demander des bulles, ni de prier qu'à tout le moins il soit défendu de tenir ce Philosophe pour un Oracle. Son autorité est nulle, & personne ne perd du tems à le lire. Mais il y a eu des siecles bien infatués de sa doctrine.

I V.

Il n'y a guere de livres où il paroisse qu'Averroës ait eu de meilleures intentions, que dans celui qui a pour titre, *Destructiones destructio-*

num contra Algazelem. Il y réfute les opinions métaphysiques qu'Algazel avoit soutenues contre les Philosophes. La plupart des opinions d'Algazel sont très mauvaises; car par exemple, il a combattu ce que ces Philosophes disoient, que le monde est l'ouvrage de Dieu, & que Dieu est un agent: qu'il est unique, simple, incorporel, & qu'il ne peut point y avoir deux natures incréées. Puisqu'Averroës soutient le parti des Philosophes sur toutes ces propositions, on ne peut nier qu'il ne travaille en faveur de l'orthodoxie. C'est l'un de ses plus beaux ouvrages, au sentiment du Pere Rapin. Mais d'ailleurs la bonne cause peut-elle trouver son compte dans les services que lui pourroit rendre un tel défenseur, à qui l'on attribue les dogmes les plus impies. Il enseigna, dit-on, que la création n'étoit pas possible, que tous les Etres spirituels sont éternels, que Dieu ne connoît pas les choses particulieres, qu'il n'étend sa providence sur aucun des individus de ce monde (*a*).

Quelques Ecrivains prétendent

(*a*) Possevin, Biblioth. selectæ, *Lib*. XII, Cap. XXXVI.

qu'Averroës fut d'abord chrétien ; qu'ensuite il se fit Juif, & qu'il finit par embrasser le Mahométisme. D'autres assurent qu'il méprisoit également ces trois Religions ; qu'il disoit de la premiere, que c'étoit une religion impraticable ; de la seconde, qu'elle n'étoit bonne que pour les enfans ; & de la troisieme, qu'il falloit l'enseigner aux pourceaux : à propos de quoi il s'écrioit, *moriatur anima mea morte Philosophorum*, que mon ame meure de la mort des Philosophes ! Il disoit au sujet de la Communion Eucharistique, qu'il ne trouvoit point de secte plus méchante ou plus badine que celle des chrétiens, qui mangent & déchirent eux-mêmes le Dieu qu'ils adorent. On ajoute qu'il écrivit contre les trois grands Législateurs, Moïse, Jesus-Christ, & Mahomet, & qu'il fournit les matériaux du *prétendu* Livre *de tribus Impostoribus*.

V.

Il est sur que l'irreligion d'Averroës fit un grand éclat dans Cordoue, & que ses ennemis prirent de là occasion de lui susciter un procès dange-

reux, sous lequel il succomba. Voici comme ils conduisirent cette intrigue. Ils subornerent quelques jeunes gens, qui prierent Averroës de leur faire une leçon de Philosophie. Il y consentit, & il eut l'imprudence de leur découvrir dans cette leçon une partie des sentimens Hétérodoxes. Au sortir de l'auditoire ils allerent déposer contre lui, & firent dresser un acte de leurs dépositions. Cet acte fut signé par cent témoins, & envoyé à Mansor, Roi de Maroc. Ce Prince l'ayant lû, se mit en colere, & dit tout haut, *il est clair que cet homme là n'est point de notre religion* (a). Là dessus il fit confisquer les biens d'Averroës, & le relegua dans le quartier des Juifs. Averroës obéït ; mais comme ses ennemis continuoient leurs vexations, & qu'il ne pouvoit entrer dans la mosquée, sans être poursuivi à coups de pierre par les enfans, il quitta Cordoue pour se rendre à Fez, où il fut bientôt reconnu. On le mit aux fers, & l'on demanda à Mansor ce qu'il vouloit qu'on fit de cet impie. Ce Prince assembla plusieurs Docteurs, & les consulta sur

(a) *De viris quibusdam illustribus, apud Arabes*, p. 276, & seq.

le genre de supplice que méritoit Averroës. La plûpart répondirent qu'en qualité d'Hérétique, il méritoit la mort : mais d'autres représenterent au Roi qu'on ne pouvoit envoyer au supplice un homme de ce caractere, sans causer un scandale affreux, dont le contrecoup retomberoit sur la Religion : » *car on ne pensera point*, dirent-ils, *qu'un Heretique a été condamné; mais on dira qu'un Légiste, qu'un Théologien a subi cette sentence : d'où il arrivera* 1°. *que les Infideles n'embrasseront point notre foi; ce qui causera un dommage notable à la Religion*: 2°. *que l'on se plaindra que les Docteurs Africains cherchent & trouvent des raisons de s'ôter la vie les uns aux autres. Il est plus à propos de le faire rétracter devant la porte de la grande Mosquée. S'il y consent, & s'il donne des marques d'un vrai repentir, nous sommes d'avis que Votre Majesté lui pardonne : car il n'y a aucun homme sur la terre, qui ne soit sujet à faire des fautes* (*b*).

Mansor goûta ce conseil, & chargea le Gouverneur de Fez d'exiger cette

(*b*) Ibid.

abjuration. En conséquence de quoi, un vendredi, à l'heure de la priere, notre Philosophe fut conduit devant la principale mosquée, sur le plus haut dégré, tête nue : tous ceux qui entroient dans le Temple, lui crachoient au visage. La priere étant finie, on demanda au criminel s'il se repentoit de ses erreurs. Il répondit par un *oui*; & on le laissa tranquille. Il resta quelque tems à Fez, & y fit des leçons de Jurisprudence. Ensuite on lui permit de retourner à Cordoue, où il vecut dans une extrême misere, manquant également & d'argent & de livres. Cependant le grand Juge de Maroc, qui avoit succédé à notre Philosophe, s'étant rendu odieux à tout le monde, Mansor le destitua, & rappella Averroës. Celui-ci se rendit à Maroc avec toute sa famille, pour y faire les fonctions de la premiere Magistrature, & y passa tout le reste de ses jours. Il mourut vers la fin du douziéme siecle, ou au commencement du treiziéme. On l'enterra hors la porte des Corroyeurs : son tombeau & son épitaphe y ont paru fort long-tems (*c*).

Je ne dois pas oublier ce qu'il ré-

(*c*) Ibid.

pondit à ceux qui lui demanderent quelle étoit la situation de son ame pendant la persécution. » Cet état là, » leur dit-il, me plaisoit & me déplai» soit. J'étois bien aise d'être déchar» gé des fonctions pénibles de la judi» cature : mais il me fâchoit d'avoir » été opprimé par de faux témoins. » Je n'ai point souhaité, ajoûtoit-il, » d'être rétabli dans la charge de Ma» gistrat, & je ne l'ai reprise que quand » mon innocence a été manifestée » (d). »

VI.

Averroës avoit l'esprit vaste, & capable de toutes sortes de connoissances. Il entendoit la Théologie, la Jurisprudence, la Médecine, les Mathématiques, l'Astrologie, & la Physique. Il passoit les nuits à l'étude, & il ne mangeoit qu'une fois le jour, ce qui n'empêcha pas qu'il ne devint excessivement replet. Il n'aimoit point le jeu, ni les autres amusemens : Il cultiva la poësie, & il composa dans sa jeunesse quelques vers galants : mais il les brûla dans un âge plus avancé. Le discours qui accompagna cet acte est

(d) Ibid.

tout confit en sagesse. L'homme, dit-il, sera jugé par ses propres paroles, & si j'ai parlé mal, je ne veux point donner à connoître ma folie. Que si mes vers plaisoient à quelqu'un, il me prendroit pour un homme sage, & je ne reconnois point que je le sois (*a*).

Vous voyez là le caractere d'un homme sensé. Averroës ayant fait la faute la répara : il voulut se dérober également aux éloges dont il se croyoit indigne, & au blâme qu'il méritoit. Il se seroit trouvé des gens, qui auroient admiré ses poësies galantes, & qui, l'encens à la main, auroient beni sa mémoire : Ovide & Catulle sont des exemples de cela. Il ne voulut point de cette louange. D'autres eussent trouvé fort mauvais qu'un Magistrat, un Philosophe, & un grand Prêtre eût fait des vers de galanterie : il prévint leur critique, en les brulant. Il ne nous reste de toutes ses poësies qu'une petite piece, où il déclare qu'étant jeune il a désobéi à la raison, mais que sur ses vieux jours il est rentré dans le chemin de la sagesse : sur quoi il s'écrie, *plût à Dieu que je fusse né vieux!*

(*a*) Ibid. p. 174.

Voila un souhait bien digne d'un Philosophe.

Ce qu'il fit à l'égard des vers d'un autre, est digne d'être rapporté. Il y avoit à Cordoue un Docteur Juif, Philosophe, Médecin, & Astrologue, qui se souciant peu de la dignité doctorale, s'amusoit à faire des poësies lascives. Ses confreres de Religion s'en plaignirent à notre Philosophe, qui étoit le grand Juge du païs. Ils lui représenterent que les vers du Docteur corrompoient toute la jeunesse de Cordoue, & qu'on ne chantoit autre chose dans la ville. Averroës réprimanda le Poëte, & le menaça de châtiment en cas de récidive. Mais apprenant que sa défense n'arrêtoit point la veine du Juif, & voulant s'assurer du fait, il envoya chez ce Poëte une personne de confiance, qui lui vint faire ce rapport : *J'ai trouvé chez lui l'aîné de vos fils, qui transcrivoit ses vers.* Cet homme ajouta, qu'on les récitoit publiquement dans Cordoue, & qu'on les faisoit même apprendre aux enfans. Alors Averroës cessa ses poursuites : *une seule main*, dit-il, *peut-elle fermer mille bouches ?* Voyant un jour chez un Libraire que l'Alcoran ne fut vendu qu'un ducat, & que les

vers galans de ce Juif furent achetés dix pistoles, il s'écria : *cette ville perira bientôt : car j'ai vu le mépris du peuple pour les choses saintes, & son attachement pour les choses defendues & malhonnêtes* (*b*).

Recueillons de tout ceci qu'il y a des vices qui sont de tout tems, de tout païs, de toute Religion. Voilà des Mahométans d'Espagne, qui faisoient au douzieme siecle ce que plusieurs Chrétiens font aujourd'hui. S'agit-il d'acheter une Bible, ou quelqu'autre livre de piété, on dispute & l'on marchande. Est-il question d'un ouvrage satyrique, ou contraire à la pudeur, on en donne sans marchander le prix énorme que le vendeur demande. Observons aussi qu'il y a de bonnes actions, dont on trouve des exemples dans chaque païs, & dans chaque Religion. Si des Chrétiens, dans ces derniers tems, ont jetté au feu leur poësies profanes, leurs vers lascifs, Averroës fit la même chose, sous la profession du Mahométisme : je dis sous la profession; car je doute qu'intérieurement il ait rien cru en matiere de piété. Sa prédiction sur les malheurs de Cordoue ne réfute

(*b*) Ibid. p. 190.

point cela : il est naturel de croire qu'une horrible corruption de mœurs, & qu'une dépravation de goût, qui fait mépriser ce que l'on estime saint, & aimer ce que l'on croit malhonnête, causeront de grands désordres dans une ville.

Divers Auteurs Chrétiens ont travaillé à la traduction latine des ouvrages d'Averroës, & il y a eu des Rabins pui en ont tradit quelques-uns en hebreu. Le Jesuite Possevin traite de pitoyables toutes les versions qui ont précédé celle de Bagolin. Encore, dit-il, qu'il ne fait pas grand cas du travail de cet Italien, attendu qu'il ne savoit point l'Arabe. Un Ecrivain Allemand souhaite que Dieu veuille susciter un Traducteur, qui délivre les œuvres d'Averroës de la crasse & ténébreuse barbarie, où l'ont laissé les précédens Interpretes. *C'est alors*, dit-il, *que l'on verroit les grands services que cet Arabe a rendus à la Philosophie* (c). Je doute qu'il y ait aujourd'hui beaucoup de gens qui fassent un pareil souhait, ou qui fondent de si belles espérances sur une version accomplie des œuvres d'Averroës.

(c) Keckermannus, in præcognitis Logicis, Tract. II, Cap. II, num. 32.



SENTIMENS DE POMPONACE.

PIERRE Pomponace nâquit à Mantoue le 16 de Septembre 1462. Il étoit d'une taille si petite, qu'il ne s'en falloit guere qu'on ne le prît pour un Nain : mais c'étoit un homme d'un grand génie, & il passa pour l'un des plus excellens Philosophes de son siécle. Il enseigna la Philosophie à Padoue avec une merveilleuse réputation : mais durant la terrible guerre que les Vénitiens soutinrent contre la ligue de Cambrai, il se retira à Boulogne, où il professa la même science. Il se maria trois fois, & de ces différens mariages il n'eut qu'une fille, à qui il donna une dot de douze mille ducats (*a*).

Ce grand Philosophe se fit des affaires avec les Moines par son Traité *de l'Immortalité de l'Ame*, & s'exposa à des soupçons d'impiété. Son livre *des Enchantemens* passa aussi pour fort

(*a*) Lucas Gauricus, in Schemat. Tract. IV.

dangereux. L'Auteur y témoigne qu'il ne croit rien de tout ce que l'on conte de la magie, & il fait valoir extrêmement je ne sai quelles vertus que certains hommes ont eues de produire des effets miraculeux. Il en compile des exemples; mais on n'accorde pas qu'ils soient vrais, ou sans magie (*b*). On lui reproche d'avoir attribué à l'influence des Astres tous les effets miraculeux, jusqu'à en faire dépendre les loix & les Religions (*c*). Sa proposition la plus choquante est celle qui concerne les guérisons opérées par la vertu des Reliques. Pomponace a dit que les os d'un chien ne produiroient pas moins sûrement la guérison, si le malade qui se confie à la vertu des Reliques, formoit la même imagination touchant ces os, que touchant les ossemens ou les cendres des Martyrs (*d*). Cette pensée, qui est d'abord révoltante, pourroit recevoir un assez bon tour suivant l'hypothese de certains

(*b*) Theophil. Raynaudus *de Stigmatismo sacro & profano*, Sect. II, Cap. IV.

(*c*) Martin. Delrio, Disquisit. Magic. Lib. I, Cap. III.

(*d*) Pomponat. *de Incantamentis*, *Lib. II*, *Cap.* XII, cité par Jean Wierus *de Præstig. Dæmonum*, Lib. V, Cap. 17.

Controversistes de l'Eglise Romaine, qui ne pouvant nier que des Reliques suposées n'ayent opéré quelquefois des guérisons surprenantes, disent que la bonne intention de ceux qui y recouroient a obtenu de Dieu cette récompense.

Notre Philosophe a trouvé des Apologistes ; mais ils sont en petit nombre en comparaison de ses adversaires & de ses accusateurs. Helidé, fameux Médecin de Forli, publia que Pomponace son maître étoit Athée. La foule des Ecrivains Catholiques, & quelques Auteurs protestans, l'ont aussi accusé d'irreligion. Un Médecin Italien (*e*) traite de calomnies toutes ces imputations, & assure que Pomponace fit une fin assez chrétienne. Le tems de sa mort est incertain : les uns disent qu'il parvint à une extrême vieillesse : d'autres assurent qu'une retention d'urine l'emporta à l'âge de soixante-trois ans. Voici l'épitaphe que quelqu'un lui fit. *Hîc sepultus jaceo. Quare? Nescio : nec si scis, aut nescis, curo. Si vales, bene est : vivens valui. Fortasse nunc valeo. Si aut non, dicere*

(*e*) Guillaume Gratarol. Voyez Voëtius, *Disputat Theolog.* T. I, p. 197 & suiv.

nequeo. Son corps fut transporté à Mantoue, où le Cardinal de Ferrare le fit inhumer honorablement. Je ne sai si l'on doit croire ce que Theophile Raynaud, & quelques autres Ecrivains, avancent, que l'ouvrage de l'immortalité de l'Ame fut condamné au feu par les Vénitiens, & qu'il fut desavoué par son propre pere (*f*). Je n'ai point trouvé ces deux anecdotes dans les Historiens contemporains que j'ai consultés. Le même Théophile assure, que le livre des Enchantemens fut aussi proscrit (*g*).

II.

Examen des accusations intentées à Pomponace sur son dogme touchant l'Immortalité de l'Ame.

Si les accusations d'impieté & d'Athéïsme, dont on a chargé Pomponace, n'eurent d'autre fondement que son livre de l'Immortalité de l'Ame, il n'y eut jamais de querelle plus impertinente que celle-là, ni qui soit une marque plus expresse de l'entêtement inique des persécuteurs des Philosophes. Car il n'a point révoqué en doute l'immortalité de l'ame; il a soutenu au contraire que c'étoit un dog-

(*f*) Theophil. Raynaudus, ubi suprà.

(*g*) Idem, de malis & bonis Libris, *num.* 48.

me très-certain, & dont il étoit fermement persuadé. Il a dit seulement que les raisons naturelles que l'on en donne ne sont point solides & convaincantes, & qu'en particulier les principes d'Aristote conduisent à croire l'ame mortelle.

Paul Jove a bien mal jugé du fond de cette dispute. Voici ses paroles : *Cucullatos Sacerdotes contra se in caput, & nominis famam vehementissimè concitavit : edito scilicet volumine, quo animas post corporis mortem interituras, ex sententia Aristotelis probare nitebatur ; secutus Aphrodisæi placita, cujus dogmate ad corrumpendam juventutem, dissolvendam que christianæ vitæ disciplinam, nihil pestilentius induci potuit* (*a*). Vous voyez là que Paul Jove fait l'historien & le Juge : il dit non-seulement que Pomponace ayant tâché de prouver, que, selon les sentimens d'Aristote, l'ame de l'homme n'est pas immortelle, s'exposa aux persécutions de la Moinerie ; mais aussi que c'est la doctrine la plus pernicieuse qui se puisse voir, & la plus capable de corrompre la jeunesse, & la morale chrétienne.

(a) Jovius, in Elog. *Cap.* LXXI.

Cet Historien a sans doute infiniment plus de raison lorsqu'il raporte, que lorsqu'il se mêle de juger ; car il n'est d'aucune importance qu'Aristote ait cru la mortalité de l'ame, ou qu'il ait posé des principes selon lesquels il n'est pas possible de bien soutenir qu'elle ne soit pas mortelle. Si donc Pomponace a soutenu seulement, qu'en se tenant aux principes d'Aristote, on ne sauroit s'empêcher de dire qu'elle meurt avec le corps, son opinion n'est point pernicieuse, pourvu que d'ailleurs il reconnoisse l'immortalité de l'ame. Or c'est ce qu'il reconnoît expressément & formellement. Il examine les hypotheses d'Aristote : il raporte ce qui se peut dire pour & contre ces hypotheses ; il se propose les raisons philosophiques qu'on alléguoit en ce tems-là comme des preuves, ou de l'immortalité de l'ame, ou de sa mortalité. Il remarque de part & d'autre le fort & le foible, & puis il conclut que n'y ayant aucune raison qui prouve démonstrativement, ou que l'ame soit mortelle, ou qu'elle ne le soit pas, on doit regarder comme un problême cette question. Or comme c'est à Dieu, ajoute t-il, à déci-

der les problêmes sur lesquels les hommes disputent, cherchons s'il décide pour l'immortalité de notre ame, & tenons nous en à sa décision comme à un arrêt définitif & infaillible. Ensuite il prouve par l'Ecriture du vieux & du nouveau Testament, qu'il y a une autre vie après celle-ci; & il déclare qu'il fonde sa foi là-dessus (*b*).

En conscience peut-on accuser d'impieté un homme qui régle ainsi ses sentimens? Peut-on l'accuser de ne pas croire l'immortalité de l'ame? Sur le même fondement ne pourroit-on pas soutenir que tous les Théologiens révoquent en doute la Trinité, l'Incarnation, la Transubstantiation, la Résurrection, & tous les dogmes en général, dont on ne tire les preuves que de la Révélation, sans qu'on prétende que les lumieres naturelles nous les puissent découvrir? Quoi! l'Ecriture Sainte, reçue une fois fermement comme la parole de Dieu, n'est-elle pas aussi capable qu'une démonstration géométrique de nous persuader l'immortalité de l'ame?

Concluons que Paul Jove a très-mal

(*b*) Pomponat. de Immortalitate Animæ, Cap. XV.

jugé de l'Ouvrage de Pomponace. S'il avoit dit en général que la doctrine qui nie l'immortalité de l'ame est la ruine des bonnes mœurs, il auroit dit une chose qui passe pour notion commune, mais qui n'est peut-être pas aussi certaine dans le fond qu'elle le paroît; car si l'on examine les mœurs des Chrétiens, leurs impudicités, leurs fourberies, & tout ce qu'ils font ou pour gagner de l'argent, ou pour obtenir des charges, ou pour suplanter leurs concurrens; on trouvera qu'ils ne sauroient être plus déréglés, quand même ils ne croiroient point une autre vie. On trouvera généralement parlant qu'ils ne s'abstiennent que des actions exposées ou à l'infamie ou à la main du bourreau, deux freins qui arrêteroient la corruption d'un impie, *ceteris paribus*, aussi aisément que la leur. Mais c'est une matiere qui demanderoit un Traité particulier. Ce que je vais dire achevera de convaincre tout le monde de l'injustice de l'accusation intentée à notre Philosophe.

I. Soutenir que les principes d'Aristote nous conduisent à croire la mortalité de l'ame, n'est, au pis aller, qu'une injure personnelle. Tout au *plus* en disant cela vous faites une in-

Justice à un homme qui a été précepteur du Conquérant de l'Asie, & qui a fondé une Secte florissante. Mais est-ce là ce qu'on appelle des impietés.

II. Comme Aristote n'étant point en vie ne peut pas rendre raison de sa foi, ni éclaircir les équivoques de ses Ouvrages, il est fort permis de prendre parti contre lui, si l'on trouve dans ses écrits autant ou plus de raisons plausibles, pour montrer qu'il a enseigné la mortalité de l'ame, que pour montrer qu'il a enseigné l'immortalité. Il n'y a donc rien de plus innocent en ce cas-là, que de convertir en problême les sentimens d'Aristote sur ce grand point, & de choisir le pour & le contre selon qu'on se trouve plus frapé, ou des raisons qu'il a alléguées pour l'un des membres du problême, ou de celles qu'il a alléguées pour l'autre. Si l'on n'attrappe pas exactement sa pensée, on ne lui rend pas justice; mais comme je l'ai dit, ce ne seroit qu'une injure matérielle, qu'il seroit obligé de pardonner en l'imputant à son peu d'exactitude, à ses variations, & à ses contradictions. *Le plus célèbre de ses Interpretes* (c),

(c) C'est Alexandre Aphrodisée.

& tant d'autres après lui, comme les deux saints Gregoires, Lescot, Caïetan, & Simon Portius, ont avoué que la mortalité de l'ame résultoit nécessairement de *la doctrine de ce* Philosophe (*d*). Il faut donc qu'il ait avancé des maximes qui donnent nn bon prétexte de lui imputer cette impiété : il n'y a donc rien de plus ridicule que de prétendre que l'on ne peut, sans être impie, former un tel jugement de la doctrine d'Aristote.

III. J'observe qu'il est permis de soutenir, non-seulement que ses ouvrages fournissent des preuves qu'il a cru la mortalité de l'ame, mais aussi que son systême, tel qu'il a plu aux Scholastiques de l'expliquer, & tel qu'on l'explique encore dans les Colleges & dans les Académies, est incapable de donner des preuves de l'immortalité de notre ame, & très-capable de donner des preuves qu'elle est mortelle. Car enfin la principale piece de ce systême est, 1°. que le corps naturel comprend deux substances, dont l'une s'apelle matiere, & l'autre s'apelle forme : 2°. Que la forme de tous les

(*d*) La Mothe le Vayer, de l'Immortalité de l'Ame, p. m. 133.

corps naturels, à la réserve de l'homme, est un être corruptible, & qui périt régulierement toutes les fois qu'une pierre, qu'un arbre, qu'un chien, &c, sont convertis en quelque autre espece de corps naturel. Il résulte de-là nécessairement qu'on ne peut donner dans ce systême aucune preuve de l'immortalité de notre ame; car pour en donner il faudroit montrer qu'elle est immatérielle : or comment le montreroit-on, puisque l'on avoue que l'ame des bêtes, douées de la faculté de sentir, de discerner, & de desirer, est matérielle ?

IV. Notez qu'au tems de Pomponace, l'on ne connoissoit point d'autre systême de Philosophie que le Péripatetisme ; ainsi soutenir alors que par les principes d'Aristote on ne pouvoit point prouver l'immortalité de l'ame, c'étoit au fond la même chose que soutenir qu'on ne pouvoit point la prouver par des raisons Philosophiques. Cela sert beaucoup à disculper, & même à justifier le livre de Pomponace : d'autant plus que les lumieres qu'on pouvoit tirer ou de la Secte Platonique, ou de quelque autre, ne fournissoient pas de plus fortes preuves. Il

n'y a que le systême de M. Descartes qui ait posé des principes bien solides à cet égard. Il établit que tout ce qui pense est distinct de la matiere, d'où il faut conclure nécessairement que notre ame est un esprit, ou une substance simple, & indivisible, & par conséquent immortelle. Il n'y a point de Cartésien aujourd'hui qui n'ait la hardiesse de dire, que les principes de la vieille Philosophie sont incapables de nous fournir une bonne preuve de l'immortalité de l'ame. Ne seroit-ce pas une extravagance, que de soutenir qu'un Cartésien qui dit cela, est un impie & un athée? Pourquoi donc a t-on traité de la sorte Pierre Pomponace? C'est, dira t-on, qu'un Cartésien fait profession de reconnoître que son systême fournit une preuve démonstrative de l'immortalité de l'ame; mais Pomponace ne reconnoissoit aucun systême qui fournît un tel argument. Si cette différence pouvoit être admise, ce ne seroit tout au plus qu'au cas que ce Philosophe ayant connu le systême Cartésien, l'eût rejetté; mais comme il ne le connoissoit pas, il n'est coupable que de n'avoir pas inventé une Hypothese, selon laquelle tout ce

qui pense est incorporel, est spirituel. Son crime est donc celui d'une infinité d'orthodoxes, & par conséquent c'est un crime chimérique.

Joignez à cela que, quand même il eût rejetté la supposition, qui établit que tout ce qui pense est distinct de la matiere, il n'eût rien fait que ce que font aujourd'hui de fort grands esprits, qui, en se retranchant dans l'autorité de l'Ecriture, sont à couvert des justes reproches d'irreligion. Enfin, je remarque qu'il n'y a point de conduite plus indigne d'un Théologien, que d'accuser d'impiété un Philosophe, qui déclare que pour délivrer notre esprit des incertitudes où la raison naturelle le feroit flotter, il faut le conduire à la parole de Dieu, & lui donner là le fondement véritable, & les preuves très-certaines de l'immortalité de notre ame. C'est ce qu'a fait Pomponace; & pour l'avoir fait il s'est vu persécuté cruellement par la Moinerie. Que cela est beau!

V. Je passe plus avant, & je dis que même les Cartésiens, convaincus de l'immortalité de l'ame par l'évidence qu'ils trouvent dans leurs principes de Philosophie, agissent fort sagement

lorsqu'ils conseillent de recourir à la foi, comme *à l'ancre sûre & ferme de l'ame* (e); c'est-à-dire de s'apuyer sur l'autorité de Dieu, le véritable remede de nos incertitudes, & le suplément infaillible des obscurités de notre raison. Car s'ils ont l'esprit bien tourné, ils doivent croire que ce qui leur paroît évident, ne le paroît pas à tant d'autres Philosophes qui les combattent. J'ai lu dans un livre de M. Arnauld, que la replique de Gassendi à Descartes a fait dans Naples beaucoup d'incrédules sur le chapitre de l'immortalité de l'ame (f), parce que Gassen-

(e) S. Paul, Epître aux Hébreux, Chap. VI.

(f) Voici comme s'exprime M. Arnauld. » On » dit qu'on a découvert » à Naples des gens que » la lecture de ouvrages » de M. Gassendi a jettés dans l'erreur d'Epi» cure sur la mortalité » de l'Ame. Il faut » avouer que le livre des » instances de ce Philo» sophe contre les Médi» tations Métaphysiques » de M. Descartes, est » très capable d'inspirer » cette erreur pernicieu» se à de jeunes gens, » qui ne seroient pas fer» mes dans la foi; par» ce qu'il y a employé » tout ce qu'il avoit d'es» prit à montrer qu'en » s'arrêtant à la raison, » il n'y a point de preuves » solides qui nous em» pêchent de croire que » notre ame n'est distin» guée de notre corps » que comme un corps » subtil l'est d'un corps » grossier, &c. Arnaud, Difficultés proposées à M. Steyaert, Part. IX.

qui a employé toutes les forces de son esprit à énerver les raisonnemens de Descartes touchant ce dogme.

C'est une preuve que le principe Cartésien n'est pas évident pour tout le monde. Il est même vrai que les ignorans, qui feroient usage de leur sens commun, ne pourroient jamais s'assurer de l'immortalité de leur ame pendant qu'ils verroient que les plus grands Philosophes ne sont point d'accord là-dessus. Un ignorant seroit-il blâmé s'il raisonnoit de cette sorte? Si les preuves de Descartes étoient évidentes, Gassendi ne les pourroit pas combattre d'une maniere qui satisfît quantité de gens; car si Gassendi avoit fait un livre, où en épuisant tout son esprit & toute sa science, il eût entrepris de faire voir que le tout n'est pas plus grand que sa partie, & qu'après que des choses égales l'on a ôté choses égales, les restes ne sont pas égaux, il n'eût persuadé à personne que sa cause fût soutenable: puis donc que lui & plusieurs autres grands Philosophes ont des Sectateurs, lorsqu'ils s'oposent aux prétentions de Descartes, il faut qu'ils combattent une doctrine qui n'est pas évidemment vraie; elle a donc des obscurités; elle paroît vraie à quelques-uns,

fausse à quelques autres. Comment pourrai-je moi qui n'ai aucune étude, ni aucun usage de la dispute, me déterminer sûrement ? Les uns ou les autres de ces grands génies se trompent ; ainsi, quelque parti que j'embrasse, je cours risque de me tromper.

Voilà un raisonnement que le peuple devroit faire, lorsqu'il voit que les Savans sont partagés. Mais s'il le faisoit, comment se retireroit-il de l'incertitude ? En voici un bon moyen à l'égard de l'immortalité de l'ame ; c'est de recourir aux lumieres révélées. Ainsi un Cartésien qui imiteroit Pomponace devroit passer pour un homme sage, & charitable envers le prochain. Il fera bien de soutenir jusqu'au bout la vérité de son principe ; il fera bien de répondre tout ce qu'il pourra à ceux qui objecteront, que les substances distinctes du corps sont peut-être d'une nature à pouvoir retenir leur existence, sans avoir aucune pensée, & qu'ainsi la spiritualité n'est pas une preuve nécessaire de l'immortalité ; car si la vie de l'ame consiste dans la pensée, il est sûr que la cessation totale de la pensée seroit une vraie mort de l'ame ; c'est pourquoi l'ame pourroit

mourir sans cesser d'être une substance spirituelle, comme les chiens meurent sans cesser d'être une substance corporelle : mais, après tout, le Cartésien sera louable s'il avertit son prochain de se fixer à la parole de Dieu.

VI. Si M. Descartes, & ses plus fideles Sectateurs, trouvoient à redire aux principes de Pomponace, ce ne seroit qu'en agissant comme simples Philosophes ; car dès qu'ils se considéreroient comme chrétiens, ils approuveroient parfaitement sa maniere de penser. Persuadés que leurs preuves de l'immortalité de l'ame sont démonstratives, ils trouveroient sans doute mauvais qu'il ait crû que les lumieres naturelles ne sauroient fournir de bonnes preuves de cette immortalité: mais tout cela n'iroit qu'à le regarder comme hétérodoxe en Philosophie : ils avoueroient d'ailleurs qu'en qualité de chrétien il avoit la plénitude de l'orthodoxie.

La persuasion fondée sur les lumieres de la nature doit être considérée dans un chrétien comme l'éloquence dans un Philosophe, ou comme les agrémens dans une histoire, ou comme la beauté dans un Athlete. Ce sont des choses dont la privation n'est pas

un grand mal, quoiqu'il ne soit pas désavantageux de les posséder. *A Philosopho si afferat eloquentiam, non asperner : si non habeat, non admodum flagitem*, disoit Ciceron. C'est un avantage que de pouvoir concilier la foi avec les principes des Philosophes; c'est un bien qu'on ne doit point négliger, & que l'on doit faire profiter autant que l'on peut; mais il faut être toûjours très-résigné à le perdre sans regret, lorsqu'on ne peut pas l'étendre jusqu'aux doctrines, où il ne sauroit atteindre, & qui par l'essence du mystere sont au-dessus de la portée de notre raison. Il faut être disposé à l'égard de ce bien-là, comme les personnes sages sont disposées à l'égard de la fortune. Si elle fixe ses faveurs, on en est bien aise; si elle s'enfuit, on s'en console. Je la loue, disoit Horace, quand elle séjourne chez moi; mais dès que je la vois prête à m'abandonner, je lui restitue ses présens, & je m'enveloppe de ma vertu. C'est ce que font les véritables Chrétiens, quand il s'agit des lumieres Philosophiques. Si après avoir prouvé par la Révélation quelque dogme on trouve que les argumens de la raison le combattent, & vont

rendre leurs ſervices aux dogmes contraires, nous les laiſſons aller, diſent-ils, & nous nous envelopons de notre foi. C'eſt un manteau épais, & impénétrable à toutes les injures de l'air, c'eſt-à-dire, à tous les aſſauts de la raiſon naturelle. On ſeroit donc très-injuſte ſi l'on prétendoit qu'un Fidele a beſoin d'être aſſuré par des preuves philoſophiques que ſon ame ne mourra pas. N'eſt-ce pas aſſez qu'il en ſoit certain par ſa ſoumiſſion à l'autorité de Dieu, & par la ferme perſuaſion où il eſt qu'il n'y a point de fondement auſſi immuable, & & auſſi inébranlable, que la parole de Dieu? S'il croyoit l'immortalité de l'ame à cauſe des raiſons philoſophiques, il ne feroit point un acte de Foi; & c'eſt pourtant ce qu'il doit faire, s'il veut remplir les devoirs de la Religion, & être agréable à Dieu. Dans un acte de foi on n'a nul égard aux lumieres de la nature, on les met à part & l'on ne ſe fonde que ſur la véracité de Dieu. Voyez ce que diſent les Scholaſtiques dans la diſpute, ſi l'Opinion, la Science & la Foi, peuvent être en même tems dans notre eſprit par rapport au même objet.

VII. M. Locke s'eſt vû de nos jours

à peu près dans les mêmes termes que notre Pomponace : on l'a blâmé d'avoir dit que les lumieres naturelles ne prouvoient point clairement l'immortalité de l'ame. Voyons ce qu'il répond à M. Stillingfleet, son accusateur. [L'accusation que vous me faites de rendre moins croyable l'immortalité de l'Ame, & la Résurrection du corps, est fondée sur cette proposition, que l'immatérialité de l'ame ne peut pas être démontrée par la raison. Ainsi le fonds de votre raisonnement revient à ceci : que la révelation divine devient moins croyable, dans tous les articles quelle propose, à proportion que la raison humaine est moins en état de la soûtenir. Selon vous, Dieu promet-il quelque chose au genre humain, qu'il veut que l'on croye, sa promesse devient croyable, si la raison peut démontrer qu'elle est vraie, indépendamment de l'autorité de celui qui la propose : mais si la raison ne le peut démontrer, cette promesse devient moins croyable. Cela veut dire que la fidelité de Dieu n'est pas un fondement assez ferme & assez sûr, pour s'y reposer, sans le concours du témoignage de la raison ; & que Dieu n'est pas croyable sur sa parole

(ce qui soit dit sans blasphême) à moins que ce qu'il révele ne soit en soi-même si croyable, qu'on en puisse être persuadé sans révélation. Je n'aurois pas crû pouvoir trouver cela, dans un livre fait pour défendre le Mystere de la Sainte Trinité. Vous dites que vous ne doutez pas que Dieu ne puisse donner l'immortalité à une substance matérielle; mais vous croyez que l'évidence de l'immortalité diminue beaucoup, lorsqu'on la fait dépendre entiérement de la volonté de Dieu, qui rend immortelle une substance, qui ne l'est pas d'elle-même. Je réponds à cela, qu'encore que l'on ne puisse pas montrer que l'ame est immatérielle, cela ne diminue nullement l'évidence de son immortalité, si Dieu l'a révelée; parce que la fidelité de Dieu est une démonstration de la vérité de tout ce qu'il révele, & que le manquement d'une autre démonstration ne rend pas douteuse une proposition démontrée. Car où il y a une démonstration claire, il y a autant d'évidence qu'une vérité, qui n'est pas évidente d'elle-même, on peut avoir.... Ceux qui reçoivent la révélation divine, peuvent-ils juger cette proposition moins croya-

ble, que les corps des hommes vivront éternellement après la résurrection, que la même proposition appliquée à l'ame? Si cela est, il faudra consulter la raison, pour savoir jusqu'où l'on en doit croire Dieu, & son témoignage tirera toute sa force de l'évidence de la raison; ce qui est déclarer que la révélation n'est point croyable, dans les vérités surnaturelles, où l'évidence de la raison lui manque (*g*)].

Notez qu'il y a eu bien des Scholastiques qui ont soutenu que les raisons naturelles de l'immortalité de l'ame ne sont pas convainquantes. *Naturæ rationes Henricus atque Scotus probabiliter suadere aiunt, non necessario demonstrare* (*h*). Cajetan, qui avoit rejetté cette pensée hautement & fierement, l'adopta enfin; je crois, dit-il, que notre ame est immortelle, mais je ne le sai pas: *se credere quidem animam rationabilem incorruptibilem esse, at nescire tamen* (*i*). Lui, & Scot, & Jandun, après avoir examiné toutes les preuves que Thomas d'Aquin avoit

(*g*) Locke, III Replique à M. Stillingfleet, p. 418.

(*h*) Melch. Canus, Locor. Comm. *Lib.* XII, *Cap.* ult.

(*i*) Ibid.

alléguées, ont décidé qu'elles n'étoient pas demonstratives : *pronunciarunt tandem rem non esse demonstratam, sed creditam* (k). Scaliger le pere, l'un des plus grands esprits de son tems, & qui n'a jamais passé pour libertin, a reconnu, comme Pomponace, que c'est une matiere de foi que de savoir s'il y a une autre vie après celle-ci : on l'a toujours soupçonné, dit-il, ou toujours cru ; mais on en dispute encore aujourd'hui (l).

III.

Les vacarmes qu'on fit contre Pomponace, & les ouvrages qu'on publia contre son livre, ne le firent point changer d'opinion ; il repliqua plus d'une fois, & au lieu de reculer il alla toujours plus avant, fixé néanmoins sans variation à son premier correctif, savoir que l'autorité divine de l'Ecriture étoit pour lui un fondement iné-

(k) Ibid.

(l) C'est ainsi que je traduis un peu librement ces paroles : *Cæterum esse alterum esse, ab hoc esse adeò nescimus, ut quotidianis vel suspicionibus res etiamnum sit controversa, solâ fide res agatur.* Scaliger adversus Cardanum exercit. CCCVII, Cap. XXXIII.

branlable de sa persuasion que notre ame est immortelle.

M. Le Noble nous apprend plusieurs particularités touchant cette dispute, & censure par occasion quelques-unes des pensées de Pomponace. [Son traité de l'Immortalité de l'Ame, dit-il, fit beaucoup de bruit : . . . . . *Les Moines de Venise* se déchaînerent dans leurs sermons contre Pomponace comme un hérétique formel, firent interdire la lecture de ce Traité par le Patriarche . . . . & ensuite par décret du Sénat il fut défendu aux Libraires de le *débiter* . . . . Un homme de Lettres . . écrivit contre ce Traité . . . . Pomponace pour répondre à cet auteur *publia* une Apologie . . . . Dans les deux premiers Livres de cette apologie, il répond article par article à tous les raisonnemens faits contre sa doctrine, les réfute, & prouve tout de nouveau qu'Aristote n'avoit pas crû l'immortalité de l'ame, & qu'on ne pouvoit pas la prouver par des raisons naturelles . . . Dans le troisiéme Livre il blâme beaucoup l'emportement *d'un Moine de Naples qui* . . . . . . prêchant le carême dans l'Eglise Cathédrale de Mantoue . . . . . avoit en pleine chaire parlé très-inju-

rieusement contre lui, l'avoit ... appellé hérétique & impie, & lui avoit imputé qu'il ne croyoit ni la résurrection ni l'immortalité des ames. Il déclare donc qu'il croit l'immortalité des ames, & qu'il est prêt de mourir pour soutenir cette vérité, mais qu'il la croit parce que Dieu l'a révélée aux hommes, & non pas parce que la lumiere naturelle l'enseigne .... Après cela, comme peu à peu à force de disputer on s'échauffe jusqu'à passer les bornes, il soutient & tâche de prouver que l'immortalité des Ames répugne aux principes naturels, & qu'il n'y a rien de plus injurieux à la foi que de vouloir la prouver par des raisons naturelles (a).]

M. Le Noble fait mention d'une autre apologie que publia Pomponace sous le titre de *Defensorium*, & censure fortement les paroles qui terminent cette seconde apologie: [si Jesus-Christ, dit *Pomponace*, est ressuscité, nous ressusciterons: si nous ressuscitons, l'ame est immortelle. Or il est certain que Jesus-Christ est ressuscité; donc il est constant que l'ame est immortelle.

(a) Le Noble, *Tableau des Philosophes*, T. II, p. 80 & suiv.

Voilà ; *dit-il*, le seul raisonnement solide par lequel on peut prouver l'immortalité de l'ame : quiconque en cherche d'autres, est indigne du nom de chrétien ; il ne connoît pas l'excellence de la foi, qui doit tenir le premier lieu dans tous nos raisonnemens, & qui seule peut établir solidement ce qui ne peut se soutenir par d'autres voyes. M. Le Noble s'écrie là-dessus, que Pomponace a sans doute poussé les choses trop avant, & qu'il n'a pas peu favorisé les sentimens & les inclinations des libertins ; on ne peut même s'empêcher, *ajoute notre Critique*, de l'accuser d'insolence ... puisque bien loin qu'il soit indigne d'un Chrétien, de chercher à prouver l'immortalité de l'ame, par des raisons naturelles, rien au contraire ne le confirme mieux dans la vérité de la Religion, que le concours des raisons naturelles, avec les dogmes de la Foi, quoique ces dogmes doivent toujours tenir le premier rang (*b*)].

Examen de la censure de Pomponace, faite par Le Noble.

Examinons un peu ce coup de censure ; je ne doute point qu'elle ne doive être un peu modifiée. J'ai de la peine à croire que la narration de M. Le Noble soit tout-à-fait exacte ; j'y entrevois

(*b*) Idem, ibid.

même

même beaucoup d'omiſſions : mais n'ayant point en main les apologies de Pomponace, tout ce que je puis faire eſt de propoſer quelques conjectures qui peuvent contribuer à ſa juſtification. Les paroles de Pomponace conſidérées dans le Livre de M. Le Noble, peuvent être priſes en ce ſens-ci, qu'un Chrétien qui tâche de faire voir aux impies que la raiſon & l'Ecriture s'accordent à nous enſeigner l'immortalité de l'ame, fait une injure à la foi, & ſe rend indigne du nom qu'il porte. Mais dans le Livre même de Pomponace, je croi qu'elles ſignifient qu'un Chrétien, qui cherche d'autre appui que l'autorité de Dieu, parce qu'il ne trouve point que la foi, ſans le ſecours de la lumiere naturelle, le garantiſſe de l'incertitude, outrage la Foi, & ſe comporte d'une maniere indigne d'un vrai Chrétien.

Voilà quelle eſt ma conjecture ſur le véritable ſens des paroles de cet Auteur : je n'ai point ſes apologies ; je n'en puis donc point parler poſitivement ; je puis ſeulement raiſonner ſur la vrai-ſemblance. Quel étoit l'état de la queſtion entre lui & ſes adverſaires ? C'étoit de ſavoir s'il méritoit de paſſer

pour un Hérétique & pour un Impie ; parce qu'il avoit dit que les raisons philosophiques de l'immortalité de l'ame ne sont pas de bonnes preuves , & que l'on ne peut bien prouver ce dogme que par la révélation. Il ne s'agissoit donc pas de sçavoir quel jugement il faut faire de ceux qui travaillent à convertir les libertins infatués de Lucrece , & prévenus de mépris pour la parole de Dieu : il ne s'agissoit pas de sçavoir si ceux qui alléguent des raisons philosophiques à ces prétendus esprits forts , & qui tâchent par cette voie , la seule par où on les puisse prendre , de les dégager des piéges de l'irreligion, font une injure à la Foi , & se rendent très-indignes du nom de Chrétiens. Il s'agissoit des Chrétiens qui recourent à la lumiere naturelle pour leur propre usage , & pour remédier à leurs besoins personels , gens flottans , & qui ne sçavent à qui donner la préférence , ou à la Religion ou à la raison , qui du moins ne s'assurent pas sur l'autorité de Dieu , si elle n'est confirmée par des argumens philosophiques. Dire que de telles gens font tort à la Foi , & n'agissent pas en Chrétiens , c'est sans doute juger d'eux raisonnable-

ment, & n'être point digne de la censure que l'on examine ici; car, à proprement parler, ces gens-là ne sont pas encore Chrétiens: ils cherchent maître, ils offrent d'embrasser le dogme du Paradis & de l'Enfer, pourvû qu'on leur donne d'autres cautions que l'Evangile. L'autorité de Dieu ne leur suffit pas: ils veulent que la lumiere naturelle ratifie les promesses de l'Ecriture; ils ne s'y fient point sans cela. Si la chose est telle que je me la figure, tous mes Lecteurs avoueront que Pomponace a été mal censuré; mais selon le premier sens que l'on a vû ci-dessus, la censure seroit juste.

Je ne nie point qu'on n'eût pû lui dire qu'il n'étoit point propre à convertir ceux qui croyent la mortalité de 'ame, & qui ne considerent l'Evan-ile que comme un écrit purement hu-ain, & qu'ainsi sa Philosophie n'a-it point le même avantage que celle ses adversaires. Parlant de bonne , il eût avoué la dette, & il seroit venu qu'à moins d'imiter ces Méde-, qui, pour obliger leurs mala- à prendre une drogue, lui attri- plus de vertus qu'ils n'y en con-nt, il n'auroit pas pû prouver à

des impies que la mortalité de l'ame est certainement contraire aux raisons philosophiques. Il n'eût point peut-être désapprouvé la conduite charitable des Philosophes qui imiteroient ces Médecins ; il se seroit contenté de dire que pour lui il aimoit mieux une parfaite sincérité. Mais après tout, il auroit pû remontrer à ses adversaires que sur l'article de la Résurrection, & sur plusieurs autres, il faudroit qu'ils se conduisissent envers les impies, comme il auroit pû se conduire envers eux sur les dogmes de l'immortalité de l'ame.

Ce que Pomponace a répondu à l'objection empruntée de ce que le dogme de la mortalité de l'ame porteroit les hommes à toutes sortes de crimes, est digne de considération. Il prétend que l'homme aimant naturellement la félicité, & haïssant la misere, il suffit, pour le rendre vertueux, de lui montrer que le bonheur de la vie consiste dans la pratique du bien, & la misere dans la pratique du mal. Il ajoute que ceux qui enseignent la mortalité de l'ame, ouvrent le chemin à la vertu la plus parfaite, qui est celle qui n'a point pour but ou d'être récompensée, ou d'éviter

le châtiment (c). Il dit aussi que les gens brutaux sont ceux à qui il faut proposer l'immortalité de l'ame, & qu'apparemment il y a eu des Auteurs qui l'ont enseignée sans qu'ils la crussent, & qui en ont usé de la sorte, pour réprimer l'inclination sensuelle des esprits grossiers (d).

Toutes ces remarques n'ôtent pas la difficulté ; ce sont de pauvres solutions : mais voici une pensée plus raisonnable ; elle est fondée sur des faits. Il dit qu'un grand nombre de fripons & de scélérats croyent l'immortalité de l'ame, & que plusieurs *Saints* & plusieurs *justes* ne la croyent pas (e) : Que le Poëte Simonide, suivant le témoignage de Platon, fut un homme vertueux & divin, & qu'il crut néanmoins l'ame mortelle : Qu'Homere, Hypocrate, Galien, Alexandre Aphrodisée, Pline second, Séneque, & une

(c) Pomponat. de Immortalitate Animæ, Cap. XIV.

(d) Ibid.

(e) *Neque universaliter viri impuri ponunt mortalitatem neque universaliter temperati immortalitatem. Nam manifestè videmus multos pravos homines credere . . . . , multos etiam viros sanctos & justos scimus mortalitatem animarum posuisse. Plato namque dicit Simonidem , &c.* Ibid.

infinité d'autres ont été du même sentiment.

Au reste, il faut convenir d'une chose : c'est qu'on peut se servir avantageusement de l'opinion que notre Philosophe a combattue ; & en général on doit louer & encourager les Philosophes qui s'attachent à fortifier les raisons humaines de l'immortalité de l'ame. L'hypothese attaquée par Pomponace est au fond fort utile à la Religion, & l'on peut l'employer contre certains libertins qui veulent voir avant que de croire, & qui méprisent les raisons obscures des Théologiens. Il n'y a rien de plus propre à ramener ces gens-là, que de les convaincre de l'immortalité de l'ame : c'est une entrée dans le bon chemin ; & si une fois on leur fait faire ce pas, on peut esperer d'heureuses suites. Pomponace n'eût point pû les manier par cet endroit-là ; il les eût plutôt endurcis dans leur erreur ; & par conséquent son hypothese est plus nuisible que profitable, dans ce conflit particulier où l'on se propose la conversion de cette espece de gens : & pour dire la vérité, notre Philosophe seroit bien plus louable, si au lieu de cet examen pénible des raisons

péripatéticiennes, il eût cherché de meilleures preuves de l'immortalité de l'ame que celles qui lui paroissoient infirmes. *



SENTIMENS DE PIERRE CHARRON.

I.

PIERRE Charron, Auteur d'un Livre qui a fait beaucoup de bruit, & qui a pour titre *de la Sagesse*, nâquit à Paris l'an 1541, & y fit avec beaucoup de succès ses études d'Humanités & de Philosophie. Il étudia le Droit Civil & Canonique à Orleans & à Bourges, & reçut le Doctorat en cette science dans la derniere de ces Universités. Puis il revint à Paris, & ayant été reçu Avocat au Parlement, il fréquenta le Barreau avec assiduité cinq ou six années. Mais s'étant dégoûté de cette profession, il s'appliqua sérieusement à l'étude de la Théologie

*L'Editeur a joint ici à l'Article *Pomponace* la Remarque L. de l'Article *Perrot* d'Ablancourt.

& à l'éloquence de la chaire. Il n'aspira point aux grades Théologiques, & il se contenta du *caractere de Prêtrise*. Il s'acquit une telle réputation par son éloquence, que plusieurs Evêques s'empresserent de l'attirer dans leurs Diocèses, en lui offrant libéralement les dignités de leurs Eglises. Il fut successivement Théologal de Bazas, d'Acqs, de Lethoure, d'Agen, de Cahors, & de Condom; puis Chanoine de Bourdeaux, & Chantre de l'Eglise de Condom.

L'an 1588 il revint à Paris, dans la pensée d'y finir ses jours parmi les Chartreux. Il avoit fait vœu d'embrasser ce genre de vie, & il s'en ouvrit au Prieur de leur Maison. Mais comme il avoit alors quarante-sept à quarante-huit ans, on jugea qu'il auroit trop de peine à s'accoutumer aux austérités de cet état, & quelque instance qu'il fît, on ne voulut point le recevoir. Sur ce refus il s'adressa au Provincial des Célestins de Paris, qui fit les mêmes difficultés que le Supérieur des Chartreux. Ces tentatives n'ayant pas réussi, comme son vœu l'inquiétoit toujours, il fut rassuré par le Docteur Faber, Doyen de Sorbon-

ne, par le Jésuite Tyrius, & par le Cordelier Feuardent, trois Théologiens très-doctes, qui lui déclarerent qu'il étoit dégagé de son vœu, & qu'il pouvoit vivre dans le monde avec l'habit de séculier.

Il se rendit à Angers l'an 1589, & il y prêcha le carême. Il passa ensuite à Bourdeaux, où il lia une amitié très-étroite avec Michel de Montagne. Il faisoit un cas extraordinaire des *Essais* de cet Ecrivain, & il en adopta plusieurs maximes. On peut croire sans témérité que celui de ces deux hommes qui eût du instruire l'autre, en fut le disciple, & que le Théologien apprit plus de choses du Gentilhomme, que celui-ci du Théologien. On retrouve dans les livres de la Sagesse une infinité de pensées qui avoient déja paru dans les Essais de Montagne. Il ne faut pas douter que cette docilité de Charron n'ait beaucoup contribué à l'affection très-particuliere que Montagne lui porta, & dont il donna une preuve assez particuliere dans son testament, lui permettant de porter après son decès les armes de sa Maison. Charron témoigna sa gratitude par un bienfait plus solide : car il laissa 500 écus

Ses liaisons avec Montagne.

à Madame de Camein, sœur de Montagne, & il institua le mari de cette Dame pour son seul & unique héritier.

Son Livre des Trois Vérités.

Ce fut à Bourdeaux que Charron publia son Livre *des Trois Verités*, l'an 1594. il n'y mit point de nom. Cet Ouvrage lui valut la charge de Grand Vicaire de l'Evêque de Cahors, & la dignité de Théologal. Voici quelles sont ses trois Vérités : la premiere, qu'il y a un Dieu & une vraie religion: la seconde, que de toutes les Religions la chrétienne est la seule qui soit véritable : la troisiéme, que de toutes les communions Chrétiennes la catholique Romaine est la seule vraie Eglise. Par la premiere, il combat les Athées; par la seconde, les Payens, les Juifs, les Mahométans ; & par la troisiéme, les Hérétiques & les Schismatiques. Il y a beaucoup de méthode dans cet Ouvrage, qui fut fort aplaudi des Catholiques, & critiqué par les Protestans, qui y opposerent diverses Réponses.

L'an 1595, Charron fut deputé à Paris pour l'Assemblée générale du Clergé, & on le choisit pour Sécrétaire de la Compagnie. Etant retourné à

Cahors, il y séjourna jusqu'à l'année 1600, qu'il alla s'établir à Condom, où il fut pourvu de la dignité de Théologal, & de celle de Chantre, La même année il fit imprimer à Bourdeaux ses *Discours Chrétiens*. Ils sont au nombre de seize. Les huit premiers traitent de l'Eucharistie : les autres concernenr la connoissance & la Providence de Dieu, la Rédemption du monde, & la Communion des Saints. Un an après il publia dans la même ville son fameux Traité *de la Sagesse*. En 1603 il fit un voyage à Paris, pour y travailler à une seconde édition de cet Ouurage : mais il ne vecut pas assez pour en voir plus de trois ou quatre feuilles imprimées, étant mort subiment dans une rue le 16 de Novembre de la même année. Il étoit fils d'un Libraire de Paris, qui eut vingt-cinq enfans, & dont la posterité masculine se trouva néanmoins éteinte en 1607 (*a*).

II.

Le Traité de la Sagesse fut celui de

(*a*) Tiré de l'Eloge de Pierre Charron, par Rochemaillet, imprimé au devant du Livre *de la Sagesse*.

tous ses Ouvrages qui fit le plus de bruit. L'édition de Paris, commencée du vivant de l'Auteur, fut continuée par M. Rochemaillet, Avocat au Parlemenr, & intime ami de Charron, qui en mourant lui avoit recommandé *affectueusement* son ouvrage. Cet ami se donna tant de mouvemens, que le Livre du Théologal sortit de dessous la presse, *non-obstant les traverses & empeschemens qui lui furent* suscités *par des hommes malicieux ou superstitieux*, *qui* ayant *l'esprit bas, foible, & plat*, ne pouvoient *supporter* les belles saillies *de cet esprit singulier, rare, vigoureux, merveilleusement rélévé & divin* (*b*) Les ennemis de Charron employerent le crédit du Recteur de l'Université, de plusieurs Docteurs de Sorbonne, & même des premiers Magistrats du Châtelet & du Parlement. La chose fut portée jusqu'aux oreilles du Roi, & l'on saisit à trois différentes reprises les feuilles imprimées, avec le manuscrit de l'Auteur. Mais Rochemaillet, qui avoit eu la précaution d'en faire tirer des copies, ne se rébuta point, & fit tant par ses soins, qu'enfin le livre fut imprimé.

Obstacles que l'Editeur du Traité de la Sagesse eut à surmonter à Paris.

(*b*) Ibid.

Avant que de le mettre en vente, il fallut vaincre de nouveaux obstacles. M. le Chancelier & M. le Procúreur Général firent examiner l'Ouvrage par deux Docteurs de Sorbonne, qui en firent une censure pédantesque, sans entrer dans l'esprit de l'Auteur. Le Traité de la Sagesse étoit un livre de pur raisonnement : Charron empruntoit ses principales preuves des lumieres de la Philosophie, & comme il attaquoit avec force les sentimens populaires & superstitieux, il ne pouvoit guere éviter d'avancer quelques maximes qui sembloient un peu contraires aux vérités de la Religion. De là vinrent les clameurs que son Ouvrage excita parmi quelques Sorbonistes, plus dévots que savans, qui s'éleverent contre l'Auteur, & qui le décrierent comme un impie. Un homme d'esprit & d'autorité fit cesser toutes ces persécutions, & distingua les choses comme il falloit. Ce fut le Président Jeannin, Conseiller d'Etat, *personnage des plus judicieux & des plus expérimentes de ce tems*, qui fut chargé en dernier lieu d'examiner cette affaire. Ayant lû avec attention l'écrit du Théologal, il déclara qu'un Ouvrage

Esprit du vre de Ch ron.

de cette nature n'étoit nullement fait *pour le commun & bas estage du monde*, mais *qu'il n'appartenoit qu'aux plus forts & relevés esprits d'en faire jugement*, & que c'étoit *vrayement un livre d'Estat*. Sur son rapport, le Conseil privé en permit la vente (*c*), & donna main levée au Libraire *de toutes les saisies qui avoient été faites* (*d*).

Il est heureux pour la mémoire de Charron, & pour son livre, que des gens d'Etat, aussi illustres par la force de leur génie que par leur autorité, se soient mêlés de cette affaire : sans cela l'Auteur eût été flétri très-durement, & l'on auroit exterminé son Ouvrage. Aussi avoit-il toujours souhaité d'avoir pour juges des hommes d'un caractere impartial, *d'un esprit*

(c) Cette édition de Paris n'est pas conforme en tout à celle de Bourdeaux de l'année 1601, on y supprima, ou l'on y adoucit plusieurs choses. Cela fit que l'édition de Bourdeaux fut plus recherchée par les curieux. Mais en 1607 un Libraire de Paris fit réimprimer le Traité de la Sagesse, en ajoutant à la fin tous les endroits retranchés de l'édition de 1604, ce qui rendit l'édition de 1607 préférable à toutes les autres, même à celle de Bourdeaux.

(d) Ibid.

hardi, fort, généreux, & nullement superstitieux ni populaire (e) : il n'espéroit point la même équité de ceux que leur profession engage à s'échauffer trop, & à qui elle fait contracter une habitude de condamner précipitamment tout ce qui s'écarte de leurs préjugés. Il est glorieux à la France d'avoir permis la publication de ce livre, malgré les oppositions & les murmures de beaucoup de gens. On fit voir par là qu'on n'approuvoit point le joug tyrannique que tant de personnes voudroient mettre sur l'esprit, & qu'on approuvoit la liberté de philosopher, quand elle se contenoit dans de certaines bornes *.

III.

Emportement du P. Garasse contre Charron.

Le plus violent Déclamateur qui ait paru contre les livres de notre Théologal est le Jésuite Garasse. On ne vit

* N. B. Liberté Philosophique, indépendance du joug de la superstition & du faux zele, vous êtes l'ame des bonnes Lettres : sans vous tout est barbarie. Une Nation qui vous opprime se dégrade chez les Nations éclairées ; étouffe dans son propre sein les talens qui pourroient l'illustrer, & met sur ses yeux le bandeau de l'ignorance.

jamais un acharnement aussi furieux que le sien : on feroit un livre, si l'on copioit toutes les injures qu'il a vomies contre Charron. Il le met au rang de ces esprits pesans & flegmatiques, livrés à un *Athéïsme brutal, accoquinés à des mélancholies langoureuses & truandes*, affectant *une gravité sombre, ridicule, & pédantesque.* C'est ainsi qu'il le traite dans sa Somme Théologique, p. 66 & 67. Il dit ailleurs que » Charron est plus dangereux à la jeunesse, & aux hommes... » mediocrement savans, que les livres » de Theophile & de Lucilio Vanino, » d'autant qu'il dit plus de vilainies » qu'eux, *&* les dit avec quelque peu » d'honnesteté, c'est-à-dire d'autant » plus dangereusement qu'il se tient » sur ses gardes, & qu'on lit la Sagesse » comme un livre dévot (*a*). » Mais ce Jésuite étoit trop pénétré des préventions les plus basses, pour discerner la différence qu'on doit faire entre ce qu'un homme croit par l'efficace de la foi, & ce qu'il avoue ingenûment que la raison lui suggere sur les dogmes de la Religion. Ce bon Pere eût bien

(*a*) Garasse, Apologie contre le Prieur Ogier, p. 261.

fait de profiter de l'avis du Prieur Ogier: *Garasse mon ami*, quæ suprà nos nihil ad nos; *les livres de Charron sont un peu de trop haute gamme pour des esprits bas & populaires comme le vostre* (*b*).

L'une des choses que Garasse a censurées le plus fierement, & le plus malignement, est au fond très-raisonnable; & si on la lit avec attention, on ne peut s'empêcher de la trouver telle, & de s'offenser, ou de l'ignorance, ou de la mauvaise foi de ce Chicaneur. Cela regarde un certain degré de force que Pierre Charron attribue à ceux qui secouent entierement la foi de l'existence divine. Pour bien juger de sa doctrine sur ce point là, il faut peser toutes ses paroles, & ne retrancher quoique ce soit de ce qu'il a dit. Voici donc le passage aussi entier qu'il le faut. [Cette espece d'Athéïsme, premiere, insigne, formée, & universelle, ne peut loger qu'en une ame extrêmement forte & hardie,

Illi robur & æs triplex
Circà pectus erat,

(*b*) Ogier, Jugement de la Doctrine Curieuse, p. 155.

Passage curieux du livre *des Trois Vérités.*

forcenée, & maniacle. Certes il semble bien qu'il faut autant, & (peut-estre) plus de force & de roideur d'ame, à rebuter & resoluement se despouiller de l'apprehension & croyance de Dieu, comme à bien & constamment se tenir ferme à lui; qui sont les deux extrêmités opposites, très-rares & très-difficiles; mais la premiere encore plus. Tout ce qui est au milieu est d'une force & vertu médiocre, qui est de ne se pouvoir desfaire de Dieu, toutesfois laschement & nonchalemment se tenir à lui. *A* quoi presque tous sont logés, selon *le* plus ou *le* moins, par une infinité de degrez . . . A fermement & inviolablement se tenir à Dieu, est requise une très-grande force & attention d'ame tousjours bandée & tendue, une très-excellente & speciale faveur & grace divine, une continuelle assistance du S. Esprit. Au contraire, se desprendre, & du tout rejetter le sentiment & l'apprehension de Déïté, chose attachée à la mouelle de nos os, il y faut une monstrueuse & enragée force d'ame, & telle qu'il est très-malaisé d'en trouver : quoique s'y soient estudiez & efforcez ces grands & insignes Athées, qui d'une

très-haute & furieuse audace ont vou-lu secouer de dessus eux la Déïté, & se despestrer de toute supériorité. Mais les plus habiles qui s'y sont esvertuez, n'en ont ont pu du tout venir à bout. Car *encore* qu'estans à leur aise, & maistres de leurs discours, ils semblassent gagner ce point, en se gaudissant de toute imagination de Dieu & de Religion, toutesfois avenant qu'ils fussent fort pressez, ils se rendoient comme petits enfans. S'il se présentoit quelque grand & subit prodige, monstre de l'ire de Dieu, ils devenoient plus effrayez & plus pasles que les autres, se cachans à un esclair de tonnerre, & à une tempeste. Et ainsi ne voulans confesser une Deïté pour ne la craindre, la crainte des moindres choses la leur faisoit confesser (*c*)].

Voyons à présent ce que le P. Garasse allégue contre ce passage. Charron, dit-il, « avance *pour* maxime que » la premiere & insigne espece d'A-» theisme ne peut loger que dans une » ame extrêmement forte & hardie, » & qu' *il faut plus de force & de roi-» deur à rebuter & resolument se des-» pouiller de l'apprehension & créan-*

(*c*) Charron, au Chap. III des Trois Véritez.

» *de Dieu, comme a bien & constam-*
» *ment se tenir ferme à lui.* » Le Censeur ayant ainsi rapporté, ou plutôt mutilé, les paroles de Charron, poursuit de la sorte : » quoiqu'il tasche d'a-
» doucir cette proposition par locution
» traistreuse, je dis néantmoins qu'elle
» est meschante & dangereuse, pour
» ce qu'elle hausse le menton à plu-
» sieurs jeunes débordés, qui flottent
» entre deux eaux, & n'ont encore as-
» sez de rage, pour se défaire entié-
» rement de la créance & de la crainte
» de la Divinité..... Tout le dis-
» cours de Charron porte l'esprit de
» ses Lecteurs à cette rage maniacle
» de secouer la créance de Dieu, qui
» néantmoins n'est qu'une lascheté de
» bête, comme il se vérifie en tous les
» Athéistes, qui meurent ou enragés,
» ou poltrons, ainsi que nous avons
» vû en la personne de Fontanier & de
» Vanino, lesquels après avoir fait des
» bravades insolentes contre la Divi-
» nité, estant en prison, ne pouvoient
» se saouler de faire des confessions
» feintes & sacrileges, pour paroistre
» gens de bien (*d*).

(*d*) Garasse, Apologie, Chap. XXI.

Garasse employe ailleurs (*e*) toute une section à réfuter le passage de notre Théologal. Il allegue l'exemple de quelques Peres de l'Eglise, qui ont témoigné un courage inébranlable : il soutient que l'Athéisme ne procede que de lâcheté : il le soutient, dis-je, en considérant les choses par une autre face, & selon des vûes détournées, qui ne combattent point directement les notions de Charron ; & il revient aux abjurations timides des deux Athées qui avoient été punis de mort depuis quelque tems. Cette réfutation n'est point solide, puisque Charron avoit avoué nettement & précisément : 1°. Que pour être ferme dans la vraie Foi de Dieu, il faut une très-grande force d'ame ; 2°. que les grands & insignes Athées, *avenant qu'ils fussent fort pressés, se rendoient comme petits enfans*. On peut donc dire que Garasse s'est battu contre son ombre ; il a prouvé ce que l'Adversaire ne nioit point, & même ce qu'il avouoit formellement. Mais laissons-là ce chapitre de la *Somme Théologique*, & revenons à l'endroit de l'Apologie que j'ai

Fausse critique du Pere Garasse.

(*e*) Dans sa Somme Théologique, Liv. I, Part. II, Section III.

Mauvaise foi de ce Jésuite.

cité : j'y trouve plusieurs défauts.

I. Le Jésuite a supprimé tout ce qui fait voir l'Orthodoxie de Charron, tout ce qui sert à développer le vrai sens, tout ce qui peut guérir les mauvaises impressions que la maxime proposée en gros, & d'une maniere crue, seroit capable de former ; & non content de supprimer une apologie si précise, il ose la qualifier de *locution traistreuse*. Or c'est une conduite si lâche & si déloyale, qu'elle devroit être soumise aux recherches des Lieutenans criminels ; il faudroit même établir des Chambres ardentes contre les Auteurs qui, par de tels coups de perfidie, déchirent l'honneur, la réputation, la mémoire d'un Ecrivain. Vous supprimez une chose, & vous ne laissez pas de dire qu'elle est *traîtreuse*. Il falloit la rapporter toute entiere, & puis la qualifier ; mais vous avez mieux trouvé votre compte a en imposer aux Lecteurs, en interposant votre jugement sur un fait que vous ne leur montriez pas, & que vous étiez fort assuré que la plûpart ne chercheroient point.

II. Je dis en second lieu que Garasse bâtit sur un mauvais fondement : car il s'appuie sur ce principe : quand

même l'Athéisme seroit véritablement l'effet d'une grande force d'ame, il ne faudroit pas l'avouer; il faudroit ou supprimer cette vérité, ou avancer l'opinion contraire, afin de ne point donner l'envie aux présomptueux de tomber dans un état qui est la marque d'un esprit fort. Il est manifeste par l'objection de ce Jésuite, que c'est ainsi qu'il raisonne. Or je laisse à juger à tout esprit équitable si c'est agir de bonne foi, & si ce n'est pas introduire dans la Religion une politique purement humaine, & le grand secret de l'art militaire; si ce n'est pas enfin décider que pourvû que l'Orthodoxie triomphe, il n'importe par où ni comment? Ne faudroit-il pas se contenter de se conduire de la sorte? Faut-il de plus exiger de chaque Auteur qu'il marche par cette route. Ne sera t-il point permis à Pierre Charron de préférer la sincérité à l'utilité?

Passons plus avant, & disons que notre Théologal suivoit les idées de l'honnête, sans mettre l'utile en compromis. N'assuroit-il pas que l'Athéisme demandoit une ame *forcenée & maniacle*, & que cette force étoit *monstueuse*, *enragée*, & une *très-*

haute & furieuse audace ? Y a t-il là de quoi tenter un ambitieux ? & si cela peut leurrer quelqu'un, ne faut-il pas que ce soit l'esprit le plus mal tourné du monde, & une ame dépravée au souverain point ? Des gens si perdus, si gâtés, si incorrigibles, méritent-ils qu'en leur faveur on ne dise pas les choses selon les idées qu'on croit les plus justes ? Quand Ciceron avoua que Marc Antoine possédoit beaucoup de force de corps, (*f*) quand Tacite reconnut cette même qualité dans un petit-fils d'Auguste (*g*), avoient-ils sujet de craindre que leurs Lecteurs ne souhaitassent d'acquérir cette force-là ? N'étoit-elle point caractérisée d'une façon à dégoûter ? Or je vous demande si Charron n'a point employé un correctif encore plus propre à inspirer, je ne dirai pas du dégoût, mais de l'horreur ? Notez ici la maxime de Saint Augustin, que la grande piété & la grande impiété sont aussi rares l'une que l'autre : *Insania ista paucorum est, sicut enim magna pietas paucorum est, ita & magna impietas nihilominus*

(*f*) Cic. Philipp. II.
(*g*) Tacit. Annal. *Lib.* I. *Cap.* III.

paucorum

paucorum est (h). Cela revient à peu près à l'une des propositions de Pierre Charron.

On croira peut-être que notre Théogal s'est contredit, lorsqu'il a reconnu dans les Athées une grande force d'ame & une foiblesse puérile ; mais sûrement il a fait cela sans tomber en contradiction, puisqu'il les a considérés sous divers états : il les croit forts pendant la prospérité, & foibles dans l'adversité. Ce n'est pas se contredire que d'admettre dans un même sujet des qualités contraires, pourvû qu'on les admette en divers tems, ou sous differens raports ; & de-là vient qu'on peut assurer, sans se départir des regles des propositions contradictoires, que les mêmes personnes sont timides & hardies ; timides, par raport à certains objets ; hardies, par raport à d'autres choses. Cela se voit tous les jours : il y a des gens d'une intrépidité extraordinaire, qui ne voudroient pas coucher dans une chambre, s'ils entendoient dire qu'il y revient des esprits. D'autres y coucheroient hardiment, quoique leur poltronnerie soit si outrée qu'une épée nue les fait frissonner. La

Diversités notables de la force de l'Ame, & observations là-dessus.

(h) Augustin. Sermone X, de Verbis Domini.

force d'ame dont parle Horace, lorsqu'il dit qu'un homme ferme ne s'étonne ni des menaces d'un tyran, ni du péril du naufrage, ni du tonnerre; & que les débris du monde tomberoient sur lui sans l'effrayer, *si fractus illabatur orbis*, &c: cette force, dis-je, ne se trouve presque nulle part dans toute son étendue: on n'en voit guere que des portions. Il y a sans doute une hardiesse ou une intrépidité d'esprit, qui est quelquefois accompagnée d'une grande timidité de corps. Le courage & la force de Hobbes ne se raportoient qu'aux objets de l'entendement; il n'y avoit guere de proposition ou de paradoxe qui l'étonnât, & à quoi les scrupules de sa conscience succombassent: mais le plus petit péril du corps lui faisoit peur. Montagne, qui paroît si au-dessus des préjugés, & si bien fourni de la prétendue force de l'incrédulité, avoit une mollesse d'ame qui ne lui permettoit pas de voir *égorger un poulet, sans déplaisir*, ni d'entendre patiemment *gémir un lievre sous la dent de ses chiens.*

Ces variétés dépendent du tempéramm nt. Ne nous étonnons donc pas qu'une personne qui a la force de se-

fouer les opinions les plus générales & les plus sacrées, ait la foiblesse de trembler à la vûe d'un bourreau, & recourre à mille déguisemens, pour éviter les douleurs de la torture. La force de son ame ne s'est point tournée vers les objets du corps, mais vers les objets de l'esprit. Une ame basse & capable des dernieres lâchetés, a quelquefois une force surprenante pour résister aux tourmens de la question, tandis que mille honnêtes gens s'accusent plutôt eux-mêmes à faux, que de s'exposer à la torture. Combien y a t-il eu de personnes sincerement attachées à une Religion, qui, condamnées au supplice pour l'avoir professée, ont recouru à toutes sortes de déguisemens & d'équivoques, & ont chicané le terrain autant qu'il leur a été possible; la crainte des tourmens démontoit leur ame, & suspendoit sa force: c'est ainsi que les loix de l'union de l'ame & du corps diversifient les hommes.

Je remarque toutes ces choses afin de concilier Pierre Charron avec M. de la Bruyere. » Les esprits forts, *dit ce* » *dernier*, savent-ils qu'on les appelle » ainsi par ironie? Quelle plus grande » foiblesse que d'être incertain quel est

» le principe de son être, de sa vie,
» de ses sens, de ses connoissances,
» & quel en doit être la fin. Quel
» découragement plus grand que de
» douter si son ame n'est point ma-
» tiere comme la pierre & le rep-
» tile, & si elle n'est point corruptible
» comme ces viles créatures ? Et n'y a
» t il pas plus de force & de grandeur
» à recevoir dans notre esprit l'idée
» d'un être supérieur à tous les êtres ».
Charron & la Bruyere ont tous deux raison, & leur opposition ne roule que sur les divers rapports du mot *force*. Je ne pense pas que le Théophraste François eût nié au Théologal que les Athées n'aient de la force au même sens que ce frénétique de l'Evangile qui rompoit toutes les chaînes dont on le chargeoit.

Du reste, la précaution que Garasse auroit voulu que l'on gardât, ne seroit pas d'une grande utilité ; car on ne corrige pas aisément les idées qui font juger dans le monde, que puisque la peur d'une saliére renversée est une foiblesse, c'est une force que de se mettre au-dessus de cette peur, & ainsi des autres choses, de degré en degré. On ne corrigeroit point les gens sur ce

Chapitre, quand même tous les Auteurs s'abstiendroient soigneusement de donner le nom de force à ce tour d'esprit. Les impies en appelleroient à leur Patriarche Lucrece; qui ose dire que le plus grand effort du courage est de fouler aux pieds la Religion, & que cette victoire égale l'homme aux Dieux: *Nos exæquat victoria cœlo.*

IV.

Ce qui parut de plus choquant dans les Ecrits de Charron peut se réduire aux passages suivans, qui, pour la plûpart, ont été rectifiés dans des éditions postérieures.

I. *Il faut que* les Religions *soient apportées & baillées par revélation extraordinaire & céleste, & reçues par inspiration divine; & comme venant du ciel.* C'est pourquoi tous les hommes *disent qu'ils la tiennent, & la croyent, & tous usent de ce jargon, non des hommes, ni d'aucune creature, ains de Dieu. Mais à dire vrai, sans rien flatter, ni desguiser, il n'en est rien. Elles* [les Religions] *sont, quoiqu'on en dise, tenues par mains & moyens humains* (a).

(a) De la Sagesse, *Lib.* II, *Cap.* V.

Dans la ſeconde Edition il excepta la Religion véritable.

II. *Il faut quelquefois légitimer & authoriſer non ſeulement les choſes qui ne ſont point bonnes, mais encore les mauvaiſes, comme ſi pour être bon, il falloit eſtre un peu meſchant. Et ceci ſe voit non ſeulement au fait de la police & de la juſtice, mais encore en la Religion, qui montre bien que toute la couſture & conduite humaine eſt baſtie & faite de piéces maladives* (b).

L'Auteur retrancha les dernieres lignes dans l'Edition de Paris, & ſe contenta de dire : *Et ceci ſe void par-tout en la police, juſtice, vérité & Religion.* Mais il n'ôta rien de ce qu'il avoit avancé pour prouver ſa Theſe, ſavoir que rien ne *deſcouvre mieux la foibleſſe humaine que la Religion.* Il avoit prouvé cela par l'Ecriture & par des notions évidentes. Tout cet endroit fut conſervé dans l'Edition qu'il corrigea, & qui fut examinée après ſa mort. D'où nous pouvons recueillir qu'en pluſieurs rencontres on ne paroît hérétique que par les manieres de

(b) Ibid. *Lib.* I, *Cap.* IV, p. 25, Edition de Bourdeaux 1601.

s'exprimer. Otez certains mots qui semblent trop durs, employez-en d'autres qui signifient la même chose, mais qui sont moins brusques, vous passerez de la réputation d'hérétique à celle de vrai fidele : l'impression de votre ouvrage ne sera plus interdite. Dans le fond cette These du Théologal, prouvée & développée de la maniere qu'elle paroît dans son Livre, est très véritable.

III. *L'immortalité de l'ame est la chose la plus universellement, religieusement, & paisiblement reçue par tout le monde (j'entends d'une externe & publique profession, non d'une in-interne, sérieuse & vraie créance...) la plus utilement crue, la plus foiblement prouvée, & establie par raisons & moyens humains* (c).

Cela fut adouci dans l'Edition de 1704, & dans les suivantes.

IV. [C'est à la vérité chose estrange, que la Religion chrétienne qui estant la seule vraye au monde, la vérité révélée de Dieu, devroit estre très-une & unie en soi, comme il n'y a qu'un Dieu & qu'une vérité, soit toutefois déchirée en tant de parts, & di-

(c) Ibid. Chap. XV.

visée en tant d'opinions & sectes contraires ; tellement qu'il n'y a article de foi ni poinct de doctrine, qui n'aye été débatu & agité diversement, & n'y aye eu des hérésies & sectes contraires. Et ce qui le fait trouver encore plus estrange est, qu'ès autres religions fausses & bastardes, gentile, payenne, judaïque, Mahumétane, telles divisions ni partialités ne s'y trouvent. Car celles qui y sont, ou elles sont en petit nombre, legeres, & peu importantes, comme en la Judaïque & Mahumétane ; ou si elles ont esté en nombre, comme en la Gentile, & entre les Philosophes, au moins n'ont-elles point produit de fort grands & esclatans effects & remuemens au monde ; & n'est rien au regard des grandes & pernicieuses divisions, qui ont été dès le commencement, & toujours depuis en la Chrétienté. Car si nous regardons aux effects qu'ont produicts les divisions de la Chrestienté, c'est chose effroyable. Premierement touchant la police, & l'Estat, il en est avenu souvent des altérations & subversions des Républiques, des Royaumes & des races, divisions d'Empire, jusqu'à un remuement universel du

monde, avec des exploits cruels, furieux, & plus que sanglans, au très-grand scandale, honte & reproche de la Chrestienté, en laquelle, sous titre de zele & affection pour la Religion, chaque parti hayt mortellement toutes les autres, & lui semble qu'il lui est loisible de faire tous actes d'hostilité. Chose qui ne se voit ès autres religions. Il est permis aux seuls Chrestiens d'être meurtriers, perfides, traîtres, & s'acharner les uns contre les autres, par toutes especes d'inhumanité contre les vivans, les morts, l'honneur, la vie, la mémoire, les esprits, les sépulcres & cendres; par fer, feu, libelles très-piquans, malédictions, bannissemens du ciel & de la terre, déterremens, bruslemens d'os, & reculement de l'autel : & ce sans compositions, avec telle rage, que toute considération de parentage, alliance, amitiés, mérite, obligation est mise en arriere: Et celui estoit hier élevé de louanges jusqu'au ciel, & publié grand, savant, vertueux, sage, se mettant aujourd'hui d'autre parti, est presché, escrit, proclamé ignorant, malheureux. Là se monstrent le zele & l'ardeur à sa religion; hors de-là

par-tout ailleurs en l'observation de la religion, froideur. C'est........ faute abominable que de faire bon visage & traitement amiable à ceux du parti contraire. De tout ceci aucuns en demeurent scandalisez, comme si la Religion Chrétienne apprenoit à haïr & persécuter, & nous servoit de courretier pour mettre en besoigne & faire valoir nos passions d'ambition, avarice, vengeance, haine d'esprit, cruauté, rébellion, sédition : lesquelles, ailleurs chomment & ne se gendarment point si bien, comme estans resveillées par le faict de la Religion]. (d).

On pourroit bien représenter aujourd'hui ce grand scandale avec des termes plus élégans ; mais je défie nos meilleures plumes de l'exprimer avec plus de force, & d'en faire mieux sentir la turpitude. Il est certain que Charron n'énervoit point les difficultés des libertins, & ce fut cette franchise qui contribua puissamment à faire douter de son Christianisme.

V. On a aussi chicané notre Théologal sur ces paroles qu'il met dans la

(d) Des Trois Vérités, III Liv., Chap. I.

bouche d'un Athée, *que la Religion est une sage invention des hommes, pour contenir la populace en son devoir.* Garasse l'accuse d'avoir commis à cet égard une honteuse prévarication, en faisant valoir indirectement la cause des Athées, *avec une traistreuse & coulante trainée de paroles : car il raporte la force de leurs raisons, les expose, les commente, les met en posture, & puis nous laisse-là.* (e)

Il est très-faux que Charron soit coupable de cette criminelle partialité : car après avoir rapporté fidélement les objections des Athées, il les réfute avec autant de franchise que de solidité. Mais voilà ce qui déplaît aux Auteurs vulgaires, & même quelquefois à de grands Auteurs, qui ont plus d'esprit & de science que de bonne-foi. Ils voudroient que l'on fît toujours paroître sous un équipage languissant & ridicule les ennemis de la bonne cause, ou que pour le moins on oposât à leurs fortes objections une réponse encore plus forte. La sincérité s'oppose au premier parti, & la nature des matieres rend quelquefois l'autre impossible. Il y a longtems que je suis surpris

(e) Garasse, Apologie, p. 266.

de voir qu'on regarde comme prévaricateurs ceux qui se proposent de grandes difficultés, & qui les réfutent foiblement. Quoi ! vous voudriez que sur des mysteres qui surpassent la raison, les réponses d'un Théologien fussent aussi claires que les objections d'un Philosophe ? De cela même qu'un dogme est mystérieux, & très-peu compréhensible à la foiblesse de l'entendement humain, il résulte nécessairement que notre raison le combatra par des argumens très-forts, & qu'elle ne pourra trouver d'autre bonne solution que l'autorité de Dieu. Mais notre Charron, comme on l'a observé plus haut, ne flattoit point son parti. Il avoit l'esprit pénétrant ; il découvroit à perte de vûe les ressources & les repliques d'un adversaire qui attaque, ou que l'on attaque ; il prenoit ses mesures là-dessus ; il s'expliquoit ingénûment, & n'employoit point la ruse pour vaincre. Mal lui en prit ; car le monde ne s'accommode point de cette candeur.

V.

Les Censeurs de Charron n'ont pas pris garde aux avis qu'il leur donne à la

tête de ses Livres, avis très-capables de les détourner des jugemens téméraires. Ce qu'il dit dans la Préface de la seconde édition de *la Sagesse*, est si raisonnable & si beau, qu'on me saura gré d'en extraire ici quelque chose. Une infinité de Lecteurs y apprendront leur devoir: ils verront de quel esprit il faut être revêtu, lorsqu'on veut juger d'un Livre qui n'est point bâti selon le goût général, & les préjugés de la multitude, c'est-à-dire, où l'Auteur étale naturellement les pensées qui lui viennent, sans chercher à dogmatiser, ou à faire secte.

[Aucuns trouvent, *c'est Charron qui parle*, ce Livre trop hardi & trop libre à heurter les opinions communes, & s'en offensent. Je leur répons ces quatre ou cinq mots. Premierement, que la sagesse qui n'est commune ni populaire, a proprement *la* liberté & authorité .... de juger de tout ... & en jugeant de censurer, *&* condamner les opinions communes & populaires, *comme erronées pour la plûpart*... Or ce faisant, ne peut qu'elle n'encoure la mal-grace & l'envie du monde. D'ailleurs je me plains d'eux, & leur reproche cette foiblesse populaire, &

délicatesse feminine, comme indigne & trop tendre... & du tout incapable de sagesse. Les plus fortes & hardies propositions sont plus séantes à l'esprit fort & relevé... c'est foiblesse de s'estonner d'aucune chose : il faut roidir son courage, affermir son ame, l'endurcir & acérer à jouir, sçavoir, entendre, juger toutes choses, tant estranges semblent-elles : tout est sortable & du gibier de l'esprit... mais aussi ne doit-il faire ni consentir qu'aux bonnes & belles, quand tout le monde en parleroit... En tout ce que je propose, je ne prétends y obliger personne; je présente seulement les choses, & les estale *tout uniment*. Je ne me mets point en cholere, si l'on ne m'en croit : c'est à faire aux pédans... Mais pourquoi se courroucent-ils ? Est-ce *parce* que je ne suis pas par tout de leur avis ? Je ne me courrouce pas de ce qu'ils ne sont pas du mien. *Est-ce* de ce que je dis des choses qui ne sont pas de leur goust, ni du commun? Et c'est pour *cela que* je les dis. Je ne dis rien sans raison, s'ils la savent sentir & gouster : s'ils en ont une meilleure qui détruise la mienne, je l'es-

couterai avec plaisir & gratification à qui la dira (*a*).

Ce qui suit n'est pas moins important. Bien veux-je, avertir le Lecteur, qui entreprendra de juger de cet œuvre, qu'il se garde de tomber dans aucun cas de ces sept mescontes, comme ont fait aucuns en la premiere édition ; qui sont de raporter au droict & devoir ce qui est du fait : Au faire ce qui est du juger : A résolution & détermination ce qui n'est que proposé, secoué, & disputé problématiquement & académiquement : A moi & à mes propres opinions, ce qui est d'autrui & par rapport : A l'estat, profession & condition externe, ce qui est de l'esprit & suffisance interne : A la Religion & créance divine, ce qui est de l'opinion humaine : A la grace & opération surnaturelle, ce qui est de vertu & action naturelle & morale. Toute passion & préoccupation ostée, il trouvera en ces sept points bien entendus, de quoi se résoudre en ses doutes, de quoi répondre à toutes les objections que lui-même & d'autres lui pourroient faire, & s'esclaircir de

(*a*) Charron, Préface des Livres de la Sagesse, Edition de Paris 1604.

mon intention en cet œuvre. Que si encores après tout, il ne se contente & ne l'approuve, qu'il l'attaque hardiment & vivement (car de mesdire seulement, de mordre & charpenter le nom d'autruy, il est aisé, mais trop indigne & trop pédant) il aura tôt, ou franche confession & acquiescement, (car ce Livre fait gloire & feste de la bonne-foi & de l'ingénuité) ou un examen de son impertinence & folie] (*b*).

V I.

Quelque jugement qu'on porte des Livres de Charron, il est certain que les mœurs de ce personnage étoient sans reproche; & il seroit aisé de prouver, tant par ses écrits que par ses actions, qu'il ne doutoit point des vérités du Christianisme. L'Auteur de l'Eloge que j'ai cité, assure que notre Théologal triompha des calomnies & des attaques de ses adversaires par l'*innocence*, la *naïveté* & la *candeur de ses mœurs*; qu'il pratiquoit exactement tous les beaux préceptes qu'il donne *dans les douze Chapitres de son second Livre de la sagesse*; que ses ouvrages de piété, principalement ses *Discours*

(*b*) Ibid.

Chrestiens, & son Livre *des trois vérités* prouvent assez *de quelle Religion & créance il étoit*; qu'enfin le Testament *qu'il écrivit de sa main le 30 Janvier* 1602, ne laisse aucun doute sur sa foi. Il y intercede la bonté de Dieu, & la *misericorde de notre Seigneur & Sauveur Jesus-Christ*: il supplie le Créateur » de lui octroyer pardon ... &
» rémission de ses offenses, le vouloir
» prendre & tenir pour sien, l'assister
» & conduire par son Saint Esprit tant
» qu'il seroit en ce monde, & au point
» de sa mort recevoir son esprit à soi,
» en la compagnie & repos de ses bien-
» aimez, & inspirer tous ses saints Es-
» lus de prier & intercéder pour lui:
» il légue entre autres choses à l'E-
» glise de Condon 200 livres tour-
» nois, ... à la charge qu'au jour de
» son décès, tous les ans, il seroit dit
» une Messe haute en son intention, &
» une absolution sur sa fosse: davan-
» tage il donne aux pauvres Escoliers,
» & filles à marier, deux mille quatre
» cens escus. (*a*)

Si l'on joint à cela les démarches qu'il fit pour se confiner dans un Monastere, selon le vœu qu'il en avoit

(*a*) Rochemaillet, Eloge de Charron.

fait, si l'on se rappelle la précaution qu'il eut de s'assurer de la décision de trois Casuistes, avant que de se croire dispensé d'un tel vœu, pourra-t-on s'étonner assez qu'un personnage de ce caractere ait été diffamé comme un ennemi du Christianisme & comme un Athée? N'est-ce point là un effet visible & déplorable, ou de la malignité, ou de la foiblesse de l'esprit humain?

Au reste on n'abandonna point l'honneur de Charron à la médisance envenimée de ses adversaires. L'Abbé de Saint Cyran, & le Prieur Ogier prirent hautement son parti contre le P. Garasse, le premier dans la fameuse critique intitulée, *Somme des faussetés capitales contenues en la Somme Théologique du P. Garasse*, & l'autre dans son *Jugement & Censure de la Doctrine curieuse*. Saint Cyran reprocha entre autres excès au Jésuite d'avoir abusé lâchement d'une faute d'impression, pour en tirer la matiere d'une invective sanglante. Un mot substitué à un autre faisoit dire à Charron que Dieu agit *témérairement*; mais toute la suite du discours montroit qu'il y avoit dans le manuscrit *temporelle-*

ment (a). Voilà un beau ſujet de déclamer ! Le Prieur Ogier fit les vers ſuivans contre le Pere Garaſſe, en faveur du Théologal :

Damnatur ſic CHARRO *pius doctus que Garaſſo*
Execratore . . . .
Quamvis ſancta ejus tot adhuc Eccleſia verbis
Perſonet eloquii, veri que in triplice libro
Fortiter Hæreticæ frangat mendacia ſectæ.

La proſe de cet Ecrivain eſt encore plus glorieuſe à Pierre Charron. Liſez le Chapitre XI de ſon Jugement de la *Doctrine Curieuſe*, vous y trouverez la réfutation de Garaſſe ſur les preuves prétendues de l'Athéïſme du Théologal de Condom. Liſez auſſi la Replique de Garaſſe : elle ſervira, autant que l'Apologie d'Ogier, à montrer la témerité du Jéſuite : car tout ce qu'il condamne dans Charron eſt, ou véritable, ou mal rapporté, ou ſuſceptible d'un ſens orthodoxe.

Le célèbre Naudé, dans ſa *Bibliotheque politique*, pag. 13, fait un bel éloge du Théologal. Charron, dit-il, doit être eſtimé plus ſage que Socrate,

(a) Voyez la *Somme des Fauſſetés . . . du P. Garaſſe*, p. 346, & ſuiv.

parce qu'il a réduit en art les préceptes de la sagesse même, avec une méthode, une doctrine, & un Jugement admirables. Il peut nous tenir lieu d'Aristote, de Séneque, & de Plutarque : on les retrouve dans son livre. Il a même quelque chose de plus sublime que tous les Anciens & tous les Modernes ensemble.

J'admire que Moreri ait pris le parti de Charron contre Dupleix, jusqu'à dire que cet Historien *s'emporte brutalement* contre notre Théologal (*b*). Moreri n'étoit point fait pour défendre une si bonne cause. Je suis moins sur-

(*b*) Dupleix dit » qu'en » sa jeunesse il avoit » connu familierement » *Pierre Charron Théologal à Condom*, qui étoit » préocupé de semblables erreurs (*des erreurs des Begards*), & » les preschoit dans ses » sermons, & qu'il avoit » beaucoup d'autres opinions dangereuses, » dont il avoit glissé » quelques-unes parmi » les folies de sa *Sagesse* » libertine ». *Dupleix*, sous Charle le Bel, *cité par Sorel*, Bibliotheque Françoise, p. 94. Sorel ajoute : *voilà un grand outrage que cet Auteur fait à Charron*. Pour moi je ne vois rien là qui sente la *brutalité* ni l'*emportement* : il me semble que Dupleix avoit plus en vûe d'avancer une Antithese & une pointe, que de dire des injures bien choquantes. Notez que dans les éditions recentes de Moreri on a retranché avec raison le mot *brutalement*.

pris que Sorel ait pris feu là-dessus, & qu'il supose *qu'il y avoit eu peut-être quelque querelle* entre Dupleix & Charron, ce qui a porté le premier *à parler avec tant* d'animosité. Le Bibliographe François nous apprend qu'il y eut des gens qui [assurerent que Charron est plus dangereux que Montagne, *parce que Montagne n'*estoit *qu'*un Cavalier, *au lieu* que *Charron* estant un Docteur en Théologie, & Prédicateur, on lit son livre comme une piece recevable pour l'instruction chrétienne, &... cependant *selon ces gens-là*, il a de très-mauvais sentimens de la Religion.... On *répond à cela*, poursuit Sorel, que Charron faisoit profession de parler avec franchise selon ses pensées, & que si, ayant l'intention bonne, on explique toutes ses paroles en mauvaise part, il n'est point coupable de cette faute.... *qu'au reste* il ne faut pas croire qu'un homme de bonnes mœurs, comme *lui*, dont la vie estoit sans tache, & qui estoit *d'*une modération exemplaire, ait eu aucune mauvaise intention dans ses écrits....

Quelqu'un a ditque Charron n'estoit que le Sécrétaire de Montagne & de

Du Vair (c). En effet il a pris beaucoup de sentences philosophiques, mot pour mot, des Essais de Montagne & sa description des passions est toute entiere de M. Du Vair (d)].

La Taille douce que Charron mit au-devant du livre de la Sagesse, peut donner matiere à des réflexions : il semble que ce soit une figure favorable aux Pyrrhoniens. Voici l'explication qu'en donne l'Auteur à la fin de sa Préface. La Sagesse est représentée [par une belle femme toute nue... au visage sain, masle, riant... les pieds joints sur un cube : sur sa teste une couronne de laurier & d'olivier, c'est victoire & paix : un espace ou vuide à l'entour, qui signifie liberté. A son costé droit ces mots JE NE SCAI, qui est sa devise, & au costé gauche ces autres mots, PAIX ET FEU, qui est la devise de l'Auteur... Au-dessous il y a quatre petites femmes, laides, chetives, ridées, enchaisné s, & leurs chaisnes se rendent & aboutissent au cube qui est sous les pieds de la Sagesse, qui les meprise, con-

(c) C'est Balzac, si nous en croyons Moreri, qui a dit cela.

(d) Sorel, Biblioth. Françoise, pag. 92 & suiv.

flamme, & foule aux pieds. *Deux de ces femmes* sont du costé droit de l'inscription du livre, sçavoir *Passion* & *Opinion*. La Passion maigre, au visage altéré; l'Opinion aux yeux esgarez, volage, estourdie, soutenue par nombre de personnes, c'est le Peuple. Les deux autres sont de l'autre costé de l'inscription, sçavoir *Superstition* au visage transi, joignant les mains comme une servante qui tremble de peur; & la *Science*, vertu ou preud'hommie artificielle, acquise, pedantesque, *esclave* des loix & des coustumes, au visage enflé, glorieux, arrogant, avec les sourcils relevez, qui lit en un livre, où y a escrit, OUY, NON].





HISTOIRE DES DOGMES ET DES OPINIONS.

SECONDE PARTIE.

Systêmes de Religion. Dogmes Hétérodoxes. Fondateurs de Sectes. Enthousiastes.

LE SADUCÉISME.

§. I.

Origine des Saducéens.

LA Secte des Saducéens se forma parmi les Juifs deux cens ans, ou environ, avant la naissance du Messie. On

On croit avec aſſez de fondement qu'elle dut ſon nom & ſon origine à Sadoc, diſciple d'Antigonus Sochæus, qui ſuccéda à Simon le Juſte dans la chaire du Sanhédrin, & qui mourut environ 250 ans avant J. C. Quelques Savans placent un peu plus haut l'Héréſie Saducéenne. D'autres prétendent qu'elle ne s'éleva que longtems après que Sadoc fut mort. Joſephe, la premiere fois qu'il en parle, ne la repréſente point comme un parti de nouvelle création, mais comme une ſecte pleinement formée (*a*). Le tems auquel ſe rapporte ſon diſcours eſt celui de Jonathas frere de Judas Maccabée, & tombe à peu près ſur l'année 150 avant J. C.

Quelques gens s'imaginent que ce ſyſtême de Religion nâquit du mauvais ſens qui fut donné au Chapitre XXXVII d'Ezéchiel: d'autres croient qu'il dut ſa naiſſance à une doctrine que débitoit Antigonus. Ce maître de Synagogue enſeignoit que les hommes devoient honorer Dieu, non comme des mercénaires qui n'agiſſent que par l'eſpérance du gain, mais comme ces domeſtiques généreux, qui s'acquit-

(*a*) Joſeph. Antiq. *Lib.* XIII, *Cap.* IX.

tent ponctuellement de leurs devoirs, sans aucun motif de récompense. Sadoc & Baithus, disciples d'Antigonus, interpréterent mal une si belle maxime, & en conclurent qu'il n'y avoit ni Paradis, ni Enfer. L'un & l'autre fonderent deux Sectes pernicieuses, qui renversoient de fond en comble la Religion. Ceux qui embrasserent la Religion de Sadoc furent nommées Saducéens ; & les autres furent appellés Baithuséens. Voilà ce que débitent quelques Savans (*b*).

Tout le monde ne convient pas que ces deux disciples d'Antigonus ayent chacun fondé une secte particuliere, & de fort habiles gens soutiennent que l'hérésie des Saducéens & celle des Baithuséens n'étoient qu'une même Religion, que l'on désignoit indifféremment tantôt sous le nom de Sadoc, & tantôt sous celui de Baithus, mais plus communément sous le premier nom. Cette derniere opinion est très-probable. On a observé que l'Ecriture garde un profond silence sur les Baithuséens : mais les livres des Juifs en parlent fréquemment, & sem-

(*b*) Voyez Helvicus Willemerus, in *Dissertat. Philologica de Sadduceis*.

blent les distinguer des Saducéens. Il s'est même trouvé des Rabins qui ont dit que le dogme de la Résurrection n'a jamais été nié par les Baithuséens, & que les Saducéens étoient beaucoup plus méchans, & tout-à-fait infideles. Quelques gens assurent que les prétendus disciples de Baithus étoient une branche des Esséniens : mais c'est une hypothese insoutenable (*c*).

Sentiment hardi de Luc de Bruges.

Luc de Bruges a débité un sentiment bien hardi. Il croit que le College des *Scribes*, fondé par Esdras, & qui devint si florissant sous les Maccabées, enfanta le Saducéïsme, & que c'est là qu'il faut chercher la véritable origine de cette Religion. Ces Scribes ayant eu connoissance de ce que les Grecs débitoient concernant les peines & les récompenses de l'autre vie, raisonnerent sur cette doctrine, & commencerent à examiner les questions du Paradis & de l'Enfer.

Cet examen fit naître deux Sectes ; celles des Saducéens, & celle des Pharisiens : ceux-ci prirent l'affirmative, & les autres la négative. Avant cela, dit Luc de Bruges, le Peuple Juif se bornoit aux récompenses & aux pei-

(*c*) Ibid.

nes de cette vie, les ſeules dont leur Légiſlateur avoit parlé ; & ſi les Patriarches & les Prophetes ont été plus éclairés, ils n'ont pas pourtant étalé le dogme d'une vie à venir, comme un Article de foi. Selon cette hypotheſe ce ſeroient les Grecs qui auroient donné aux Juifs les premieres notions de l'immortalité de l'ame, ainſi que des peines & des récompenſes de l'autre monde ; au lieu qu'on croit ordinairement que les Payens ont tiré de l'Ecriture ce beau ſyſtême (*d*). M. de Willemer trouve cetre penſée fort mauvaiſe, & veut qu'on la réfute par les argumens que les Théologiens orthodoxes ont employés contre les Sociniens, & d'autres Sectaires, touchant la foi du Peuple Juif.

§. II.

Dogmes du Saducéiſme ſur la Prédeſtination, ſur la Liberté, ſur les Traditions Religieuſes. Paſſage équivoque de Joſephe.

L'Hiſtorien Joſephe nous apprend que les Saducéens rejettoient le ſyſtê-

(*d*) Ibid.

me de la Prédestination, & qu'ils enseignoient que l'homme est la seule cause de ses prospérités, ou de ses disgraces, selon qu'il use bien ou mal de son libre arbitre. Il ajoute que cette Secte & celle des Pharisiens, se déchirerent mutuellement, & partagerent la Nation Juive : que les gens riches favoriserent les Saducéens, & que les Pharisiens eurent pour eux le menu Peuple. Ces derniers prescrivoient beaucoup d'observances, comme venues de leurs Ancêtres, & conservées de main en main; encore qu'elles n'eussent pas été couchées par écrit dans la loi de Moïse : les Saducéens au contraire rejettoient les Traditions, & décréditoient tous les dogmes, toutes les pratiques, dont ils ne trouvoient pas des traces dans l'Ecriture (*a*).

Le même Historien nous apprend qu'un des dogmes de la Secte Saducéenne étoit que Dieu ne prend aucune part au mal, ni pour le commettre ni pour le punir; & qu'il est là-dessus dans une parfaite indifférence : *Saducæi.... Deum extrà omnem mali patrationem, inspectionemque constituunt*

(*a*) Joseph. Antiq. Jud. *Liv.* XIII, *Cap.* IX, & XVIII.

(*b*). Mais il faut, ou que le texte de Joſephe ait été corrompu, comme Grotius le prétend, ou que l'Hiſtorien Juif n'ait pas bien compris, ni bien raporté le ſentiment des Saducéens : car il eſt certain qu'ils enſeignoient que Dieu récompenſe les gens de bien dans ce monde, & qu'il y punit les méchans. L'Ecriture nous apprend (*c*) qu'ils allerent auſſi-bien que les Phariſiens trouver S. Jean, lorſqu'ils ſurent qu'il prêchoit dans les deſerts de Judée ; & l'Evangeliſte S. Matthieu leur rend ce témoignage, qu'ils chercherent à ſe garantir des maux dont ils ſe croyoient menacés. Peut-on nier qu'ils ne cruſſent que le Baptême de pénitence, adminiſtré par S. Jean, étoit propre à apaiſer Dieu, ou à leur procurer quelque avantage ? Ils ne croyoient donc pas, comme le veut Joſephe, que Dieu ne ſe mêloit point de la punition du mal. Saldenus a tort de trouver mauvais qu'on les juſtifie ſur ce point là, & de les croire indignes *de l'honneur que leur a fait Voſſius, en ſe conſtituant leur*

(*b*) Idem, de Bello Judaico, *Lib. II, Cap. VII.* Verſion latine.

(*c*) Evangile de Saint Matthieu, Chap. III.

Apologiste (*d*). Il prétend que tous les livres, qu'il a consultés sur ce sujet, établissent clairement que les Saducéens rejettoient la Providence Divine, & il cite en particulier le Chap. IX du Livre XIII des Antiquités Judaïques, touchant l'opinion des Saducéens à l'égard de la Prédestination, & du franc arbitre (*e*). Mais cet endroit de Josephe ne prouve point la these de Saldenus; & je crois que ce Théologien eût beaucoup mieux fait d'alléguer le passage que j'ai raporté. En effet, de ce qu'un homme rejette la fatalité de la Prédestination, & qu'il donne à la liberté de l'homme une pleine indifférence au bien ou au mal, il ne s'ensuit point du tout qu'il nie la Providence Divine. Les Pélagiens, les Sociniens, ceux en un mot qui ont le plus combattu la nécessité des actions humaines, ont soutenu en même tems que Dieu gouvernoit le monde, qu'il punissoit le mal, & récompensoit le bien.

(*d*) Voyez Vossius de Orig. & Progr. Idolol. *Lib.* I, *Cap.* X.

(*e*) Saldenus, Otia Theolog. p. m. 559.



§. III.

Mœurs des Saducéens. On s'est attaché à les noircir, peut-être sans trop de fondement.

La Secte des Saducéens n'étoit pas nombreuse : mais c'étoit la Religion des gens riches, & des grands Seigneurs. Ils étoient en possession des premieres Magistratures, & des plus hautes dignités de l'Etat. Néanmoins leur crédit étoit très-borné, parce que, dans les affaires de politique & de Religion, ils étoient obligés de se conformer aux décisions des Pharisiens ; autrement le Peuple se soulevoit. Ils étoient d'une sévérité excessive dans l'exercice de la Judicature ; au contraire les Pharisiens étoient indulgens & faciles. La concorde ne régnoit point parmi les Saducéens : ils vivoient entre eux comme des bêtes farouches ; & les amis trouvoient autant de rudesse dans leur conversation que les étrangers (*a*).

L'Ecriture fait souvent mention des

(*a*) Joseph. Antiq. *Lib.* XIII, *Cap.*XVIII, & *Lib.* XX, *Cap.* VII ; Item de Bello Jud. *Lib.* II. *Cap.* XII.

Saducéens : mais encore qu'elle nous apprenne qu'ils nioient la résurrection des morts, ainsi que l'existence des Anges & des Esprits, au lieu que les Pharisiens croyoient l'une & l'autre, elle ne laisse pas de représenter les Pharisiens comme de plus mal-honnêtes gens que les Saducéens. Cela me rend un peu suspect d'exagération ce qu'on a débité touchant les mauvaises mœurs de ceux-ci, & je crois qu'il n'est pas difficile de faire voir qu'on en a parlé sans de bonnes preuves. M. de Willemer les représente comme des gens sanguinaires, & corrompus, qui porterent aux plus grandes cruautés le Roi *Hircan*, & Alexandre *Jannée* son fils, ce qui causa plusieurs mouvemens dans l'Etat. Il les accuse d'avoir excité les brouilleries qui diviserent Hircan & Aristobule, & qui ne cesserent que par la mort de ces Princes, qu'Hérode fit massacrer. Il ajoute que ce fut par leurs conseils, & par une suite de leur doctrine impie sur la fatalité, qu'Hérode, qui étoit livré à leur faction fit étrangler ses fils, & lapider trois cens Capitaines. Il cite là-dessus le XVII Chapitre du XV Livre des *Antiquités Judaïques*, & il conclut de tous ces

faits qu'on a eu raison de décrier cette Secte, de l'accuser d'un Epicurisme grossier, & de regarder ceux qui la professoient comme des gens pernicieux & abominables (*b*). Mais il est certain qu'on ne sauroit tirer une plus mauvaise conséquence : car en premier lieu, les faits sur lesquels il la fonde ne se trouvent point dans Josephe, qu'il nous donne pour témoin ; & en second lieu, quand ces faits seroient véritables, ils ne prouveroient point que cette Secte s'abandonnât aux plaisirs sensuels, & fît profession d'un honteux Epicurisme. Cela prouveroit tout au plus qu'elle abusoit de son crédit auprès des Puissances, pour opprimer ses ennemis personels, & particulierement les Pharisiens. J'avoue que cette conduite est injuste ; mais on la trouve dans tous les Partis, & dans toutes les factions d'Etat & de Religion. Celles qui enseignent le dogme du Paradis & de l'Enfer, n'ont pas été moins actives à se servir des conjonctures favorables pour accabler leurs rivales. Les conseils de rigueur & de cruauté leur sont familiers : ainsi l'on ne ver-

(*b*) Willemerus, in Dissert. de Sadduceis, pag 44.

toit rien d'exquis, ni aucun caractere de diction, dans les procédés des Saducéens, quand même les faits, que l'Ecrivain Allemand rapporte, seroient véritables. Que sera-ce donc si l'on montre qu'ils sont faux, ou du moins très-incertains.

Il est sûr que l'Historien des Juifs ne parle pas plus des Saducéens que du grand Mogol, dans le Chapitre où il narre comment Herode fit mourir ses fils, & les trois cens Capitaines. C'eût été le plus ridicule de tous les hommes, s'il eût dit, comme Willemer l'assure, que la Doctrine Saducéenne touchant la fatalité des événemens, poussa Hérode à ces cruautés : car il étoit notoire que les Saducéens, rejettoient pleinement le dogme de la Prédestination; & personne n'ignoroit qu'ils faisoient dépendre la destinée du franc arbitre. Si leurs débauches & leurs mauvaises actions eussent été si publiques, il ne paroît pas possible que Josephe, qui a tant de fois parlé d'eux, & qui ne s'est jamais montré partial en leur faveur, eût gardé là-dessus un profond silence. Les autres Ecrivains cités par Willemer sont ou trop décriés, ou trop modernes, pour donner du poids à des

faits d'ailleurs incertains : ainsi l'on n'est nullement obligé à croire sur leur parole, ce qu'ils affirment concernant les mauvaises mœurs de ces Hérétiques. La preuve tirée de l'épithete que Saint Jean leur donna, les appellant *engeance de viperes*, n'est pas meilleure : il suffit de répondre à l'Auteur Allemand que cette épithete fut également donnée aux Pharisiens : c'est pourquoi tout ce qu'on en voudroit inférer contre les mœurs de ceux qui nioient l'immortalité de l'ame, porteroit également sur les mœurs de ceux qui croyoient un Paradis & un enfer

Ajoutons une réfléxion remarquable : c'est qu'une infinité d'Auteurs prétendent que les Saducéens tirerent leur nom du mot *Sedek*, qui signifie *Justice*, soit parce qu'ils se vantoient de posséder la justice inhérente, qui consiste dans l'observation parfaite de la Loi, soit parce qu'ils étoient d'une sévérité extrême dans les Tribunaux. De quelque maniere qu'on interpréte la chose, il est toujours vrai de dire que si cette étymologie est fondée, on n'a plus lieu de douter que la Secte Saducéene ne se piquât de tout l'exté-

rieur des bonnes mœurs (*c*). Voilà donc au pis aller des témoins contre des témoins, & après ce que j'ai dit ci-dessus, il n'est pas difficile de prononcer quels sont les meilleurs. Notez qu'on peut se persuader sans peine que ces gens là étoient de grands justiciers: car comme ils ne croyoient pas qu'un malfaiteur fût puni après cette vie, il étoit naturel qu'ils estimassent qu'il falloit le condamner à des peines sévéres dans ce monde.

Après tout il seroit moins étrange que les Saducéens eussent été d'honnêtes gens, qu'il ne l'est qu'un Sectateur d'Epicure ait été sage & vertueux: car la partie qu'ils retenoient de la Religion, pouvoit influer sur leur conduite par les motifs de la crainte & de l'espérance. J'ai dit quelque part (*d*): *Il y a eu parmi les Juifs une Secte qui nioit tout ouvertement l'immortalité de l'ame: c'étoient les Saducéens. Je ne vois pas qu'avec une opinion si détestable, ils ayent mené une vie plus corrompue que les autres Juifs.* Tout bien compté, je ne crois pas que je doive

(*c*) Willemer, ibid. p. 5 & suiv. Il cite plusieurs autorités.

(*d*) Dans les *Pensées* diverses sur les Cometes, p. 536.

me rétracter. J'ajouterai seulement ici une petite réflexion. C'est que la bonne vie des Saducéens auroit pû couler de la doctrine de la Providence : car ils croyoient que Dieu punit en ce monde les mauvaises actions, & qu'il récompense les bonnes (*e*). Cette opinion paroît très-capable de servir de frein & d'éperon, attendu qu'elle peut pousser au bien par l'espérance d'un bonheur terrestre, & réprimer le penchant au mal par la peur des châtimens temporels. Il semble même qu'elle peut être plus efficace que la doctrine des peines & des récompenses de l'autre vie ; car les biens & les maux présens, ou prochains, font beaucoup plus d'impression, quoiqu'ils soient petits, que de grands biens & de grands maux que l'on n'envisage que d'une distance éloignée. Cependant si l'on approfondit bien cette matiere, on verra que, généralement parlant, la véritable & la principale force de la Religion, par rapport à la pratique de la vertu, consiste à être persuadé de l'éternité des peines & des récompenses, & qu'ainsi en ruinant le dogme de l'immortalité de l'ame, on casse les

(*e*) Willemer, ubi suprà, p. 41.

meilleurs ressorts de la Religion.

On peut fortifier cette pensée par deux remarques ; l'une, qu'il n'est presque pas possible de persuader aux gens qu'ils prospéreront sur la terre en vivant bien, & qu'ils seront accablés de la mauvaise fortune en vivant mal. Chacun croit voir tous les jours mille & mille exemples du contraire ; & où sont les Docteurs assez éloquens, pour persuader ce qu'on s'imagine être démenti par une suite continuelle d'expériences ? ils pourront bien éluder nos objections, en nous assurant que nous ne connoissons guere en quoi consiste la vraie prospérité & la vraie adversité; que les méchans sont assez punis par les remords de leur conscience, au milieu de leurs richesses & de leur grandeur ; & qu'un honnête homme est suffisamment récompensé par la seule possession de la vertu, & par le bon témoignage qu'il peut se rendre à lui-même. Ils nous diront là dessus cent belles choses ; ils nous étourdiront ; ils formeront en nous une sorte de persuasion ; mais ils bâtissent sur le sable ; ce ne sera qu'une foi intermittente : ils auront toujours à craindre que dans de mauvais intervalles

nous ne les accusions de nous avoir trompés, & que nous ne tenions le même langage que Brutus dans les dernieres heures de sa vie. *Malheureuse vertu*, s'écria t-il, *que tu m'as séduit par tes trompeuses apparences ! je t'ai prise pour un être réel, & sur ce pied-là je me suis attaché à ton service : mais tu n'étois qu'un vain phantôme, le jouet & la proye de la fortune.*

Si vous m'objectez qu'il y a dans le cœur des hommes une certaine impression qui se réveille souvent, & qui est assez active, laquelle fait croire que la piété jouira du temporel, & que le vice sera puni dans ce monde ; si vous me faites, dis-je, cette objection, je vous répondrai que les Orthodoxes ont en main la même machine, & qu'ayant de plus la ressource de l'éternité, ils sont bien plus en état de faire influer la Religion dans leur morale pratique.

C'est une chose assez particuliére que les Saducéens n'aient pas été excommuniés, & qu'ils ayent fait un même corps de Religion avec le reste des Juifs, comme les Jansénistes vivent aujourd'hui avec les autres Chrétiens de la Communion de Rome. Il faut avouer qu'une telle tolérance étoit ex-

cessive ; car enfin les erreurs des Saducéens ne regardoient pas des vérités indifférentes, mais les points fondamentaux de la Religion. Aujourd'hui les Partisans les plus zélés du Tolérantisme ne le demandent pas aussi étendu que l'étoit alors celui des Juifs : ils n'exigent pas qu'il soit Ecclésiastique pour toutes sortes de Sectes ; ils se se contentent qu'il soit civil ou politique.

M. Willemer impute principalement à deux causes cette indulgence de la Synagogue, 1°. aux mœurs corrompues de ces siécles-là ; 2°. à l'exactitude avec laquelle ces Hérétiques pratiquoient tous les actes extérieurs du culte public. Cette derniere raison a beaucoup de force. Il est certain que la plus énorme diversité de sentimens, à l'égard des dogmes spéculatifs de la Religion, trouve plus de tolérance, que la plus petite dispute à l'égard du culte. Faites quant à l'extérieur tout ce que la Religion dominante prescrit, vous serez plus supporté dans vos Hérésies capitales, que si, sans ces hérésies, vous combattiez l'extérieur.

§. IV.

Autres imputations faites aux Saducéens ; & qui n'ont guere plus de fondement.

Tertullien, Origene, Saint Jérôme, & une infinité d'autres Ecrivains, imputent à la Secte Saducéene de n'avoir retenu du Canon de l'Ecriture que le Pentateuque. C'est pour cela, dit-on, que Jesus-Christ dans sa dispute avec eux, ne leur cita que les cinq Livres de Moïse. Cette accusation ne me paroît nullement fondée ; l'Ecriture n'en fait aucune mention ; Josephe n'en parle point, & j'avoue que j'ai peine à comprendre qu'il eût omis un article si singulier, si capital, surtout après avoir observé que cette Secte rejettoit les Traditions. Voici quelque chose de plus fort : non seulement, lorsque Josephe a parlé de ces Traditions rejettées, il n'a point dit, quoique l'occasion en fût si belle, que les Saducéens rejettoient aussi une partie de l'Ecriture ; mais il a dit positivement que lorsqu'ils nioient l'autorité des Traditions de bouche, ils en donnoient cette raison,

il faut seulement tenir pour légitime ce qui est écrit (a) Un Historien qui parleroit de la sorte, touchant une secte qui rejetteroit presque toute l'Ecriture, ne seroit-il pas insensé ?

Je sai bien qu'en chicanant on pourroit prétendre, comme Serarius & Petau le soutiennent, que les paroles de Josephe ne doivent s'entendre que des Loix écrites, & par conséquent ne se raportent qu'au Pentateuque: mais je sai aussi que c'étoit une occasion inévitable de faire mention du mépris que ces Hérétiques auroient eu pour tout le reste du Canon des Ecritures. M. Simon s'est déclaré hautement contre le parti qui assure qu'ils n'admettoient que le Pentateuque. On trouve dans le Talmud de Babylone, & dans les Ecrits des Rabins, plusieurs passages qui témoignent que les Saducéens reconnoissoient pour divins les Livres Hagiographes & Prophétiques de l'Ecriture Sainte, & qu'ils se contentoient de mépriser les explications des Commentateurs. Il y a aussi des gens qui croyent que ce qui a donné lieu d'imputer aux Disciples de Sadoc la

(a) Joseph, Antiq. *Lib.* XII, *Cap.* XVIII.

réjection de la plûpart des Ecritures; c'est qu'on les a confondus mal à propos avec les Samaritains, qui n'admettoient dans leur Canon que les Livres de Moïse. Il est certain que c'est une erreur de confondre ces deux Sectes, qui étoient sur un pied fort différent : car les Juifs n'avoient aucune communication avec les Samaritains, & ils ne rompirent jamais la communion avec les autres partisans du Saducéisme. Il y eut même des Saducéens qui parvinrent au souverain Sacerdoce, & l'on croit avec assez de fondement que le grand Sacrificateur Caïphe faisoit profession de cette Secte (*b*)

Arnobe est le seul Auteur qui nous apprenne qu'on ait attribué aux Saducéens de donner à Dieu un corps organique. Il rapporte cela d'une maniere un peu confuse, & qui mérite quelque censure. Voici ses paroles, qu'il est important de bien peser : Qu'on ne nous oppose pas, dit-il, les fables Juives & Saducéennes, qui semblent attribuer à Dieu un visage, une forme,

(*b*) Voyez les *Actes des Apôtres*, *Chap. V*, *Vers.* 17.

des organes. Il paroît que cela eſt établi dans leurs Ecritures, comme une choſe certaine & bien prouvée; mais ou ces Ecritures ne nous apartiennent point, & n'ont rien de commun avec nous; ou elles ont été altérées & corrompues, & dans ce cas vous devez conſulter des Docteurs d'une intelligence plus profonde, afin d'apprendre d'eux les moyens d'écarter les nuages & les voiles épais qui couvrent ces Ecritures (*c*).

Un des Commentateurs d'Arnobe accuſe ce pere d'avoir débité ici un langage obſcur, & même dangereux. Il le blâme aigrement de parler avec témérité des Livres Saints, & de confondre par ignorance ces monumens reſpectables avec les Ecrits fabuleux des Rabins. Pour achever de flétrir Arnobe, le Cenſeur ajoute que Numenius, tout payen qu'il étoit, a jugé plus favorablement des Juifs; qu'il les a pleinement diſculpés de l'accuſation injuſte d'avoir prêté à Dieu un corps organique, les mettant au rang des nations éclairées qui ont cru que Dieu n'avoit point de corps, citant même

(*c*) Arnob. *Lib.* III.

leurs prophétes, & débrouillant ce qu'il pouvoit y avoir d'obſcur dans les différens paſſages de leurs Livres Sacrés (*d*).

Cette cenſure n'eſt pas tout à fait ſans fondement : néanmoins il me paroît qu'elle pouvoit être un peu moins ſévere : car voici le ſens d'Arnobe. Ce pere ne pouvoit pas nier que, ſelon le ſens littéral de l'Ecriture, Dieu n'ait des mains, des pieds, une bouche, des yeux. Il falloit donc qu'il avertît les Payens que tout cela devoit s'expliquer figurément. Or ce fut en lui une adreſſe d'habile Rhétoricien de ne point trop inſiſter ſur cette objection, & de ſe contenter de quatre ou cinq lignes, pour déclarer aux adverſaires que les Chrétiens ne donnent pas à Dieu un corps organique. S'il eût voulu diſcuter plus exactement cette matiére, comme Numenius avoit fait, il eût enervé ſon ouvrage : car comme il faiſoit une invective contre les Payens, il ne falloit pas qu'il perdît du tems à leur répondre ; il valoit mieux attaquer : il faut être le moins qu'on peut ſur la défenſive dans cette ſorte d'ouvrages.

(*d*) Deſid. Heraldus, in Arnobium.

Au reste ceci nous montre que les Payens n'ont point négligé les avantages qu'ils espéroient tirer des endroits de l'Ecriture, qui semblent attribuer à Dieu quelque imperfection. Les Chrétiens avoient recours au sens figuré, & opposoient à ces passages ceux qui traitent nettement de la perfection de Dieu. Mais l'ouvrage d'Arnobe ne souffroit guere cette diversion, qui eût fourni un prétexte de répondre, qu'il falloit aussi expliquer les uns par les autres les passages des Poëtes, & donner à certaines choses un sens allégorique. Ce n'étoit point là le lieu de réveiller cette idée. Le Commentateur qui censure Arnobe n'y a pas pris garde.





SENTIMENS DE CERINTHUS.

CERINTHUS fut un Héréſiarque Contemporain des Apôtres. C'étoit un Juif converti, qui après avoir embraſſé le Chriſtianiſme, y ſema des erreurs qui en renverſoient tout le fondement. Il enſeigna que Jeſus-Chriſt n'étoit que le fils de Joſeph, & non pas le fils de Dieu. Il vouloit que l'on retînt ſous l'Evangile l'uſage de la Circonciſion, & on le regarde comme le Chef des Juifs baptiſés, qui exciterent à ce ſujet dans Antioche le tumulte dont il eſt parlé dans le XV Chapitre des Actes des Apôtres. On a dit auſſi qu'il fut l'un de ceux, qui, quelques années avant cette ſédition, oſerent cenſurer Saint Pierre d'avoir annoncé l'Evangile à des Payens (*a*). Saint Epiphane, qui aſſure tout cela, ne laiſſe pas de prétendre que Cerinthus eſt venu après

(*a*) Epiphan. adverſus Hæreſ. pag. m. 110.

Carpocrate

Carpocrate : c'eſt pervertir la Chronologie (*b*).

Ce hardi Novateur paſſe pour un des principaux Chefs des Hérétiques appellés *Millenaires*. Un Ecrivain, cité par Euſebe, l'accuſe d'avoir enſeigné qu'après la Réſurrection générale l'Egliſe ſubſiſteroit encore ſur la terre pendant mille ans ; que cette nouvelle Hiérarchie s'appelleroit le *Regne terreſtre* de Jeſus-Chriſt ; que ce ſeroit un tems de proſpérité temporelle & de délices ; que les hommes, ſujets encore à la convoitiſe, gouteroient toutes ſortes de voluptés, comme dans un jour de nôce, & que cette fête joyeuſe dureroit mille ans. Cerinthus donnoit tout cela pour autant de révélations que Dieu lui avoit communiquées par le miniſtere des Anges (*c*). Un autre Ecrivain, dont Euſebe fait auſſi mention, ſe ſert de traits beaucoup plus groſſiers : car il prétend que Cerinthus, homme d'une intempérance & d'une impudicité brutale, faiſoit

(*b*) Carpocrate n'a paru tout au plus-tôt que ſous l'Empire d'Hadrien, c'eſt-à-dire vers l'an 120 de l'Ere Chrétienne.

(*c*) Caius, adverſus Proclum, apud Euſeb. Hiſt. Eccl. *Lib.* III, *Cap.* XXVIII.

consister l'essence du *Regne terrestre* de Jesus-Christ dans les plaisirs qu'il aimoit, c'est-à-dire dans la bonne chere & dans la jouissance des femmes : *in ventris, & earum quæ infrà ventrem sunt partium, explenda libidine* ; que cependant, pour cacher d'un voile plus honnête les voluptés qu'il promettoit, il ne faisoit mention que de fêtes, de sacrifices, & d'oblations de victimes (*d*).

Telle est l'exposition que rapporte Eusebe. Il est certain, même à en juger par le narré des deux Ecrivains que j'ai cités, que Cerinthus n'enseignoit pas expressément, que le bonheur & la gloire du regne de J. C. consisteroient dans les plaisirs de la table, & dans la luxure. Il se servoit d'un autre tour d'expression ; il recouroit aux réjouissances qui sont propres aux jours de fête, jours destinés à l'immolation des victimes, & aux repas qui suivoient ces oblations. Mais on crut peut-être qu'il étoit permis de tirer le voile, & qu'une paraphrase un peu chargée inspireroit plus d'horreur pour les dogmes enveloppés de cet Héréfiarque.

(*d*) Denys, Evêque d'Alexandrie, *Lib*. II *de Promissionibus*, apud Euseb. Ibid.

Si ma conjecture étoit certaine, il y auroit quelque peu de supercherie dans le procédé des adversaires de Cerinthus. Car, enfin, quel droit a t-on d'imputer à un Auteur un détail qu'il n'expose pas ? Pourquoi ne peut-il pas jouir du bénéfice qu'il doit attendre de la généralité de ses expressions ?

Les visions de Cerinthus, concernant le Regne Temporel de Jesus-Christ, persuaderent à quelques gens qu'il étoit le véritable Auteur de l'Apocalypse, & qu'il y mit le nom de S. Jean, afin de faire passer ses prétendues révélations sous l'autorité d'un Apôtre si respectable. Cela fit que ces personnes rejetterent l'Apocalypse, comme un livre Pseudonyme, qui n'étoit ni de S. Jean, ni d'aucun autre Apôtre, & qui ne méritoit point le nom de Révélation, puisqu'il ne contenoit que les Rêveries obscures & impertinentes d'un Hérésiarque (*e*).

Cerinthus attribuoit aux Anges, & non à Dieu la création du monde. Quelques-uns lui ont appliqué ce qu'à dit Theodoret, touchant certains défenseurs de la Loi de Moïse, qui vouloient que l'on adorât les Esprits céles-

(*e*) Euseb. *Lib.* VII, *Cap.* XXV.

tes, & qui se fondoient sur la raison, que Dieu, ne pouvant être ni vu, ni touché, ni compris, il falloit se procurer sa bienveillance par le ministere des Anges. On prétend aussi que S. Paul avoit en vûe cet Hérésiarque, lorsqu'il avertissoit les fidéles de rejetter ceux qui par humilité d'esprit, & par *le service des Anges*, s'ingéroient aux choses qu'ils n'avoient point vûes. Chacun sait ce que l'on raporte de l'aversion de S. Jean pour Cerinthus, & que cet Apôtre ne voulut jamais entrer daus le bain où étoit notre Hérésiarque. Mais les Anciens ont fort varié sur ce fait là, & les Modernes y ont ajouté des circonstances qui pourroient passer pour une fraude pieuse.

La variation des Anciens consiste en ce que les uns prétendent que ce fait concerne Cerinthus, & les autres qu'il concerne Ebion. Vous trouverez dans Eusebe, que S. Jean étant entré dans le bain, & ayant appris que Cerinthus y étoit, prit incontinent la fuite, & conjura ses amis d'en faire autant : *Fuyons*, leur dit-il, *depeur qu'un bain où se trouve l'ennemi de la vérité ne tombe, & ne nous abîme*

(f). Si vous consultez S. Epiphane, vous trouverez que S. Jean, qui n'alloit jamais au bain, se sentit un jour inspiré de s'y rendre. Mais ayant su que l'Hérétique Ebion y étoit, il jugea qu'il y avoit du mystere dans l'inspiration qu'il avoit reçûe. Persuadé que le S. Esprit ne l'avoit poussé à cette démarche, que pour lui procurer l'occasion de faire éclatter son zele contre les supôts de Sathan, il dit assez haut pour être entendu de tout le monde; *mes freres sortons d'ici, &c.* (g).

Voici maintenant les additions des Modernes. L'Anonyme qui a mis des notes aux marges du livre de S. Epiphane, Victorin Strigelius, Frere Bernard de Luxembourg, Feuardent, &c, ont ajouté de leur crû, que l'Hérétique avec lequel S. Jean refusa de se baigner, fut écrasé sous les ruines de la maison. Prateolus a circonstancié ce mensonge avec une assurance, qu'on ne peut assez admirer. Il dit sur le prétendu témoignage de S. Irénée, que

(f) Eusеb. Histor. Eccl. *Lib.* III, *Cap.* XXIX. Il cite S. Irénée au III Livre contre les Hérétiques, lequel assure qu'on avoit oui dire cela à St. Polycarpe.

(g) Epiphan. adversus Hæres. *num.* 30.

S. Jean étant allé au Bain, y trouva Cerinthus assis avec ses fauteurs, qui disputoit violemment, & qui nioit avec blasphême que Jesus-Christ fût Dieu : que là-dessus Saint Jean se leva, & dit à ses amis de sortir avec lui, les avertissant que Dieu alloit punir ce Blasphémateur ; qu'aussi-tôt après la maison abima, & fit périr Cerinthus & toute sa troupe (*h*).

Remarquez ici les progrès des Relations. Il paroît par le récit d'Eusebe (*i*) que Saint Irénée fut vraisemblablement le premier qui publia l'action de Saint Jean. Il se contenta de rapporter ce qu'il en avoit oui dire : mais ceux qui lui succéderent, trouvant sa narration trop nue, y joignirent des broderies. Ils ne crurent pas qu'il fût glorieux à la mémoire de cet Apôtre, que l'on pût penser qu'il se baignât dans un lieu public ; c'est pourquoi ils affirmerent qu'il ne le faisoit jamais, & que si un jour il eut ce dessein, ce fut par ordre d'en haut Il fallut ensuite chercher une cause de l'inspiration ; on la trouva dans l'importance de faire savoir aux fidéles qu'ils

(*h*) Prateolus in Elincho Alphabet. Hæretic. p. m. 128.

(*i*) Voy. la rem. (*f*).

doivent avoir en horreur les ennemis de la vérité, & croire que la Justice divine est toujours prête à établir de grands exemples de sévérité contre les Hérésiarques. Mais comme il ne sembla pas qu'il fût utile de laisser penser aux Lecteurs que Saint Jean eût peur sans nécessité, ou que la menace implicite contenue dans ses paroles fût vaine, l'on a trouvé à propos de suposer que l'Hérésiarque fut écrasé sous les ruines du bain. Voilà ce que les siecles suivans ont ajouté aux broderies de Saint Epiphane. Les Auteurs soit Laïques, soit Ecclésiastiques, fourmillent d'exemples de semblables falsifications: qu'un Auteur dise qu'on craignit certaines choses, un autre dira qu'elles arriverent effectivement. Mauvaise & honteuse imitation des Nouvelistes? fraude pernicieuse, qui empoisonne l'Histoire, & qui corrompt les sources les plus sacrées!

On assure que Cerinthus, ayant eu des liaisons dans Alexandrie avec les Juifs, les Payens, & les Magiciens, fabriqua une hypothese composée de Judaïsme, de Paganisme & de Magie, & la débita principalement en Phrygie, & en Pisidie. On lui at-

tribue d'avoir opéré quelques prodiges par l'invocation des Anges. Il rejettoit les Actes des Apôtres & les Epîtres de Saint Paul : il n'admettoit que l'Evangile de Saint Matthieu (k) : il ne l'admettoit pas même tout entier, si nous en croyons Saint Epiphane.



MARCION.

MARCION, Hérésiarque du II Siécle, naquit à Sinope, ville de Paphlagonie sur le pont Euxin ; il avoit pour pere un bon & pieux Evêque. Il s'attacha d'abord à la vie Monastique ; mais il observa très-mal les loix de la continence : car il débaucha une fille. Son pere exerça sur lui toute la sévérité de la discipline : il l'excommunia, & ne se laissa jamais fléchir à ses priéres, ni à ses offres de pénitence. Marcion se voyant exposé aux railleries & aux insultes de ses compatriotes, sortit secrettement de Sinope, & se retira à Rome, où il sollicita son absolution. Saint Epiphane assure que

(k) Ittigius, de Hæres. I. & II. sæculi.

l'Eglise de Rome ne voulut jamais l'admettre à la communion, attendu qu'ayant été chassé de la compagnie des fidéles par un Evêque, c'étoit à ce même Evêque à lever l'excommunication. Il menaça l'Eglise d'un schisme, & il tint parole (*a*). Il devint disciple de Cerdon, qui l'initia dans la doctrine des deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, auteurs du bien & du mal, & partageant entr'eux l'empire de l'univers.

Marcion, afin de mieux soutenir ce faux dogme, s'appliqua tout entier à l'étude de la Philosophie, principalement de la Dialectique, science très-nécessaire aux Novateurs. Bien-tôt après, il se fit chef de parti, & il s'attacha une infinité de Sectateurs, qui répandirent partout sa doctrine, & qui formerent des Eglises en divers lieux, à l'envi des Orthodoxes. On assure que cette Hérésie s'introduisit non seulement dans Rome, & dans le reste de l'Italie, mais aussi dans l'Egypte, dans la Palestine, dans l'Arabie, dans la Syrie, dans l'île de Chypre, & jusques dans la Perse. Il fallut armer contre elle le bras séculier,

(*a*) Epiphan. adv. Hæref. p. 303.

lorfque l'Empire fut dévolu aux Chrétiens, & il fe paffa quelques fiecles avant que ce bon remede vînt à bout des Marcionites. De là vint que cette Secte fe glorifia auffi d'avoir fes Martyrs. Au refte, fi l'on veut juger charitablement, on doit croire que Marcion vint à réfipifcence, & qu'il mourut dans de bonnes difpofitions (b).

Je ne m'étendrai point ici fur le fyftême des deux principes, qui fut l'Héréfie capitale de Marcion, parce que j'expoferai ailleurs (c) plus amplement cette doctrine. Je remarquerai feulement que cet Héréfiarque défendit fort mal fa dangereufe hypothefe, & qu'il ne fut pas faire jouer la principale machine. Il s'embarraffa dans un détail d'explications mal imaginées, & de là vint que les Peres triomphoient fi facilement des Marcionites. Il femble que ces Hérétiques étoient atterrés dès la premiere objection, & qu'à la vuë des privileges inviolables de la liberté humaine, qui leur étoient d'abord allégués, ils demeuroient muets & interdits. Il étoit néanmoins facile de répondre à cela. Si un homme d'autant

(b) Tertull. de Præfcript. Cap. XXX.

(c) Dans l'Article Manichéifme.

d'esprit que M. Descartes avoit eu en main cette affaire, les Peres n'auroient pas eu si bon marché de lui, que d'un Cerdon, d'un Marcion, d'un Apelles, d'un Manès, gens qui prenoient mal leurs avantages, soit parce qu'ils admettoient l'Evangile, soit parce qu'ils n'avoient pas assez d'esprit pour éviter les explications les plus sujettes aux grands inconvéniens. C'étoit la chose du monde la plus ridicule que de soutenir, comme Marcion, qu'à la vérité Jesus-Christ avoit paru sur la terre, mais non pas avec un vrai corps humain, & d'en donner pour raison que la chair n'est pas l'ouvrage du bon Principe, mais du mauvais. Les Marcionites font pitié quand ils disputent sur cela.

Pour concevoir une très-mauvaise opinion de leurs forces, il suffit de jetter les yeux sur le *Dialogue contre les Marcionites*, attribué à Origene. L'interlocuteur contre lequel ce Pere dispute, ne fait presqu'aucune résistance. De toutes les difficultés qu'on peut objecter sur l'origine du mal, il ne choisit que les plus foibles. Dès qu'on lui allégue que le mal est venu du mauvais usage du franc arbi-

tre, ils ne fait plus que repliquer; ou s'il fait quelque instance sur la prévision de ce pernicieux usage, ils se paye de la plus mauvaise réponse qu'on puisse faire; savoir, qu'une créature qui ne jouïroit pas du libre arbitre, seroit immuable & immortelle comme Dieu. Le Marcionite semble acquiescer à cela : car il ne réplique rien. Cependant il n'y avoit rien de plus facile à réfuter : il ne falloit que demander à Origene si les Bienheureux du Paradis sont égaux à Dieu, dans les attributs de l'immutabilité & de l'immortalité. Il eût répondu sans doute que non. Il est donc vrai, lui auroit-on repliqué, qu'une créature ne devient point Dieu dès qu'elle est déterminée au bien, & privée de ce que vous appellez franc arbitre; par conséquent vous ne satisfaites point à l'objection : car on vous demandoit pourquoi Dieu ayant prévu que la créature pécheroit, si elle étoit abandonnée à sa bonne foi, ne l'a point tournée du côté du bien, comme il y tourne continuellement les ames des bienheureux, rransportées dans le Paradis. Vous répondez de maniere à faire comprendre que vous prétendez qu'on vous demande, pourquoi Dieu

n'a pas donné à la créature un être aussi immuable, aussi indépendant qu'il l'est lui-même. Jamais on n'a prétendu vous faire une question si absurde.

Ceci me rappelle une réponse de Saint Basile, qui a le même défaut que celle d'Origene, & qu'on peut attaquer par le même côté. Il prétend que Dieu a laissé à l'homme la liberté de pécher, parce qu'il n'a point voulu que nous l'aimassions par force : c'est ainsi qu'un maître, dit ce Pere, ne croit pas que ses valets soient affectionnés à son service, tandis qu'il les tient à la chaîne : il n'est assuré de leur attachement que lorsqu'ils obéissent de plein gré (*d*). Pour réfuter la pensée de Saint Basile ; il ne faut que le faire souvenir de l'état du Paradis. Dieu y est aimé, Dieu y est servi parfaitement bien, & cependant les Bienheureux n'y jouissent pas du franc arbitre : ils n'ont plus le funeste privilege de pouvoir pécher . . . . Faut-il donc les comparer à des esclaves qui n'obéissent que par force ? A quoi songeoit Saint Basile ?

Si les Marcionites revenoient au

(*d*) Basil. Magnus, in Homilia, Quod Deus non sit auctor peccati.

monde, & s'ils étoient aussi aguerris à la dispute que les Jésuites & les Jansénistes, ils donneroient bien de la tablature à nos Théologiens. Ils commenceroient par où leurs ancêtres finissoient : ils attaqueroient d'abord le dernier retranchement d'Origene & de Saint Basile, sçavoir le franc arbitre, & ils n'auroient pas fait trois syllogisme, qu'ils réduiroient leurs adversaires à recourir *à la profondeur des jugemens de Dieu*, aux *abîmes impénétrables de la souveraineté*, &c (*b*). C'est dans le vrai la meilleure ressource. La révélation est l'unique magasin des argumens qu'il faut opposer à ces gens-là ; ce n'est que par cette voie qu'on peut réfuter invinciblement l'éternité d'un mauvais principe. Mais quand on veut déterminer par les lumieres naturelles de quelle maniere s'est conduit le Créateur à l'égard du premier péché de la creature, on se trouve dans un extrême embarras. Toutes les hypotheses que les Chrétiens ont établies, parent mal les coups qu'on leur porte : elles triomphent toutes

(*b*) Un Marcionite prétendroit qu'une telle réponse ne differe point de ce qu'on nomme être réduit *ad terminos non lo- qui*.

quand elles agissent offensivement ; mais elles perdent tout leur avantage, quand il faut qu'elles soutiennent l'attaque. Nos idées là dessus ne sont claires qu'autant qu'il le faut pour éterniser la guerre, & nos Théologiens ressemblent à ces Princes, qui n'ayant pas la force d'empêcher que l'on ne ravage leurs frontieres, sont assez puissans pour faire des courses dans le païs ennemi.



L'ADAMISME.

CETTE Religion nâquit dans le sein du Christianisme vers le commencement du deuxieme siecle. Theodoret dit qu'un certain *Prodicus* en fut le fondateur, qu'il suivit les abominables pensées de Carpocrate, & qu'il y ajouta du sien la communauté des femmes, & l'impudente copulation des deux sexes dans les festins Ecclésiastiques. Cela veut dire que dans ces repas, que les premiers Chrétiens appelloient Agapes, les disciples impurs de cet Hérésiarque jouissoient en commun de toutes les fem-

mes. Après qu'on avoit éteint les lumieres, chacun se jettoit sur la chacune sans choix ni regle, selon que le hazard la lui faisoit rencontrer à tâtons dans les ténèbres d'une salle. C'est cela qu'ils appelloient communier, & être initié au mystere.

Tel est le récit de Theodoret (*a*): mais je ne vois pas pourquoi il attribue à Prodicus ce supplément de doctrine, vû que Clement Alexandrin, sur la foi duquel il parle, impute tout cela à Carpocrate. Car après avoir raporté, non pas sur l'extrait de quelques-uns de leurs écrits, mais sur un simple oui-dire, cette vilaine coutume d'éteindre les lumieres, & de s'accoupler, il dit que Carpocrate devoit établir ces loix pour les chiens & pour les pourceaux, & non pour les hommes (*b*). Ce Pere ne croyoit donc pas que Carpocrate eût laissé ce beau réglement à faire à quelqu'un de ses successeurs, à Prodicus par exemple. Ainsi Théodoret se sert d'un témoin qui dépose contre lui. Clement Alexandrin observe une chose qui ne s'accorde pas avec le récit de cet Historien : c'est qu'a-

(*a*) Hæret. Fab. *Lib.* I. *Cap.* VI.

(*b*) Clemens Alexand. Strom. *Lib.* III. p. m. 430.

vant que d'aller à ces festins, on communiquoit à celles dont on préféroit la jouissance, le choix qu'on avoit fait de leur personne. Cela est vrai-semblable : les passions sont trop ingénieuses pour n'être pas de la partie en ces occasions, & pour abandonner tout au hazard. Les Carpocratiennes savoient donc à peu près où seroit leur chance, & n'étoient pas absolument dans le cas de cette femme galante dont parle Horace :

Mox juniores quærit adulteros
Inter mariti vina : neque eligit
Cui donet impermissa raptim
Gaudia luminibus remotis.

Mais ne nous amusons point à plaisanter dans une matiere si sérieuse. Disons plutôt que les ames les moins pieuses frémissent ; quand elles voyent que si-tôt après le tems des Apôtres, la doctrine de l'union mystique, qui doit être entre les fideles, fut interprétée de la conjonction charnelle de l'homme avec la femme ; & qu'on osa soutenir que la véritable participation aux mysteres consistoit en cela. Que pouvoit-on attendre d'un homme qui, comme Pro-

dicus, soutenoit que les ames étoient envoyées dans les corps, non pour y être punies, mais afin que par toutes sortes de voluptés elles rendissent leurs hommages aux Anges qui avoient créé le monde. Ses Sectateurs se vantoient d'avoir les livres secrets de Zoroastre; ils disoient qu'il ne faloit point invoquer Dieu, ni s'exposer au martyre pour la confession de la vérité (c). Baronius place cet Hérésiarque sous l'année 120.

S. Epiphane & S. Augustin ne nous donnent point une idée aussi désavantageuse des Adamites, & il pourroit bien se faire que Clement Alexandrin & Théodoret ayent exagéré les choses. S. Epiphane assure que ces Hérétiques furent ainsi appellés, à cause d'un certain *Adam*, qui se distingua parmi eux. Mais j'aimerois mieux suivre le sentiment de S. Augustin, qui prétend qu'ils tirerent leur nom du Patriarche Adam, tige de tout le genre humain. En effet ces misérables imitoient la nudité de nos premiers Peres; & condamnoient le mariage, par la raison qu'Adam ne connut Eve qu'a-

(c) Idem, ibid. *Lib.* VII, p. 722, Tertullian. in Scorpiat. *Cap.* ult.

près son péché, & après sa sortie du Paradis. Ils concluoient de là que si l'homme eût persévéré dans son innocence ; jamais il n'y auroit eu de mariage (*d*). S. Epiphane témoigne que ces gens-là professoient le célibat & la vie monastique. Quant à la nudité, dit-il, ils ne l'observoient que dans leurs conventicules. Ils s'assembloient dans une petite chambre, sous laquelle il y avoit un four bien allumé : ils quittoient leurs habits en y entrant, & assis pêle mêle sur des bancs disposés en amphithéatre, ils faisoient leurs dévotions : après quoi l'on reprenoit ses habits, & chacun retournoit chez soi. Si quelqu'un commettoit une faute scandaleuse, on ne le recevoit plus dans l'Assemblée, sous prétexte qu'ayant mangé comme Adam du fruit défendu, il devoit être aussi exclus du Paradis ; c'est ainsi que ces gens-là nommoient leur Eglise.

Voilà ce que Saint Epiphane raporte (*e*) Il ne dit point qu'il se passât rien d'impur dans leurs assemblées : cependant il soupçonne que le principe se-

(*d*) Epiphan. Hæref. LII.

(*e*) Idem, ibid. & in Synopsi Tom. I, *Lib.* II, p. 397.

cret de cette nudité étoit d'exciter les amorces de la concupiscence. S. Augustin ne parle point non-plus de ces impudicités monstrueuses dont Clement Alexandrin fait mention : & il est sans doute assez étrange, que l'Evêque d'Hippone, ainsi que S. Epiphane, ayent été si reservés sur cet article : car ce sont des choses que la renommée ne laisse point périr, lorsqu'une fois elle s'en trouve saisie, à moins que la fausseté n'en devienne tout-à-fait palpable : encore n'arrive t-il pas toujours, en ce cas là, qu'elle lâche prise. Quand je considére les calomnies des Payens contre les premiers Chrétiens, & celles des Catholiques contre les Protestans, par rapport aux assemblées nocturnes, je ne croi pas légérement tout ce que le gros de l'arbre impute.

Au reste il pourroit se faire que les Adamites dont S. Epiphane & S. Augustin font mention, ne suivissent pas toutes les erreurs, ni toutes les maximes infames de Prodicus, & des premiers fondateurs. Cela n'a rien d'extraordinaire : il ne faut quelquefois que trente ou quarante ans, pour rendre une Secte fort dissemblable d'elle-mê-

ne. Cette supposition seroit peut-être un moyen de concilier S. Augustin & S. Epiphane avec Clement d'Alexandrie.

Evagrius fait mention de certains Solitaires de la Palestine, qui avoient quelque conformité avec les Adamites du second siecle. Ces gens-là, dans la vûe de macérer leurs corps, vivoient dans les bois, & s'exposoient d'une maniere fort étrange aux rigueurs du chaud & du froid. Il y en avoit de l'un & de l'autre sexe : ils alloient tous nuds, tant hommes que femmes, si, ce n'est qu'ils couvroient d'une ceinture les parties naturelles. Ces Solitaires ne tenoient presque par rien à l'humanité. Ils broutoient l'herbe, comme les animaux, & ils n'en mangeoient qu'autant qu'il leur falloit pour ne pas mourir de faim. Ils devinrent enfin semblables aux bêtes : ils perdirent jusqu'à la figure humaine, & jusqu'au sentiment. Dès qu'ils appercevoient des hommes, ils prenoient la fuite, & se retiroient dans des lieux inaccessibles. Cependant il y en avoit qui rentroient dans le monde : mais ils y portoient le même esprit de singularité. Ils faisoient, dit-on, les insensés, afin de témoigner plus de mépris pour la gloire. Ils en-

Etrange espece de Solitaires.

troient dans les cabarets, dans les bains publics : ils converſoient, & ils ſe baignoient avec les femmes, mais avec tant d'inſenſibilité, que la vûe des objets les plus touchans ne leur cauſoit pas le moindre deſir. *Ils étoient hommes avec les hommes*, dit Evagrius, *& femmes avec les femmes* (*f*).

Dans le XI. Siécle un certain *Tandemus*, Allemand d'origine, débita en Flandre quelques Dogmes, qui approchoient aſſez de ce que penſoient les anciens Adamites concernant la communauté des femmes, & les copulations publiques. C'étoit un Laïque qui avoit la langue bien pendue, & qui ſurpaſſoit en ſubtilité d'eſprit, en éloquence, & en bien d'autres qualités, les plus grands Clercs de ſon tems. Sa maxime n'étoit point d'aller nud, ni de macérer ſon corps en mangeant de l'herbe, comme faiſoient les Solitaires dont parle Evagrius. Au contraire ſa table étoit bien ſervie, & il étoit magnifique dans ſes habits. Il ſe faiſoit ſuivre par trois mille hommes bien armés, avec leſquels il venoit à

(*f*) Evagrius, Hiſtor. Eccl. *Lib.* I, *Cap.* XXI.

bout des conversions que son éloquence n'avoit pû opérer. Il avoit tellement infatué ses Sectateurs, qu'ils buvoient religieusement l'eau dans laquelle il se baignoit, & qu'ils la gardoient comme une Relique. Il y a lieu de s'étonner, & peut-être aussi de ne s'étonner pas, qu'il ait pû séduire tant de gens avec des doctrines & avec des actions aussi choquantes qu'étoient les siennes. Il soutenoit que ce n'étoit point un acte de sensualité, mais plutôt de haute spiritualité, d'avoir affaire avec une fille en présence de sa mere, ou avec une femme à la vûe de son mari, & il mettoit en pratique ce beau dogme. Il tuoit tous ceux qu'il ne pouvoit pas persuader. Il n'attribuoit aucune vertu au Sacrement de l'Eucharistie, & il ne reconnoissoit point de distinction entre les Laïques, & ceux qui avoient reçu les Ordres. Un Prêtre avec lequel il voyageoit dans une barque, le tua d'un coup qu'il lui donna sur la tête. Ses erreurs, qu'il répandit principalement dans la ville d'Anvers & aux environs ne furent pas d'abord extirpées; mais enfin on fit revenir les dévoiés au giron de l'Eglise. Saint Norbert, Fon-

dateur des Prémontrés, fut le principal instrument de ces conversions (g).

Adamites appellés Turlupins.

Le XIV. siecle vit éclore un nouvel essain d'Adamites, plus abominables encore que tous ceux dont j'ai parlé. On les appella *Turlupins*. Il n'est pas aisé de découvrir la véritable origine de ce nom; Viguier le dérive de ce qu'ils habitoient dans des lieux sauvages, exposés aux insultes des *Loups*. Ils enseignoient que quand l'homme étoit arrivé à un certain degré de perfection, il étoit affranchi du joug de la Loi divine; & bien loin d'assurer comme les Stoïciens, que la liberté du sage consiste à n'être plus soumis aux passions, ils faisoient consister cette liberté à n'être plus soumis aux ordres de la sagesse éternelle. Ils ne croyoient pas qu'il fallût invoquer Dieu autrement que par l'Oraison mentale. Mais ce qu'il y avoit de plus choquant dans leur Secte, c'est qu'ils alloient toujours nuds, & qu'à l'exemple des Cyniques, ou plutôt des bêtes, ils faisoient l'œuvre de chair en plein jour devant tout le monde Ils prétendoient qu'on ne doit rougir d'aucune des parties que la nature nous a données. Nonobstant ces

(g) Prateolus, au mot *Tandemus*, ex Sigeberto.

extravagances prophanes, ils affectoient de grands airs de ſpiritualité & de dévotion, afin de s'inſinuer mieux dans l'eſprit des femmes, & puis de les faire tomber dans le piége de leurs impudiques deſirs (*h*) : car voilà l'écueil de toutes les Sectes, qui prétendent ſe diſtinguer par des paradoxes de morale. Aprofondiſſez les viſions des Illuminés & des Quiétiſtes, vous verrez que ſi quelque choſe eſt capable de les démaſquer, c'eſt la relation au plaiſir vénérien : c'eſt l'endroit foible de la place ; c'eſt par-là que l'ennemi donne l'aſſaut.

Ce fut ſous le regne de Charles V que ces Hérétiques parurent en France; leur principale ſcene fut en Savoie & en Dauphiné. On fit bon devoir d'en purger le monde : on trouvera un échantillon de ce ſoin dans les paroles ſuivantes d'un ancien Regître : *A frere Jacques de More, de l'Ordre des Freres Preſcheurs, Inquiſiteur des B.. de la Province de France, pour don à lui fait par le Roi, par ſes lettres du 2 Février 1713, pour & en récompenſation de pluſieurs paines, miſſions & deſpens qu'ils a eus, ſoufferts, & ſou-*

(*h*) Gerſon, apud Prateolum.

tenus, en faisant poursuite contre les Turlupins & Turlupines, qui trouvez & pris ont été en la dite Province, & par sa diligence punis de leurs mesprentures & erreurs, pour ce 50 francs, valant 10 *livres parisis* (i). Gaguin dans la Vie de Charles V remarque qu'on brûla [les Livres & vêtemens *des Turlupins* au marché aux pourceaux de Paris, hors la porte Saint Honoré ; qu'*on brula aussi* Jehanne Dabentonne, & un autre avecque elle, *qui étoient les deux* principaux Prescheurs de cette Secte]. Du Tillet dit pareillement que sous Charles V *la superstitieuse Religion des Turlupins, qui* appelloient leur Secte *la Fraternité des Pauvres, fut condamnée & abolie, & leurs cérémonies, livres & habits condamnés & bruslés.*

Ceci présente une difficulté : comment accorder ces habits que l'on brûla avec ce qui se dit, que les Turlupins alloient nuds ? Je réponds qu'il faut supposer des bornes à la nudité de toutes ces especes de fanatiques, eu égard aux tems & aux lieux, ou par rapport

(i) Du Cange Gloffar. au mot *Turlupini.*

à certains membres. Nous avons vû que les premiers Adamites ne se dépouilloient que dans les fours où ils tenoient leurs assemblées, & nous observerons bientôt que les *Picards* condamnoient surtout ceux qui ne découvroient pas les parties honteuses. Le froid & la pluie ne permettoient pas qu'on fût toujours nud; il n'y a point d'apparence qu'on osât se produire en cet état dans les villes où l'on n'étoit pas le plus fort : il semble en particulier que les Turlupins ne découvroient que les parties qui font la diversité des sexes : *Turlupini*, dit Genebrard, *Cynicorum Sectam suscitantes de nuditate pudendorum & publico coïtu.* Les paroles de Gerson se réduisent à la même chose. (*k*) Ils avoient donc des habits, & il est à croire que devant les personnes non initiées, devant ces bonnes dévotes qu'ils tâchoient d'attirer dans leurs filets, ils ne montroient pas d'abord toutes leurs pieces.

Vers l'année 1440, un autre fanatique, nommé *Picard*, renouvella l'er-

(*k*) *Omnia* verenda *pudicitus* nudata gestabant, *in publico velut jumenta coïbant, instar canum in* nuditate *& exercitio* membrorum pudendorum *degentes.* Gerson, apud Prateolum.

reur des Adamites, à l'égard de la nudité : il outra même le scandale ; car il voulut que ses disciples hommes & femmes, allassent toujours nuds. C'étoit demander plus que ne faisoient les Adamites de S. Epiphane, qui se contentoient de se dépouiller dans leurs Assemblées. Il se qualifioit fils de Dieu, & prétendoit que comme un nouvel Adam il avoit été envoyé au monde par son pere, afin d'y rétablir la loi de la nature, qui consistoit principalement, disoit-il, en deux choses, la communauté des femmes, & la nudité de toutes les parties du corps. Cet Héréfiarque passa de Flandre en Allemagne, & pénétra jusqu'en Boheme, où il fit en peu de tems un grand nombre de Sectateurs. Il se cantonna dans une Ile de la riviere de Lusmik, à sept lieues de Thabor, la place d'armes du fameux Zisca. Pour ses péchés, il y eut une quarantaine de ses Sectateurs qui, ayant usé de main de mise, attirerent sur toute la troupe le bras & l'épée de ce redoutable Général. Ces quarante Adamites étant allés en parti, pillerent quelques maisons de campagne, & tuerent plus de deux cens personnes. Là dessus Zisca fit attaquer l'Ile, s'en

empara, & passa au fil de l'épée tous les Picards, à la reserve de deux, ausquels il sauva la vie, afin d'aprendre de leur bouche qu'elle étoit leur Religion.

On dit qu'encore qu'il n'y eût point de mariages réglés parmi eux, aucun homme ne couchoit avec une femme sans la permission du Chef de la Secte. Celui qui se sentoit de l'inclination pour une femme la prenoit par la main, & l'amenoit à Picard, auquel il disoit, *mon esprit s'est echauffé pour celle-ci* : Picard lui répondoit, *Allez, croissez, & multipliez.* Un des grands principes de ces gens-là étoit, qu'il n'y avoit qu'eux au monde qui fussent libres ; le reste des hommes étant des esclaves, puisqu'ils cachoient leurs parties naturelles. C'est ce que vouloient signifier ces femmes Picardes qu'un Seigneur de Boheme tint en prison pendant quelque tems. Elles disoient que ceux qui portoient des habits, & principalement des hauts-de-chausses, ne devoient pas être réputés libres. Elles accoucherent en prison, & ayant été condamnées au feu avec leurs maris, elles souffrirent la mort

en riant & en chantant (*l*).

mites de lande.

Si je n'avois d'autre caution que Lindanus, je ne croirois pas qu'en 1535 on vit des Adamites à Amsterdam, riches & de fort bonne famille, courir tous nuds, & qu'il y en eut d'assez fanatiques pour monter sur des arbres, où ils attendirent vainement que le pain leur tombât du Ciel, jusqu'à ce qu'ils tomberent eux-mêmes à demi-morts sur la terre. Mais voici un témoin bien plus digne de créance, qui atteste une partie de ces faits. C'est Lambert Hortensius, Recteur du College de Naërdem, qui publia la Relation des Tumultes des Anabaptistes, dediée aux Magistrats d'Amsterdam, pendant que la mémoire de ces choses étoit encore toute fraîche. Il dit que le 13 de Fevrier 1535, il se fit une assemblée de sept hommes & de cinq femmes, à Amsterdam, chez Jean *Sibert*, rue des Salines. L'un de ces hommes, nommé *Theodoret Sartor*, se disoit Prophete. Il se coucha par terre pour prier Dieu, & ayant ache-

(*l*) Tiré de Varillas, Hist. du Wiclefian. Part. II, & Hist. de l'Héref. Liv. II, à l'année 1420. Voyez aussi Æneas Sylvius, de Origine Bohemorum, *Cap.* XLI.

vé sa priere, il dit à l'un des Assistans qu'il avoit vû Dieu dans sa majesté; qu'il avoit parlé à lui; que du Paradis il étoit descendu aux Enfers; & qu'il avoit appris par révélation que le jour du jugement approchoit. On se rassembla le même jour, & après avoir donné quatre heures à la priere & à d'autres dévotions, voilà le Prophete qui ôte son casque, sa cuirasse, & ses autres armes, & qui les jette au feu. Ensuite il se deshabille, & se montrant nud à toute la compagnie, il ordonne aux autres d'en faire autant. Chacun obéit avec tant d'exactitude, que l'on ne laissa pas même un ruban sur sa tête pour nouer ses cheveux. On jette tout au feu, pour en offrir un holocauste à l'Eternel. Aussi-tôt le Prophete ordonne qu'on le suive, tous ces Fanatiques sortent tumultuairement, & se répandent dans les rues d'Amsterdam, poussant des cris effroyables, *Væ, væ, væ, divina vindicta, divina vindicta, divina vindicta!* Malheur, malheur, malheur, vengeance céleste, vengeance céleste, vengeance céleste! Le peuple épouvanté de ces hurlemens, croit la ville prise par l'ennemi, & sort en armes. La troupe nue

est saisie : on mene ces insensés devant les Juges : on leur offre des habits qu'ils rejettent avec dedain. Cependant le feu faisoit du ravage dans le logis d'où cette infame procession étoit partie, & l'on eut beaucoup de peine à l'éteindre. Le 28 de Mars on fit mourir les sept hommes, & au bout de quelques jours on punit de la même sorte neuf de leurs complices.

Il s'est trouvé parmi les Anabaptistes quelques autres Fanatiques qui ont imité l'extravagante nudité des Freres d'Amsterdam. C'est une chose assez particuliere qu'une semblable fantaisie ait été renouvellée tant de fois dans le Christianisme. La Religion Payenne ne nous fournit que la Secte des Cyniques qui ait donné dans cette impudence : encore faut-il reconnoître que jamais cette secte n'a été nombreuse, & que la plûpart des Cyniques ne pratiquoient point, en fait de montrer sa nudité, & ce qui s'ensuit, ce qu'on attribue à Diogene. Les Gymnosophistes Indiens n'étoient point nuds, quant aux parties que les Adamites, les Turlupins, les Picards, & quelques Anabaptistes découvroient. Il faut donc demeurer d'accord que les Chrétiens

se sont plus souvent déréglés à cet égard que les Payens. On ne s'en étonnera pas, quand on prendra garde à un principe dont on peut abuser sous l'Evangile, & dont les Payens n'avoient aucune connoissance. Ce principe est que le second Adam est venu réparer le mal que le premier Adam avoit introduit dans le monde. De-là un Fanatique se hazarde de conclure, que ceux qui sont une fois participans du bénéfice de la loi de grace, sont parfaitement réhabilités dans l'état d'Adam & d'Eve. J'avoue qu'il faut que la dose de fanatisme soit bien forte, quand on est capable de vaincre les impressions de pudeur que la nature & l'éducation chrétienne nous donnent : mais de quoi ne sont pas capables les combinaisons infinies de nos passions, de nos imaginations, de nos esprits animaux, &c ?

D'un autre côté il est certain, qu'à l'égard de l'article dont nous parlons, les loix de la pudeur sont beaucoup plus austeres dans le Christianisme que dans la plûpart des Religions Payennes. Socrate, Sozomene, & d'autres Ecrivains Ecclésiastiques font mention de certains Cénobites, qui n'avoient jamais

porté les yeux ſur leur propre nudité. Les Payens n'ont point eu que je ſache de tels exemples : ils ſe contentoient de ſe cacher aux yeux d'autrui. Un Caſuiſte moderne, qui n'eſt pas des plus rigides, compte pour un péché véniel, *propria verenda aſpicere* par un ſimple mouvement de curioſité, ſans autre intention ; & pour un péché mortel, *aſpicere verenda alterius ſexûs operta veſtibus ità ſubtilibus, ut parum aſpectui obſtent.* Voir nager une perſonne de différent Sexe, c'eſt, ſelon lui, un autre péché mortel. Deux hommes d'un caractere grave, comme deux Prélats, qui s'entrevoient nuds, pêchent encore mortellement (*m*). Le Bernia parle d'un dévot qui ne portoit jamais la main qu'avec le gant à ſes parties naturelles. Je ne connois qu'un homme dans le Paganiſme, qu'on puiſſe comparer à ce Dévot : c'eſt le ſévere Xenocrate, qui n'y alloit ni avec le gant, ni ſans gant. Ce qu'Athenée rapporte là-deſſus (*n*),

(*m*) Sanchez de Matrimonio, *Lib.* IX, diſput. XLVI.

(*n*) *Ariſtoteles, irridens Chalcedonium Xenocratem, quod mejendo virilibus non admoveret manum, inquit, puræ quidem manus, at inquinata mens.* Athen. *Lib.* XII.

prouve que les Payens se moquoient de ces sortes de délicatesses, bien loin de s'en piquer *.

* Art. *Adamites*, *Tandemus*, *Turlupins*, *Picards*.



LE CAINISME.

Les *Caïnites* furent des Hérétiques qui parurent dans le II siecle, & qui eurent ce nom à cause de leur grand respect pour *Caïn*. Saint Epiphane dit qu'ils puiserent leurs abominables dogmes dans les *égouts des Gnostiques* (a), & que c'étoient des rejettons de Valentin, de Nicolas, & de Carpocrate. Une de leurs extravagances étoit de soutenir que Caïn avoit échapé à la vengeance de Dieu, & qu'il jouissoit de la béatitude. Ils disoient que la Divinité qui commande au Ciel & sur la terre, ayant résolu de punir Caïn à cause du meurtre d'Abel, ne put jamais le joindre : elle n'eut ni assez de force, ni assez de vîtesse pour cela. Des Puissances Aëriennes le mirent à couvert des poursuites de ce Dieu vengeur, & l'ayant

(a) Epiphan. Heref. XXXVIII.

transſporté au firmament, elles le cacherent en un lieu de sûreté *au ſiécle d'en-haut*, IN SUPERNO SECULO. C'étoit leur langage (*b*).

Ces Hérétiques admettoient un grand nombre de Génies qu'ils appelloient *vertus*, & qu'ils diſoient être plus puiſſans les uns que les autres. Ils prétendoient que la *vertu* qui avoit produit Abel, étoit d'un ordre beaucoup inférieur à celle qui avoit produit Caïn ; ils faiſoient profeſſion d'honorer tout ceux qui portent dans l'Ecriture les marques les plus viſibles de réprobation, comme les habitans de Sodome, Eſaü, Coré, Dathan & Abiron. Ils avoient en particulier une très-grande vénération pour le traître Judas, ſous prétexte que la mort de Jeſus-Chriſt avoit ſauvé l'homme : car ils ſe figuroient je ne ſai quelles puiſſances ennemies de notre ſalut, qui auroient empêché que Jeſus-Chriſt ne ſouffrît, ſi Judas n'eût prévenu les effets de leur malice, en livrant ſon maître aux Juifs, qui le condamnerent à la mort, d'où ſortit le ſalut du genre humain. Ils porterent leur audace juſqu'à condamner

Dogmes impies & abſurdes.

(*b*) Biſſelius, Ruinarum illuſtr. Dec. I, p. 269. L'Auteur que je cite ne cite perſonne.

la Loi de Moïse, & à regarder le Dieu de l'Ancien Testament comme un être qui avoit semé la zizanie dans le monde, & assujetti notre nature à mille malheurs; de sorte que, pour s'en venger, ils faisoient tout le contraire de ce qu'il avoit prescrit. Ils forgerent une prétendue Ecriture Sainte: ils avoient entre autres Livres un *Evangile de Judas*, & une *Ascension de Saint Paul*. Ils prétendoient trouver dans ce dernier Livre les choses inénarrables que ce grand Apôtre avoit vues & entendues, lorsqu'il fut transporté au troisiéme Ciel. Il n'y avoit point d'impureté corporelle où ils ne se plongeassent, point de crime où ils ne se crussent en droit de participer; car, selon leurs abominables principes, la voie du salut étoit diamétralement opposée aux préceptes de l'Ecriture. Ils s'imaginoient que chaque volupté sensuelle étoit présidée par quelque Génie: c'est pourquoi ils ne manquoient pas, lorsqu'ils se préparoient à quelque action impure, d'invoquer nommément le Génie qui avoit l'intendance de la volupté qu'ils alloient gouter (*c*).

Morale abominable.

(*c*) Augustin. Hæref. Cap. XVIII, Tertullian, de Præscript. Cap. XLVII.

Quand on lit ces choses dans les Peres de l'Eglise, on a quelque peine à ne pas s'imaginer qu'il leur arrivoit, à l'égard des Hérétiques, ce qui arrivoit aux Payens par rapport à la Religion Chrétienne. Les Payens nous ont imputé cent extravagances & cent abominations, qui n'avoient aucun fondement. Les premiers qui forgeoient ces calomnies étoient sans doute coupables d'une malice très-noire ; mais la plûpart de ceux qui les débitoient, depuis qu'elles avoient été semées malicieusement, n'étoient coupables que de trop de crédulité : ils ajoutoient foi aux bruits communs, sans prendre la peine de les approfondir. Est-il plus croyable que les Peres ayent eu toute la patience qu'il faut avoir pour s'instruire à fond des véritables sentimens d'une Secte, qu'il n'est croyable que les mêmes gens, qui enseignoient que la mort de Jesus-Christ avoit sauvé l'homme, ayent enseigné que les voluptés les plus sales sont le chemin du Paradis? Décidera là-dessus qui voudra : je ne veux faire ici que le rapporteur. Mais il faut se souvenir aussi, qu'il n'y a point d'absurdité dont l'esprit de l'homme ne soit susceptible, &

qu'en particulier le dogme de plusieurs Génies bons & mauvais, supérieurs les uns aux autres, & préposés à diverses charges, est une doctrine fort ancienne parmi les hommes, & plus à portée de la raison humaine, qu'on ne le croit communément. Quelques remarques éclairciront ma pensée.

Doctrine Payens les Ang Tutelaire

I. Le Dogme des Caïnites touchant l'inégalité de puissance entre les Génies, & leur influence sur le bonheur ou le malheur des hommes, est assez conforme à la Doctrine des Payens sur les Génies tutelaires. Cette sorte de Génies étoit principalement appellée *Démons*. On prétendoit que le bonheur & la fortune d'un homme dépendoit du Génie qui veilloit à sa conservation. Un homme étoit heureux, lorsque son Génie avoit un fort grand pouvoir; au contraire un homme étoit malheureux, lorsque son Génie étoit foible & incapable de tenir tête au Génie des autres hommes. Chaque Génie travailloit pour les intérêts de son client: si un homme étoit vaincu, c'étoit une marque que les forces de son Génie avoient succombé sous celles du Génie de l'homme vainqueur, & que ce dernier Génie étoit d'un ordre su-

périeur à l'autre. Le hazard avoit réglé cela ; car comme on faisoit tirer au sort les ames que l'on envoyoit en ce monde, on faisoit aussi tirer au sort les Génies tutelaires de chaque personne. (*d*).

Il y avoit des Génies dont l'ascendant sur quelques autres étoit tel, qu'ils les déconcertoient entiérement par leur présence. C'est ce que faisoit le Génie d'Auguste, à l'égard de celui de Marc Antoine (*e*); & c'est ainsi que nous voyons certaines personnes avoir des saillies, parler bien & avec assurance, en l'absence de quelques-uns, & paroître fort embarrassées, quand il faut entrer en lice avec ces mêmes hommes présens. On étoit sans doute persuadé que ceux qui parvenoient à l'empire, avoient un Génie d'un ordre éminent : de là venoient les grands honneurs qu'on rendoit à de tels Génies. Les peuples & les villes avoient aussi leurs Génies. Or comme on di-

(*d*) Voyez Dodwel, Prælect. I I ad Spartiani Hadrianum.

(*e*) *Hujus genium formidat genius tuus, qui erectus & celsus ubi solus est. Illo appropinquante demissior redditur & ignavior.* Astrologus Ægyptius ad M. Antonium, *apud* Plutarch. *in Antonio*.

ſoit que ces Démons tutelaires préſidoient à la naiſſance de celui qui devoit être ſous leur direction, il n'avoit pas fallu beaucoup de chemin pour paſſer de cette opinion à celle des Caïnites. Ceux-ci ajouterent ſeulement que le Génie formoit le corps de celui dont il devoit être le protecteur. On auroit je penſe, perſuadé facilement cet article aux Platoniciens, ſi on leur avoit vivement réprésenté que la formation du corps humain demande la direction d'une intelligence très-habile. Si cette hypotheſe n'eſt pas abſolument néceſſaire pour donner raiſon d'une infinité de ſyſtêmes hiſtoriques (qu'il me ſoit permis d'appeller ainſi les événemens humains) elle eſt pour le moins la plus commode & la plus compréhenſible. On ſera moins ſurpris de trouver ici une remarque qui ſent trop la digreſſion & le terroir étranger, ſi l'on examine attentivement le but de la remarque ſuivante.

II. Nous tournons en ridicule le ſyſtême des anciens Payens, leurs Naïades, leurs Oréades, leurs Hamadryades ; & nous ſommes très-bien fondés, quand nous condamnons le culte que lon rendoit à ces Etres ;

car nous savons par l'Ecriture que Dieu défend tout culte de Religion qui ne s'adresse point à lui directement & uniquement. Mais quand on se représente la raison de l'homme abandonnée à elle-même, & destituée du secours de l'Ecriture, on comprend fort aisément, ce me semble, qu'elle a dû se figurer ce vaste univers comme pénétré partout d'une vertu très-active, & qui étoit douée d'intelligence. Or, afin de donner raison de tant d'effets différens les uns des autres, & même contraires les uns aux autres, qui se voient dans la nature, il a fallu imaginer, ou un être unique qui diversifie son opération selon la diversité des corps, ou un grand nombre d'ames & d'intelligences, pourvues chacune d'un certain emploi, & préposées, les unes aux rivieres, les autres aux montagnes, les autres aux bois, &c. Il y a eu des gens parmi les Payens, qui dans le culte de Cerès & de Bacchus, n'ont prétendu honorer que l'Etre suprême, en tant qu'il produit le grain & le vin. D'autres ont prétendu vénérer l'intelligence particuliere, qui, dans la distribution des charges du grand univers, avoit eu le département des ter-

res ensemencées, & des vignobles. Ce fondement une fois posé, on ne sait plus où s'arrêter : le nombre des dieux se multiplie sans bornes ; on sacrifie à la Peur, à la Fiévre, aux Vents, &c : il s'éleve une Hierarchie dont les degrés sont innombrables. Les combinaisons se diversifient à l'infini parmi ces intelligences que l'on ne voit pas, & que l'on admet pourtant comme des causes très-actives.

Si l'on demande à quoi je songe avec cette réflexion amenée de si loin, je répondrai que je fraie le chemin à ceux qui voudront prendre le parti des Peres, accusés d'avoir imputé aux hérétiques cent extravagances que personne n'enseignoit. Il est beaucoup plus vraisemblable qu'on ne s'imagine, que des gens qui croyoient bien raisonner, ayent admis plusieurs principes, les uns bons, les autres mauvais, & un perpétuel contraste parmi les êtres d'une puissance inégale, & sujets à diverses inclinations. C'est un grand égarement, je l'avoue ; mais il se présente par plusieurs bouts, & il est très-possible d'y tomber. Je veux croire que les Gnostiques, & leurs semblables, s'expliquoient si confusément, qu'il

pouvoit arriver qu'on leur imputât ce qu'ils n'avoient point admis comme un point de leur croyance : cependant je crois sans peine qu'ils admettoient, quant au fond, ces *vertus* & ces principes qu'on leur attribue. En raisonnant conséquemment, après avoir établi plusieurs *vertus*, ils pouvoient établir en particulier que la nation Judaïque avoit été dirigée par un être malfaisant, & passer de là dans toutes les abominables impiétés qu'on leur attribue, par rapport au dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob.

Réflexion sur la Forme substantielle des Péripatéticiens.

III. Puisque j'en suis venu là, autant faut-il que j'acheve. La foi des intelligences préposées à divers emplois dans l'univers, est d'une aussi grande étendue que la croyance d'un Dieu : car je ne pense pas que jamais peuple ait eu une Religion, sans admettre des intelligences moyennes. Les Philosophes les plus subtils, celui que l'on nomme le Génie de la nature (*f*), les Cartésiens les plus pénétrans en ont reconnu. Les Sectateurs d'Aristote en mettent partout encore aujourd'hui, sans s'en bien apercevoir ; car ils unissent à tous les corps une forme

(*f*) Aristote.

substantielle, qui a pour son appanage un certain nombre de qualités avec quoi elle accomplit ses desirs (*g*), elle repousse l'ennemi, & se conserve le mieux qu'elle peut dans son état naturel. N'est-ce pas admettre dans les plantes une intelligence préposée à faire végéter une partie de l'univers, & agissant pour cette fin sous les ordres de l'Etre suprême? Bien loin que ceux qui nient la création, bien loin que les Spinozistes puissent nier ces intelligences, il n'y a point de systême qui les entraîne plus nécessairement & plus inévitablement que le leur. Il ne seroit pas difficile de le leur prouver; mais ce n'est pas ici le lieu de me jetter dans cette controverse. Dans le systême de la création, c'est une grande difficulté que d'admettre des intelligences, qui aiment le mal, ou qui, selon les rêveries de nos Caïnites, ayent l'intendance des voluptés sensuelles, comme la Venus du Paganisme avoit l'intendance des plaisirs de l'amour, de l'aveu même d'un Poëte

(*g*) Le Terme d'*appetitus*, d'*exigentia*, & semblables, sont du style ordinaire des Péripatéticiens, quand ils parlent des effets naturels des corps, soit animés, soit inanimés.

Epicurien (*h*). Mais dans le système qui nie la création, c'est une suite nécessaire qu'il y ait tout aussi-tôt du mal que du bien dans l'univers, tout aussi-tôt des Génies malfaisans, que des Génies bienfaisans.

iplication dogme de lques Cartens, sur formation corps.

De peur qu'on ne me soupçonne d'avancer témérairement ce que j'ai dit des plus habiles Cartésiens, je souhaite qu'on remarque que celui d'entr'eux qui a le plus fait valoir les volontés simples & générales de Dieu (*i*), insinue très-clairement en divers endroits de ses livres, qu'il y a un très-grand nombre de causes occasionnelles que nous ne connoissons pas. Or ces causes occasionnelles ne sont autre chose que les volontés & les desirs de certaines intelligences. Il en faut admettre partout où les Loix de la communication du mouvement ne sont pas capables de produire certains effets. Cela va loin: on ne peut comprendre que ces loix suffisent à la construction d'un navire: personne ne fait difficulté d'avouer que jamais le mouvement ne produiroit un horloge, sans la direction d'une in-

(*h*) Voyez l'invocation de Venus, au commencement du poëme de Lucrece.

(*i*) Le P. Mallebranche.

telligence particuliere; par conséquent ces loix-là sont incapables de produire la moindre plante & le moindre fruit : car il y a plus d'artifice dans la construction d'un arbre & d'une grenade, que dans celle d'un navire. Il faut donc recourir à la direction particuliere d'une intelligence pour la formation des végétaux, & à plus forte raison pour celle des animaux. Loix du mouvement, figure, repos, situation des particules tant qu'il vous plaira; cela est bon pendant qu'on n'a pas encore quarante ans : après quoi, vous voyez les plus excellens Cartésiens vous avouer confidemment, qu'ils commencent à douter de la suffisance de ces principes. Ils entendent alors comme il faut leurs *catégories*. Il est vrai, disent-ils, cela suffit pour faire qu'un arbre & un horloge soient ce qu'ils sont; mais comme le seul mouvement, avec ces loix générales, n'a point fait, ni n'a pu faire que les piéces d'un horloge acquissent la figure & la situation qu'elles ont, ne croyez pas que les parties d'un arbre aient acquis par les seules loix du mouvement leur situation & leur figure. Encore un coup, cela va loin, & nous conduit à un Gé-

nie qui préside à la fabrique des machines animées. Mais les minéraux, mais les météores sont-ils bien aisés à faire ? N'y a-t-il beaucoup d'artifice dans leur construction ? plus qu'on ne pense. Les Scholastiques, au lieu de Génie ou d'intelligence, se servent des mots *forme substantielle*, *vertu plastique*, &c; mais les mots n'y font rien.

Bodin a dit une chose qui témoigne qu'il admettoit des Génies préposés non seulement à conserver, mais même à produire tous les êtres sublunaires (*k*). Il y a quelque suite dans cette supposition; car le meilleur moyen d'intéresser une intelligence à la protection d'une créature corporelle, est de lui donner la charge de la fabrique, je veux dire d'appliquer le mouvement selon les idées qu'elle a de la forme de cette créature, comme font les horlogers & les architectes. *

(*k*) Voici les paroles de Bodin. *Quemadmodum in Republica bene constituta non minus sunt necessarii Carnifices, Lictores, Vespillones, quam Magistratus, ac Judices, & Curatores: sic in hac Republica mundana Deus ipse ad rerum generationem, procurationem, ac tutelam, Angelos locis omnibus cœlestibus, elementaribus, animantibus, singulis hominibus principes ac moderatores collocavit.* Bodin in Univ. Naturæ Theatro, *Lib. V. p.* 631 *& suiv.*

* Art. *Cainites.*



LE MANICHÉISME.

§. I.

Histoire de MANÉS. *Progrès de sa Religion:*

LE Manichéïsme commença à se répandre dans le troisiéme siecle, & dut son origine à un certain Manès, qui nâquit dans la Perse. C'étoit un homme de très-basse extraction, mais *bien fait* & de *bon esprit*; d'où il arriva qu'une Veuve, dont il étoit esclave, le prit en amitié, l'adopta, & le fit instruire par les Mages *dans la Philosophie des Perses.* Il fit de grands progrès dans cette science, & comme il étoit d'ailleurs naturellement éloquent, & qu'il parloit *aisement & de bonne grace, il acquit la réputation de subtil & savant Philosophe* (a).

Il étudia principalement les Livres d'un Philosophe Arabe, nommé *Scythien*, & il en tira la plûpart de ses méchans dogmes. La Veuve, chez qui

(a) Maimbourg, Hist. de S. Leon, Liv. I.

il vivoit, étoit depuis quelque tems en possession de ces Livres, qu'elle tenoit d'un certain *Terebinthus*, qui ayant hérité des biens & des impiétés de Scythien, s'étoit mis à dogmatiser dans la Perse, & avoit fini par se retirer chez cette femme, pour se mettre à couvert de la persécution. Il périt dans cet asyle. Un jour qu'il étoit *monté de nuit* sur la plate-forme de la maison, *pour invoquer à decouvert les Démons de l'air, il fut frappé* soudain *d'un coup du Ciel, qui le précipita du haut en bas*, & il s'écrasa la tête contre le pavé (b). Scythien avoit eu, dit-on, une destinée toute semblable (c). Ce fut de cette maniere que Manès trouva chez la Veuve les Ouvrages de ce Philosophe. On prétend que cette femme après l'avoir affranchi, & puis adopté, finit par l'epouser.

Manès sema ses dogmes dans la Perse, où ils se répandirent rapidement. Il s'attribuoit le don des miracles, & l'on ne parloit que de l'ascendant qu'il disoit avoir sur toutes sortes d'Esprits. Sa renommée parvint jusqu'à la Cour, & le Roi Saporès, qui avoit un fils

(b) Ibid.

(c) Epiph. adv. Haeres. p. 629.

malade, fit apeller cet Héréfiarque. Manès paya d'abord d'assurance, fit chasser tous les Médecins, & promit au Roi qu'il guériroit le jeune Prince, *sans autre remede que celui de* ses prieres. *Mais l'enfant etant mort* dans les bras de cet imposteur, le Roi en fut tellement irrité qu'il le fit mettre aux fers. Manès se sauva de sa prison : mais peu de tems après il fut repris, *& mené à Saporès, qui le fit écorcher* tout *vif (d)*.

La mort tragique de cet Héresiarque ne nuisit point au progrès de sa Religion, qui se répandit, non-seulement dans plusieurs Provinces de l'Asie, mais en Europe, & jusque dans l'Italie. Dès l'an 383, il y avoit des Manichéens à Rome, & S. Augustin, qui étoit alors dans cette Ville, logea chez un de ces Hérétiques, avec lequel il avoit de fréquens entretiens, ainsi qu'avec les autres disciples de Manès qu'il trouva au même lieu. Leur nombre augmenta tellement, que l'Eglise Romaine commença à s'en allarmer. Le Pape Leon I témoigna beaucoup de vigueur contre eux, & comme son zele fut soutenu par l'autorité

(d) Maimbourg, ubi suprà.

Impériale, cette Secte reçut alors un très-rude coup. Il eut le bonheur d'en purger Rome.

Le Manichéïsme se rendit formidable en Arménie au huitiéme siecle, & ses Sectateurs exciterent de grands désordres dans l'Empire Grec. Ils s'y firent connoître sous le nom de *Pauliciens*, à cause d'un certain *Paul*, qui se rendit leur Chef. [Ils parvinrent à une si grande puissance, ou par la foiblesse du Gouvernement, ou par la protection des Sarrazins, ou même par la faveur de l'Empereur Nicephore, très-attaché à cette Secte, qu'à la fin persécutés par l'Imperatrice Theodore, femme de Basile, ils se trouverent en état de bâtir des villes, & de prendre les armes contre leurs Princes. Ces guerres furent longues & sanglantes, sous l'Empire de Basile le Macédonien, c'est-à-dire *vers* l'extrêmité du neuviéme siecle] (*e*). On fit un carnage horrible de ces Hérétiques sous l'Impératrice Theodore. Maimbourg convient lui-même que les Lieutenans de cette Princesse *en userent avec trop de rigueur & de cruau-*

(*e*) Bossuet, Hist. des Variations, Liv. XI, num. 13.

té; qu'au lieu de s'appliquer d'abord à les ramener doucement, on se saisit de ces misérables, qui étoient épars dans les villes & dans les bourgades, & dont près de cent mille furent égorgés. Voilà des manieres de convertir tout-à-fait Mahométanes !

On croit que les Pauliciens envoyérent en Bulgarie des Missionaires, qui y établirent l'hérésie Manichéenne, & que de là elle se répandit bientôt après dans d'autres contrées. Elle parut en France dans le siecle des Albigeois : c'est ce qu'on ne peut nier : mais il n'est pas vrai que les Albigeois ayent été Manichéens.

§. II.

Principes du Manichéïsme.

Les Manichéens, entre autres erreurs, enseignoient que l'ame des plantes étoit raisonnable, & ils condamnoient l'agriculture comme un exercice meurtrier : mais ils la permettoient aux *Auditeurs*, en faveur des *Elus*. Pour entendre cela, il faut savoir que ces Hérétiques étoient divisés en deux ordres ; celui des Elus, & celui des

Auditeurs. Il n'étoit pas permis aux premiers d'exercer l'agriculture, ni même de cueillir un fruit : on regardoit cela comme une action violente, & comme un véritable meurtre. Il n'y avoit que les Auditeurs à qui on permettoit ces choses, & l'on assuroit que les meurtres, qu'ils commettoient dans cet exercice, leur étoient pardonnés, par l'intercession des particules de Dieu, qui se dégageoient de la prison, lorsque les Elus les mangeoient. Ainsi la rémission de ces meurtres étoit fondée sur ce qu'ils fournissoient des alimens aux Elus, & qu'ils procuroient la liberté aux particules de la substance divine enchaînées dans les plantes. S. Augustin rapporte fort bien ces chiméres, & s'en moque comme il faut (*a*).

Ces Sectaires condamnoient le mariage, le culte des Saints, & les images de la Croix : mais ce n'étoit point là leur principal caractere. Leur doctrine fondamentale étoit d'admettre deux *Principes* coëternels, l'un bon & l'autre mauvais, indépendans l'un de l'autre. Selon les Manichéens ces deux principes se battirent autrefois, & dans ce conflict il se fit un mélange du bien

(*a*) Augustin. de Hæres. Cap. XLVI.

& du mal. Depuis ce tems-là le bon Principe travaille à dégager ce qui lui apartient ; il répand sa vertu dans les élémens, pour y faire ce triage. Les *Elus* y travaillent aussi : car ce qu'il y a d'impur dans les viandes qu'ils mangent, se sépare des particules du bon Principe, & alors ces particules, dégagées & purifiées, sont transportées au Royaume de Dieu, leur premiere patrie, sur deux vaisseaux destinés à cet emploi. Ces deux vaisseaux sont le Soleil & la Lune (*b*). En effet les Manichéens se persuadoient que » pour sauver les » ames, Dieu avoit fait une grande » machine composée de douze vais-» seaux, qui élevoient insensiblement » les ames en haut, & ensuite se dé-» chargeoient dans la Lune, laquelle, » après avoir purifié ces ames par ses » rayons, les faisoit passer dans le Soleil » & dans la gloire. Ils expliquoient par » là les différentes phases de la Lune : » elle estoit dans son plein quand les » vaisseaux y avoient aporté quantité » d'ames, & elle estoit en decours à » proportion qu'elle s'en déchargeoit » dans la gloire (*c*) ».

(*b*) Augustin. Ibid.

(*c*) Basnage, Hist. de la Religion des Eglises réformées, Tom. I.

Ils s'imaginoient encore qu'il y avoit dans ces vaisseaux certaines Vertus, dont les unes prenoient la forme de l'homme, afin de donner de l'amour aux femmes, & les autres, la forme de la femme, afin d'embraser les hommes; qu'au tems où la concupiscence s'enflame, la lumiere engagée dans les parties où l'on sent cette émotion, se fait jour, s'échape, & entre dans les vaisseaux de transport, qui la remettent dans sa place naturelle; qu'enfin les particules lumineuses avoient beaucoup plus de peine à se dégager des ténèbres dans les personnes qui engendrent des enfans, que dans les autres (*d*). Si l'on fait attention au dernier article que je viens d'exposer, on comprendra l'alliance monstrueuse que les Manichéens formoient entre ces deux dogmes; l'un qu'il ne falloit point se marier, ni procréer des enfans; l'autre qu'on pouvoit lâcher la bride aux transports de la nature, pourvu que l'on empêchât la conception.

Voici quelque chose de plus monstrueux encore. Il paroît que ces Hérétiques enseignoient que *Saclas*, l'un des Princes des ténèbres, plus grand

(*d*) Idem, ibid.

dévoreur d'enfans que Saturne, ne trouva point de meilleur moyen de tenir dans une étroite prison les particules divines qu'il avoit mangées, que celui de la génération, & que pour cet effet il s'approcha de sa femme, & lui fit deux enfans, savoir Adam & Eve. Comme les *Elus* passoient parmi eux pour de très-bons purificateurs, je veux dire pour des personnes qui filtroient admirablement les parties de la substance divine, embarassées & emprisonnées dans les alimens, on leur donnoit à manger les principes de la génération, & l'on prétend qu'ils les mêloient avec les signes de l'Eucharistie, chose si abominable, que M. de Meaux a raison de dire *qu'on n'ose même y penser, loin qu'on puisse l'écrire* (*e*). Ils ne demeuroient pas d'accord qu'ils commissent cette abomination; mais S. Augustin prétend, qu'ils en furent convaincus (*f*).

Pour achever le tableau de la corruption infame de cette Secte, je rapporterai ces paroles de M. Maimbourg. » Comme ils croyoient, dit-il, que » l'esprit venoit du bon principe, &

(*e*) Hist. des Variations, *Liv.* XI. *num*, 15.

(*f*) Augustin. ibid.

» que le corps *étoit une production du*
» *principe mauvais*, ils enseignoient
» qu'on devoit haïr *le corps*, lui faire
» honte, & le déshonorer en toutes
» les manieres qu'on pourroit ; & sur
» cet infame prétexte ils n'y a sortes
» d'impudicités dont ils ne se souillas-
» sent dans leurs assemblées (*g*).

S. Augustin ne leur attribue pas ce raisonnement ; je ne dis pas néanmoins que M. Maimbourg se trompe ; car on raporte en plusieurs manieres la doctrine & la conduite des Manichéens ; ce qui vient sans doute, ou de ce qu'ils ont varié d'un siecle à l'autre, ou de ce que leurs Docteurs contemporains ne s'expliquoient pas de la même sorte, ou enfin de ce que tous leurs adversaires ne les entendoient pas bien. On a trouvé bon d'exterminer tous les Livres des Manichéens : cela peut avoir eu ses utilités ; mais il en résulte un petit inconvénient : c'est que nous ne pouvons pas être assurés de leur doctrine, comme nous le serions en consultant les ouvrages de leurs plus savans Auteurs. Par les fragmens de leur systême que l'on rencontre dans les Pe-

(*g*) Maimbourg, Hist. de S. Leon, Liv. I.

res, il paroît évidemment que cette Secte n'étoit point heureuse en hypotheses, quand il s'agissoit du détail. Leur premiere supofition étoit fausse; mais elle empiroit entre leurs mains par le peu d'adresse, & d'esprit philosophique, qu'ils employoient à l'expliquer, & à l'appliquer.

§. III.

L'hypothese des deux principes est beaucoup plus ancienne que Manès.

Nous avons vû que Manès trouva cette fausse doctrine dans les Livres de Scythien. Scythien l'avoit lui-même empruntée de Pythagore, si nous en croyons Saint Epiphane. Les Gnostiques, les Cerdoniens, les Marcionites, & plusieurs autres Sectaires, qui introduisirent cette mauvaise opinion dans le Christianisme, avant que Manès fît parler de lui, l'avoient vraisemblablement puisée dans les mêmes sources, je veux dire chez les Philosophes payens.

Plutarque, grand partisan de l'hypothese des deux Principes, prétend qu'elle doit son origine aux Théolo-

giens & aux Législateurs des tems les plus reculés ; que les Poëtes & les Philosophes, les Grecs & les Barbares, les ignorans & les sages, l'ont adoptée à l'envi les uns des autres, & en ont fait un des principaux articles de leur créance ; qu'en un mot il n'est point de Doctrine plus universellement approuvée, ni qui soit gravée plus profondément *en la foi & persuasion des hommes*, de maniere *qu'il n'y a moyen de l'en effacer ni arracher* (*a*).

On voit que Plutarque s'exprime ici moins en Historien, qu'en Panégyriste, & en Sectateur de cette Doctrine. Il lui donne au reste un peu trop d'étendue, lorsqu'il dit que c'étoit un point de Religion presque généralement établi parmi les Grecs & les Barbares. Il est bien vrai que les Payens ont reconnu & honoré des dieux purement malfaisans: mais il n'est pas moins vrai qu'ils admettoient aussi des divinités qui faisoient tantôt du bien & tantôt du mal, qui répandirent quelquefois leurs faveurs sur un peuple, & qui le punissoient en d'autres tems,

(*a*) Plutarque, au Traité d'Isis & d'Osiris, version d'Amyot.

pour se venger de quelque offense. Plutarque se trompe encore, quand il prétend que les Philosophes & les Poëtes se sont accordés dans la doctrine des deux Principes : ne se souvenoit-il pas d'Homere le Prince des Poëtes, leur modele, leur source commune ; d'Homere, dis-je, qui n'a préposé qu'un dieu aux deux tonneaux du bien & du mal (*b*).

§. IV.

La Doctrine des deux Principes toute absurde qu'elle paroît, seroit très-difficile à réfuter par les seules lumieres de la raison.

Le foible de l'hérésie Manichéenne ne consistoit pas, comme il le semble d'abord, dans le dogme des deux Principes, l'un bon & l'autre méchant, mais dans les explications particulieres qu'elle en donnoit, & dans les conséquences pratiques qu'elle en tiroit. Il faut avouer que cette hypothese, insoutenable dès qu'on admet l'Ecriture Sainte en tout ou en partie, seroit assez difficile à réfuter, si elle étoit soutenue

(*b*) Homer. Iliad. Lib. ult. vers. 527.

par des Philosophes Payens aguerris à la dispute. On peut dire que Cerdon, Marcion, & Manès lui-même, ne profiterent pas de leurs avantages, & ne furent pas faire jouer la principale machine. Ils s'embarrasserent dans un détail d'explications mal imaginées, & de là vint que les Peres les confondirent facilement. Si des gens d'esprit avoient eu en main cette affaire, on n'auroit pas eu si bon marché d'eux: ce fut un grand bonheur que Saint Augustin, qui connoissoit si bien toutes les ruses de la controverse, abandonna le Manichéïsme vers lequel il avoit d'abord panché: car il eût été capable d'en écarter les erreurs les plus grossieres, & de fabriquer du reste un systême, qui entre ses mains eût embarrassé les Orthodoxes. J'avoue que cette doctrine pourroit être combattue avec avantage par les raisons *a priori*: mais les raisons *a posteriori* n'auroient pas la même efficace. C'est le fort où les partisans de ce dogme pourroient se retrancher: c'est-là qu'ils pourroient se battre longtems, & qu'il seroit difficile de les forcer.

On m'entendra mieux par l'exposition que l'on va lire. Les idées les

plus sûres & les plus claires de l'ordre nous apprennent qu'un être, qui existe par lui-même, qui est nécessaire, qui est éternel, doit être unique, infini, tout-puissant, & doué de toutes sortes de perfections. Ainsi en consultant ces idées, on ne trouve rien de plus absurde que l'hypothese de deux Principes éternels & indépendans l'un de l'autre, dont l'un n'ait aucune bonté, & puisse arrêter les desseins de l'autre. Voilà ce que j'appelle raisons *à priori*. Elles nous conduisent nécessairement à rejetter cette hypothese, & à n'admettre qu'un principe de toutes choses.

S'il ne falloit que cela pour la bonté d'un systême, le procès seroit vuidé à la confusion de Manès, & de tous ses Sectateurs. Mais il n'y a point de systême qui, pour être bon, n'ait besoin de ces deux choses; l'une que les idées en soient distinctes, l'autre qu'il puisse donner raison des expériences. Il faut donc voir si les phénomenes physiques & moraux peuvent commodément s'expliquer par l'hypothese d'un seul principe. Quand les Manichéens nous alléguent, que puisqu'on voit dans le monde plusieurs choses qui sont con-

traires les unes aux autres, le froid & le chaud, le blanc & le noir, la lumiere & les ténèbres, il y a nécessairement deux premiers Principes, ils font pitié. L'oposition qui se trouve entre ces êtres, fortifiée tant qu'on voudra de ce qu'on appelle variations, désordres, irrégularités de la nature, ne sauroit faire la moitié d'une objection contre l'unité, la simplicité, & l'immutabilité de Dieu. On donne raison de toutes ces choses, ou par les diverses facultés que Dieu a données aux corps, ou par les loix du mouvement qu'il a établies, ou par le concours des causes occasionnelles intelligentes, sur lesquelles il lui a plû de se régler. On peut sauver par ces moyens la simplicité & l'immutabilité des voies de Dieu, pourvu que l'on n'ait à expliquer que les phénomenes physiques, & que l'on ne touche point à l'homme. Les Cieux & tout le reste de l'univers prêchent la gloire, la puissance, l'unité de Dieu : l'homme seul, ce chef d'œuvre de son Créateur entre les choses visibles, l'homme seul fournit de très-grandes objections contre l'unité de Dieu : voici comment.

L'homme est méchant & malheu-

reux : chacun le connoît par ce qui se passe au dedans de lui, & par le commerce qu'il est obligé d'avoir avec son prochain. Il suffit de vivre cinq ou six ans, pour avoir quelques notions de cette vérité ; ceux qui vivent beaucoup, & qui sont fort engagés dans les affaires, la connoissent encore mieux. Les voyages sont des leçons perpétuelles là-dessus ; ils étalent par-tout les monumens du malheur & de la méchanceté de l'homme ; par-tout des prisons & des hôpitaux ; par-tout des gibets, & des mendians. Vous voyez ici les débris d'une ville florissante ; ailleurs vous n'en pouvez pas même trouver les ruines.

Les gens d'étude, sans sortir de leur cabinet, sont ceux qui acquiérent le plus de lumieres sur ces deux articles, parce qu'en lisant l'Histoire, ils passent en revûe tous les siecles & tous les pays du monde. L'Histoire n'est à proprement parler, que le regître des crimes & des infortunes du genre humain. Mais remarquons que ces deux maux, l'un moral & l'autre physique, ne remplissent pas toute l'Histoire, ni toute l'expérience des particuliers : on trouve par-tout & du bien moral & du

bien physique, quelques exemples de vertu, quelques exemples de bonheur; & c'est ce qui fait la difficulté: car s'il n'y avoit que des méchans & des malheureux, il ne faudroit pas recourir à l'hypothese des deux principes: c'est le mélange du bonheur & de la vertu avec la misere & avec le vice, qui demande cette hypothese; c'est là que se trouve le fort de la dispute.

Afin que l'on voie combien il seroit difficile de réfuter ce faux systême, & qu'on en conclue qu'il faut recourir aux lumieres de la révélation pour le ruiner, feignons ici une dispute entre Melissus & Zoroastre (a): ils étoient tous deux Payens & grands Philosophes. Melissus qui ne reconnoissoit qu'un principe, diroit d'abord, que son systême s'accorde admirablement avec les idées de l'ordre: l'être nécessaire n'est point borné; il est donc infini & tout-puissant; il est donc unique: ce seroit une chose monstrueuse & contradictoire, s'il n'avoit pas de la bonté, & s'il avoit le plus grand

(a) Zoroastre a reconnu deux Principes, un Dieu & un Démon; le premier, auteur du bien, & l'autre, auteur du mal.

de tous les vices, savoir une malice essentielle.

Zoroastre répondroit : Il y a de de l'ordre & de la liaison dans vos idées, j'en conviens ; & je vous avouerai même qu'à cet égard vos hypotheses surpassent les miennes. Je renonce à une objection dont je pourrois me prévaloir ; ce seroit de dire que l'infini devant comprendre tout ce qu'il y a de réalités, & la malice n'étant pas moins un être réel que la bonté, l'univers demande qu'il y ait des êtres méchans & des êtres bons ; & que comme la souveraine bonté & la souveraine malice ne peuvent pas subsister dans un seul sujet, il a fallu nécessairement qu'il y eût dans la nature des choses un être essentiellement bon, & un autre être essentiellement mauvais ; je renonce, dis-je, à cette objection. Je vous donne l'avantage d'être plus conforme que moi aux notions de l'ordre ; mais expliquez-moi un peu par votre hypothese d'où vient que l'homme est méchant, & si sujet à la douleur & au chagrin. Je vous défie de trouver dans vos principes la raison de ce phénomene, comme je la trouve dans les miens ; je regagne donc l'avan-

tage : vous me ſurpaſſez dans la beauté des idées, & dans les raiſons *a priori*, & je vous ſurpaſſe dans l'explication des phénomenes, & dans les raiſons *à poſteriori*. Or puiſque le principal caractere d'un bon ſyſtême eſt d'être capable de donner raiſon des expériences, & que la ſeule incapacité de les expliquer eſt une preuve qu'une hypotheſe n'eſt point bonne, quelque ſpécieuſe qu'elle paroiſſe d'ailleurs, demeurez d'accord que je frappe au but en admettant deux Principes, & que vous n'y frappez pas, vous qui n'en admettez qu'un.

Nous voici ſans doute au nœud de toute l'affaire : c'eſt ici la grande occaſion pour Meliſſus, *Hic Rhodus, hic ſaltus ; res ad triarios rediit ; nunc animis opus Ænea, nunc pectore firmo*. Continuons de faire parler Zoroaſtre.

Si l'homme eſt l'ouvrage d'un ſeul principe ſouverainement bon, ſouverainement ſaint, ſouverainement puiſſant, peut-il être expoſé aux maladies, au froid, au chaud, à la faim, à la ſoif, à la douleur, au chagrin ? Peut-il avoir tant de mauvaiſes inclinations ? Peut-il commettre tant de cri-

ıes ? La ſouveraine ſainteté peut-elle roduire une créature criminelle ? La ›uveraine bonté peut-elle produire ne créature malheureuſe ? La ſouveıine puiſſance, jointe à une bonté innie, ne comblera t-elle pas de biens ›n ouvrage, & n'éloignera t-elle oint tout ce qui pourroit l'offenſer, u le chagriner ?

Si Meliſſus conſulte les notions de ordre, il répondra que l'homme n'é›it point méchant, lorſque Dieu le t. Il dira que l'homme reçut de Dieu n état heureux ; mais que n'ayant oint ſuivi les lumieres de la conſience, qui, ſelon l'intention de ſon Auteur, le devoient conduire par le hemin de la vertu, il eſt devenu néchant, & qu'il a mérité que Dieu ouverainement juſte, autant que ſouerainement bon, lui fit ſentir les ffets de ſa colere. Ce n'eſt donc point Dieu qui eſt la cauſe du mal moral ; nais il eſt la cauſe du mal phyſique, 'eſt-à-dire, de la punition du mal noral ; punition qui, bien loin d'être ncompatible avec le principe ſouveainement bon, émane néceſſairement le l'un de ſes attributs, je veux dire

de sa justice, qui ne lui est pas moins essentielle que sa bonté.

Cette réponse la plus raisonnable que Melissus puisse faire, est au fond belle & solide ; mais elle peut être combattue par des raisons qui ont quelque chose de plus spécieux & de plus éblouissant : car Zoroastre ne manqueroit pas de représenter, que si l'homme étoit l'ouvrage d'un principe infiniment bon & saint, il auroit été créé non seulement sans aucun mal actuel, mais aussi sans aucune inclination au mal ; puisque cette inclination est un défaut qui ne peut pas avoir pour cause un principe infiniment bon. Il reste donc à dire que l'homme, sortant des mains de son Créateur, avoit seulement la force de se déterminer de lui même au mal, & que s'y étant déterminé, il est seul la cause du crime qu'il a commis, & du mal moral qui s'est introduit dans l'univers. Mais que de choses à objecter contre cette solution !

1°. Nous n'avons aucune idée distincte qui puisse nous faire comprendre qu'un être, qui n'existe point par lui-même, agisse pourtant par lui-même.

Zoroastre dira donc que le libre arbitre donné à l'homme n'avoit point la force de se donner une détermination actuelle, puisqu'il existoit incessamment & totalement par l'action de Dieu. 2°. Il fera cette question : Dieu a-t-il prévu que l'homme se serviroit mal de son franc arbitre ? Si l'on répond qu'il l'a prévu, Zoroastre répliquera qu'il ne paroît point possible qu'aucune intelligence prévoie ce qui dépend uniquement d'une cause indéterminée. Mais, dira Zoroastre, je veux bien vous accorder que Dieu a prévu le péché de sa créature. Croyez-vous que cet aveu vous fasse triompher ? Non ; car j'en conclus que Dieu eût empêché la créature de tomber. Les idées de l'ordre ne souffrent pas qu'une cause infiniment bonne & sainte, qui peut empêcher l'introduction du mal moral, ne l'empêche pas, surtout lorsqu'en permettant qu'il s'introduise, elle se verra obligée d'accabler de misères son propre ouvrage. Si Dieu n'a point prévu la chûte de l'homme, il a du moins jugé qu'elle étoit possible : puis donc qu'au cas qu'elle arrivât, il se voyoit obligé de renoncer à sa bonté paternelle, pour rendre ses

enfans très-miſérables, en exerçant ſur eux la qualité d'un Juge ſévére, il auroit déterminé l'homme au bien moral, comme il l'a déterminé au bien phyſique: il n'auroit laiſſé dans l'ame de l'homme aucune force pour ſe porter au péché, non plus qu'il n'y en a laiſſé aucune pour ſe porter au malheur en tant que malheur.

Voilà à quoi nous conduiſent les idées claires & diſtinctes de l'ordre, quand nous ſuivons pied à pied ce que doit faire un principe infiniment bon. Car ſi une bonté auſſi bornée que celle des peres, exige néceſſairement qu'ils previennent autant qu'il leur eſt poſſible le mauvais uſage qu'un enfant pourroit faire des biens qu'ils lui donnent, à plus forte raiſon une bonté infinie & toute puiſſante préviendra t-elle les mauvais effets de ſes préſens. Au lieu de donner le franc arbitre, elle déterminera au bien ſes créatures; ou ſi elle leur donne le franc arbitre, elle veillera toujours efficacement, pour empêcher qu'elles ne s'en ſervent pour pécher. Je croi bien que Meliſſus ne demeureroit point court; mais tout ce qu'il pourroit répondre ſeroit combattu tout auſſitôt par des

raiſons

raisons aussi plausibles que les siennes, & ainsi la dispute ne seroit jamais terminée.

S'il recouroit à la voie de la rétorsion, il embarrasseroit beaucoup Zoroastre ; mais en lui accordant une fois ses deux principes, il lui laisseroit un chemin fort large pour arriver au dénouement de l'origine du mal. Zoroastre remonteroit au tems du chaos : c'est un état à l'égard de ses deux principes, fort semblable à celui que Thomas Hobbes appelle l'état de nature, & qu'il suppose avoir précédé l'établissement des sociétés. Dans cet état de nature, l'homme étoit un loup à l'homme, tout étoit au premier occupant : personne n'étoit maître de rien qu'autant qu'il étoit le plus fort. Pour sortir de cet abîme, chacun convint de quitter ses droits sur tout, afin qu'on lui cédât la propriété de quelque chose : on fit des transactions ; la guerre cessa. Les deux Principes, las du cahos où chacun confondoit & bouleversoit ce que l'autre vouloit faire, convinrent de s'accorder. Chacun céda quelque chose ; chacun eut part à la production de l'homme, & aux loix de l'union de l'ame. Le bon prin-

cipe obtint les choſes qui procurent à l'homme mille plaiſirs, & conſentit à celles qui expoſent l'homme à mille douleurs ; s'il permit que le bien moral fût infiniment plus petit dans le genre humain que le mal moral, il ſe dédommagea ſur quelque autre eſpece de créatures, ou le vice ſeroit d'autant moindre que la vertu. Si pluſieurs hommes dans cette vie ont plus de miſeres que de bonheur, on récompenſe cela ſous un autre état : ce qu'ils n'ont pas ſous la forme humaine, ils le retrouvent ſous une autre forme. Au moyen de cet accord, le cahos ſe débrouilla, le cahos, dis-je, principe paſſif, qui étoit le champ de bataille des deux principes actifs.

Voilà ce que Zoroaſtre pourroit alléguer, ſe glorifiant de ne pas attribuer au bon Principe d'avoir produit de ſon plein gré un ouvrage, qui devoit être ſi méchant & ſi miſérable, mais ſeulement après avoir éprouvé qu'il ne pouvoit faire mieux, ni s'oppoſer d'une autre maniere aux deſſeins horribles du mauvais Principe. On pourroit lui objecter de grandes difficultés ; mais comme il trouveroit des réponſes, & qu'après tout il deman-

eroit qu'on lui fournît une meilleure ypothese, on ne le rameneroit jamais u point de la vérité. La raison humaine est trop foible pour cela; c'est n principe de destruction, & non pas l'édification : elle n'est propre qu'à ormer des doutes, qu'à éternifer une lispute, qu'à faire connoître à l'homme es ténèbres, son impuissance, & la éceffité de la Révélation. C'est-là que ous trouvons de quoi réfuter invinciblement l'hypothese des deux principes, & toutes les objections de Zooaftre. Nous y trouvons l'unité de Dieu, & ses perfections infinies; la chute du premier homme & les malheurs qui en furent la suite. Or puisque c'est l'Ecriture qui nous fournit les meilleures solutions, je n'ai pas eu tort de dire que ce dogme seroit très-difficile à réfuter par les seules lumieres naturelles.

§. V.

Si les Peres ont répondu d'une maniere bien cathégorique aux objections que l'on peut faire sur l'origine du mal. Censure de Lactance.

Les Peres de l'Eglise, qui ont dé-

clamé avec tant de force contre les Marcionites, les Cerdonites, les Manichéens, & en général tous ceux qui admettoient deux principes, n'ont guere bien répondu aux objections qui se rapportent à l'origine du mal, & cela vient principalement de la mauvaise méthode qu'ils ont employée. Ils auroient dû abandonner toutes les raisons naturelles, comme des dehors de la place, qui peuvent être insultés, & qu'on ne sauroit garder. Il falloit se contenter des raisons tirées de l'Ecriture, & mettre toutes ses forces derriere ce retranchement. Le vieux & le nouveau Testament sont deux parties de Révelation qui se confirment l'une l'autre : puis donc que ces Hérétiques reconnoissoient la divinité du nouveau, il n'étoit pas mal aisé de leur prouver la divinité du vieux ; après quoi il étoit facile de ruiner leurs objections, en montrant qu'elles combattoient l'expérience. Il n'y a, selon l'Ecriture, qu'un bon principe ; & cependant le mal moral & le mal physique se sont introduits dans le genre humain : il n'est donc pas contre la nature du bon principe qu'il permette l'introduction du mal moral, & qu'il

punisse le crime ; car il n'est pas plus évident que quatre & quatre font huit, qu'il est évident que si une chose est arrivée, elle est possible. Voilà un rempart imprenable, & cela suffit pour rendre victorieuse la cause des Orthodoxes.

Voyons comme Lactance s'est tiré de cette dispute, & ce qu'il répond aux objections d'Epicure. Ce Philosophe raisonnoit de la sorte : ou Dieu veut ôter les maux, & ne le peut pas, ou il le peut, & ne le veut pas, ou il n'en a ni le pouvoir ni la volonté, ou il a cette volonté & ce pouvoir. S'il le veut & s'il ne le peut pas, c'est une preuve de foiblesse : or la foiblesse ne tombe pas sur sa nature. S'il le peut, & s'il ne le veut pas, c'est une preuve qu'il est méchant : ce qui est encore fort éloigné de son essence. S'il n'a ni le pouvoir, ni la volonté, c'est un être foible & méchant, & conséquemment ce n'est pas un Dieu. S'il le veut, & s'il le peut, ce qui est la seule supposition convenable, pourquoi donc ne le fait-il pas ? Pourquoi y a-t-il des maux (a) ?

On ne sauroit raporter de meilleure

(a) Lactant. de irâ Dei, Cap. XIII.

soi toute la force de l'objection : Epicure lui-même ne l'eut pas proposée avec plus de netteté, ni plus de vigueur. Voici ce que répond Lactance. Il déclare que Dieu peut tout ce qu'il veut, qu'il ne veut rien que de juste, & qu'il est aussi incapable de méchanceté que de foiblesse. Il peut donc ôter le mal, dit ce Pere, mais il ne le veut pas : & qu'on ne l'accuse point pour cela d'être méchant : car s'il laisse subsister le mal, il donne en même-tems la sagesse, d'où résulte la connoissance & la jouissance de Dieu, qui est le souverain bien. L'on ne connoîtroit point le bien, ajoute Lactance, si auparavant l'on n'avoit connu le mal : ôtez le mal, vous ôtez la sagesse, & pour la foible douceur d'être délivrés de tous les maux passagers, on perdroit le plus grand de tous les biens (*b*)

La réponse de Lactance est pitoyable : elle me paroît même pleine d'erreurs. Il suppose qu'il a fallu que Dieu produisît le mal, parce qu'autrement il n'auroit pû nous communiquer ni la sagesse, ni la vertu, ni le sentiment du bien. Peut-on voir rien de plus mon-

(*b*) Ibid.

ſtrueux que cette doctrine ? Ne renverſe t-elle pas tout ce que nous diſent les Théologiens ſur le bonheur du paradis, & ſur l'état d'innocence ? Ils nous diſent qu'Adam & Eve dans ce bienheureux état, ſentoient ſans aucun mêlange d'incommodité, toutes les douceurs que leur offroit le jardin d'Eden, ſéjour délicieux & plein de charmes où Dieu les avoit placés. On ajoute que s'ils n'euſſent pas péché, eux & tous leurs deſcendans auroient joui de ce bonheur, ſans être ſujets, ni aux maladies, ni aux chagrins, & ſans que jamais les élémens, ni les animaux, leur fuſſent contraires. Ce fut leur péché qui les expoſa au froid & au chaud, à la faim & à la ſoif, à la douleur & à la triſteſſe, & aux inſultes de certains animaux. Bien loin donc que la vertu & la ſageſſe ne puiſſent convenir à l'homme ſans le mal phyſique, comme l'aſſure Lactance, il faut ſoutenir au contraire que l'homme n'a été ſujet à ce mal, que parce qu'il avoit renoncé à la vertu & à la ſageſſe.

Si la doctrine de ce Pere étoit bonne, il faudroit ſupoſer néceſſairement que les bons Anges ſont ſujets à mille

incommodités, & que les ames des bienheureux paſſent alternativement de la joie à la triſteſſe : de ſorte que dans le ſéjour de la gloire, & au ſein de la viſion béatifique, on ne ſeroit pas à couvert de l'adverſité. Rien n'eſt plus contraire que cela au ſentiment unanime des Théologiens, & à la droite Raiſon. Il eſt même vrai qu'en bonne philoſophie, il n'eſt point du tout néceſſaire que notre ame ait ſenti du mal, afin de goûter le bien, ou qu'elle paſſe ſucceſſivement du plaiſir à la douleur, & de la douleur au plaiſir, afin qu'elle puiſſe diſcerner que la douleur eſt un mal, & que le plaiſir eſt un bien. Ainſi Lactance ne choque pas moins les lumieres naturelles, que les lumieres Théologiques.

Nous ſavons par expérience que notre ame ne peut pas ſentir tout à la fois le plaiſir & la douleur : il faut donc néceſſairement que pour la premiere fois elle ait ſenti, ou la douleur avant le plaiſir, ou le plaiſir avant la douleur. Si ſon premier ſentiment a été celui du plaiſir, elle a trouvé que cet état étoit commode, quoiqu'elle ignorât la douleur ; & ſi ſon premier ſentiment a été celui de la douleur, elle

s'trouvé que cet état étoit incommode, encore qu'elle ignorât le plaisir. Supofez que son premier sentiment ait duré plusieurs années de suite sans aucune interruption, vous comprendrez que, pendant tout ce tems là, elle s'est trouvée ou dans un état commode, ou dans un état incommode.

Et ne m'alleguez point l'expérience : ne me dites pas qu'un plaisir qui dure long-tems devient insipide, & que la douleur à la longue devient suportable ; car je vous répondrai que cela procede du changement de l'organe, qui fait qu'encore que ce sentiment continué soit le même quant à l'espece, il ne l'est pas quant au degré. Si d'abord vous avez eu un sentiment de six degrés, il n'en aura plus six au bout de deux heures, ou au bout d'un an ; mais seulement, ou un degré, ou un qnart de degré. C'est ainsi que la coutume émousse la pointe de nos sentimens ; leurs degrés répondent à l'ébranlement des parties du cerveau ; cet ébranlement s'affoiblit par les fréquentes répétitions, & de là vient que les degrés du sentiment diminuent. Mais si la douleur ou la joie nous étoient communiquées selon le même degré

cent ans de suite, nous serions aussi malheureux, ou aussi heureux la centiéme année que le premier jour.

Cela prouve manifestement que la créature peut être heureuse par le bien continué, ou malheureuse par le mal continué, & que l'alternative dont parle Lactance, est une mauvaise solution. Elle n'est fondée, ni sur la nature du bien & du mal, ni sur celle du sujet qui les reçoit, ni sur celle de la cause qui les produit. Le plaisir & la douleur ne sont pas moins propres à être communiqués le second moment que le premier moment, le troisiéme moment que le second, & ainsi de tous les autres. Notre ame en est aussi susceptible après les avoir sentis un moment, qu'avant que de les sentir, & Dieu qui les donne n'est pas moins capable de les produire la seconde fois que la premiere.

Voilà ce que nous aprennent les idées naturelles que nous avons de ces objets. La Théologie chrétienne confirme cela invinciblement, puisqu'elle nous dit que les tourmens des Damnés seront éternels & continus, aussi vifs au bout de cent mille ans que le premier jour; & qu'au contraire les plai-

firs du Paradis dureront éternellement & continûment, sans que jamais leur vivacité se ralentisse. Je voudrois bien savoir si en suposant une chose très-possible, savoir qu'il y eût deux Soleils au monde, dont l'un se levât lorsque l'autre se coucheroit, il ne faudroit pas conclure que les ténèbres seroient inconnues au genre humain. Selon la belle Philosophie de Lactance, il faudroit aussi conclure que l'homme ne connoîtroit pas la lumiere : il ne sauroit pas qu'il est jour, qu'il voit les objets.

Ce que je viens de dire prouve invinciblement, ce me semble, que l'on ne gagneroit rien contre nos Manichéens, si on leur représentoit que Dieu n'a mêlé les biens & les maux, que parce qn'il a prévu que le bien tout pur nous paroîtroit fade avec le tems. Ils répondroient que cette propriété n'est point contenue dans l'idée que l'on a du bien, & qu'elle est directement opposée à la doctrine ordinaire sur le bonheur du Paradis. Et pour ce qui est de l'expérience qui ne nons aprend que trop, 1°. que les joies de cette vie ne sont sensibles, qu'à proporti on qu'elles nous délivrent d'un

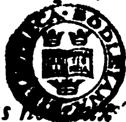
état fâcheux ; 2°. qu'elles traînent après soi le dégoût pour peu qu'elles durent ; ils soutiendroient que ce phénonmene est inexplicable, si l'on ne recourt à leur hypothese des deux principes. Car si nous ne dépendons, diront-ils, que d'une cause toute puissante, infiniment bonne, infiniment libre, & qui dispose universellement de tous les êtres selon le bon plaisir de sa volonté, nous ne devons sentir aucun mal ; tous nos biens doivent être purs ; nous n'y devons jamais trouver le moindre dégoût. L'Auteur de notre être, s'il est infiniment bienfaisant, se doit faire un plaisir continuel de nous rendre heureux, & de prévenir tout ce qui pourroit troubler ou diminuer notre joye. C'est un caractere essentiellement contenu dans l'idée de la souveraine bonté. Les fibres de notre cerveau ne peuvent pas être cause que Dieu affoiblisse nos plaisirs : car, selon vous, il est l'auteur unique de la matiere ; il est tout-puissant ; rien n'empêche qu'il n'agisse suivant toute l'étendue de sa bonté infinie : il n'a qu'à vouloir que nos plaisirs ne dépendent pas des fibres de notre cerveau, & s'il veut qu'ils en dépendent, il peut conserver éternelle-

ment ces fibres dans le même état : il n'a qu'à vouloir, ou qu'elles ne s'usent pas, ou que le dommage qu'elles souffrent soit réparé promptement.

Vous ne pouvez donc expliquer nos expériences que par l'hypothese des deux principes. Si nous sentons du plaisir, c'est le bon principe qui nous le donne; mais si nous ne le sentons pas tout pur, & si nous en sommes bientôt dégoûtés, c'est parce que le mauvais principe traverse le bon. Celui-ci lui rend la pareille ; il fait ensorte que la douleur soit moins sensible par l'habitude, & qu'il nous reste toujours quelque ressource dans les plus grands maux. Cela, & le bon usage qu'on fait souvent de l'adversité, & le mauvais usage qu'on fait du bonheur, sont des phénomenes qui s'expliquent admirablement selon l'hypothèse Manichéenne. Ce sont des choses qui nous conduisent à supposer que les deux principes ont passé une transaction, qui limite réciproquement leurs opérations. Le bon ne peut pas nous faire tout le bien qu'il souhaiteroit : il a fallu que pour nous en faire beaucoup, il consentît que son adversaire nous causât autant de mal ; car sans ce consente-

ment le cahos feroit toujours demeuré cahos, & aucune créature n'eût jamais fenti le bien. Ainfi la fouveraine bonté trouvant un meilleur moyen de fe fatisfaire à voir le monde tantôt heureux, tantôt malheureux, qu'à ne le voir jamais heureux, a fait un accord qui a produit le mêlange de bien & de mal que nous voyons dans le genre humain. En donnant à votre principe une toute-puiffance exclufive, & la gloire de jouir feul de la fouveraineté de l'univers, vous lui ôtez celui de fes attributs qui doit paffer devant tous les autres, je veux dire la bonté. Vous fuppofez que pouvant combler de biens fes créatures, il les accable de maux; que s'il en éleve quelques-unes, c'eft afin que leur chûte foit plus rude. Nous le difculpons fur tout cela; nous expliquons, fans qu'il y aille de fa bonté, tout ce qu'on peut dire de l'inconftance de la fortune, & des caprices bizarres du Deftin. Dieu, difons-nous, n'a pu tirer un meilleur parti de fon adverfaire: fa bonté s'eft étendue autant qu'elle a pu; s'il ne nous fait pas plus de bien, c'eft qu'il ne le peut pas: nous n'avons donc aucun fujet de nous plaindre.

Qui n'admirera & qui ne déplorera la destinée de notre Raison ? Voilà les Manichéens qui, avec une hypothese tout-à-fait absurde & contradictoire, expliquent les expériences cent fois mieux que ne font les Orthodoxes, avec la supposition si juste, si nécessaire, si uniquement vraie d'un premier principe infiniment bon & tout-puissant.



§. VI.

Que S. Basile n'a pas été plus heureux dans cette dispute que Lactance.

Faisons voir par un autre exemple le peu de succès de la dispute des Peres contre ces Hérétiques. S. Basile, qui avoit à combatrre les Marcionites de son tems, a débité une doctrine, qui me paroît encore plus absurde que celle de Lactance. Voici son systême sur l'origine du mal. C'est une impieté, dit ce Pere, d'attribuer à Dieu l'origine du mal, parce qu'un contraire ne peut être engendré par son contraire. Mais s'il est certain, comme on n'en sauroit douter, que le mal existe, & s'il ne vient pas de Dieu, d'où vient-

il donc, & qu'en faut-il penser ? Rien autre chose, si non que le mal n'est point une substance vivante & animée, mais une certaine affection de l'ame, contraire à la vertu, & imprimée dans le cœur des lâches, pour les punir de ce qu'ils se sont écartés du chemin de la vertu. Il ne faut donc point chercher le mal au dehors, ni se figurer une nature particuliere qui préside au mal : mais chacun de nous doit se reconnoître pour l'auteur de sa propre malice. Car toutes les choses qui nous arrivent, viennent en partie de la nature, comme la vieillesse & les maladies ; en partie d'une cause fortuite, comme les accidens inopinés ; & en partie de notre propre fond, comme de suivre ou de combattre ses passions, deréprimer sa colere ou de s'y livrer, de dire la vérité ou de mentir, &c. Ne cherchons donc point hors de nous l'origine d'une chose qui dépend de nous, & sachons que ce qu'on appelle proprement le mal, tire son principe d'un choix libre & volontaire (*a*).

(*a*) Basil. Magnus, Hexaëm. Homil. II.

Un Théologien Allemand (b) a eû raison de dire que S. Basile accorde aux Marcionites beaucoup plus qu'il ne doit : car il ne veut pas même avouer que Dieu soit l'auteur du mal physique, comme sont les maladies & la vieillesse, ni de cent choses qui nous viennent de dehors, & qui nous arrivent inopinément. Ainsi pour se tirer d'un embarras, il adopte des absurdités, peut-être même des sentimens peu orthodoxes Mais voici un autre défaut de sa réponse ; il s'imagine qu'il se tirera d'affaire, en disculpant la Providence, pourvû qu'il assure que les vices ont leur origine dans l'ame de l'homme. Comment ne voioit-il pas que c'est fuir la difficulté, ou donner pour solution la chose même en quoi consiste la principale difficulté ? La prétention de Zoroastre, de Platon, de Plutarque, des Marcionites, des Manichéens, & en général de tous ceux qui admettent un principe naturellement bon, & un principe naturellement méchant, tous deux éternels & indépendans, est que sans cela on ne

(b) Tobias Pfannerus, System. Theol. Gentilis, Cap. IX.

sauroit dire par quelle voie le mal est venu au monde. Vous répondez qu'il y est venu par l'homme; mais comment cela, puisque selon vous l'homme est l'ouvrage d'un Etre infiniment saint, & infiniment puissant? L'ouvrage d'une telle cause ne doit-il pas être bon? Peut-il être que bon? n'est-il pas plus impossible que les ténèbres sortent de la lumiere, qu'il n'est possible que la production d'un tel principe soit méchante? C'est là qu'est la difficulté. S. Basile ne pouvoit pas l'ignorer; pourquoi donc dit-il si froidement qu'il ne faut chercher le mal que dans l'intérieur de l'homme? Mais qui l'y a mis? L'homme même, en abusant des graces de son Créateur, qui étant la souveraine bonté l'avoit produit dans un état d'innocence. Si vous répondez cela, vous donnez dans ce qu'on appelle *pétition de Principe.* Vous disputez avec un Manichéen, qui vous soutient que deux créatures contraires ont concouru à la production de l'homme, & que l'homme a reçu du bon principe ce qu'il y a de bon, & du méchant principe ce qu'il a de mal; & vous répondez à ses objections en

ſupoſant que le Créateur de l'homme eſt unique, & ſouverainement bon. N'eſt-ce pas donner votre propre theſe pour réponſe ?

Il eſt clair que Saint Baſile diſpute mal : mais comme d'ailleurs c'eſt une affaire qui met à bout toute la Philoſophie, il devoit ſe retirer dans ſon fort, c'eſt-à-dire qu'il devoit prouver par la parole de Dieu que l'Auteur de toutes choſes eſt unique, infini en bonté, & en toutes ſortes de perfections, & que l'homme étant ſorti de ſes mains innocent & bon, a perdu ſon innocence & ſa bonté par ſa propre faute. C'eſt là l'origine du mal moral & du mal phyſique. Que Marcion, & que tous les Manichéens, raiſonnent tant qu'il leur plaira, pour montrer que ſous une Providence infiniment bonne & ſainte, cette chute de l'homme innocent n'a pu arriver ; ils raiſonneront contre un fait, & par conſéquent ils ſe rendront ridicules. Je ſupoſe toujours que ce ſont des gens que l'on peut réduire, par des argumens *ad hominem*, à reconnoître la Divinité du vieux Teſtament. Car ſi l'on avoit à faire ou à Zoroaſtre, ou à Plutarque, ce ſeroit une autre choſe.

§. VII.

Insuffisance des raisons tirées de la Providence du Créateur, & du franc arbitre de la Créature.

Ce n'est pas sans de puissantes raisons que j'ai dit qu'on ne devoit opposer à ces Sectaires que la maxime, *ab actu ad potentiam valet consequentia*, & que ce petit enthymême, *cela est arrivé, donc cela ne répugne point à la sainteté & à la bonté de Dieu.* L'on ne peut se commettre à la dispute sur un autre pied, sans quelque désavantage. Les raisons de la permission du péché, qui ne sont point prises des mysteres révélez dans l'Ecriture, ont ce défaut, quelques bonnes qu'elles soient, qu'on peut les combattre par d'autres raisons plus spécieuses, & plus conformes aux idées que l'on a de l'ordre. Par exemple, si vous dites que Dieu a permis le péché afin de manifester sa Providence, qui éclate davantage dans les désordres, que la malice des hommes produit tous les jours, qu'elle ne feroit dans un état d'innocence, on vous répondra que

c'eſt comparer la Divinité, ou à un pere de famille, qui laiſſeroit caſſer les jambes à ſes enfans, afin de faire paroître à toute une ville l'adreſſe qu'il a de rejoindre les os caſſés; ou à un Monarque, qui laiſſeroit croître les ſéditions & les déſordres par tout ſon Royaume, afin d'acquérir la gloire d'y avoir remédié. La conduite de ce pere & de ce Monarque eſt ſi contraire aux idées claires & diſtinctes, ſelon leſquelles nous jugeons de la bonté, de la ſageſſe, & en général de tous les devoirs d'un pere & d'un Roi, que notre raiſon ne ſauroit comprendre que Dieu puiſſe en uſer de la ſorte.

Mais, direz-vous, les voies de Dieu ne ſont pas nos voies; tenez-vous en donc là, c'eſt un Texte de l'Ecriture, & ne venez plus raiſonner. Ne venez plus me dire que ſans la chute du premier homme, la juſtice & la miſéricorde de Dieu ſeroient demeurées inconnues; car on vous répondra qu'il n'y avoit rien de plus facile que de faire connoître à l'homme ces deux attributs. La ſeule idée de l'Etre ſouverainement parfait apprend clairement à l'homme pécheur, que Dieu poſſede toutes les vertus qui ſont dignes d'une

nature infinie à tous égatds. A combien plus forte raison la même idée eût-elle appris à l'homme innocent, que Dieu est infiniment juste? Mais il n'eût puni personne? C'est par là même que l'on eût connu sa justice; c'eût été un acte continuel, un exercice non interrompu de cette vertu: personne n'auroit mérité d'être puni, & par conséquent la supression de toute peine eût été une fonction de justice.

Répondez-moi s'il vous plaît. Voilà deux Princes dont l'un laisse tomber ses Sujets dans la misére, afin de les en tirer quand ils y auront assez croupi, & l'autre les conserve toujours dans un état de prospérité. Celui-ci n'est-il pas meilleur, n'est-il pas plus miséricordieux que l'autre? Ceux qui enseignent la Conception Immaculée de la Sainte Vierge, prouvent démonstrativement que Dieu déploya sur elle sa miséricorde, & le bénefice de la Rédemption, plus que sur les autres hommes. Il ne faut pas être Métaphysicien pour savoir cela: un Villageois connoît clairement que c'est une plus grande bonté d'empêcher qu'un homme ne tombe dans une fosse, que de

l'y laisser tomber, pour l'en tirer au bout d'une heure ; & qu'il vaut mieux empêcher qu'un assassin ne tue personne, que de le faire rouer après les meurtres qu'on lui a laissé commettre.

Ceux qui disent que Dieu a permis le péché, parce qu'il n'auroit pu l'empêcher sans donner atteinte au libre arbitre qu'il avoit donné à l'homme, & qui étoit le plus beau présent qu'il lui eût fait, s'exposent beaucoup. La raison qu'ils donnent est belle ; on y voit un je ne sai quoi qui éblouit, on y trouve de la grandeur : mais enfin on la peut combattre par des argumens encore plus capables de séduire l'esprit, & d'entraîner son suffrage.

Sans avoir lu le beau Traité de Séneque sur les bienfaits, on connoît par la lumiere naturelle qu'il est de l'essence d'un bienfaiteur de ne point donner des graces, dont il sait qu'on abuseroit de telle sorte, qu'elles ne serviroient qu'à la ruine de celui à qui il les donneroit. Il n'y a point d'ennemi si passionné, qui en ce cas-là ne comblât de graces son ennemi. Il est de l'essence d'un Bienfaiteur de n'épargner rien pour faire que ses bienfaits rendent heureux la personne qu'il gra-

tifie. S'il pouvoit lui conférer la science de s'en servir, & qu'il la lui refusât, il soutiendroit mal le caractere de Bienfaiteur. Ce sont des idées aussi connues du peuple que des Philosophes. J'avoue que si l'on ne pouvoit prévenir le mauvais usage d'une faveur, qu'en rompant les bras & les jambes à ses clients, ou qu'en leur mettant les fers aux pieds au fond d'un cachot, on ne seroit pas obligé de le faire ; il vaudroit mieux refuser le bienfait. Mais si l'on pouvoit prévenir l'abus des bienfaits en changeant le cœur de celui qui les reçoit, je crois qu'il ne faudroit point hésiter là-dessus, dût-on faire quelque violence à la volonté de son client.

Il n'y a point de bonne mere, qui ayant permis à ses filles d'aller au bal, ne revoquât cette permission, si elle étoit assurée qu'elles y succomberoient à la fleurette, & qu'elles laisseroient là leur virginité : toute mere qui, dans un cas pareil, laisseroit aller ses filles, se contentant de les exhorter à la sagesse, & de les menacer de sa disgrace si elles revenoient femmes, s'attireroit le juste reproche de n'aimer ni ses enfans, ni la chasteté. Elle auroit beau dire pour sa justification, qu'elle n'a point vou-

lu donner atteinte à la liberté de ses filles, ni leur témoigner de la défiance : on lui répondroit que ce ménagement est fort mal entendu, & qu'il valoit bien mieux garder ses filles, que de leur donner si mal à propos un tel privilege de liberté, & de telles marques de confiance.

Ceci fait voir la témérité de ceux qui nous donnent pour raison le ménagement qu'ils disent que Dieu a eu pour le franc arbitre du premier homme. Il vaut mieux croire & se taire, que d'alléguer des raisons qu'on peut réfuter par les exemples dont je viens de me servir. Un des Interlocuteurs des Dialogues de la Nature des Dieux, allégue tant d'argumens contre ceux qui disent que la Raison est un présent du Ciel, que Ciceron lui-même, malgré tout son génie, se trouve dans l'impuissance d'y bien répondre. L'aggresseur soutient que la Raison étant complice de tous les crimes de l'homme, elle ne sauroit passer pour un don avantageux, & que si les Dieux avoient dessein de maltraiter l'espece humaine, ils ne pouvoient mieux s'y prendre qu'en lui accordant ce funeste privilége. Il examine ensuite la solution or-

dinaire, favoir que *les hommes abusent des faveurs des Dieux*, & il répond que c'étoit aux Dieux à prévenir cet abus en donnant à l'homme une Raison plus droite, & plus ennemie du vice : car on ne fauroit, dit-il, excufer ceux qui font un préfent dont ils prévoyent l'abus, & qui doit être pernicieux à celui qui le reçoit. *Sic vestra ista providentia reprehendenda, quæ rationem dederit iis, quas fcierit eà perversè & improbè ufuras* (a).

Appliquons cela à la difpute préfente. En faut-il davantage pour monter que le libre arbitre du premier homme, qu'on lui confervoit fain & entier, dans des circonftances où il s'en devoit fervir à fa propre perte, à la ruine du genre humain, à la damnation éternelle de la plupart de fes defcendans, & à l'introduction d'un effroyable déluge de maux de coulpe & de maux de peine, n'étoit point un bon préfent. Jamais nous ne comprendrons qu'on ait pu lui conferver ce privilege par un effet de bonté, & pour l'amour de la fainteté. Ceux qui difent qu'il a falu qu'il y eût des êtres

(a) Cic. de Natura Deorum, *Lib. III*, Cap. XXVIII, & XXXI.

libres afin que Dieu fût aimé d'un amour de choix, sentent bien dans leur conscience que cette hypothese ne contente pas la raison : car quand on prévoit que ces êtres choisiront, non pas le parti de l'amour de Dieu, mais le parti du péché, on sent assez que la fin qu'on se seroit proposée s'évanoüit, & qu'ainsi ce n'étoit pas un prétexte de conserver le franc atbitre.

§. VIII.

Nouvelles objections que les Manichéens pourroient alleguer.

Si les Manichéens en demeuroient là, ils renonceroient à leurs principaux avantages. Car voici des objections bien plus terribles.

1°. On ne conçoit pas, pourroient-ils dire, que le premier homme ait pu recevoir d'un bon Principe la faculté de faire le mal. Cette faculté est un vice; elle ne peut donc venir que d'un Principe mauvais. Concluons que le franc arbitre d'Adam est sorti de deux Principes contraires; en tant qu'il pouvoit se tourner du côté du bien, il dépendoit du bon Principe; mais en

tant qu'il pouvoit embrasser le mal, il dépendoit du mauvais.

2°. Il est impossible de comprendre que Dieu n'ait fait que permettre le péché; car une simple permission de pécher n'ajoûtoit rien au franc arbitre, & ne faisoit pas que l'on pût prévoir si Adam persévéreroit dans son innocence, ou s'il pécheroit. Outre que par les idées que nous avons d'un être créé, nous ne pouvons point comprendre qu'il soit un principe d'action, qu'il se puisse mouvoir lui-même, & que recevant dans tous les momens de sa durée son existence & celle de ses facultés, que la recevant, dis-je, toute entiere d'une autre cause, il crée en lui-même des modalités par une vertu qui lui soit propre. Or la Créature ne pouvant pas être mue par une simple permission d'agir, & n'ayant pas elle-même le principe du mouvement, il faut de toute nécessité que Dieu la meuve; il fait donc quelqu'autre chose que de lui permettre de pécher.

Cela se prouve par une nouvelle raison; c'est qu'on ne sauroit comprendre qu'une simple permission tire du nombre des choses purement possibles les événemens contingens, ni qu'elle

mette la Divinité en état d'être certainement assurée que la créature péchera. Une simple permission ne sauroit fonder la présoience divine. C'est ce qui engage la plûpart des Théologiens à suposer que Dieu a fait un decret qui porte que la créature péchera. C'est selon eux le fondement de la présciences. D'autres veulent que le decret porte, que la créature sera mise dans les circonstances où Dieu a prévû qu'elle pécheroit. Ainsi les uns veulent que Dieu ait prévu le péché à cause de son decret, & les autres qu'il ait fait le decret parce qu'il avoit prévu le péché. De quelque maniere qu'on s'explique, il s'ensuit manifestement que Dieu a voulu que l'homme péchât, & qu'il a préferé cela à la durée perpétuelle de l'innocence, qu'il lui étoit si facile de procurer & d'ordonner. Accordez cela si vous pouvez avec la bonté qu'il doit avoir pour sa créature, & avec l'amour infini qu'il doit avoir pour la sainteté.

Que si vous dites avec ceux, qui se sont le plus aprochez de la méthode qui disculperoit la Providence, que Dieu n'a point prévu la chute d'Adam, vous ne gagnez que peu de cho-

ſe ; car pour le moins il a ſu très-certainement que le premier homme courroit riſque de perdre ſon innocence, & d'introduire dans le monde tous les maux de peine & de coulpe qui ont ſuivi ſa révolte. Ni ſa bonté, ni ſa ſainteté, ni ſa ſageſſe, n'ont pu permettre qu'il hazardât ces événemens ; car notre raiſon nous convainc, d'une maniere très-évidente, qu'une mere qui laiſſeroit aller ſes filles au bal, &c ; & ſi l'on ſuppoſe qu'elle a un préſervatif infaillible contre toutes les tentations, & qu'elle ne le donne point à ſes filles en les envoyant danſer, on connoît avec la derniere évidence qu'elle eſt coupable, & qu'elle ſe ſoucie peu que ſes filles gardent leur virginité.

Pouſſons la comparaiſon un peu plus loin. Si cette mere alloit à ce bal, & ſi par une fenêtre elle voioit & entendoit l'une de ſes filles, ſe défendant foiblement dans le coin d'un cabinet, contre les demandes d'un jeune galant ; ſi lors même qu'elle verroit que ſa fille n'auroit plus qu'un pas à faire, pour acquieſcer aux déſirs du tentateur, elle n'alloit pas la ſecourir, & la délivrer du piege, ne diroit-on pas avec raiſon qu'elle agiroit comme une cruelle ma-

râtre, & qu'elle seroit bien capable de vendre l'honneur de sa propre fille. Or voilà l'image de la conduite que les Sociniens font tenir à Dieu. Ils ne peuvent pas dire qu'il n'a connu le péché du premier homme que sur le pied d'un événement possible ; il a su toutes les démarches de la tentation, & il a dû savoir un moment avant qu'Eve succombât, qu'elle s'alloit perdre ; il a dû, dis-je, le connoître avec cette certitude, qui fait que l'on est inexcusable, si l'on ne remédie pas au mal.

Il n'y a point de gens un peu expérimentés, qui sans savoir ce qui se passe dans le cœur, & sans autre témoignage que certains signes, ne pussent être assurés qu'une femme est prête à se rendre, s'ils voioient par une fenêtre comment elle se défend, lorsqu'en effet sa chute est prochaine. Le moment du consentement est précédé de certains indices, où l'on ne se trompe guere. A plus forte raison Dieu, qui connoissoit toutes les pensées d'Eve, à mesure qu'elles se formoient (les Sociniens ne lui ôtent pas cette connoissance) ne pouvoit pas douter qu'elle n'allât succomber. Il a donc voulu la laisser pécher ; il l'a, dis-je, voulu

dans le tems même qu'il prévoyoit ce péché avec certitude. Le péché d'Adam a été encore plus certainement prévu ; car l'exemple d'Eve donnoit des lumieres pour mieux prévoir la chute de son mari. Si Dieu avoit eû à cœur la conservation de l'homme, celle de l'innocence, & l'expulsion de tous les malheurs qui devoient être la suite infaillible du péché, n'eût-il pas du moins fortifié le mari, après que la femme fut tombée ? Ne lui eût-il pas donné une autre femme saine & entiere, au lieu de celle qui s'étoit laissé séduire ? Disons donc que le systême Socinien, en ôtant à Dieu la préscience, le réduit à la servitude, & à une forme de gouvernement qui est pitoiable, & ne leve pas la grande difficulté qu'il falloit lever, & qui force ces Hérétiques à nier la prévision des événemens contingens.

Je vous renvoie à un Professeur en Théologie encore vivant, qui a prouvé d'une maniere démonstrative, que ni la méthode des Scotistes, ni celle des Molinistes, ni celle des Remontrans, ni celle des Universistes, ni celle des Pajonistes, ni celle du Pere Malebranche, ni celle des Luthériens, ni

celle des Sociniens, ne sont pas capables de résoudre les objections de ceux qui imputent à Dieu l'introduction du péché, ou qui prétendent qu'elle n'est point compatible avec sa bonté, ni avec sa sainteté, ni avec sa justice : de sorte que ce Professeur, ne trouvant pas mieux ailleurs, demeure dans l'hypothese de S. Augustin, qui est la même que celle de Luther & de Calvin, & que celle des Thomistes & des Jansenistes ; il y demeure, dis-je, *incommodé des difficultés* étonnantes qu'il a étalées, *& accablé de ses pesanteurs* (*a*).

Depuis que Luther & Calvin ont paru, je ne crois pas qu'il se soit passé d'année, où l'on ne les ait accusés de faire Dieu auteur du péché. Le Professeur dont je parle avoue qu'à l'égard de Luther cette accusation est juste : les Luthériens d'aujourd'hui prétendent la même chose à l'égard de Calvin : les Catholiques Romains le prétendent à l'égard de l'un & de l'autre : les Jésuites le prétendent à l'égard de Jansenius. Ceux qui sont un peu équitables & modérés ne prennent point pour un acte

(*a*) Jurieu, Jugement sur les méthodes d'expliquer la Providence & la Grace.

de mauvaise foi la protestation que fait l'Adversaire, qu'il n'impute point à Dieu le péché de l'homme, & qu'il ne l'en fait point l'auteur : ils veulent bien convenir qu'il n'enseigne point cela formellement, & qu'il ne voit pas tout ce que son dogme signifie ; mais ils ajoutent que *protestatio facto contraria nihil valet*, & que s'il prend la peine de définir exactement ce qu'il faudroit que Dieu eût fait, afin d'être l'auteur du péché d'Adam, il trouvera que selon son dogme Dieu a fait tout ce qu'il falloit faire pour cela. Vous faites donc, ajoûtent-ils, tout le contraire d'Epicure ; il nioit au fond qu'il y eût des Dieux, & il disoit pourtant qu'il y en avoit. Vous, au contraire, vous niez par vos paroles que Dieu soit l'auteur du péché, mais au fond vous l'enseignez.

Il est certain que les disputes qui se sont élévées dans l'Occident parmi les Chrétiens, depuis la réformation, ont si clairement montré qu'on ne sait à quoi se prendre, quand on veut résoudre les difficultés sur l'origine du mal, qu'un Manichéen seroit aujourd'hui plus terrible qu'autrefois ; car il nous réfuteroit tous les uns par les autres. Vous avez épuisé, nous diroit-il,

toutes les forces de votre esprit : vous avez inventé la *Science moyenne*, comme un Dieu de machine qui vînt débrouiller votre cahos. Cette invention est chimérique ; on ne comprend point que Dieu puisse voir l'avenir ailleurs que dans ses decrets, ou dans la nécessité des causes. Cela n'est pas moins incompréhensible selon la Métaphysique, qu'il est incompréhensible selon la morale qu'étant la bonté & la sainteté même, il soit l'auteur du péché. Je vous renvoye aux Jansénistes: voiez comment ils foudroient votre *Science* moderne, & par des preuves directes, & par la rétorsion de vos argumens ; car elle n'empêche pas que tous les péchés, & tous les malheurs de l'homme, ne soient du choix libre de Dieu, & qu'on ne puisse comparer Dieu, *absit verbo blasphemia* (c), à une mere, qui sachant

(c) Cette comparaison a choqué plusieurs personnes de ma Communion : mais je les prie ici de considérer que ce n'est que rendre le change aux Jésuites, & aux Arminiens, qui font les comparaisons les plus horribles du monde entre le Dieu des Calvinistes, disent-ils, & Tibere, Caligula, &c. Il est bon de leur montrer qu'on peut les battre par de telles armes. [N. B. La comparaison de Bayle est choquante par toutes les *Communions*,

certainement que sa fille donneroit son pucelage, si en tel lieu & à telle heure elle étoit sollicitée par un tel, ménageroit l'entrevûe, y meneroit sa fille, & la laisseroit là sur sa bonne foi.

Les Sociniens, c'est toujours mon Manichéen qui parle, accablés de l'objection, tâchent de s'en délivrer, en niant la préscience ; mais ils ont la honte de voir que leur hypothese avilit le gouvernement de Dieu, sans le disculper, & qu'elle n'évite la comparaison de cette mere, que du plus au moins. Je les renvoye aux Protestans qui les terrassent & qui les abîment.

Quant aux décrets absolus, source certaine de la préscience, voyez, je vous prie, de quelle maniere les Molinistes & les Remontrants les combattent. Voilà un Théologien aussi résolu qu'on puisse l'être, qui confesse presque la larme à l'œil, *qu'il n'y a per-*

& il est surprenant qu'il y revienne tant de fois. Toute cette controverse du Manichéen n'est guere plus décente. Bayle y fait briller son esprit : mais il se charge d'un personnage odieux. Un Chrétien doit acquiescer paisiblement aux mysteres de sa Religion : ou s'il prend les armes, ce doit être pour la défendre, & non pas pour favoriser les excursions de l'ennemi.

ſonne qui ſoit plus incommodé que lui des difficultés de ces décrets, & qu'il ne demeure en cet état, que parce qu'ayant voulu ſe tranſporter dans les méthodes de relâchement, il *ſe trouve encore accablé de ces mêmes peſanteurs* (*d*). Il s'explique avec beaucoup de force ſur tout cela, & vous ne ſauriez nier qu'il ne réfute invinciblement toutes les méthodes connues. (*e*) Il ne vous reſte donc aucune reſſource, à moins que vous n'adoptiez mon ſyſtême des deux Principes : par-là vous vous tirerez d'affaire : toutes les difficultés ſe diſſiperont ; vous diſculperez pleinement le bon Principe, & vous ne ferez peut-être que paſſer d'un Manichéiſme moins raiſonnable à un Manichéiſme plus ſenſé.

En effet, ſi vous examinez votre ſyſtême avec attention, vous reconnoîtrez qu'auſſi bien que moi, vous admettez deux Principes, l'un auteur du bien, l'autre auteur du mal; mais au lieu de les placer, comme je fais, dans deux ſujets, vous les combinez enſemble dans une ſeule & même ſubſtance, ce qui eſt monſtrueux & impoſſible. Le

(*d*) Jurieu, ubi ſuprà.

(*e*) Voyez la page 68, & 69, du Livre cité dans la rem. *b*.

principe unique que vous admettez, a voulu de toute éternité, selon vous, que l'homme péchât, & que le premier péché fût une chose contagieuse, un mauvais levain qui produisît dans le monde tous les crimes imaginables: ensuite de quoi votre même principe a préparé au genre humain dans cette vie tous les malheurs qui se peuvent concevoir, la peste, la guerre, la famine, la douleur, &, après cette vie, un enfer, où presque tous les hommes seront éternellement tourmentés d'une maniere qui fait dresser les cheveux, quand on en lit les descriptions. Si un tel principe est d'ailleurs parfaitement bon, & s'il aime infiniment la justice, ne faut-il pas reconnoître que le même Dieu est tout à la fois parfaitement bon & parfaitement mauvais, & qu'il n'aime pas moins le vice que la vertu ? Or n'est-il pas plus raisonnable de partager ces qualités opposées, & de donner tout le bien à un principe, & tout le mal à l'autre principe ? L'histoire des calamités humaines ne prouvera rien au désavantage du bon Principe que j'admets. Je ne dis pas comme vous que de son bon gré, de sa pure & fran-

tre volonté, & par la ſeule raiſon que tel a été ſon bon plaiſir, il a ſoumis le genre humain au péché & à la miſere, lorſqu'il ne tenoit qu'à lui de le rendre ſaint & heureux. Je ſuppoſe qu'il n'a conſenti à cela que pour éviter un plus grand mal, & comme à ſon corps défendant. Cela le diſculpe. Il voyoit que le mauvais principe vouloit tout perdre ; il s'y eſt oppoſé autant qu'il a pû, & par accord il a obtenu l'état où les choſes ſont réduites. Il a fait comme un Monarque qui, pour éviter la ruine de tous ſes Etats, eſt obligé d'en ſacrifier une partie au bien de l'autre. C'eſt, je l'avoue, un inconvénient, & une choſe qui ſouleve d'abord la raiſon, que de parler d'un premier principe, & d'un être néceſſaire, comme d'une nature qui ne fait pas tout ce qu'elle veut, & qui eſt contrainte de ſe ſoumettre par impuiſſance aux conjonctures ; mais c'eſt encore un plus grand défaut, que de ſe réſoudre de gaieté de cœur à faire le mal, lorſqu'on peut faire le bien. Voilà quel pourroit être le langage de cet Hérétique : finiſſons par le bon uſage à quoi je deſtine ces réflexions.

Il est plus utile qu'on ne pense d'humilier la raison de l'homme, en lui montrant avec quelle force les Hérésies les plus folles, comme sont celles des Manichéens, se jouent de ses lumieres, pour embrouiller les vérités les plus capitales. Cela doit apprendre aux Sociniens (e), qui veulent que la raison soit la regle de la foi, qu'ils se jettent dans une voie d'égarement, qui n'est propre qu'à les conduire de dégré en dégré, jusqu'à nier tout, ou jusqu'à douter de tout, & qui les expose à être battus par les gens les plus exécrables. Que faut-il donc faire ? Il faut captiver son entendement sous l'obéissance de la Foi, & ne disputer jamais sur certaines choses. * En particulier il ne faut combattre les Manichéens que par l'Ecriture, & par le principe de la soumission.

* N. B. Belle leçon, après cinquante pages de controverse ! Cette conclusion est néanmoins remarquable. Quelque jugement qu'on en porte, c'est toujours un hommage rendu à la Religion ; & après tout, il n'apartient qu'à Dieu de sonder le fond des cœurs.

§. IX.

En quel sens les Manichéens peuvent dire qu'ils ne font point Dieu auteur du péché.

Le style des Orthodoxes ne varie point sur une chose : il est fixé de tems immémorial à cet usage, qu'être Manichéen, & faire Dieu auteur du péché, sont deux expressions qui signifient la même chose ; & lorsqu'une Secte Chrétienne accuse les autres de faire Dieu auteur du péché, elle ne manque jamais de leur imputer à cet égard le Manichéisme. Cette accusation est juste en un certain sens, puisqu'il est vrai que les Sectateurs de Manès reconnoissoient pour la cause du péché, un être éternel. Mais si vous tournez la médaille, vous trouverez un autre sens, selon lequel ils peuvent dire qu'ils ne font point Dieu auteur du péché. En effet, ils peuvent soutenir qu'il n'y a que le bon Principe qui mérite le nom de Dieu, que ce grand & beau nom ne doit jamais être donné au mauvais Principe, & par conséquent que leur hypothese est celle de toutes qui éloigne le plus de Dieu

toute participation au mal. Toutes les autres l'y enveloppent.

Le Ministre que j'ai déja cité, reconnoît cette vérité. [Pourvu, dit-il, qu'on suppose que Dieu s'est fait un plan de tous les évenemens de l'éternité, & que dans ce plan, il a bien voulu que tous les maux, les désordres, & les crimes qui regnent au monde, y entrassent, c'est assez. Jamais on ne persuadera à personne que tant de crimes se soient fourrés par hazard dans le projet de la Providence ; & s'ils y sont entrés par la disposition de la très-profonde sagesse de Dieu, soit qu'on appelle cette disposition, ou permission, ou volonté, on ne satisfera jamais les esprits téméraires, & jamais on ne fera voir clairement que cela s'accorde bien avec la haine que Dieu fait d'ailleurs paroître pour le péché. On n'empêchera jamais que les libertins n'accusent le Christianisme de faire Dieu auteur du péché ; car le sens commun de tous les hommes va là ; c'est à croire que celui qui pouvoit empêcher la chûte du premier homme tout aussi facilement, comme il l'a permise, & qui a ouvert toutes les voies dans lesquelles les hommes se sont

égarés, les pouvant fermer si facilement, peut être considéré comme l'auteur du mal.]

L'Ecrivain que je copie, suppose ensuite qu'on lui objecte la science moyenne, & il répond: Cela ne diminue rien de la difficulté: car je pourrai toujours dire: Puisqu'ainsi est, que Dieu avoit prévû qu'Adam posé dans ces circonstances, se perdroit, lui & une infinité de millions d'hommes par son libre arbitre, & que cependant il l'a posé dans ces tristes circonstances, il est clair qu'il est le premier auteur de tous les maux. Un Souverain qui sauroit avec une parfaite certitude, qu'en mettant un homme l'épée à la main dans une foule, il y excitera une sédition, & causera un combat dans lequel dix mille hommes seront tués, pourroit dans toute la rigueur de la justice, être considéré comme le premier auteur de tous ces homicides. Il ne satisferoit jamais personne, en disant: Je n'ai point donné ordre à cet homme de frapper de l'épée, je ne lui ai point commandé d'exciter de sédition: au contraire, je le lui ai défendu; je n'ai point poussé son bras pour tuer, ni formé sa voix pour

solliciter au combat. On lui dira toujours : Vous saviez bien avec certitude que cet homme posé dans ces circonstances, causeroit tous ces malheurs. Il ne tenoit qu'à vous de le poser dans des circonstances plus favorables, d'où il seroit venu toutes sortes de biens. Je suis assuré qu'il n'auroit rien à répondre qui fût capable d'arrêter les murmures ; & si l'on veut parler sincerement, on avouera que l'on ne sauroit rien répondre pour Dieu qui puisse imposer silence à l'esprit humain. ... Enfin il n'y a pas jusqu'au Dieu de *Socin*, qu'on ne puisse accuser d'être auteur du péché ... Pour conclure, je soutiens qu'il n'y a aucun milieu commode, depuis le Dieu de Saint Augustin jusqu'au dieu d'Epicure, qui ne se mêloit de rien, ou jusqu'au dieu d'Aristote, dont les soins ne descendoient pas plus bas que la sphere de la lune. Car tout aussi-tôt qu'on reconnoît une providence générale, & qui s'étend à tout, de quelque maniere qu'on la conçoive, la difficulté renaît, & quand on croit avoir fermé une porte, elle rentre par une autre (*a*)].

(*a*) Jurieu, Jugement des Méthodes rigides & relâchées, p. 68, & suiv.

C'est parler net que cela. Mais si le Dieu des Manichéens, je veux dire le bon Principe qu'ils appelloient Dieu par excellence, se fût présenté à l'esprit de ce Ministre, ne l'eût-il pas obligé à s'exprimer un peu autrement; & à confesser que leur hypothese disculpe Dieu; car elle attribue tout le mal au mauvais Principe.

Mais, dira-t-on, l'hypothese de Manès n'est pas plus capable que toutes les autres de disculper Dieu; car ses disciples prétendent qu'en vertu d'une transaction passée avec le mauvais Principe, le bon Principe a consenti à l'introduction du mal. Cela est plus à sa charge, que si l'on disoit avec les Sociniens, que Dieu n'a point su si la créature libre pécheroit; & que s'il en a voulu courir les risques, il a eu beaucoup d'espérance que les lumieres qu'il lui avoit données, jointes aux menaces qu'il lui avoit faites, la détourneroient du péché. Je ne pense pas qu'un Manichéen s'effrayât beaucoup de cette objection. Car en premier lieu, il pourroit dire que Dieu n'a passé cette transaction, que parce que sans cela il n'eût jamais pû faire de bien à la créature. Il y a donc une grande diffé-

rence entre le Manichéisme & le Socinianisme. Les Sociniens avouent que Dieu pouvaut empêcher très-facilement que l'homme ne fût ni criminel, ni malheureux, l'a laissé tomber dans le crime & dans la misere ; mais le Manichéisme suppose que Dieu n'a consenti à cette chûte, que par une pure nécessité, & pour éviter un plus grand mal. En second lieu, on pourroit nier que Dieu ait jamais transigé avec le mauvais Principe, & soutenir qu'il s'oppose de toutes ses forces, sans fin, & sans relâche, au péché & à la misere de la créature, afin de la rendre parfaitement sainte & parfaitement contente ; mais que le mauvais Principe agissant de son côté avec toute sa puissance, pour un dessein tout contraire, Il résulte de ce choc continuel le mêlange de bien & de mal que l'on voit au monde ; comme l'action & la réaction du froid & du chaud produisent une qualité moyenne. Appliquez ici ce que disent les Scholastiques sur la nature des mixtes résultante du combat des élémens.

Je sai bien que l'une & l'autre de ces deux explications creusent une abîme affreux de difficultés ; mais il n'est

question ici que de savoir si l'hypothese Manichéenne disculpe Dieu: or ces misérables hérétiques prétendent que toute difficulté est petite en comparaison de celle qui naît de le faire auteur du péché ; & il est sûr que tous les Chrétiens abhorrent de l'en reconnoître pour cause.

Les Jésuites soutiennent qu'*il seroit mieux d'être Athée, & de ne point reconnoître de divinité, que de rendre les honneurs suprêmes à une nature,* qui défend à l'homme de faire le mal, & qui néanmoins le lui fait commettre, & puis l'en punit. Ils soutiennent *que le Dieu d'Epicure est plus innocent, & s'il faut parler de la sorte, plus Dieu*, que ne seroit celui-là. *Et lors que les Marcionites & les Manichéens se sont avisés de faire un second Dieu auteur de tous les maux, ils en ont adoré un autre qui donnoit tous les biens, là où le vôtre*, disent les Jésuites à ceux de la Religion, *est pire que les hommes* (*b*). Ceux à qui l'on fait ces reproches ne rejettent point ces conséquences ; ils ne rejettent que le principe, & ils soutiennent

(*b*) Daillé, *Replique à Adam & à Cottibi*, Part. II, Chap. I, init.

qu'on ne peut ſans une infâme calomnie les accuſer de faire Dieu auteur du péché.

Les mêmes Jéſuites ajoutent que la doctrine de Calvin ſur la Prédeſtination, traîne après ſoi des conſéquences *qui détruiſent abſolument toute l'idée qu'on doit avoir de Dieu, & enſuite conduiſent tout droit à l'Athéiſme.* C'eſt le P. Maimbourg qui nous fait cette imputation (*c*). Un de nos Miniſtres lui a répondu, & l'accuſe lui-même d'avoir rapporté très-infidélement la doctrine de Calvin. Il devoit en demeurer là, & ne pas ajouter les paroles ſuivantes, qui contiennent un raiſonnement pitoyable. [*Il n'eſt* rien de plus abſurde, *dit-il*, & de moins Théologien, que la conſéquence que le ſieur Maimbourg veut tirer de la doctrine de ces Théologiens : *c'eſt qu'elle détruit abſolument toute l'idée qu'on doit avoir de Dieu, & enſuite conduit tout droit à l'Atheiſme.* Il ne fut jamais rien dit de plus inconſidéré. Prenons les choſes au pis : Si cette doctrine *détruit toute l'idée qu'on doit avoir de Dieu,* c'eſt parce qu'elle nous repréſente un Dieu cruel, injuſte, pu-

(*c*) Dans ſon Hiſtoire du Calviniſme, p. 73.

niſſant

nissant & châtiant par des supplices éternels des créatures innocentes. . . . . Mais en conscience ce qui nous donne l'idée d'un dieu sévere, tyran, usant de ses droits avec une rigueur excessive, conduit-il les hommes à l'Athéisme ? C'est une pensée folle de dire qu'une hypothese conduit à l'Athéisme, laquelle fait entrer Dieu en toutes choses (*d*), le fait être la cause de tout, le pose comme l'unique but de toutes ses propres actions, & l'éleve au-dessus de la créature, jusqu'à en pouvoir disposer selon les régles qui paroissent même injustes au sens de la chair. Tant s'en faut que cette opinion des superlapsaires conduise à l'Athéisme, qu'au contraire elle pose la divinité dans le plus haut degré de grandeur & d'élevation où elle peut être conçue. Car elle anéantit tellement la créature devant le Créateur, que le Créateur dans ce systême n'est lié d'aucune espece de loix à l'égard de la créature, mais il en peut disposer comme bon lui semble, & la peut faire servir à sa gloire par telle

(*d*) Cette pensée est fausse : car le Spinozisme qui enseigne que toutes choses sont Dieu lui-même, est un Athéisme exécrable.

voye qu'il lui plaît, sans qu'elle soit en droit de le contredire] (e).

Doctrine impie & absurde du Ministre Jurieu.

Voilà bien la plus monstrueuse doctrine & le plus absurde paradoxe qu'on ait jamais avancé en Théologie, & je serois fort trompé si jamais personne s'étoit avisé d'un tel systême. On s'est tourné de tous les côtés imaginables pour exprimer de quelle maniere Dieu influe dans les actions des pécheurs: on a gardé l'hypothese de la prédestination absolue, lorsqu'on a crû qu'elle ne faisoit nul tort à la sainteté de Dieu; mais dès que l'on s'est imaginé quelle lui donnoit atteinte, on l'a quittée. Ceux qui n'ont point vu que le libre arbitre soit incompatible avec la prédétermination physique, ont enseigné constamment cette prédermination; mais ceux qui ont cru qu'elle le ruinoit, l'ont rejettée, & n'ont admis qu'un concours simultanée & indifférent. Ceux qui ont cru que tout concours est contraire à la liberté de la créature, ont supposé qu'elle étoit seule la cause de son action: rien ne les a déterminés à le suposer, que la pensée que tous les decrets par les-

(e) Jurieu, Apologie pour les Réformateurs, Part. I, Chap. XIX.

quels la Providence engageroit notre volonté, rendroient nécessaires les événemens, & feroient que nos actions criminelles ne seroient pas moins un effet de Dieu, qu'un effet de la créature. Ils n'ont point trouvé leur compte à dire que le péché n'est pas un être, que ce n'est qu'une privation & un néant qui n'a point de cause *efficiente*, mais une cause *déficiente*. Enfin on est venu jusqu'à soutenir que Dieu ne sauroit prévoir les actions libres de la créature. Pourquoi tant de suppositions? Quelle a été la mesure, quelle a été la regle de tant de démarches? C'est l'envie de disculper Dieu; c'est qu'on a compris clairement qu'il y va de toute la Religion, & que dès qu'on oseroit enseigner qu'il est l'auteur du péché, on conduiroit nécessairement les hommes à l'Athéisme.

Aussi voit-on que toutes les Sectes Chrétiennes qui sont accusées de cette doctrine par leurs adversaires, s'en défendent comme d'un blasphème horrible, comme d'une impiété exécrable, comme d'une calomnie diabolique. Et voici un Ministre qui vient nous dire fort gravement que c'est un dogme *qui pose la divinité dans le plus haut degré*

de grandeur & d'élévation où elle puisse être conçue. C'est l'éloge qu'il ne craint pas de donner à une doctrine qui nous *représente un dieu cruel, injuste, punissant & châtiant par des supplices éternels des créatures* INNOCENTES. Il interpelle notre conscience, pour savoir si l'idée d'un dieu tyran nous conduit à l'Athéisme. Prenant *les choses au pis*, c'est-à-dire, supposant que Maimbourg ait eu raison d'avancer que selon *Calvin*, *Dieu a créé la plûpart des hommes pour les damner, non pas parce qu'ils l'aient mérité, mais parce qu'il lui plaît ainsi, & qu'il n'a prévu leur damnation que parce qu'il l'a ordonné avant que de prévoir leurs crimes*; supposant, dis-je, que Maimbourg accuse très-justement Calvin de dire que ceux qui souffrent les supplices éternels sont *des créatures innocentes*, & par conséquent que Dieu est l'auteur du péché, M. Jurieu ne peut souffrir que Maimbourg conclue; *Donc la doctrine de Calvin détruit l'idée que l'on doit avoir de Dieu, & ensuite conduit tout droit à l'Athéisme.* Il ne se contente pas de prétendre qu'il *ne fut jamais rien dit de plus inconsidéré* que l'est cette conclusion;

il la traite de *pensée folle & d'ignorance*, & il dit qu'elle témoigne que Maimbourg *est un pauvre Philosophe & un misérable Théologien*, & qu'il *n'est rien de plus absurde & de moins Théologien* qu'une telle conséquence.

C'est un grand défaut dans la controverse que celui que l'on reproche à Ovide, *Nescire quod bene cessit relinquere ; nescire desinere*. Ce Ministre avoit fort bien justifié les *Superlapsaires*, en montrant ce qu'on leur impute à tort, & en déclarant qu'ils désavouent la conséquence qu'on leur reproche de faire Dieu auteur du péché. Il falloit se retirer du champ de bataille après ce coup, & n'être pas assez téméraire pour soutenir le paradoxe impie que j'ai attaqué.

§. X.

L'Hypothèse des Platoniciens ne résolvoit point la question de l'origine du mal, & pouvoit passer elle-même pour une branche du Manichéisme.

Je ne veux considérer ici cette hypothese que selon qu'elle a été ex-

pliquée par Maxime de Tyr dans son Traité sur la Question, *d'où viennent les maux, puisque Dieu est l'Auteur des biens.* Cet Auteur suppose que pour connoître la cause des biens qui sont dans le monde, il n'est pas nécessaire d'aller à l'Oracle ; qu'il est assez visible qu'ils viennent de Dieu, & que les maux ne peuvent descendre du Ciel, où il n'y a point de natures envieuses. Il ajoûte que pour connoître d'où viennent les maux, on a besoin d'aller aux Devins, c'est-à-dire, de consulter Jupiter, Apollon, ou telle autre Divinité qui prophétise, & qui prend soin des choses humaines. Il fait ensuite l'énumeration des miseres ausquelles notre corps est assujetti, & il en conclut que l'homme est la plus infortunée de toutes les créatures. Après cela il considére les maux sans nombre qui persécutent notre ame, & il finit par donner cette solution, c'est que les hommes ont grand tort d'imputer à Dieu la cause de leurs infortunes, puisqu'ils en sont eux-mêmes les artisans par leur propre faute.

lème de ime de sur l'origine du mal.

Le Ciel & la Terre, continue Maxime de Tyr, sont deux lieux très-différens. Il n'y a point de maux dans le

Ciel, & il y a sur la Terre un mélange de maux & de biens, mais de telle sorte que les biens descendent du Ciel, & que les maux naissent d'une dépravation qui est naturelle à la Terre. Cette dépravation comprend deux especes, dont l'une consiste dans les qualités de la matiere & l'autre dans la liberté de l'ame. Quant à la premiere de ces deux sortes de dépravations, il faut considérer la matiere comme le sujet sur lequel un bon Artisan travaille : toutes les beautés qu'elle acquiert doivent être attribuées à l'Artisan : mais s'il y a des ouvrages qui ne soient pas comme il faut, on ne doit point imputer à l'art ces irrégularités. Car l'intention de l'Artisan ne s'éloigne point de l'art, comme celle du Législateur ne s'écarte point de la justice ; & il faut même se souvenir que l'intelligence divine est bien plus heureuse à toucher au but que l'art humain.

Après cela Maxime de Tyr employe une comparaison, c'est que dans la méchanique il y a des choses qui sont l'objet principal de l'art tendant à son but, & des choses qui par elles-mêmes résultent de l'ouvrage, & qui ne sont

point l'effet de l'art, mais une dépendance de la modification de la matiere. Telles sont les étincelles qui volent çà & là, lorsqu'on bat sur l'enclume une piece de fer chaud : elles n'entrent point dans le but que les Maréchaux se proposent ; ce sont des suites accidentelles, qui résultent de leur action, sans qu'ils y tendent, & qui ne sont annexées qu'à la qualité du fer. Il faut dire aussi que les maux qu'on voit sur la terre ne sont point l'ouvrage de l'Artiste divin ; l'ouvrier tend premierement & directement à la construction de son travail. Maxime de Tyr ajoute que le Créateur donne le nom de conservation aux maux dont nous nous plaignons, & que nous nommons ruines & ravages. Il prétend que l'Architecte du monde se propose la conservation du tout, & qu'il faut qu'en faveur du tout les parties soient affligées. Les pestes, les tremblemens de terre, les inondations, les feux du Mont-Etna ne nuisent qu'à quelques parties du tout, & servent à la production de quelques autres ; car comme l'a dit Heraclite, celles-ci vivent de la mort de celles-là, & celles-là meurent de la vie de celle-ci.

Voyons ce qu'il dit sur l'autre espece de dépravation, c'est le mal moral. Il prétend que la puissance de l'ame en est la mere & la nourrice, & que Dieu ayant voulu former une terre qui produisît des plantes & des animaux, & qui contînt les maux dans son sein, ce fut là que les maux bannis des Cieux furent logés; que les animaux furent divisés en deux especes, savoir les bêtes & les hommes; qu'il fallut que les hommes surpassassent tous les autres animaux, & fussent inférieurs à Dieu; que cette infériorité ne consiste pas en ce qu'ils meurent; car leur mort n'est que le commencement d'une autre vie immortelle; que Dieu pour les rendre inférieurs à la nature Divine, inventa ceci: il plaça l'ame dans un corps mortel, comme un cocher sur un chariot; il lui mit les rênes en main, & lui permit de courir où elle voudroit: il lui donna la liberté de conduire ce chariot selon les régles, ou contre les régles. Elle le dirige, & tâche de réprimer l'impétuosité des chevaux; mais ceux-ci sont ignorans & indociles; ils se tournent les uns d'un côté, les autres de l'autre; les uns vers l'intemperance, les autres vers la témé-

rité & la fureur. Ainsi le chariot poussé çà & là met en trouble le cocher, qui se laissant vaincre court vers le lieu où l'entraîne le plus fougueux des chevaux. Il se précipite dans la gourmandise & dans l'impudicité, si le cheval le plus fort tourne de ce côté-là, & ainsi du reste.

Voilà l'hypothese de ce Philosophe Platonicien. Elle est défectueuse par deux endroits; car 1°. il reconnoît deux principes, Dieu & la Matiere, l'un très-bon à la vérité, mais qui ne sauroit corriger toute la dépravation de l'autre. Cette dépravation naturelle, & absolument incorrigible, est la source des maux physiques, & l'occasion du mal moral; elle donne au corps humain une inclination si violente vers le crime, que l'ame y est entraînée comme par des chevaux féroces qui la précipitent dans l'abime. En second lieu, Maxime de Tyr ne sauve pas la souveraine bonté, ni la souveraine sainteté de Dieu. Un bon & vertueux pere ne feroit jamais monter un cheval fougueux à ses enfans, & ne les envverroit jamais à l'armée, s'il prévoyoit avec certitude, ou si seulement il jugeoit avec une grande probabilité,

...futation ...e Systê-

que nonobstant leur adresse ils tomberoient & se tueroient, ou qu'ils se deshonoreroient à la guerre. Cette Hypothese en un mot donne des bornes à la puissance de Dieu, & laisse ses autres attributs exposés aux objections Manichéennes; & ainsi sans avoir les commodités de l'Hypothese des Chrétiens sur le franc arbitre, elle en a les incommodités.

§. XI.

Plus on réflechit sur la question de l'origine du Mal moral, ou du Péché plus l'on éprouve que les lumieres naturelles de la Philosophie fournissent de quoi serrer & embrouiller davantage ce nœud gordien.

J'en ai fait l'expérience en relisant toutes les observations précédentes, long-tems après qu'elles eurent été composées pour la premiere fois. Il m'est venu des pensées que je n'avois pas auparavant, & qui me convainquent tout de nouveau, & plus fortement que jamais, que la meilleure réponse qu'on puisse faire naturellement (a) à cette question: *Pourquoi Dieu a*

(a) C'est-à-dire sans consulter la Révélation mais seulement les idées Philosophiques.

t-il permis que l'homme péchât ? eſt de dire, *je n'en ſai rien ; je croi ſeulement qu'il en a eu des raiſons très-dignes de ſa ſageſſe infinie, mais qui me ſont incompréhenſibles.* Par cette réponſe vous arrêterez tout court les Diſputeurs les plus opiniâtres ; car s'ils veulent continuer à diſcourir, vous les laiſſerez parler ſeuls, & ils ſe tairont bientôt. Que ſi vous entriez en lice avec eux, & vous engagiez à leur ſoutenir que les privileges inviolables du franc arbitre ont été la vraie raiſon qui a porté Dieu à laiſſer pécher les hommes, vous feriez contraint de les ſatisfaire ſur les objections qu'ils vous feroient, & je ne ſai pas comment vous pourriez en venir à bout ; car enfin, ils pourroient vous oppoſer deux choſes, qui paroiſſent très-évidentes à notre Raiſon.

I. La premiere eſt que Dieu ayant donné l'être aux créatures par un effet de ſa bonté, il leur a donné auſſi, ſous le caractere d'une cauſe bienfaiſante, toutes les perfections qui conviennent à chaque eſpece. Il faut donc dire qu'il a témoigné plus d'amour à celles qui en ont reçu de plus excellentes ; c'eſt donc par une bonté particuliere qu'il a

conféré aux hommes le franc arbitre, puisque cette qualité les met au-dessus de tous les êtres qui sont sur la terre. Or on ne sauroit concevoir qu'une nature bienfaisante donne un présent de distinction, sans avoir envie de contribuer plus notablement au bonheur de ceux àqui il le fait;& par conséquent il faut qu'elle fasse ensorte qu'ils en retirent cet avantage,oudu moins qu'elle les empêche, s'il se peut, d'y trouver leur malheur, & leur ruine entiere. Que s'il n'y a point d'autre moyen d'empêcher cela, que de révoquer sa donation, il la faut casser; & c'est par là qu'on peut retenir, beaucoup mieux que par toutes les autres routes, la qualité de patron, & de bienfaiteur. Ce n'est point changer à l'égard du donataire; c'est conserver sans aucune ombre de variation la bienveillance avec laquelle on lui avoit fait le présent. La même bonté qui porte à donner une chose, que l'on juge capable de rendre heureuse les personnes qui en jouiront, porte à l'ôter, dès qu'on observe qu'elle les rend malheureuses; & si l'on a le tems & les forces nécessaires, on n'attend pas à retirer ce présent, qu'il ait déja été cause du mal-

[illegible] avant qu'il ait [illegible]

[illegible] nous menent les idées de [illegible] par lesquelles [illegible] l'essence, & [illegible] en quelque [illegible]. Créateur [illegible] Pere, Maitre, Roi, [illegible] de ce dilem- [illegible] donné aux hommes le [illegible] de sa bonté, [illegible] por- [illegible] bonté; [illegible] bon- [illegible] de là [illegible] en dé- [illegible] plu- [illegible] trouvoient [illegible] produc- [illegible] abhorre [illegible] la patien- [illegible] mains un si [illegible] que le [illegible] ou que [illegible] avant même [illegible] chemin, ce [illegible] que le franc [illegible] donné, [illegible]

Il y a des ménagemens d'une obligation étroite : on ne s'en doit dispenser que dans les cas de nécessité : mais lorsque ces cas arrivent, l'on doit se mettre au dessus de tous ces ménagemens. Un fils qui verroit son pere tout disposé à se jetter par la fenêtre, soit dans un accès de phrénésie, soit dans le moment d'un furieux chagrin, feroit fort bien de l'enchaîner, s'il ne pouvoit le retenir autrement. Si une Reine tomboit dans l'eau, le premier laquais qui l'en pourroit retirer en l'embrassant, ou en la prenant par les cheveux, dût-il lui en arracher plus de la moitié, feroit bien d'en user ainsi : elle n'auroit garde de se plaindre qu'il lui eût manqué de respect. Et quelle excuse plus vaine pourroit-on jamais alléguer de ce qu'on auroit souffert qu'une Dame bien ajustée tombât dans un précipice, que de dire qu'il auroit fallu, pour la retenir, mettre en désordre ses rubans & sa coeffure ? Dans de pareilles occasions, la contrainte & la violence qu'on fait aux gens est un effet de bonté, & fallût-il même les arracher malgré eux du péril, ce seroit un office de charité que de les en arra-[illegible] au hazard de leur disloquer un

membre, si l'on ne pouvoit les sauver à moins. Ils seront les premiers à vous en remercier.

La maxime que sauver un homme qui veut périr, c'est la même chose que si on le tuoit, ne vaut rien en cette rencontre ; & les plus grands partisans de la tolérance vous avoueront que le prétendu commandement *Contrains les d'entrer*, devroit être exécuté au pied de la lettre, si l'unique moyen sûr & infaillible de sauver les Hérétiques, étoit de les faire aller ou aux prêches, ou à la Messe, à coup de fourche. Si je voyois devant la porte d'une maison un homme qui se mouillât pendant une grosse pluye, & qu'ayant pitié de lui, je voulusse le délivrer de l'incommodité où je le verrois, je pourrois me servir de ces deux moyens ; ou le prier d'entrer dans la maison, ou le pousser par les épaules, si j'étois plus fort que lui. Ces deux manieres sont également bonnes pour obtenir l'effet que je me proposerois, qui seroit d'empêcher que cet homme ne se mouillât : peu importe qu'il entre de gré ou de force sous un toît ; car soit qu'il y entre de son pur mouvement, soit qu'il attende qu'on l'en prie, soit

qu'on l'y pousse de vive force, il est également à couvert de la pluye. S'il en alloit de même quant à éviter l'enfer, j'avoue que nos convertisseurs seroient bien fondés; car s'il suffisoit pour cela d'être sous les voutes d'une Eglise, peu importeroit qu'on y entrât de bon gré, ou que l'on y fût traîné pieds & poings liés; & ainsi il faudroit gager les plus forts manoeuvres ou portefaix qui soient au monde, pour saisir les Hérétiques, dès qu'ils se montreroient à la rue, & les charrier sur le cou dans l'Eglise la plus prochaine; voire même il faudroit enfoncer leurs portes avec des pétards, si le cas y échéoit, & les aller tirer du lit, pour les transporter vîtement dans quelque Eglise.

Ce que nous avons dit touchant le droit que l'on a, en vertu des loix de la charité, de chagriner & de violenter les gens, que l'on préserve de la mort par ce moyen, est encore plus véritable à l'égard des peres. Ils oublieroient tous leurs devoirs, s'ils n'ôtoient pas à un fils un couteau ou une épée dont il voudroit se blesser. Ils seroient obligés malgré ses pleurs, de lui arracher ces armes. S'ils négligent là-dessus le bien

de leur fils, & s'ils alléguent qu'ils ne veulent pas user envers lui de contrainte, comme si c'étoit un esclave, ils font paroître ou qu'ils n'ont aucune amitié, ou qu'ils en ignorent les véritables fonctions.

Toutes ces choses nous montrent évidemment, que ceux qui voudroient soumettre au jugement de la raison la conduite de la providence de Dieu, par rapport à la permission du premier péché, perdroient infailliblement leur cause, s'ils n'avoient point d'autres moyens que de dire que les priviléges de la liberté ne devoient pas être violés. Quoi, leur répondroit-on, vous concevez Dieu comme le pere des hommes, & vous dites néanmoins qu'il aime mieux leur épargner le petit chagrin de les contraindre à renoncer à une conversation agréable, où ils étoient prêts d'abuser de leur liberté, que de leur épargner la damnation éternelle qu'ils encourent par leur franc arbitre ? Où trouvez-vous de telles idées de la borté paternelle ? Ménager le franc arbitre, s'abstenir soigneusement de gêner l'inclination d'un homme, qui va perdre pour jamais son innocence, & se damner éternellement,

vous appellez cela une observation légitime des priviléges de la liberté? Je ne nie point que la permission de se servir d'une chose & d'en abuser, n'ait eu quelquefois le caractere d'une faveur très-spéciale ; mais alors cette permission emporte avec elle l'impunité de l'abus : cela donc ne sert de rien dans la cause qui s'agite ici.

II. Mais la seconde difficulté qui me reste à proposer, sera encore plus embarrassante que l'autre. J'ai raisonné jusqu'ici sur ce principe : quand ceux qu'on aime ne peuvent être garantis, ou de la mort, ou de l'infamie, ou de quelque autre grand mal, à moins qu'on ne leur fasse sentir une petite peine, on est obligé de la leur faire sentir. La complaisance, la tolérance que l'on auroit pour leurs caprices, ou pour leurs mauvaises inclinations, seroit moins un acte de bonté, qu'un acte de cruauté ; & comme ils seroient les premiers à s'en facher, quand ils auroient pû examiner les conséquences, ils seroient aussi les premiers à remercier du mal qu'on leur auroit fait si utilement. L'évidence de ces propositions saute aux yeux de tout le monde, & l'on ne sauroit douter qu'Adam

& Ève n'eussent considéré comme une nouvelle faveur, aussi grande que les précédentes, les saccades que Dieu leur auroit données pour les empêcher de tomber.

Voilà sur quoi roulent les principes de ma premiere observation ; mais présentement je me sers d'un autre moyen. J'accorde aux adversaires tout ce qu'ils demandent : je consens qu'ils établissent que puisque l'homme avoit reçû le privilége de la liberté, il lui en falloit laisser la possession & l'usage à pur & à plein, & ne lui faire pour rien du monde la moindre contrainte. Je consens qu'on dise que ce n'étoit pas le tems de sauver une personne en la tirant par les bras, ou par les cheveux, en la jettant par terre, & en lui disant *il t'est dur de regimber contre l'aiguillon*. Que la liberté fût une barriere absolument inviolable, & un privilege auquel il ne fût pas permis de donner aucune atteinte, j'y consens. N'y avoit-il pas assez de moyens avec tout cela de prévenir la chûte de l'homme ? Il ne s'agissoit point de s'opposer à un mouvement corporel : c'est une violence chagrinante : il ne s'agissoit que d'un acte de volonté. Or tous les Philo-

phes crient que la volonté ne ſau-
it être contrainte, *voluntas non po-
ſt cogi*; & il y a contradiction à dire
ı'une *volition* ſoit forcée ; car tout
te de la volonté eſt volontaire eſſen-
ellement. Or il eſt infiniment plus
cile à Dieu d'imprimer dans l'ame
s hommes tel acte de volonté que
on lui ſemble, qu'il ne nous eſt fa-
le de plier un morceau de toile.
Voici encore une obſervation plus
ıctorieuſe. Tous les Théologiens
onviennent que Dieu peut procurer
ıfailliblement un bon acte de volonté
ans l'ame humaine, ſans lui ôter les
nctions de la liberté. Une délecta-
on prévenante, la ſuggeſtion d'une
ée qui affoibliſſe l'impreſſion de l'ob-
tentant, mille autres moyens préli-
ıaires d'agir ſur l'eſprit & ſur l'ame
ſitive, font qu'à coup ſur l'ame
onnable fait un bon uſage de ſa li-
é, & ſe tourne vers le droit che-
, ſans y être pouſſée invincible-
. Calvin ne nieroit pas cela à l'é-
de l'ame d'Adam, pendant le
l'innocence, & tous les Théo-
ıs de l'Egliſe Romaine, ſans en
er les Janſéniſtes, l'avouent à
l de l'homme pécheur. Ils re-

connoissent qu'il peut mériter, quoiqu'il n'agisse qu'avec une grace, ou efficace par elle-même, ou suffisante à un tel degré, qu'elle est infailliblement suivie de son effet. Il faut donc qu'ils reconnoissent qu'une assistance fournie de Dieu à Adam si à propos, ou tellement conditionnée, qu'infailliblement elle eût empêché qu'il ne tombât, se fût très-bien accordée avec l'usage du franc arbitre, & n'eût fait sentir aucune contrainte, ni rien de désagréable, & eût laissé l'occasion de mériter.

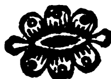
Voilà donc mes adversaires chassés de tous leurs retranchemens. Diront-ils pour leur derniere ressource, que Dieu ne doit rien à la créature, & qu'il n'a pas été obligé de lui fournir une grace nécessitante ou infaillible? Mais pourquoi donc, disoient-ils tantôt, qu'il a dû avoir des ménagemens pour la liberté humaine? S'il a dû conserver à l'homme cette prérogative, & s'abstenir d'y toucher, il doit donc quelque chose à son propre ouvrage. Mais laissant là cette instance *ad hominem*, ne peut-on pas leur répondre que s'il ne doit rien à la créature, il se doit tout à lui même, & qu'il ne peut

e son essence. Or il est de
une sainteté, & d'une bonté
qui peut tout, de ne point
troduction du mal moral &
ysique.
expliqueront-ils enfin ; mais
*ormée, dira-t-elle à celui
mée, pourquoi m'as-tu ainsi*
C'est bien dit, & voilà où il
ixer. C'est revenir au com-
t de la lice : il auroit fallu
partir ; car il est inutile de
à la dispute, si après avoir
elque-tems, l'on est obligé
mer dans sa These. Le Dogme
Manichéens attaquent, doit
nsideré par les Orthodoxes
ne vérité de fait, révélée clai-
& puisqu'enfin il faudroit tom-
ccord qu'on n'en comprend
s causes ni les raisons, il vaut
en convenir dès le début, &
r là, & laisser courir, comme de
chicaneries, les objections des
ophes, & n'y opposer que le
avec le bouclier de la Foi.
nvenons néanmoins qne tout ce
i peut alléguer de plus fort, en
de raisonnemens humains, pour

Epître aux Romains, Chap. IX.

expliquer l'hypothese de l'origine du mal, est de recourir au franc arbitre de l'homme. C'est le seul parti qu'on puisse prendre; il faut passer par-là nécessairement; après quoi l'on se trouve au milieu d'un carrefour, dont voici ce que disoit un docte Abbé de mes amis. J'ai quatre chemins autour de moi, celui des Calvinistes, celui des Jansénistes, celui des Thomistes, & celui des Molinistes. Je sai bien celui qu'il faut éviter, mais non pas celui qu'il faut prendre; *Quem fugiam habeo, quem sequar non habeo.* La premiere route est contraire au Concile de Trente, la seconde, aux Constitutions des Papes, la troisiéme, à la raison, & la quatriéme, à Saint Paul.*

* Art. *Manichéens*, & *Pauliciens.*





ARIUS.

ARIUS, Chef & Fondateur d'une Secte, qui nia la Divinité & la Consubstantialité du Verbe, naquit dans la Lybie, Province voisine de l'Egypte, & fleurit au IV siecle. Eusebe, Evêque de Nicomédie, & Favori de Constantia, sœur de Constantin & femme de Licinius, contribua beaucoup à la propagation de cette hérésie. C'étoit un esprit adroit, un véritable Evêque de Cour, l'homme du monde en un mot le plus capable de faire faire fortune à un nouveau dogme. Il protégea Arius, & lui procura les bonnes graces de Constantia; car on s'imagine toujours, que si les femmes ne se mêlent des intérêts d'une Secte, ses progrès ne sauroient être considérables. Celle d'Arius se répandit rapidement dans tout l'empire Romain: plusieurs Evêques l'embrasserent; d'autres la combattirent. Ce ne furent que disputes dans les villes, & l'on passa même quelquefois des paroles aux voyes de fait.

Naissance l'Arianism

Ses progrè

L'Empereur Constantin voulant remédier à ce désordre, convoqua un Concile à Nicée. L'Arianisme y fut condamné l'an 325, mais on ne flétrit point la personne d'Arius, & les Peres du Concile eurent la modération de ne le point nommer dans l'Anathême qu'ils prononcerent contre sa Doctrine. Constantin n'eut pas les mêmes ménagemens pour cet Héréfiarque : il l'envoya en exil; il condamna ses Sectateurs à la même peine ; il ordonna de plus que tous ses livres seroient brûlés, & que quiconque auroit la hardiesse de les garder, seroit puni du dernier supplice (a). Voilà un decret qui me paroît non seulement très-dur, mais bizarre & extravagant. Constantin n'ordonna point la peine de mort contre ceux qui professeroient l'Arianisme, & il l'ordonna contre ceux qui garderoient quelque Ouvrage d'Arius. Qui vit jamais une plus énorme disproportion entre les peines & les fautes? Ne peut-on pas joindre à beaucoup d'Orthodoxie une curiosité louable de savoir ce que disent les Hérétiques, & de garder les livres rares, comme le deviennent ordinairement ceux que l'on condamne

…écret bi…e de …stantin.

(a) Socrate, Hist. Eccl. Lib. I, Cap. IX.

au feu? Pendre un homme sur le champ pour un tel sujet, tandis qu'on laisse vivre ceux qui font profession des erreurs pernicieuses, contenues dans ces mêmes livres, n'est-ce pas la chose du monde la plus bizarre? Ajoutez que la conversation d'Arius & des Evêques qui adhéroient à son parti, étoit cent fois plus pernicieuse que la lecture de leurs livres: il falloit donc menacer aussi du dernier supplice ceux qui fréquenteroient ces exilés?

Quelques Auteurs pretendent qu'Arius abjura ses erreurs dans le Concile, & qu'un repentir simulé le fit recevoir à la paix de l'Eglise, & empêcha même que l'Empereur ne le bannît. Mais ce sentiment, que Baronius a adopté sur la foi de Saint Jérôme, ne me paroît pas soutenable. Sozomene nous apprend que la disgrace de cet Héresiarque ne fut pas longue, & que Constantin le rappella peu de tems après la clôture du Concile (b). On ajoute que l'Empereur s'étant laissé persuader de l'Orthodoxie d'Arius, par une profession de Foi que ce Novateur lui présenta, écrivit en sa faveur à plusieurs Evêques, qui étoient assemblés à Jérusalem pour la

(b) Sozomene, Lib. II, Cap. XVI.

dédicace du Temple; que ces Evêques partisans secrets de l'Arianisme, s'empresserent de l'absoudre, & le reçurent à la communion ecclésiastique ; que pour rendre son triomphe plus complet, ils tenterent de le réconcilier aussi avec l'Eglise d'Alexandrie, dont Saint Athanase, grand adversaire d'Arius, étoit Patriarche. Ils profiterent, dit-on, de l'absence de ce Prélat que la Cour avoit banni, & ils alloient procéder à la levée de l'excommunication, lorsque le peuple s'assembla tumultuairement, & refusa de l'admettre. On prétend que Constantin averti de la continuation des troubles, fit venir Arius à Constantinople, & qu'ayant obtenu de lui la signature du Formulaire de Nicée, il enjoignit aux Evêques alors assemblés à Constantinople, de l'admettre à la paix de l'Eglise. Le Patriarche de cette ville ayant refusé de l'absoudre, Eusebe ne laissa pas de passer outre, & conduisit son ami dans la principale Eglise, accompagné d'un grand nombre de gens du même parti. Mais comme on approchoit de la place de l'Hyppodrome, Arius se sentant pressé d'un besoin naturel, se retira à la hâte dans les latrines publiques, &

mourut sur le champ d'une rupture de boyaux, tous ses intestins s'étant répandus avec le foye & la rate. Voilà ce que raconte le P. Maimbourg (c), qui place cette mort sous l'année 336.

De fort savans hommes rejettent cette chronologie de Maimbourg, & combattent même la plûpart des faits qu'il allégue. Henri de Valois soutient que l'Arius qui présenta une profession de foi à Constantin, & qui à la priere de ce Prince, fut absous par les Evêques assemblés à Jérusalem, n'étoit point le Fondateur de l'Arianisme. Il assure, & il prouve par des témoignages très-authentiques, que cet Hérésiarque mourut *long tems* avant la Convocation du Synode de Jérusalem. Pour lever les difficultés tirées du témoignage de l'Historien Socrate, & de S. Athanase, qui disent formellement qu'*Arius & ses Fauteurs furent absous au Concile de Jérusalem*, M. de Valois prétend qu'il y a eu deux Arius, l'un fondateur de l'Arianisme, l'autre Hérétique Arien. C'est à ce dernier qu'il attribue la plupart des événemens, que le P. Maimbourg met

Il est p[robable qu'i]l a eu deux Arius.

(c) Hist. de l'Arianisme, Liv. I, & II.

sur le compte de l'autre Arius (*d*). Sur ce pied la mort subite de l'Arius de Maimbourg, où les Orthodoxes ont trouvé tant de mysteres, cette mort, dis-je, n'auroit rien de fort merveilleux, & il faudroit beaucoup rabattre des déclamations : car on ne peut placer cet événement qu'après la tenue du Concile de Jérusalem, & s'il est prouvé qu'Arius l'Hérésiarque mourut long-tems avant la convocation de ce Synode, il faut que ce soit l'autre Arius qui expira de cette maniere. L'on aura donc brouillé les tems & les événemens, & les Annalistes auront attribué à un seul personnage ce qui apartenoit à deux. Il est étrange qu'il y ait si peu d'ordre & si peu d'exactitude dans l'Histoire Ecclésiastique : on ne sauroit avérer l'exil d'Arius, la durée de cet exil, & d'autres faits semblables. Un bon Historien nous eût au moins donné la suite des événemens principaux.

La Secte d'Arius ne périt pas avec son Fondateur : elle a subsisté assez long-tems, & avec éclat, en divers païs du monde. Je suis surpris qu'un Ministre, qui passe pour habile, ait

(*d*) Valesii notæ, in Socratis *Lib.* I, *Cap.* XXVII.

ignoré un fait si notoire, & qu'il ose dire que l'Arianisme ne fit que passer comme un torrent, & qu'il *n'a jamais fait un grand corps dans l'Eglise* (e). On ne peut pas dire pour l'excuser, que c'est une de ces faussetés que l'on avance par surprise, & faute d'attention : il a donné ce fait comme une Remarque essentielle & fondamentale de son systême sur la vraie Eglise, son opinion étant que Dieu n'a jamais souffert que les Sectes qui attaquoient les dogmes fondamentaux subsistassent long-tems. *Dieu ne sçauroit permettre*, dit-il, *que de* GRANDES *Sociétés chrétiennes se trouvent dans des erreurs mortelles, & qu'elles y persévèrent* LONG-TEMS : *au moins à juger des choses par l'expérience, nous ne devons pas croire que cela soit possible, puisque cela n'est pas arrivé.* Nicolle, Pelisson, & d'autres Ecrivains recommandables ont donné là-dessus des leçons à M. Jurieu. On lui a fait voir que l'Arianisme a subsisté avec éclat plus de 300 ans ; qu'il fut pendant près de deux siecles la Religion dominante en Espagne ; qu'il monta sur le trône dans l'Orient & dans l'Occident ;

Erreur du Ministre Jurieu.

(e) Jurieu, vrai Systême de l'Eglise.

qu'il régna dans l'Italie, dans la France, dans la Pannonie, & dans l'Afrique (*f*). Quant à sa remarque concernant les Héréſies fondamentales, on lui montre évidemment qu'il s'enſuit de toute néceſſité 1°. que l'Egliſe Romaine n'enſeigna jamais d'erreurs capitales ; & qu'ainſi les Réformés ſont des Schiſmatiques, & des rebelles. 2°. Que ſi les Sociniens & d'autres Hérétiques venoient à ſe multiplier, & à faire *un grand corps*, on ne pourroit plus les regarder comme des gens qui attaquent & qui ſappent la Religion par ſes fondemens. 3°. Que le Mahométiſme même a conſervé les vérités fondamentales (*g*). Voilà des objections auſquelles la chicane la plus outrée ne ſauroit répondre.

M. Jurieu n'a pas moins compromis ſa réputation, lorſqu'il a dit qu'on n'a point employé de Loix pénales contre l'Arianiſme (*h*). Il eſt remarquable que ce Miniſtre étoit en France, lorſqu'il avança ce paradoxe intéreſſé : il trouvoit fort mauvais alors qu'on employât

(*f*) Voyez le *Janua Cælorum reſerata*, p. 87.

(*g*) Ibid. Voyez auſſi Peliſſon, *Réfléxions ſur les différens de Religion*, p. 429.

(*h*) Jurieu, *Préſervatif contre le changement de Religion*, p. 2[illegible].

l'autorité du bras séculier contre les Novateurs, & c'est ce qui lui faisoit dire que *l'Eglise a souffert des persécutions, mais qu'elle n'en a jamais fait*; *qu'elle n'a point rendu la pareille* au Paganisme; qu'elle n'a point armé *l'autorité des Constantins & des Théodoses*, comme les Payens avoient employé *les épées des Nerons, des Maximins, des Decies, des Diocletiens; que dans ses démêlés avec les* ARIENS, *les Eutychiens, & les autres Hérétiques, elle ne s'est servi que d'exhortations, que de raisons, que de Conciles, & d'autres armes semblables* (*i*). Depuis que M. Jurieu a quitté la France, il a mieux étudié les Antiquités Ecclésiastiques, ou du moins sa transplantation en Hollande lui a fait changer de ton. Il a appris à réfuter la tolérance par l'autorité des *Constantins*, des *Théodoses*, & des Charle-Magnes; & il n'a pas craint de dire que *le Paganisme seroit encore debout, si Constantin & ses Successeurs n'avoient employé leur autorité pour l'abolir* (*k*). Le principe secret de ces variations, c'est que M. Jurieu trou-

(*i*) Ibid.

(*k*) Idem, Droits des deux Souverains, p. 280.

voit bon en France qu'on épargnât les Réfractaires, & qu'il n'approuvoit point qu'on eût pour eux en Hollande la même condescendance. Qu'on vienne nous dire après cela que

Cælum, non animum mutant, qui trans mare currunt.

Il y a une Foi locale, & une foi à tems, dont on n'a point encore parlé dans les divisions du genre en ses especes.

Il est certain que les Ariens jouerent le rôle de Confesseurs & de Martyrs sous le regne de Constantin. Sous l'Empire de Constantius & de Valens, ils changerent de personnage, & devinrent persécuteurs. Ils traiterent même les Orthodoxes beaucoup plus durement que Constantin n'avoit traité les Ariens. Enfin cette Secte périt par la voye de l'autorité. Mariana témoigne que Recarede eut la gloire de l'abolir en Espagne, & qu'il fut assez heureux pour venir à bout de cette grande entreprise, sans répandre beaucoup de sang, & sans faire murmurer les peuples (*l*). Mais si nous avions des mémoires fidéles touchant les plaintes

(*l*) Mariana, Histor. Hispan. *Lib.* I, *Cap.* XIV.

que firent les Ariens, nous verrions sans doute un fort long détail de violences. En tout cas il résulte du narré de Mariana, que la résistance de ces Hérétiques fut très-foible, & j'aimerois mieux conclure de là que l'opiniâtreté n'est pas toujours le caractere dominant de l'hérésie, comme certains *Convertisseurs* voudroient le persuader, que dire avec le Pere Thomassin, qu'on reconnut à la mauvaise défense que firent les Ariens, *que ce n'étoit que pour le mensonge* qu'ils combattoient, *& non pour la vérité, qui est seule capable*, selon notre Oratorien, *de dominer* les esprits *raisonnables, & de leur inspirer de la fermeté* (m).

L'opiniâtreté n'est pas toujours le caractere dominant de l'Hérésie.

C'est une fausseté de fait que l'Hérésie d'Arius, touchant la consubstantialité du Verbe, ait été enseignée implicitement par les Peres des trois premiers siécles. Il est bien étrange que M. Jurieu ait encore avancé ce mensonge : voilà bien des erreurs dans une même matiere, où il étoit si facile de rencontrer le but. C'est imiter ce Gladiateur, qui étoit si mal adroit, qu'il ne put jamais frapper un Taureau : *Taurum toties non ferire difficile est.*

(m) Thomassin de l'Unité de l'Eglise.

Quoiqu'il en soit on a montré à M. Jurieu, qu'il a eu tort d'avancer dans ses Pastorales que dans les premiers tems de l'Eglise naissante, les Peres ne croyoient pas l'égalité des Personnes de la Trinité, & qu'ils admettoient une génération temporelle du Verbe, à laquelle la seconde personne devoit sa pleine & sa parfaite existence. Il est clair que ce sentiment ne différe de l'Arianisme que du plus au moins, & qu'il renverse la Trinité éternelle des Personnes. Mais il n'est pas moins évident que les Anciens Peres n'ont jamais enseigné rien de tel, & que c'est flétrir indignement leur mémoire que de leur attribuer de pareils dogmes.

Mauvaise querelle faite à Arius.

Je ne vois presque point d'Auteur, qui ne fasse un crime à Arius d'avoir mis en chanson le formulaire de sa créance, pour qu'il fût à la portée de toutes sortes de gens. On condamne, & la matiere, & la forme de ces poësies : il pourroit bien y avoir du préjugé dans tout cela. On a une très-grande raison de condamner les hérésies : on doit plaindre ceux qui les professent de bonne foi, & avoir en horreur ceux qui les enseignent sans les croire ; car de tels Docteurs sont des monstres d'am-

bition & de malice. Mais je ne saurois comprendre qu'il faille faire des crimes particuliers à des Docteurs Hérétiques, de ce qu'ils se servent d'une méthode proportionnée à l'esprit des simples, pour les instruire selon les fausses lumieres de leur conscience. C'est le cas où se trouva Arius. Il s'avisa [de faire diverses chansons pour des Matelots, pour des Voyageurs, pour ceux qui travaillent au moulin, & il en avoit aussi mis en air quelques autres, qu'il croyoit capables de toucher ses Sectateurs selon leurs différentes dispositions; tâchant d'inspirer son impiété par la douceur de ses chants aux personnes les plus simples & les plus grossieres. . . . Mais sa *Thalie* étoit beaucoup plus célèbre que tous ses autres ouvrages. Il en avoit emprunté le nom & le modele d'un ancien Poëte nommé Sotade. . . . Ce Poëte burlesque avoit affecté un stile si mol dans cette chanson, & la cadence en étoit si efféminée, que les Payens mêmes le traitoient avec le dernier mépris, comme un homme ridicule. . . . . C'étoit à l'imitation de cet Auteur qu'Arius avoit donné à son ouvrage le nom de *Thalie*, qui signifie proprement un fes-

tin, & une assemblée de jeunes gens; ou une chanson faite pour être chantée dans ces sortes de festins] (*n*).

Encore un coup, blâmons Arius d'avoir été Hérétique, mais non pas d'avoir mis en vers un formulaire de foi. Autrement nous donnerions lieu aux Hérétiques & aux Infideles de condamner nos chants d'Eglise, nos Hymnes, & nos Cantiques, dont les vers & les airs, quant à la mesure, ressemblent aux chansons profanes de l'Opera. Généralement parlant, il vaut mieux que chacun dans sa religion chante des vers de piété, que des vers lascifs & satyriques. Le Matelot & le Meunier Ariens, dans le malheur d'être Ariens, faisoient mieux de chanter leur catéchisme, que de chanter leurs amours. Je mets ici à part la matiere du Poëme : & pour faire voir en particulier aux Protestans le cas qu'il doivent faire des invectives publiées contre la Thalie d'Arius, il faut leur rapeller ce que le P. Maimbourg a dit contre les Pseaumes de Marot qu'ils chantent. Il n'en parle guere moins desavantageusement que de la Thalie.

(*n*) Hermant, vie de S. Athanase, *Liv.* I, *Chap.* XIII.

Ce sont là, dit-il, *les Pseaumes qu'on chantoit alors, ausquels Beze ajouta depuis le reste du Pseautier, & qui furent mis en musique en un certain air de chanson mol & efféminé, qui n'a rien du tout de dévot & de majestueux, comme le chant de l'Eglise Catholique* (o). On ne peut tout-à-fait nier ce que raconte Varillas, que les airs furent choisis *parmi les plus belles chansons du tems*. Mais si nous voulions rétorquer ces reproches, ne pourrions-nous pas à notre tour objecter aux Catholiques certains Recueils de Cantiques spirituels, composés par leurs Missionnaires sur les airs les plus burlesques qui se chantent dans les rues, comme sur l'air *Daye d'en Daye*, & sur celui *vous y perdrez vos pas Nicolas*. Vous trouverez des chansons de ce genre parmi les Cantiques du P. Martial de Brive Capucin, imprimés avec l'aprobation de deux Docteurs en Théologie. Je doute que la Thalie d'Arius aprochât de l'impertinence de ce Recueil,

(o) Maimbourg, *Histoire du Calvinisme*.



LE MAHOMÉTISME.

§. I.

Particularités concernant la personne de Mahomet.

MAHOMET Fondateur d'une Religion, qui eut bientôt, & qui a encore une très-grande étendue, naquit à la Mecque dans l'Arabie, au VIe siécle. On n'est point d'accord sur l'année de sa naissance, ni sur l'état de sa famille ; mais personne ne nie qu'Abdalla son pere, & Emina sa mere, ne fussent pauvres. Abdalla mourut deux mois avant la naissance de Mahomet : Emina le suivit au bout de six ans, & Abdolmutleb, pere d'Abdalla, mourut deux ans après elle. Il fallut que cet enfant fût élevé par Abutaleb son oncle. Abutaleb & sa femme furent fort contens de la conduite de leur neveu ; mais n'ayant pas assez de bien pour le marier, ils trouverent à propos de le placer au service d'une femme, qui envoyoit des marchandises dans la

Syrie. Cette femme nommée Chadighe, devint amoureuse de Mahomet son voiturier, ou le conducteur de ses chameaux, & l'épousa. Il avoit alors vingt-cinq ans. Quelques-uns disent que Mahomet se servit de sortiléges, pour se faire aimer de cette femme; mais d'autres assurent qu'il n'eut besoin que de sa jeunesse,& de sa vigueur naturelle, qui étoit fort surprenante, comme on le verra bientôt (*a*). Il eut de cette femme trois fils qui moururent fort jeunes, & quatre filles qui furent bien mariées. Comme il étoit sujet au mal caduc, & qu'il voulut cacher à sa femme cette infirmité, il lui persuada qu'il ne tomboit dans ces convulsions, que parce qu'il ne pouvoit soutenir la vue de l'Ange Gabriel, qui lui venoit annoncer de la part de Dieu plusieurs choses concernant la Religion. Chadighe, ou trompée, ou feignant de l'être, s'en alloit dire de maison en maison que son mari étoit Prophête, & par ce moyen elle tâchoit de lui procurer des Sectateurs. Son valet, & quelques autres personnes qu'il suborna, travaillerent à la même chose; & cela avec tant de succès, que

(*a*) Voyez le § X au commencement.

les Magiſtrats de la Mecque craignirent une ſédition. Afin donc de prévenir les déſordres que la naiſſance d'une Secte a coutume de produire, ils réſolurent de ſe défaire de Mahomet. Il en fut averti, & il prit la fuite.

Le tems de cette évaſion ſe raporte à l'an 622. de l'Ere Chrétienne. C'eſt le commencement de l'époque des Mahométans, & c'eſt de là qu'ils comptent les années de l'*Hégire*. Les Koréiſchites, c'eſt ainſi qu'on nommoit les gens de ſa Tribu, le regarderent comme un ſéditieux, & comme un impie, qui s'enfuyoit afin d'éviter le juſte ſupplice qu'on lui préparoit. Lui au contraire, & les compagnons de ſon exil, prétendirent être de ſaints Pélerins, & des fugitifs pour la Religion, & pour la cauſe du vrai Dieu. Il y avoit déja long-tems que Mahomet faiſoit le Prophête, lorſqu'il abandonna ſa patrie, & il avoit fait un long ſéjour dans une caverne pour préparer ſes prophéties.

Au ſortir de la Mecque, il ſe retira à Medine, accompagné de peu de gens; mais il y fut joint bientôt après par pluſieurs de ſes diſciples. Il ne tarda guere à faire éclater le deſſein qu'il

avoit conçu d'établir sa Religion par les armes. Il donna son grand étendart à son Oncle Hamza, & l'envoya en parti avec trente hommes. Cette premiere tentative n'eut aucun succès. La seconde fut très-heureuse : il chargea avec 319 hommes une caravanne d'environ mille Koréischites, la battit, & fit un butin considérable. Il ne perdit que quatorze hommes, qui ont été honorablement placés au Martyrologe Mahométan : plaisans Martyrs, que des hommes tués au pillage d'une caravane, en faisant le métier de Miquelets, & de voleurs publics.

Après plusieurs combats bien plus importans, Mahomet se rendit maître de la Mecque l'an 8 de l'Hégire. Il mourut trois ans après à Medine, âgé de soixante-trois ans, si l'on en croit quelques Historiens.

Il n'est pas aisé de savoir le vrai détail de ses actions ; car si les Ecrivains de sa Secte ont inventé mille fables pour l'honorer, il n'y a point d'apparence que ses adversaires se soient fait un scrupule de débiter plusieurs mensonges contre lui. C'est une chose bien notable qu'il ait dit lui-même qu'il ne faisoit point de miracles : cependant ses

Sectateurs lui en attribuent beaucoup (*b*). Il aimoit passionnément les femmes, & l'on compte des choses bien singulieres de sa vigueur à cet égard. Sa lubricité fut sans doute cause qu'il permit la polygamie avec quelques bornes (*c*), & le concubinage sans aucune réserve. Il n'osa pas être le seul qui jouît de ce privilege, quoique pour l'inceste il ait eu l'audace de l'interdire à ses Sectateurs, & de s'en donner la permission par un privilége spécial (*d*).

Mille Historiens raportent de lui un conte fameux, auquel on a oublié de joindre une circonstance essentielle. Mahomet, dit-on, [persuada au plus fidele de ses domestiques de descendre au fond d'un puits, qui étoit proche d'un grand chemin, afin de crier, lorsqu'il passeroit en compagnie d'une grande multitude de peuple, qui le suivoit ordinairement, *Mahomet est le bien-aimé de Dieu, Mahomet est le bien-aimé de Dieu*; & cela étant arrivé de la façon qu'il avoit proposé, il remercia soudain la divine bonté d'un témoignage si remarquable, & pria tout le

(*b*) Voyez le § VII.
(*c*) Voyez le § VI.
(*d*) Voyez le § II, sub fin.

peuple qui le ſuivoit, de combler à l'heure même ce puits, & de bâtir au deſſus une petite Moſquée, pour marque d'un tel miracle. Et par cette invention, ce pauvre domeſtique fut incontinent aſſommé & enſeveli ſous une grêle de cailloux, qui lui ôterent bien le moyen de jamais découvrir la fauſſeté de ce miracle; *Excepit ſed terra ſonum, calamique loquaces*] (*e*). On a oublié de nous apprendre comment le public a ſu que Mahomet ſuborna cet homme. Que n'a t-on eu l'induſtrie de ſuppoſer que ce miſérable avoit revélé tout le ſecret à ſa femme, qui ne manqua pas de le divulger, dès qu'elle eut appris la fin tragique de ſon mari? Les mots Latins que Naudé cite, ne ſont qu'une ingénieuſe application d'une circonſtance de la Fable de Midas: mais cela n'éclaircit rien, & inſinue même qu'on ne s'eſt jamais aviſé d'inventer un dénouement, ou une cauſe de la découverte du pot aux roſes.

L'un des plus impertinens menſonges qu'on ait débités touchant Mahomet, eſt de dire qu'il a été Cardinal (*f*). Il

(*e*) Naudé, Coups d'Etat, Chap. III.

(*f*) Benevuto d'Imola le dit expréſſement dans

y a eu même dans la Communion des Protestans, quelques Docteurs qui l'ont pris pour l'Antechrist. Je ne sçaurois croire que son cadavre ait été mangé des chiens, comme plusieurs le débitent. Le Pere Louis Maracci a raison de remarquer que les Chrétiens font des reproches à la Secte de Mahomet, qui témoignent tant d'ignorance des faits véritables, que cela fait rire les Infideles, & les rend plus opiniâtres dans leur infidélité.

Les Mahométans ont pour ce personnage une très-grande vénération (g) dont ils donnent des témoignages bien particuliers. Ils font des pélerinages fort dévots à la ville de sa naissance, & à celle où est son tombeau. Il court plusieurs prédictions qui menacent depuis longtems le Mahométisme. On raconte que Mahomet interrogé combien dureroit sa Religion, montra ses doigts étendus, & l'on prétend que cela signifioit qu'elle dureroit mille ans, & qu'ainsi elle finiroit l'an 1639. Je n'examine point si

ses Commentaires sur Dante : ce qui n'est guemoins absurde, que ce qu'a dit le Glossateur du Droit Canonique, que Mahomet a été le Chef des Nicolaïtes.

(g) Voyez le § X.

e calcul est bien juste, & ne m'amuse pas à réfuter de semblables choses.

Je dois dire en faveur des Auteurs Chrétiens, que ce sont les Sectateurs e ce faux Prophête qui ont débité de ui les fables les plus ridicules (*h*). Je 'étonne moins de sa hardiesse à l'éard de la promesse du *Paraclet*, que e celle de quelques Auteurs Arabes, ui se vantent d'avoir lû des exemplaies de l'Evangile, qui contenoient des hoses touchant Mahomet qu'ils préendent que les Chrétiens ont effacées). Je ne sai si l'on doit croire ce que isent quelques-uns, que Mahomet éclara qu'il n'y avoit que le tiers de Alcoran qui fût véritable : c'est le ere Joseph de Sainte Marie, Carme échaussé, & Missionnaire Apostolie dans le Royaume de Malabar, qui ous apprend cette particularité, (*k*) sur témoignage des habitans de Mascati, ui se piquent d'être les plus fideles bservateurs de la Loi Musulmane, lahomet, disent-ils, déclara que

(*h*) Consultez le § II.

(*i*) Voiez Pocockius, pecimen Histor. Arabum, p. 185, & suiv.

(*k*) Dans le livre intitulé *Prima Spedition all'Indie Orientali*.

de douze mille paroles qui se trouvent dans l'Alcoran, il n'y en a que quatre mille de véritables. Quand on les réfute sur quelque point, & qu'ils ne savent comment se défendre, ils mettent cela au rang des huit mille faussetés: Voilà un systême bien commode pour se tirer de tout mauvais pas dans la dispute.

Qui voudra voir une suite chronologique des actions & des avantures de ce faux Prophête, soutenue de fort bonnes citations, & d'un beau détail de circonstances, n'aura qu'à lire l'ouvrage de M. Pridaux, intitulé la Vie de Mahomet. Il a été traduit d'Anglois en François. Ce qu'on rapporte de ses amours est assez étrange. Il étoit jaloux au souverain point, & il ne laissa pas de prendre patience par rapport aux galanteries de celle de ses épouses qui lui étoit la plus chere (l). Il ne put jamais se résoudre à la renvoyer, & il fit intervenir les grandes machines de ses révélations, pour faire ensorte que l'on cessât de médire d'elle, & de se scandaliser de son amitié pour une épouse de mauvais bruit. Ses Sectateurs crurent enfin qu'elle

(l) Voyez le § XI.

étoit honnête; car ils reçurent comme des Oracles l'interprétation qu'elle donnoit aux paroles de leur loi.

On a blâmé M. Simon de certaines choses qu'il a publiées, qui tendent à exténuer l'infamie du Mahométisme. Voyez le dernier Chapitre de son *Histoire Critique de la Créance & des Coutumes des Nations du Levant.* Mais s'il a raison quant au fond, il mérite qu'on le loue; car il ne faut point fomenter la haine du mal, en le peignant plus noir & plus haïssable qu'il ne l'est effectivement.

§. II.

Si Mahomet étoit un imposteur, ou s'il n'étoit simplement qu'un fanatique. Raisons pour & contre.

Il y a des gens qui s'imaginent que Mahomet a pû croire ce qu'il disoit. Voici comme ils raisonnent. Tous les Chrétiens demeurent d'accord que le Diable est le vrai auteur du Mahométisme, & qu'il ne s'est servi de Mahomet que comme d'un instrument, pour établir dans le monde une fausse Religion. Il faut donc dire que Mahomet fut livré au

Diable par la providence de Dieu, & que le pouvoir que Dieu donna au Démon sur ce misérable, fut beaucoup moins limité que le pouvoir qu'on lui donna sur Job; car Dieu ne lui permit point de pervertir l'ame de Job, comme il lui permit de se servir de l'ame de Mahomet pour tromper les hommes. Or si tel a été l'empire duDiable sur ce personnage, pourquoi ne croira t-on pas qu'il lui a troublé l'esprit, en lui inspirant la fausse persuasion qu'il étoit prophête? S'il a pû lui suggérer le vaste dessein d'établir une Religion, & de changer la face de l'Arabie, pourquoi n'auroit-il pas pû le séduire, & lui fasciner l'entendement? Quelle raison peut-on avoir d'admettre l'un, & de nier l'autre? Est-il plus difficile de pousser la volonté à de grands desseins, malgré les lumieres opposées de l'entendement, que de tromper l'entendement par une fausse persuasion, ou que d'incliner la volonté vers une fausse lumiere, en sorte qu'elle y acquiesçe comme à une vraie Révélation?

J'avoue que l'une de ces deux choses ne me semble pas plus difficile que l'autre. Mais si le Démon a pû séduire

›met, n'est-il pas très-vrai-sem-
e qu'il l'a séduit effectivement?
omme étoit plus propre à exécu-
s desseins du Diable, s'il étoit per-
, que ne l'étant pas. On ne sau-
ne nier cela ; car toutes cho es
égales d'ailleurs, il est manifeste
homme qui croit bien faire, est
ırs plus actif, & plus empressé,
autre homme qui croit mal faire.
t donc dire que le Démon se con-
ıt avec une extrême habileté dans
:ution de ses projets, n'a point
é la roue la plus nécessaire à sa
ine, ou la plus capable d'en aug-
:r le mouvement, c'est-à-dire,
a séduit ce faux Prophête. S'il l'a
l l'a voulu, & s'il l'a voulu, il
it.

oûtez à cela, continuent nos Phi-
hes, que l'Alcoran est l'ouvrage
Fanatique : tout y sent le désor-
: la confusion ; c'est un cahos de
es discordantes. Un trompeur au-
nieux concerté ses doctrines : un
édien auroit eu plus d'adresse. Et
ı ne dise pas que le Démon ne lui
t point persuadé de combattre l'i-
:ie, ni de tant recommander l'a-
du vrai Dieu & la vertu. Cela

prouve trop ; on en pourroit conclure que Mahomet n'a point été son instrument. Outre que nous pouvons dire, 1°. qu'il lui suffisoit d'opposer au Christianisme une fausse Religion, encore qu'elle tendît à la ruine du Paganisme: 2°. qu'il n'est pas possible de faire accroire que l'on vient de la part de Dieu, si l'on ne produit de beaux dogmes de morale. Il ne serviroit de rien d'alléguer que ce faux Prophête s'est vanté d'avoir commerce avec l'Ange Gabriel ; car puisque l'Ecriture nous apprend que le Démon se transfigure en Ange de lumiere, ne pouvons-nous pas prétendre qu'il s'est présenté à Mahomet sous le nom, & sous la figure de l'Ange Gabriel.

Le célèbre Gisbert Voëtius ne doute point que Mahomet n'ait été un enthousiaste, & même un energumene. On ne peut nier, dit-il, qu'il n'ait été sujet à des délires & à des transports maniaques. Il est prouvé par le témoignages de plusieurs Ecrivains, que les habitans de la Mecque le traitoient d'insensé & de démoniaque, & que sa propre femme le regardoit comme un frénétique, qui étoit le jouet des illusions. Voëtius ajoute que certains Auteurs

Mahométans conviennent eux-mêmes que le jeûne & la solitude lui firent perdre le sommeil & l'usage de la raison ; & que durant la fameuse retraite qu'il fit dans une caverne, il s'imaginoit entendre des voix & des discours suivis, quoiqu'en effet il ne vît personne (*a*).

Quelques spécieuses que puissent être ces raisons, j'aime mieux croire, comme l'on fait communément, que Mahomet a été un imposteur. Voici les motifs qui me font pancher vers ce sentiment ; 1°. ses manieres insinuantes, & son adresse à s'acquérir des amis, témoignent qu'il ne se servoit de la Religion que comme d'un expédient de s'agrandir. Un Ecrivain de sa Secte en fait le portrait suivant : *Fa-ëetus moribus . . . . . voce suavi, visitandi & excipiendi vices talionis lege suis reddens, pauperes munerans, magnates honorans, conversans cum junioribus, petentem à se aliquid repulsâ nunquam abigens, aut sermone facili*

(*a*) Voëtius, Disputat. T. I, p. 1017, & suiv. Il cite Thomas Maurus, *in confusione Sectæ Mahometicæ, Cap. I*, Philippe Guadagnolo, *in Apologia, contra Achmedum. Cap. X*, & deux Auteurs Arabes (*Agar & Assiffa*), cités par Maurus & par Guadagnolo, ibid.

non excipiens (*b*). Un vrai Fanatique eut-il jamais un tel caractere ? Entend-il si bien son monde ?

Un homme qui auroit crû pendant quelque tems que Dieu lui envoye son Ange, pour lui révéler la véritable Religion, ne se désabuseroit-il pas en éprouvant qu'il ne peut justifier sa mission par aucun miracle? Or voilà l'état où Mahomet se trouva réduit. Les Koreïschites lui offroient d'embrasser sa Secte, pourvû qu'il fît des miracles ; mais jamais il n'eut la hardiesse de leur en promettre : il éluda subtilement leur proposition, tantôt en leur disant que les miracles n'étoient plus nécessaires, tantôt en les renvoyant à l'excellence de l'Alcoran. N'y avoit-il pas là de quoi se convaincre soi-même, que l'on n'étoit pas appellé de Dieu extraordinairement, pour fonder une nouvelle Religion?

3°. Une autre preuve que Mahomet a été un Imposteur, & non un Fanatique de bonne foi, c'est que les variations de son esprit prophétique répondoient au changement de son intérêt particulier. Ecoutons ce que dit M. Prideaux (*c*). [Presque tout son

(*b*) Elmacin, apud Hottinger, Histor. Oriental. p. 241.

(*c*) Vie de Mahomet, p. 155.

Alcoran a été . . . formé pour répondre à quelque dessein particulier qu'il avoit, suivant que l'occasion le requeroit. S'il y avoit quelque chose de nouveau à mettre sur pié ; quelque objection contre lui, ou contre sa Religion, à répondre ; quelque difficulté à résoudre ; quelque mécontentement parmi le peuple à apaiser ; quelque scandale à ôter ; ou quelque autre chose à faire pour le bien de ses desseins ; il avoit ordinairement recours à *l'Ange Gabriel* pour quelque nouvelle *Revelation* ; & d'abord il faisoit paroître dans son *Alcoran* quelque augmentation propre à répondre aux fins qu'il se proposoit alors. De maniere *que ce livre* a presque tout été composé en des occasions de cette nature, pour produire dans son parti l'effet qu'il se proposoit. Et tous ses *Commentateurs* avouent assez la chose, en faisant voir, avec exactitude, les raisons pour lesquelles chaque Chapitre *lui* avoit été envoyé du Ciel . . . . . Cela fut cause des contradictions qui sont entrées en abondance dans ce livre. Car à mesure que les affaires & les desseins de l'Imposteur varioient, il se trouvoit aussi obligé de faire varier ses préten-

dues Revelations ; ce qui est si bien connu parmi ceux de sa Secte, qu'ils confessent tous que cela est vrai. C'est pourquoi là où ces contradictions sont telles qu'ils ne peuvent pas les sauver, ils veulent qu'on révoque *les* endroits qui se contredisent. Et ils comptent, dans tout l'*Alcoran*, plus de 150 versets ainsi *révoqués*, ce qui est le meilleur expédient qu'ils puissent prendre pour en sauver les contradictions, & les incompatibilités. Mais en cela ils découvrent extrêmement la légéreté & l'inconstance de celui qui en étoit l'Auteur.]

Cette preuve d'imposture a beaucoup de force. Une bonne pierre de touche pour connoître si ceux qui se vantent d'inspirations, y procédent de bonne foi, est d'examiner si leur doctrine change de route à proportion que les tems changent, & que leur propre intérêt n'est plus le même qu'auparavant. C'est ce que Mahomet fit voir dans les occasions dont parle Prideaux, & dans quelques autres. C'est ainsi que pour colorer l'incontinence, qui l'avoit poussé à épouser plusieurs femmes, il suposa que Dieu lui avoit révélé que cela étoit permis. Il

fallut donc qu'il inférât cet article dans son Alcoran. Mais parce que ses servantes lui donnerent dans la vue, & qu'il coucha avec elles, il eut besoin d'une nouvelle Révélation en faveur de l'adultere; il fit donc un article exprès touchanr le concubinage des maris. Il n'avoit encore que deux femmes, lorsque *Marina* sa servante, créature très-jolie, lui plut si fort, qu'il jouit d'elle, sans attendre qu'elle fût en âge nubile. Ses femmes le surprirent en flagrant délit, & s'emporterent. Il leur jura qu'il n'y retourneroit plus, si elles vouloient se taire; mais comme il viola ce serment, elles firent beaucoup de bruit, & sortirent de chez lui. Pour remédier à ce grand scandale, il feignit une voix du Ciel, qui lui apprenoit qu'il étoit permis d'avoir à faire avec ses servantes (*c*). Voilà comme cet Imposteur commençoit à faire le crime, & finissoit par le convertir en Loi générale. Cela ne sent point le Fanatisme.

Il usa de la même méthode pour s'attribuer le privilége exclusif de commettre l'inceste. Il osa supposer que Dieu défendoit ces sortes de commer-

(*c*) Alcoran, *Cap. de Mulieribus.*

ces aux autres hommes, mais qu'il les lui permettoit par une grace particuliere (*d*); & voici comme il tourna cet Oracle: *O Prophête, nous te donnons un empire absolu sur tes epouses, & sur toutes les femelles qui te tomberont sous la main; sur tes cousines, sur tes nieces, & sur toute femme croyante, qui voudra se prostituer à toi, qui es mon Prophête; cette faveur t'est spécialement & exclusivement accordée, & non à d'autres quels qu'ils soient* (*e*). Une avanture scandaleuse, le contraignit à restreindre un peu les bornes de ces singulieres prérogatives. Mahomet, déja mari de neuf femmes, devint amoureux de celle de son valet, & l'épousa. Le valet s'en plaignit, & cela fit murmurer tout le monde. Le faux Prophête pour faire cesser ce scandale, fit semblant de vouloir restituer la femme qu'il avoit enlevée: mais comme il ne songeoit à rien moins qu'à cela, il fit intervenir à son ordinaire un decret du Ciel pour s'en dispenser. Il feignit que Dieu l'avoit censuré de cet-

(*d*) Ibid. Cap. de Sectis.

(*e*) Alcoran, Cap. de *Hæresibus*, cité par Hoornbeek, p. 116.

te résolution, & lui ordonnoit de garder sa dixiéme femme, sans avoir la foiblesse de déférer au respect humain, qui devoit céder aux ordonnances célestes. En même tems, il se fit expédier dans le Ciel un privilege exclusif pour l'adultere. Cependant comme il s'aperçut que cela avoit jetté l'allarme dans le cœur de tous les maris, il chercha à les rassurer, en suposant que Dieu avoit révoqué ce decret, & lui défendoit d'enlever à l'avenir les femmes d'autrui (*f*).

§ III.

Si la principale cause des succès éclatans de Mahomet, vient de ce que la morale de ce Législateur s'accommodoit à la corruption du cœur, & de ce qu'il promettoit aux hommes un Paradis sensuel.

Parlons d'abord de sa morale. Je ne voi point qu'elle déroge à celle de l'Evangile, & je voi au contraire qu'à l'égard des cérémonies il aggrave notablement le joug des Chrétiens. Il ordonne la circoncision, qui pour les adultes est une chose bien dure : il veut

(*f*) Ibid.

qu'on s'abstienne de certaines viandes; c'est une servitude qui n'accommode guere les gens du monde : il interdit l'usage du vin ; or c'est un précepte qui à la vérité n'est pas aussi rude pour les Peuples Asiatiques, que pour les Nations Septentrionales, & qui à coup sûr eût fait échouer les Willibrods & les Bonifaces ; mais néanmoins il est incommode dans tous les païs où il croît du vin ; & l'on fait par l'ancienne Histoire & par la moderne, que cette liqueur ne déplaît pas aux Orientaux. Outre cela Mahomet impose des jeûnes & des bains très-importuns, une assiduité aux prieres qui est bien pénible, des pélerinages couteux & fatigans : en un mot vous n'avez qu'à considérer les quarante Aphorismes de sa morale (*a*), vous y trouverez ce qui s'oppose le plus à la corruption du cœur ; le précepte de la patience dans l'adversité, celui de ne point médire de son prochain, celui d'être charitable, celui de renoncer à la vanité, celui de ne faire tort à personne, & enfin celui qui est l'abregé de la Loi & des Prophêtes, *faites à votre prochain*

(*a*) Vous les trouverez dans Hottinger, *Historiæ Orientalis*, page 248 & suiv.

en que vous voudriez qui vous fut fait.

C'est donc se faire illusion, que de prétendre que la Loi de Mahomet ne s'établit avec tant de promptitude, & tant d'étendue, que parce qu'elle ôtoit à l'homme le joug des bonnes œuvres, & des observances pénibles, & qu'elle lui permettoit toutes sortes de débauches. Si je ne me trompe, les seules choses, en quoi elle lâche le nœud que l'Evangile a serré, sont le mariage, & la vengeance; car elle permet la Polygamie, & de rendre le mal pour le mal. Mais les Juifs & les Payens n'y gagnoient guere; ils étoient en possession d'un usage qui ne les gênoit pas beaucoup à cet égard. Hottinger nous donne une longue liste des Aphorismes moraux, ou des Apophtegmes des Mahométans. On peut dire, sans flater cette Religion, que les plus excellens préceptes qu'on puisse donner à l'homme pour la pratique de la vertu, & pour la fuite du vice, sont contenus dans ces Aphorismes.

Hottinger ne fait pas même difficulté d'élever cette morale au-dessus de celle de plusieurs Moines du Christianisme. M. Simon n'a point parlé moins avanta-

geusement de la Religion Mahométa-ne par rapport à ses dogmes moraux. Ils consistent, dit-il, *à faire le bien, & à éviter le mal : c'est ce qui fait* que les Musulmans *examinent avec soin les vertus & les vices ; & leurs Casuistes ne sont pas moins subtils que les nôtres.* Après avoir raporté quelques-uns de leurs principes touchant la nécessité de la foi, & la confiance en Dieu, & l'humilité, & la répentance, &c, il ajoute : *je passe sous silence le reste de leur morale, d'autant que ce que j'en ai rapporté suffit pour monstrer qu'elle elle est ; & je puis assurer qu'elle n'est point si relâchée que celle de quelques Casuistes de nostre siecle. J'ajouterai seulement, qu'ils ont quantité de beaux preceptes touchant les devoirs des particuliers envers leur prochain, où ils donnent mesme des regles de la civilité. Ils ont aussi escrit de la maniere dont on se doit comporter envers son Prince ; & une de leurs maximes est, qu'il n'est jamais permis de le tüer, ni mesme d'en dire du mal, sous prétexte qu'il est un tyran* (*b*).

Venons au Paradis de Mahomet. Il faut convenir que l'espérance des plai-

(b) Simon, Hist. critique du Levant.

sirs sensuels, qu'il promet à ses Sectateurs, pouvoit être un leurre pour les Payens, qui n'avoient que des idées confuses du bonheur de l'autre vie. Mais je ne sai si elle étoit propre à tenter les Juifs, & je ne crois pas qu'elle ait pu rien opérer sur les Chrétiens. Et cependant combien y eut-il de Chrétiens que ce faux Prophete fit tomber dans l'Apostasie? Je veux qu'il faille prendre à la lettre ce qu'il disoit des voluptés de son paradis, *que chacun y auroit la force de cent hommes pour se satisfaire pleinement avec les Femmes, aussi-bien que pour boire & pour manger*: cela ne balanceroit point l'idée que l'Ecriture nous donne du bonheur de l'autre vie. Elle en parle comme d'un état dont les délices surpassent tout ce que les *yeux ont vu*, tout ce que les *oreilles ont oüi*, & tout ce qui peut *monter au cœur de l'homme*. Dès qu'on ajoûte foi à l'Ecriture, on se représente le bonheur du Paradis comme quelque chose qui surpasse l'imagination; on n'y donne point de bornes. Tachez de vous fixer à quelque idée, vous n'en venez point à bout, vos espérances vous portent plus haut; elles s'élancent au-delà de tou-

tes bornes. Mahomet ne vous laisse point cette liberté : il vous renferme dans de certaines limites ; il multiplie cent fois les plaisirs que vous avez éprouvés, & vous laisse là. Qu'est-ce que cent fois, en comparaison d'un nombre où l'on ne trouve jamais le dernier terme ?



Mais, dira-t-on, l'Ecriture ne vous parle que de plaisir en général, & si elle se sert d'une image corporelle, si elle promet *que l'on sera rassasié de la graisse de la maison de Dieu, que l'on sera abbreuvé au fleuve de ses delices*, vous êtes avertis tout aussi-tôt que ce sont des métaphores, qui cachent un plaisir spirituel : cela ne touche pas les ames mondaines, comme si on leur promettoit les plaisirs des sens. Je répons que les ames les plus plongées dans la matiere préféreront toujours le Paradis de l'Evangile à celui de Mahomet, pourvû qu'elles ajoûtent foi historiquement à la description béatifique, quand même elles ajoûteroient la même foi à l'Alcoran.

Je m'explique par cette supposition. Représentons-nous deux Prédicateurs, l'un Chrétien, & l'autre Mahométan, qui prêchent devant des Payens : chacun

tâche de les attirer à lui par l'étalage des joies du Paradis. Le Mahométan promet des festins & de belles femmes, & pour mieux toucher ses auditeurs, il leur dit qu'en l'autre monde les plaisirs des sens seront cent fois plus délicieux qu'ils ne le sont dans celui-ci. Le Chrétien déclare que les joies du Paradis ne consisteront ni à manger, ni à boire, ni dans l'union des deux sexes ; mais qu'elles seront si vives, que l'imagination d'aucun homme n'est capable d'y atteindre, & que tout ce que l'on peut se figurer, en multipliant cent fois, mille fois, cent mille fois, &c, les plaisirs de cette vie, n'est rien en comparaison du bonheur que Dieu communique à l'ame en se faisant voir à elle face à face, &c. N'est il pas vrai que les Auditeurs les plus impudiques, & les plus gourmans, aimeront mieux suivre le Prédicateur Chrétien que l'autre, quand même on supposeroit qu'ils auroient autant de foi aux promesses du Mahométan, qu'aux promesses du Chrétien? Ils feroient sans doute ce que l'on voit faire à un soldat, qui sait les offres de deux Capitaines, dont chacun leve du monde. Quoiqu'il se persuade qu'ils sont tous deux bien sinceres, c'est-à-

dire, qu'ils donneront tout ce qu'ils promettent, il ne laisse pas de s'enrôler sous celui qui offre le plus.

Tout de même ces payens préféreroient le Paradis de l'Évangile à celui de Mahomet, quand même ils seroient persuadés que chacun de ces deux Prédicateurs feroit trouver à ses Disciples la récompense qu'il auroit promise. Car il ne faut pas s'imaginer qu'un voluptueux aime les plaisirs des sens, uniquement parce qu'ils découlent de cette source : il les aimeroit également, s'ils venoient d'ailleurs. Faites-lui trouver plus de plaisir à brouter l'herbe dans un desert, qu'à manger de bons ragoûts, il quittera de bon cœur les meilleurs repas pour aller brouter l'herbe. Faites-lui trouver plus de plaisir à examiner un problême géométrique, qu'à jouir d'une belle femme, il quittera volontiers cette belle femme pour ce problême. Par conséquent on feroit déraisonnable, si l'on supposoit qu'un Mahométan entraîneroit après lui tous les Auditeurs voluptueux ; car puisque les hommes de ce caractere n'aiment les plaisirs de sens, que parce qu'ils n'en trouvent point de meilleurs, il est clair qu'ils

y renonceroient ſans aucune peine, pour jouir d'un bonheur encore plus grand. Que m'importe, diroient-ils, que le Paradis des Chrétiens ne fourniſſe pas les plaiſirs de la bonne chere, la jouiſſance des belles femmes, &c, puiſqu'il fournit d'autres plaiſirs qui ſurpaſſent infiniment tout ce que les voluptés de la terre ont de plus ſenſible.

Je croi donc qu'il ne ſe faut pas imaginer que les eſpérances que Mahomet a données du bonheur de l'autre vie, aient attiré à ſa Secte les Chrétiens qui s'y engagerent. Diſons à peu près la même choſe à l'égard des Juifs; car il paroît par pluſieurs Pſeaumes de David, qu'ils ſe faiſoient une idée merveilleuſe du bonheur de l'autre vie. Les Payens étoient plus aiſés à leurrer, parce que leur Religion les laiſſoit dans des ténèbres fort épaiſſes ſur le détail des joies du Paradis. Mais ne tient-il qu'à dire aux gens qu'après cette vie ils jouiront des voluptés ſenſuelles, avec beaucoup plus de ſatisfaction que dans ce monde? Et qui êtes-vous, eut-on pû demander à Mahomet? De quel droit nous promettez-vous cela? Qui vous l'a dit? D'où le ſavez-vous?





Il faut donc supoſer avant toutes choſes que Mahomet, indépendamment des promeſſes de ſon Paradis, s'eſt établi ſur le pied d'un grand Prophête; & qu'avant que de ſe laiſſer prendre à l'appas de ſes voluptés, on a été perſuadé qu'il avoit une miſſion céleſte pour l'établiſſement de la vraie Foi. Ainſi les progrès de cette Secte n'ont point eu pour cauſe les promeſſes d'un Paradis ſenſuel : car ceux qui ne le croyoient pas envoyé de Dieu, ne tenoient nul compte de ſes promeſſes; & ceux qui le croyoient un vrai Prophête, n'auroient pas laiſſé de le ſuivre, encore qu'il ne leur eût promis qu'un bonheur ſpirituel dans l'autre monde. Ne donnons point lieu aux libertins de rétorquer contre l'Evangile cette objection, comme s'il n'avoit eu tant d'efficace pour convertir les Payens, qu'à cauſe qu'il leur promettoit un Paradis, ou une félicité, qui ſurpaſſe infiniment tout ce que l'on peut imaginer de délicieux. En particulier, abſtenons-nous des railleries qui ſeroient fondées ſur l'or, les pierreries, & tels autres ornemens du Paradis de Mahomet; car vous trouvez de telles choſes, & autant d'eſpéces de

pierres précieuses, que dans la boutique d'un fameux Jouaillier *, dans la description que l'Apocalypse nous donne du Paradis (*c*). Et qu'on ne me dise pas qu'une ame charnelle & brutale croit plutôt les plaisirs grossiers que les plaisirs spirituels ; car s'il y a des choses qui lui paroissent incroyables, c'est principalement la résurrection : de sorte que si Mahomet a pu lui persuader la résurrection, un Chrétien lui eût pû persuader les joies spirituelles de l'autre monde.

(*c*) Dans le Chap. XXI.

* N. B. Voilà encore une comparaison choquante, échappée à Bayle dans la chaleur de la composition, & dont il faut croire qu'il ne sentoit pas plus la force, que de certains discours très-libres, qu'il tenoit quelquefois sans le savoir. [Il parloit des matieres anatomiques devant les femmes, comme auroient fait entre eux des Chirurgiens. Les femmes ne pouvoient s'empêcher de baisser les yeux, ou de detourner la tête. Il en étoit surpris, & demandoit *tranquillement* s'il étoit tombé dans quelque indécence. *Mémoires d'Artigny*.] Je n'attribuerois point à d'autre cause certaines expressions, & certaines images hazardées, qu'on trouve dans Bayle. L'impiété réfléchie compasse ses discours, & ne se démasque point parde telles hardiesses.

§. IV.

Que la terreur des armes fut la principale cause des progrès du Mahométisme. Par-là on conserve à la Religion Chrétienne l'une des preuves de sa divinité. Jusqu'à quel point on peut se prévaloir de cette preuve.

Mahomet dut sans doute les éclatans succès de son prétendu Apostolat, au parti qu'il prit de contraindre par les armes ceux qui ne vouloient pas se soumettre volontairement à sa Religion. Il ne faut point chercher ailleurs la cause de ses progrès; nous l'avons ici toute entiere. Je ne nie point que les divisions de l'Eglise Grecque, où les Sectes s'étoient malheureusement multipliées, le mauvais état de l'Empire d'Orient, & la corruption des mœurs, n'aient été une favorable conjoncture pour les desseins de cet imposteur; mais enfin comment résister à des armées conquérantes, qui exigent des signatures? Interrogez les Dragons de France, qui servirent à ce métier l'an 1685, ils vous répondront qu'ils se font fort de faire signer l'Alcoran à

toute la terre, pourvû qu'on leur donne le tems de faire valoir la maxime, *Compelle intrare, contrains-les d'entrer*. Il y a bien de l'apparence que si Mahomet eût prévû qu'il auroit de si bonnes troupes à sa dévotion, il n'auroit pas pris tant de peine à forger des révélations, à se donner des airs dévots dans ses écrits, & à rajuster ensemble plusieurs piéces détachées du Judaïsme & du Christianisme. Sans s'embarrasser de tout ce tracas, il eût été assuré d'établir sa Religion par-tout où ses armes auroient été victorieuses? Et si quelque raison étoit capable de me faire croire qu'il y a eu bien du fanatisme dans son fait, ce seroit de voir une infinité d'Articles dans l'Alcoran, qui ne peuvent sembler nécessaires, qu'en cas qu'on ne veuille point user de contrainte. Or il y a beaucoup de choses dans cet Ouvrage, qui ont été faites depuis les premiers succès de Mahomet.

J'ajoute que cela conserve à la Religion Chrétienne l'une des preuves de sa divinité, c'est celle qui est tirée de sa prompte propagation par toute la terre. L'Evangile prêché par des gens sans nom, sans étude, sans éloquence,

cruellement persécutés, & destitués de tous les appuis humains, ne laissa pas de s'établir en peu de tems par toute la terre. C'est un fait que personne ne peut nier, & qui prouve clairement que notre Religion est l'ouvrage de Dieu. Mais l'on ruineroit cet argument, si l'on pouvoit faire voir que la Religion Mahométane ne doit point à la violence des armes la promptitude de ses grands progrès. Comme donc ce sont deux choses également claires dans les monumens historiques, l'une que la Religion Chrétienne s'est établie sans le secours du bras seculier, l'autre, que la Religion de Mahomet s'est établie par voie de conquête, on ne peut former aucune objection raisonnable contre notre preuve, sous prétexte que cet infâme imposteur a inondé promptement de ses dogmes un nombre infini de Provinces.

Mais d'un autre côté ne poussons point cette preuve au de-là de ses justes bornes. Bien nous en prend d'avoir les trois premiers siecles du Christianisme à couvert du parallele ; car sans cela ce seroit une folie que de reprocher aux Mahométans la violence qu'ils ont employée pour la propaga-

tion

tion de l'alcoran : ils nous feroient bientôt taire, ils n'auroient qu'à nous citer ces paroles de M. Jurieu : *Peut-on nier que le Paganisme est tombé dans le monde par l'autorité des Empereurs Romains ? On peut assurer sans témérité que le Paganisme seroit encore de bout, & que les trois quarts de l'Europe seroient encore Payens, si Constantin & ses successeurs n'avoient employé leur autorité pour l'abolir . . . Les Empereurs Chrétiens ont ruiné le Paganisme, en abattant ses temples, en consumant ses simulackres, en interdisant le culte de ses faux Dieux, en établissant les Pasteurs de l'Evangile en la place des faux Docteurs, en supprimant leurs livres, en répandant la saine Doctrine* (a).

Il faut avouer la dette : les Rois de France ont établi le Christianisme dans le pays des Frisons & dans celui des Saxons, par les voies Mahométanes. On s'est servi de la même violence pour l'établir dans le Nord. Cela fait horreur aux gens modérés, quand ils le lisent dans l'Ouvrage de M. Orn-

(a) Jurieu, Droits des deux Souverains, page 280.

hialms (*b*). On s'est servi des même voies contre les Sectes qui ont osé condamner le Pape ; on s'en servira dans les Indes dès qu'on le pourra : & de toute cette conduite il résulte manifestement, qu'on ne peut plus former une preuve au préjudice de Mahomet, de ce qu'il a étendu sa Religion par la contrainte, je veux dire en ne voulant point souffrir d'autre Religion. Car voici ce qu'il pourroit dire en argumentant *ad hominem* ; si la contrainte étoit mauvaise de sa nature, on ne s'en pourroit jamais servir légitimement : or vous vous en êtes servis depuis le IV siecle jusqu'au tems présent, & vous prétendez n'avoir rien fait en cela que de très-louable ; il faut donc que vous avouïez que cette voie n'est point mauvaise de sa nature ; & par conséquent j'ai pû m'en servir légitimement dès les premieres années de ma vocation : car il est absurde de prétendre qu'une chose qui seroit très-criminelle dans le premier siecle, devient juste dans le quatriéme, ou qu'une chose qui est juste dans le quatriéme,

(*b*) Il a pour titre : *Historiæ Suecorum Gothorumque Ecclesiasticæ Libri IV.*

ne l'eſt pas dans le premier. On pourroit le prétendre, ſi Dieu faiſoit de nouvelles loix au IV ſiecle. Mais ne fondez-vous pas la juſtice de votre conduite, depuis Conſtantin juſqu'au tems préſent, ſur ces paroles de l'Evangile *Contrains-les d'entrer*, & ſur le devoir des Souverains ? Vous auriez donc dû, ſi vous aviez trouvé la choſe poſſible, uſer de contrainte dès le lendemain de l'Aſcenſion.

Bellarmin, & pluſieurs autres Ecrivains du parti de Rome, lui avoueroient cela ; car ils diſent que *ſi les Chrétiens ne dépoſerent pas Néron & Diocletien, c'eſt parce qu'ils n'avoient pas les forces temporelles pour le faire ; & que quant au droit, ils le pouvoient faire, étant tenus de ne point ſouffrir ſur eux un Roi qui n'eſt pas Chrétien, s'il tâche de les détourner de la Foi* (c). Ils étoient donc obligés à ſe donner un ſouverain qui établît l'Evangile, & qui ruinât le Paganiſme par la voie de l'autorité. M. Jurieu ne s'éloigne pas du ſentiment de Bellarmin.

(c) Bellarmin, de Rom. Pont. *Lib.* V, *Cap.* VII, cité par Daillé, Replique à Adam, Part. II, Chap. XXI.

Il enseigne (d) que la plûpart des premiers Chrétiens n'étoient patiens *que par foiblesse & par impuissance* ; & quoiqu'il ne blâme pas la conduite qu'ils ont tenue de ne point prendre les armes contre leurs Princes, il juge qu'ils avoient droit de le faire, & que s'ils les eussent prises, on ne les en pourroit blâmer. Il approuveroit sans doute qu'ils eussent mis sur le Thrône un Constantin & un Théodose dès le siecle de Néron.

Notez, je vous prie, que M. Jurieu ne rapporte pas comme un simple fait la maniere dont le Paganisme a été ruiné, mais comme une chose juste: car il la compare avec la conduite des Protestans, & avec celle que les Catholiques eux-mêmes tiendront bientôt, à ce qu'il prétend, pour ruiner l'Eglise Romaine. Les trois exemples qu'il donne de la voie de l'autorité légitimement employée, sont celui des Rois d'Israël, celui des Empereurs Chrétiens, & celui des Princes réformés. Ces derniers, dit-il, *sont aboli le Papisme dans leurs états, en lui ôtant les chaires, en y mettant des*

(e) IX Lettre Pastorale de l'an 1688.

Docteurs sains en la doctrine, & purs pour les mœurs, en brûlant les images, en faisant enterrer les Reliques, en interdisant tout culte idolâtre. Bien loin qu'en faisant cela, ils ayent fait contre la loi de Dieu, ils ont entierement suivi ses ordres. Car c'est sa volonté que *les Rois de la terre dépouillent la bête, & brisent son image*. Jamais aucun Protestant jusqu'ici n'y a trouvé à redire, & jamais aucun esprit droit ne prendra la chose autrement. Les choses ont toujours été ainsi, & s'il plaît à Dieu, elles iront toujours de même, malgré nos libertins ou nos imprudens (*e*).]

Réfléchissez sur ces paroles, & consultez ce qui précede (*f*); vous comprendrez que ce Ministre etablit comme un principe immuable, & de tous les tems, que la voie de l'autorité est juste pour la propagation de la Foi. Il faudroit donc que s'il entroit en dispute avec des Mahométans, il renonçât aux Argumens qu'a toujours fourni contre eux la maniere dont leur Religion s'est étendue.

(*e*) Jurieu, Droits des deux Souverains, p. 285.

(*f*) Ibid. p. 28[illegible].

§. V.

Que les ſuccès rapides du Mahométiſme ont ôté à la Religion Chrétienne une de ſes preuves, tirée de ſon étendue. Parallele des mœurs des Turcs & des mœurs des Chrétiens.

Les ſuccès éclatans de l'Evangile, & la rapidité prodigieuſe de ſa propagation, fournirent autrefois aux Peres de l'Egliſe un argument victorieux contre les Juifs, & contre les Sectes qui ſe formoient dans le ſein du Chriſtianiſme. Cela faiſoit voir l'accompliſſement des oracles de l'Ecriture, qui avoient prédit que la connoiſſance & le ſervice du vrai Dieu, ſous le Meſſie, ne ſeroient point renfermés comme auparavant dans un petit coin de la Paleſtine; mais que toutes les Nations de la terre deviendroient le Peuple de Dieu. Ce raiſonnement terraſſoit les Juifs & les Hérétiques, & a conſervé toute ſa force juſqu'au tems de Mahomet. Depuis ce tems là, il a fallu y renoncer, puiſqu'à ne conſidérer que l'étendue, la Religion de ce

faux Prophete pouvoit s'attribuer les anciens oracles, tout de même que le Christianisme se les étoit attribués.

On ne sauroit donc être assez surpris que les Bellarmins, & tels autres grands Controversistes, ayent dit en général, que l'étendue est la marque de la vraye Eglise, & qu'il aient prétendu par là gagner leur procès contre l'Eglise Protestante. Ils ont eu même l'imprudence de mettre la prospérité entre les marques de la vraie Eglise. Il étoit facile de prévoir qu'on leur répondroit, qu'à ces deux marques l'Eglise Mahométane passera plus justement que la Chrétienne pour la vraie Eglise. La Religion de Mahomet a beaucoup plus d'étendue que n'en a le Christianisme, cela n'est pas contestable. Postel, & quelques autres Ecrivains assurent qu'elle occupe la moitié du monde, ou plus : il y a peut-être de l'exagération dans leur récit ; il suffit de dire *que si nous divisons les régions connues de la terre en trente parties égales, celle des Chrétiens sera comme cinq, celle des Mahométans comme six, & celle des Payens comme dix-neuf* (a). Ainsi la Religion

(a) Brerewood, *Recherches sur la diversité des Langues*, Chap. XIV.

Mahométane est beaucoup plus étendue que la Chrétienne : car elle la surpasse de la trentiéme partie du monde connu ; or cette trentiéme partie est un païs bien considérable.

Les victoires, & les triomphes du Mahométisme, ont incomparablement plus d'éclat que tout ce dont les Chrétiens se peuvent glorifier, en ce genre de prospérités. Les plus grands spectacles que l'Histoire puisse étaler, sont sans contredit les actions des Musulmans. Que peut-on voir de plus admirable que l'Empire des Sarrazins, étendu depuis le détroit de Gibraltar jusqu'aux Indes ? Tombe-t-il ? Voilà les Turcs d'un côté, & les Tartares de l'autre, qui conservent la grandeur & l'éclat de Mahomet. Trouvez-moi parmi les Princes Chrétiens des Conquérans qui puissent tenir la balance contre les Saladins, les Gingis-Kans, les Tamerlans, les Amurats, les Bajaseths, les Mahomets II, les Solimans. Les Sarrazins ne resserrerent-ils pas le Christianisme jusqu'au pied des Pyrénées ? N'ont-ils pas fait cent ravages dans l'Italie, & jusqu'au cœur de la France ? Les Turcs n'ont-ils pas poussé leurs conquêtes jusqu'aux con-

fins de l'Allemagne, & jusqu'au Golfe de Venise ? Les Ligues, & les Croisades des Princes Chrétiens, ces grandes expéditions qui épuisoient d'hommes & d'argent l'Eglise Latine, ne peuvent-elles pas être comparées à une mer qui pousse ses flots depuis l'Occident jusqu'à l'Orient, pour les briser en frémissant contre un rivage escarpé qu'elle ne peut franchir ? Il a fallu enfin céder à l'étoile de Mahomet, & au lieu de l'aller chercher dans l'Asie, on a compté pour un grand bonheur de se battre en retraite dans le centre de l'Europe ?

On peut appliquer aux Mahométans, & aux Chrétiens, ce que Salluste remarque des Athéniens & des Romains : la ville d'Athènes, dit-il, ayant été féconde en grands Historiens, il n'est pas étonnant que ses exploits aient fait tant de bruit dans le monde, & qu'on les ait apréciés un peu au dessus de leur valeur. On a moins parlé des Romains, parce que les Ecrivains éloquens étoient plus rares à Rome, & que chacun aimoit mieux bien faire que bien parler. Les Mahométans ont eu le même sort que les Romains : plus appliqués à la guerre qu'à l'étude, ils

n'ont point écrit d'Annales qui ne ſoient au-deſſous de leurs actions; mais les Chrétiens, fertiles en gens d'eſprit, ont compoſé des Hiſtoires qui ſurpaſſent tout ce qu'ils ont fait.

Notez que ces Infideles ont recours au même ſophiſme que Bellarmin a employé en faveur de la Religion Chrétienne, & qu'ils ſavent fort bien dire que le Ciel a de tout tems rendu témoignage à la vérité de leur croyance, par les proſpérités temporelles dont il les a comblés. Ainſi à vuider les diſputes par cette regle, les Chrétiens n'auroient en aucune maniere l'avantage ſur les Mahométans. Je ne ſai ſi l'on devroit ſe hazarder à être jugé par les mœurs. Je ne prétens pas que les Chrétiens ſoient plus déréglés que les Infideles ; mais je n'oſerois affirmer qu'ils le ſoient moins Les Voyageurs ne s'accordent pas : il y en a qui font de grands éloges de la probité des Muſulmans, de leur charité , de leur aſſiduité à la priere , & à tous les devoirs de la Religion ; de la modeſtie des Femmes Turques dont la conduite, dit-on, eſt infiniment meilleure que celle des Chrétiens (*b*). D'autres Ecri-

(*b*) Septem-Caſtrenſis, *Cap.* XII, apud Hottinger. Hiſtor. Orient. p. 311.

vains accusent les Turcs d'une extrême corruption. Quoi de plus horrible que le portrait que Pie II en a tracé dans ce peu de paroles: *populum labentem, fellatorem, lesbiatorem* (c). Voilà un Pape qui impute aux Turcs beaucoup de sales actions, & qui donne une affreuse idée de leurs mœurs. Mais ce que les Ecrivains Catholiques ont écrit de la Cour de Rome, & ce que l'on peut imputer à plusieurs Nations Chrétiennes, n'est pas meilleur; de sorte qu'il semble qu'on peut assurer en général, que les Chrétiens & les Infideles n'ont rien à se reprocher; & que s'il y a quelque différence entre leurs mauvaises mœurs, c'est plutôt la diversité du climat qui en est cause, que la diversité de la Religion.

§. VI.

Que Mahomet n'a point eu recours aux intrigues des femmes pour accréditer sa Secte. Code rigide qu'il a établi contre elles. Il les a maltraitées dans ce monde-ci & dans l'autre.

Une chose assez remarquable, c'est

(c) Pius II, Epist. 131. Lib. I.

que Mahomet n'a pas eu recours à un artifice, dont presque tous les Chefs de parti, en matiere d'héréfies & de Sectes, se sont servis. La plûpart des Novateurs affectent d'avoir des dévotes,& d'employer les intrigues & le zele de quelques femmes, pour réussir dans leur dessein. Mahomet négligea ce stratagême. Il eut des femmes & des concubines en fort grand nombre ; mais ce fut pour l'usage naturel, pour le remede de son incontinence, pour le plaisir vénérien en un mot, & non pas pour la propagation de sa foi. Il ne se soucia pas de gagner l'affection de ses épouses : ce furent elles, dit-on, qui lui ôterent la vie. Il leur étoit infidele, il les battoit, & il fit une loi qui permettoit à tous les maris d'en faire autant, quand cela feroit nécessaire. En un mot bien loin de mettre les femmes dans ses intérêts, il a établi contre elles un Code plein de dureté. La permission qu'il accorde aux hommes d'avoir plusieurs femmes, & de les répudier si elles viennent a déplaire, est une loi très-incommode au beau sexe. Il se garda bien d'accorder aux femmes la permission d'avoir plusieurs hommes,& il ne voulut pas même qu'el-

les pussent quitter des maris fâcheux, à moins qu'ils n'y consentissent. Il ordonna qu'une femme répudiée ne pourroit se remarier que deux fois, & qu'au cas qu'elle fût répudiée de son troisiéme mari, & que le premier ne voulût point la reprendre, elle renonceroit au mariage pour toute sa vie. Bien loin de leur permettre de montrer la gorge, il ne voulut pas même qu'on leur vît les pieds (*a*). Il est vrai qn'en cela il ne fit que retenir la coutume qui s'observoit dans l'Arabie; car nous apprenons de Tertullien que les femmes de ce pays-là se couvroient tellement le visage, qu'elles ne se pouvoient servir que d'un œil (*b*).

Je crois qu'on se trompe, quand on débite que Mahomet a permis aux hommes d'épouser autant de femmes qu'ils voudroient; car il modifie sa proposition, & il la limite de telle sorte, qu'on voit bien qu'il a seulement voulu permettre qu'ils en épousassent jusqu'à quatre, s'ils se sentoient capables de les contenir en paix. Mais on ne se

(*a*) Voyez l'Alcoran, *Sura* III, VIII, IX, XXXIV.

(*b*) Tertull. de Virginibus velandis.

trompe point, quand on aſſure qu'il ne leur a point limité le nombre des concubines. Auſſi voit-on que les Turcs en ont tout autant qu'ils ſont capables d'en entretenir. La condition des quatre épouſes n'eſt-elle pas déplorable, ſous une loi qui donne droit au mari de leur ôter ce qui leur eſt dû, & de le détourner ſur de jolies eſclaves, autant qu'il en pourra acheter ? Ce divertiſſement des fonds matrimoniaux ne réduit-il pas à l'indigence, & à une extrême ſouffrance ? Qu'on ne me diſe point que la Loi y a pourvu, en accordant aux quatre épouſes de coucher une fois chaque ſemaine avec le mari; *de ſorte que s'il s'en trouve quelqu'une qui ait paſſé une ſemaine entiere ſans jouir de ce privilege, elle eſt en droit de demander la nuit du jeudi de la ſemaine ſuivante, & peut pourſuivre ſon mari en juſtice, en cas de refus* (c). Voilà une belle ſatisfaction pour la partie offenſée : une ſeule nuit obtenue en réparation d'une ſemaine perdue, eſt bien peu de choſe ; ce n'eſt pas la peine de ſe pourvoir devant les Juges, & de s'engager à une pourſuite ſi délicate, & ſi contraire à la pudeur.

(c) Ricaut, *Etat de l'Empire Ottoman.*

Et quel agrément peut-on trouver dans une chose de cette nature, quand on ne l'obtient qu'en exécution de la sentence du Magistrat ? Ce ne doit pas être œuvre de commande, *nihil hæc ad edictum Prætoris*. Quand on ne fait cela que par maniere d'acquit, *perfunctoriè & Judicis causâ*, ce ne doit pas être un grand ragoût. Avouons donc que Mahomet ne menageoit guere le sexe.

C'étoit le plus inquiet & le plus jaloux de tous les maris. Pour maintenir ses épouses dans le devoir, [il les menaçoit d'un châtiment encore plus grand que celui des autres femmes, tant dans ce monde que dans celui qui est à venir, supposé qu'elles lui fussent infidelles ; & lorsque quelques-uns de ses *Sectateurs* fréquentoient trop sa maison, & y conversoient avec quelques-unes de ses femmes, il en étoit si fâché, que pour empêcher que cela n'arrivât plus, il fit paroître comme de la part de Dieu ces versets de l'Alcoran *, où il leur dit qu'ils ne devoient pas entrer dans la maison du *Prophete sans permission*, & que s'ils étoient invités à dîner chez lui, ils devoient en sor-

* Chap. 33.

tir immédiatement après le repas, sans entrer en conversation avec ses femmes; que quoique le *Prophète* eût honte de leur dire de s'en aller, cependant Dieu n'avoit pas honte de leur dire la vérité. Et dans le même chapitre, il défend à ses femmes de parler à aucun homme, à moins qu'elles n'eussent le visage couvert d'un voile. Enfin il porta cette jalousie jusqu'au de-là du tombeau; car ne pouvant souffrir qu'aucun autre eût affaire avec ses femmes, même après sa mort, il défendit sévérement à tous ses *Sectateurs* d'aller jamais vers elles tant qu'elles vivroient. De sorte que, quoique toutes les autres femmes répudiées, ou devenues veuves, eussent la liberté de se remarier, cependant toutes ses femmes se trouvoient exclues de ce privilége. C'est pourquoi toutes celles qu'il laissa en mourant resterent toujours veuves, quoiqu'il y en eût de bien jeunes, comme Ayesha, qui n'avoit pas alors tout-à-fait vingt ans, & qui vêcut encore plus de 48 ans après; ce qu'on regardoit dans ce pays chaud comme une contrainte où elles se trouvoient sévérement réduites (*d*)].

(*d*) Prideaux, Vie de Mahomet, p. 158 & suiv.

Voici bien d'autres nouvelles. Il ne se contenta pas de rendre le sexe malheureux en ce monde : il le priva même dans l'autre de la joie du paradis. Non seulement il ne voulut pas l'y admettre, mais il voulut aussi que cette joie servît d'affliction aux femmes. On prétend qu'il a enseigné que les plaisirs du mariage, dont les hommes jouiront après cette vie, leur seront fournis par des pucelles d'une beauté ravissante, que Dieu a créées au ciel, & qui leur ont été destinées de toute éternité ; & que pour ce qui est des femmes, elles n'entreront point dans le Paradis, & ne s'en approcheront qu'autant qu'il faudra, pour découvrir à travers les palissades ce qui s'y fera (*e*). C'est ainsi que leurs yeux seront témoins du bonheur des hommes, & du plaisir qu'ils prendront avec ces filles célestes. Que pouvoit-on imaginer de plus incom-

(*e*) Pour dire les choses comme elles sont, je dois avertir que les plus habiles Mahométans n'excluent point les femmes du Paradis : mais comme plusieurs Auteurs soutiennent le contraire, j'ai cru pouvoir raporter ici leur sentiment. Je ne citerai qu'un témoin : c'est Hoornbeeck (ubi suprà, p. 175), qui établit clairement que la couronne du Ciel Mahométan ne tombe point en quenouille.

mode ? N'étoit-ce point être ingénieux à mortifier son prochain ? Lucrece a dit quelque part qu'il est agréable de voir un naufrage que l'on ne craint pas ; *Suave mari magno*, &c: C'est tout le contraire pour les femmes dans le systême de Mahomet : la vûe d'un bonheur dont elles seroient privées, les affligeroit, & leur feroit sentir plus vivement cette privation. J'ai oui dire à bien des gens, & je pense même l'avoir lû, que les Damnés auront une idée exacte du bonheur du Paradis, afin que la connoissance des grands biens, qu'ils ont manqué d'acquérir, augmente leur désespoir ; & ce sera le diable qui se servira, dit-on, de cet artifice, pour les rendre plus malheureux : c'est bien entendre la méthode d'aggraver les peines d'un misérable.

§. VII.

Que le Législateur des Turcs ne s'est point vanté d'avoir le don des miracles. Ce qu'on doit penser des prodiges que ses Sectateurs lui ont attribués.

C'est encore une chose bien notable

que Mahomet n'ait point cherché à autoriſer ſa Miſſion par des prodiges : il convenoit de bonne foi qu'il n'avoit aucune vocation pour en faire, & que *Dieu l'avoit envoyé, non avec les miracles, mais avec les armes.* Grotius s'eſt ſervi de cet aveu pour combattre le Mahométiſme, après avoir obſervé que ſon Fondateur ne nie point les miracles de J. C. (*a*).

Cependant les Sectateurs de Mahomet lui attribuent beaucoup de prodiges. Ils prétendent que ſa naiſſance fut accompagnée de circonſtances ſi miraculeuſes, qu'elle ne peut inſpirer aſſez d'étonnement. [Emine porta ſans inquiétude dans ſon ventre ce nouveau Prophête. Elle accoucha de lui ſans douleur, & il tomba, quand il vint au monde, le viſage contre terre, pour honorer Dieu. En ſe relevant & hauſſant la tête, il s'écria qu'il n'y avoit qu'un ſeul Dieu qui l'avoit choiſi pour ſon envoyé. Il naquit circoncis, *ce que la plûpart des Juifs croyent d'Adam, de Moyſe, de Joſeph & de David :* & les Démons furent tous alors chaſſés du Ciel. Sa nourrice Halima,

(*a*) Grotius, de veritate Religionis Chriſtianæ, *Lib.* VI.

ou la débonnaire, qui n'avoit point de lait dans son sein, en eut, quand elle s'offrit au nouveau né. Quatre voix furent entendues aux quatre coins de la Caabah, (*b*) & en publierent les merveilles. Le feu des Perses, qui avoit toujours éclairé, s'éteignit. Un palmier sec poussa des feuilles & du fruit. Des Sages-femmes d'une beauté extraordinaire se trouverent là, sans y avoir été appellées: & l'on y vit même des oiseaux qui avoient pour bec des jacintes, dont l'éclat brilloit depuis l'Orient jusqu'à l'Occident (*c*).]

Il n'y a rien de plus risible que ce qu'on veut qu'ayent fait les Anges gardiens de Mahomet. Ils le transporterent sur une montagne; ils lui fendirent le ventre; ils lui laverent si bien les entrailles, qu'ils les rendirent plus blanches que la neige; ils lui ouvrirent la poitrine, & lui ôterent du cœur le grain noir, ou la goutte noire, qui est une semence diabolique, qui tourmente tous les autres hommes. Ils lui firent tout cela sans qu'il sentît aucune douleur; & ayant été ainsi lavé & net-

(*b*) C'étoit le lieu le plus sacré du Temple de la Mecque.

(*c*) Chevreau, Hist. du monde, *Liv.* V, T. III, p. 7.

royé au dedans du corps, il s'en retourna de lui-même au logis. Notez qu'il n'avoit alors que quatre ans (*d*).

Les Sectateurs de ce faux Prophête ont débité une autre impertinence, qui surpasse les plus absurdes visions de nos Légendaires. Mahomet, disent-ils, voyagea en Paradis, avant que de se montrer aux hommes, & fit le tour du Thrône de Dieu. Dieu l'aperçut, & fixa sur lui ses regards. Mahomet en fut si déconcerté, qu'il lui prit une sueur froide, qu'il essuya avec ses doigts, & dont six gouttes tomberent du ciel. L'une produisit la rose, l'autre le riz : les quatre autres formerent les quatre compagnons du Prophête (*e*). Balzac fait là-dessus une assez bonne réflexion, dans le cinquiéme de ses Entretiens. *Que pensez-vous*, dit-il, ... *de la vision des Arabes ... qui tiennent que les premieres roses sont nées de la sueur de ce grand Prophête? N'admirez-vous point leur Chronologie, qui ne veut pas qu'il y ait des eu roses dans le monde, avant le régne d'Héraclius.*

(*d*) Hoornbeck, Summa Controv. p. 78.

(*e*) Gabriel Sionita... *de non nullis Orient. Urbibus*, p. 5.

Ne quittons point cette matiere ſans rapporter la remarque d'un docteé Allemand, inſérée dans le ſeptieme Volume de la Bibliothéque univerſelle. Cette obſervation nous apprendra à nous défier de quelques Auteurs Chrétiens, qui pouſſés d'un faux zele contre Mahomet, l'accuſent de s'être vanté de certains miracles, que les bons Ecrivains Arabes ne lui ont jamais donnés. Par exemple, il y a de mauvais Auteurs qui [font dire à Mahomet, *que la lune s'étant approché de lui, il la fendit en deux.* M. Pfeiffer remarque que jamais Mahomet n'a dit cela, mais ſeulement qu'avant le dernier jour on verra ce prodige dans le Ciel. Ils lui font dire qu'à la priſe de la ville de *Chaibar*, une femme Juive lui ayant préſenté un agneau empoiſonné, l'agneau tout rôti l'avertit de ne le manger pas. Mais Abuffeda rapporte ſimplement cette hiſtoire, comme ſi Mahomet en ayant goûté un morceau, & s'étant aperçu qu'il étoit empoiſonné, avoit dit, après l'avoir craché contre terre : cet agneau me dit qu'il eſt empoiſonné. En effet, il confeſſe ſouvent dans l'Alcoran, qu'il ne pouvoit faire de miracles. C'eſt pourquoi il faut re-

garder comme une fable, ce qu'on dit du Pigeon qui venoit manger dans son oreille, & du Taureau qui ne vouloit rien manger qu'il ne lui donnât de sa propre main. M. Pfeiffer reconnoît que les Arabes n'ont jamais rien écrit de pareil, & que ce sont des productions du zéle déréglé de quelques Chrétiens contre cet imposteur (*f*).

Ne pourrions-nous pas représenter à M. Pfeiffer que les Chrétiens en ont usé à l'égard des Mahométans, comme ceux de la Religion en usent à l'égard des Catholiques ? il y a dans quelques Légendaires plusieurs miracles, dont les Auteurs graves de la Communion Romaine ne parlent jamais, ou même dont ils se moquent. S'ensuit-il que les Protestans soient des Calomniateurs, ou des Ecrivains transportés de trop de zêle, lorsqu'ils reprochent aux Catholiques l'absurdité de tels miracles ? Pourquoi ne dirions-nous pas que les Chrétiens, qui ont raillé les Mahométans sur des miracles qu'on ne trouve point aujourd'hui dans les bons Ecrivains Arabes, avoient lû quelques Auteurs de néant, qui s'étoient donné l'essor en l'hon-

(*f*) Biblioth. univ. T. VII, p. 257.

neur du faux Prophête, comme font nos Légendaires en l'honneur des Saints? Au reste je ne voudrois pas nier qu'à certains égards le zele de nos Ecrivains ne soit injuste ; car s'ils se servent des extravagances d'un Légendaire Mahométan, pour flétrir le Législateur des Turcs, ils violent l'équité que l'on doit à tout le monde, aux plus méchans, comme aux gens de bien. Il ne faut jamais imputer aux gens ce qu'ils n'ont point fait ; & par conséquent il n'est point permis d'argumenter contre Mahomet, en vertu des rêveries que ses Sectateurs content de lui, s'il n'est pas vrai qu'il les ait lui-même débitées. Il sera assez chargé, quand même on ne lui fera porter que ses propres fautes, sans le rendre responsable des sottises qu'un zele indiscret & romanesque a fait couler de la plume de ses Disciples. Mais que penserons-nous de la fable impertinente qu'un Bénédictin Flamand a osé débiter (g). Un Génois, dit-il, eut la curiosité de voir ce que les Maures pratiquent dans leurs Mosquées ; il s'y glissa furtivement, quoiqu'il fût fort

(g) Dans le Livre intitulé *Prognosticon Antichristi*, publié à Deventer, l'an 1524.

bien

bien leur coutume de faire mourir tous les Chrétiens qui y entrent, ou de les contraindre d'abjurer le Christianisme. Un besoin naturel le prit, & il fallut songer à gagner la porte. Mais la foule étoit si grande qu'il ne put se faire jour. Le besoin devint si pressant, que l'Italien n'en fut plus le maître : la puanteur qui se répandit au tour de lui, le décela, & fit éclater son avanture. Il se tira de ce mauvais pas, en faisant entendre qu'ayant été constipé depuis long-tems, il étoit venu se recommander à Mahomet, & qu'aussi-tôt il avoit été soulagé. Là dessus on prit ses chausses, on les pendit aux murs de la Mosquée, on cria miracle! miracle ! Voilà comment la moitié du monde se moque de l'autre : car sans doute les Mahométans n'ignorent pas tout ce qui se dit de ridicule touchant les moines; & s'il étoit vrai qu'ils n'en sussent rien, on ne laisseroit pas de pouvoir croire raisonnablement qu'ils font courir des mensonges & des fables impertinentes, contre les Sectes chrétiennes. S'ils savoient le conte du Bénédictin, ils diroient peut-être : *Ces bons forgerons de miracles nous en fa-*

briquent de bien grossiers : ce n'est pas qu'ils n'en sachent inventer de bien subtils, mais ils les gardent pour eux ; ils boivent le vin, & nous envoyent la

§. VIII.

Que la Religion de ce faux Docteur a été sujette a un inconvenient qu'on a remarqué à la naissance du Christianisme : car dès qu'il eut dogmatisé, il s'eleva des faux Prophetes, & ses Sectateurs se diviserent bientôt.

Je me souviens de l'exorde d'un Sermon de M. Daillé, fameux Ministre de notre Communion : il rouloit sur cette pensée, qu'aussitôt que Dieu fait annoncer aux hommes sa vérité, le diable suscite des faux Docteurs qui annoncent des Hérésies. C'est ainsi qu'au tems des Apôtres, il suscita un Cerinthus, un Ebion, un Marcion, & quelques autres. Le but du Démon en cela est de traverser les progrès de la vérité; car il est naturel de mépriser une Religion, lorsqu'on voit que dès sa naissance elle se partage en plusieurs Se-

ctes. Il vient d'abord deux objections dans l'esprit. 1°. Si ces gens-là étoient inspirés de Dieu, ils parleroient le même langage. 2°. Posez le cas qu'il fallût quitter cette Doctrine, quel parti choisirions-nous parmi tant de Sectes nouvelles? Il vaut mieux demeurer où l'on se trouve que de discuter si l'une d'elles est véritable, & quelle est la bonne.

L'événement a justifié que la multitude des faux Docteurs, qui s'éleverent dans le premier siecle du Christianisme, & qui formerent tant de partis dans le sein de l'Evangile naissant, fit beaucoup de tort à la bonne cause; & il n'en faut pas davantage pour comprendre que le Démon sçait bien ce qu'il fait, lorsqu'il traverse ainsi les progrès d'une nouvelle orthodoxie. Mais il n'est pas facile de concevoir, qu'ayant suscité Mahomet pour établir une fausse Religion, il lui oppose les mêmes obstacles qu'aux Apôtres de J. C. D'où vient donc que de faux Prophêtes, émissaires de Satan, s'efforcent de perdre le Mahométisme dans sa naissance? D'où vient que Mahomet a des émules, qui se vantent de l'inspiration céleste, aussi-bien que lui? D'où vient

que Museilema son Disciple l'abandonne, afin de faire une Secte à part? D'où vient qu'un Aswad, un Taliha, un Almotenabbi, s'érigent en Prophetes, & attirent à eux autant qu'ils peuvent de Sectateurs? On pourroit peut-être donner raison de ces phénoménes, en supposant que la division n'est pas moins grande entre les mauvais Anges, qu'entre les hommes, ou que les hommes, sans l'instigation du démon, entreprennent de fonder de fausses Sectes. Voici une autre chose qui n'est pas moins extraordinaire.

Les Chefs de parti que j'ai nommés traitoient Mahomet de faux Prophête; mais il s'en éleva d'autres après sa mort, qui, sans révoquer en doute son autorité, disputoient à qui entendroit mieux l'Alcoran. Les deux grandes Sectes qui se formerent d'abord, celle d'Ali & celle d'Omar, subsistent encore. Souffrir cela, n'étoit-ce point travailler au dommage du Mahométisme? Etoit-ce là l'intérêt du Démon?

Quelque grandes que paroissent ces difficultés, on y peut faire diverses réponses. On peut dire qu'il importe peu au Démon qu'un faux Prophête soit

traversé par de faux Prophêtes, & que chacun de ces imposteurs débauche les Sectateurs de ses concurrens : le Démon n'y perd rien ; on est à lui également, soit qu'on suive Mahomet, soit qu'on suive Museilema, ou Almotenabbi. Les combats, les guerres, les désordres de toute nature que ces divisions produisent, sont un spectacle plus divertissant pour l'ennemi du genre humain, que ne le seroit le cours tranquille & heureux d'une seule fausse Secte. D'ailleurs c'est une chose très-capable de flatter l'orgueil d'un esprit ambitieux, que de faire voir qu'il peut établir le Mahométisme en dépit de cent obstacles. Ne peut-il pas espérer que s'il donne de merveilleux accroissemens à cette Religion, quoiqu'elle soit combattue dans sa naissance par d'autres Sectes, il y marquera un caractere de Divinité, & se rendra le singe de Dieu, qui n'a jamais fait paroître plus sensiblement la force de sa protection sur l'Evangile, qu'en empêchant les mauvais effets des Hérésies & des schismes du premier siécle ?

§. IX.

Comparaison de la tolérance des Mahométans avec l'intolerance des Chretiens. Qu'il y a plus de Chrétiens qui se font Mahométans, que de Mahométans qui se font Chretiens.

Les Mahométans, selon les principes de leur foi, sont obligés d'employer la violence pour ruiner les autres Religions; & néanmoins ils les tolererent depuis plusieurs siecles. Les Chrétiens n'ont reçu ordre que de prêcher & d'instruire : & néanmoins de tems immémorial ils exterminent par le fer, & par le feu, ceux qui ne sont point de leur Religion. *Quand vous rencontrerez les infideles*, c'est Mahomet qui parle (*a*) *tuez-les, coupez-leur la téte, ou faites-les prisonniers, & retenez-les captifs jusqu'à ce qu'ils ayent payé leur rançon, ou que vous trouviez à propos de les mettre en liberté. N'appréhendez point de les persécuter, jusqu'a ce qu'ils ayent mis bas les armes, & qu'ils se soient soumis à vous.* Malgré des ordres si précis, les

(*a*) Dans le Chap. IX. de l'Alcoran.

Sarrasins renoncerent pourtant d'assez bonne heure aux voies de la violence, & les Eglises Grecques de Turquie, tant la principale que les Schismatiques, se sont conservées jusqu'à présent dans leur intégrité. Elles ont leurs Patriarches, leurs Métropolitains, leurs Synodes, leur discipline, leurs Moines. Je sai bien qu'elles ont beaucoup à souffrir sous un tel maître; mais après tout elles ont plus à se plaindre de l'avarice & des chicanes des Turcs que de leur épée.

On peut être très-assuré que si les Chrétiens d'Occident avoient dominé dans l'Asie, à la place des Sarrazins & des Turcs, il n'y resteroit aujourd'hui aucune trace de l'Eglise Grecque, & qu'ils n'y eussent pas toléré le Mahométisme, comme les infideles y ont toléré le Christianisme. M. Jurieu prétend qu'il n'y a point du tout de comparaison entre la cruauté des Sarrazins contre les Chrétiens, & celle des Catholiques contre les Protestans; qu'en peu d'années de guerre contre les Vaudois, ou même dans les seuls massacres de la Saint Barthelemi, on a répandu plus de sang pour cause de Religion, que les Sarrazins n'en ont

répandu dans toutes leurs persécutions contre les Chrétiens ; que c'est un préjugé de croire que le Mahométisme est une Secte cruelle, qui s'est établie en donnant le choix de la mort ou de l'abjuration du Christianisme ; qu'au contraire la conduite des Sarrazins *a été une debonnaireté évangelique*, en comparaison des cruautés que les Catholiques Romains ont exercées sur ceux qu'ils traitoient d'hérétiques (*b*).

Quand il y auroit un peu d'éxagération dans ces paroles de M. Jurieu, il est pourtant vrai de dire que les Chrétiens ont toujours été plus intolérans que les Sectateurs de Mahomet ; & cela montre bien que les hommes se conduisent peu selon leurs principes. L'Alcoran ordonne aux Turcs d'employer la violence pour ruiner les autres Religions, & néanmoins ils les tolerent depuis plusieurs siecles : les Chrétiens n'ont reçu ordre que de prêcher & d'instruire, & néanmoins de tems immémoral ils exterminent par le fer & par le feu ceux qui ne sont pas de leur Religion. Ils feront un beau manége dans les Indes, & dans la

(*b*) Jurieu, Apologie pour la Réformation, T. II, p. 55.

Chine, si jamais le bras séculier les y favorise : assurez-vous qu'ils s'y serviront des maximes de M. Jurieu. Ils l'ont déja fait en quelques endroits. Lisez la Lettre du Pere Louis de Froës à ses Confreres, vous y trouverez que les raisons ne suffisant pas à convertir les infideles, on pria le Viceroi de Goa de secourir l'Evangile par des Arrêts violens, & qu'on ne donna que quarante jours aux Brachmanes Indiens, pour choisir entre l'alternative de la conversion ou de l'exil, sous peine de confiscation de biens, & de galere (*c*).

La tolérance des Mahométans pour les Chrétiens est d'autant plus remarquable, qu'il n'est point de peuple plus prévenu en faveur de sa Religion. Leur attachement aux dogmes de l'Alcoran est si fort, qu'on n'en peut presque convertir aucun à la Religion Chrétienne ; & sans doute il y a bien plus de Chrétiens qui se font Mahométans, que de Mahométans qui embrassent l'Evangile. Les Payens sont plus fa-

(*c*) Lud. Froës, in Epistolâ ad fratres in Europa degentes, scriptâ Goæ prima die Decembris 1560, apud Dannhawerum in Vale triumphali, p. 10.

ciles à convertir. Le Moine Richard fait ici une distinction qui me paroît vaine ; il dit qu'un Mahométan se feroit plutôt Chrétien à l'article de la mort, que dans sa bonne santé, & qu'un Chrétien n'embrasseroit point le Mahométisme à l'article de la mort : ils conviennent donc l'un & l'autre, ajoute Richard, que la Religion Mahométane est plus commode pour vivre, & que la Chrétienne est plus sûre pour mourir (*d*). Cette distinction est chimérique. La vérité est qu'à la réserve d'un petit nombre de gens, chacun souhaite de mourir dans la Religion où il a été élevé : s'il l'a quittée, c'a été pour quelque avantage temporel ; quand il s'en va mourir, cet avantage lui est inutile ; il souhaite donc de mourir dans sa premiere communion. Un Mahométan en est logé là tout comme les autres. L'ignorance produit dans le cœur de ces infidéles ce que la science opere dans le cœur d'un Orthodoxe honnête homme, je veux dire un attachement invincible à ses opinions.

Je dirai en passant que la Religion Mahométane n'est pas aussi dépourvue d'Apologistes qu'on le croit ordinaire-

(*d*) Richard, *Confutat. Legis Saracen.* Cap. X.

ment. Il y a des Arabes qui ont écrit en faveur de l'Alcoran, & contre la Bible, avec assez d'industrie pour fomenter les préjugés. Hottinger parle d'un Auteur qui a épluché les contradictions apparentes de l'Ecriture, & qui prétend même prouver par la Bible la mission de Mahomet (*e*). Nous serions fort simples, si nous croyons qu'un Turc qui examine cela, se trouve aussi foible que nous le trouvons. Il n'aperçoit aucune force dans les objections contre l'Alcoran; il en aperçoit beaucoup dans les objections contre les Chrétiens : tant est grande la force des préjugés de naissance!

§. IX.

Il est surprenant qu'un homme aussi corrompu dans ses mœurs que l'etoit Mahomet, ait pu persuader au monde que Dieu l'envoyoit pour fonder une nouvelle Religion. Vénération des Mahométans pour leur Legislateur.

On raconte des choses bien singulieres de la lubricité de ce célèbre Fon-

(*e*) Hottinger, Hist. Orient. p. 337.

dateur de Secte. Quelques Ecrivains assurent qu'il a eu dix-sept femmes, sans compter une infinité de maîtresses. Il se vantoit de pouvoir satisfaire dans une heure toutes ses femmes, & d'avoir reçu de l'Ange Gabriel une recette qui lui donnoit la force de quarante hommes. Il éprouva, dit on, une fois toute la vertu de ce remede. C'est un Ecrivain Mahométan (*a*) qui raconte ces infamies de son Prophête. Nous avons vû (*b*) que Mahomet se permettoit l'adultere & l'inceste : je ne sai ce qu'il faut croire d'une turpitude encore plus abominable qu'on lui impute. *Turcarum Legislator Mahumetes Asellam quâ vehebatur ex indomito ardore compressit* (*c*).

Admirons ici la foiblesse humaine! Mahomet pratiquant & enseignant la plus excessive impudicité, a néanmoins persuadé à un grand nombre de gens, que Dieu l'avoit etabli le Fondateur de la vraie Religion. Sa vie ne réfutoit-elle pas fortement cette impos-

(*a*) *Mohamedes Ben Cassem*, cité par Gabr. Sion. & Jean Efron. dans le livre *de Oriental. Urbibus*, p. 5.

(*b*) Dans le Paragraphe II.

(*c*) Balthazar Bonifacius. *Historia Ludicra*, *Lib.* II, *Cap.* VII.

ture ? Car il semble que le principal caractere d'un vrai Prophête, est de méprisser les plaisirs des sens, & surtout celui qu'on nomme vénérien. Qu'on ne dise point que personne ne s'y trompa, & que ceux qui s'attacherent à Mahomet, ne le firent que par politique, & en connoissant ses impostures. Ce seroit une prétention insoutenable : la plûpart de ses disciples rejetterent la nouvelle de sa mort comme un mensonge qui étoit incompatible avec sa mission céleste ; & il fallut pour les détromper, qu'on leur prouvât par l'Alcoran qu'il devoit mourir. Ils s'étoient donc laissé séduire par ses paroles. Or quand une fois on est prévenu de l'opinion qu'un certain homme est un Prophête, ou un grand serviteur de Dieu, on croit plûtôt que les crimes ne sont point crimes quand il les commet, que l'on ne se persuade qu'il fait un crime. C'est là l'effet de la sotte prévention de plusieurs petits esprits. Séneque ne disoit-il pas qu'on prouveroit plus facilement que l'yvrognerie est louable, que non pas que Caton commît un péché en s'enivrant ? Les Sectateur de Mahomet disoient de même en leur cœur : il vaut mieux croire que

l'impudicité n'eſt pas un vice, puiſque notre grand Prophête y eſt ſujet, que de croire que puiſqu'il y eſt ſujet, il n'eſt pas un grand Prophête. Tous les jours on voit des diminutifs de ce préjugé : un homme s'eſt il une fois acquis la réputation de grand zelateur de l'orthodoxie, s'eſt-il ſignalé dans les combats contre l'héréſie offenſivement & défenſivement, vous trouverez plus de la moitié du monde ſi prévenue en ſa faveur, que vous ne pouvez leur faire avouer qu'il ait tort, en faiſant des choſes qu'il condamneroient ſi un autre les faiſoit. Saint Paul a dit *que la femme infidéle ſeroit ſanctifiée dans le mari fidele*; mais s'il eût parlé ſelon le goût de ces gens-là, il auroit dit que tout ce qui appartient à l'homme fidele, à l'homme orthodoxe, eſt ſanctifié en lui.

Cette vénération des Mahométans pour leur Prophête, n'a fait qu'augmenter de ſiecle en ſiecle, & elle eſt aujourd'hui auſſi grande que jamais. Le Grand Seigneur envoye tous les ans une riche offrande à la Mecque, avec un Alcoran couvert d'or. Le chameau qui porte ces préſens, devient lui-même un objet de reſpect pour les

Turs: on ramasse l'écume qui sort de sa bouche, & les Pélerins s'en frottent la barbe (*d*) Plusieurs dévots se crevent les yeux, après avoir vû le tombeau de Mahomet, comme si le reste du monde n'étoit plus digne de leurs regards après la vûe d'un tel objet.

Au reste c'est s'abuser d'une maniere étrange, que d'imaginer que le tombeau de Mahomet soit suspendu, comme une infinité de gens le croyent, & comme plusieurs Ecrivains le racontent, en se copiant les uns les autres. Ils disent que ce cercueil étant de fer, & se trouvant placé sous une voûte de pierre d'aimant, se tient en l'air sans aucun appui. C'est une fable qui fait bien rire les Mahométans, quand on leur dit que les Chrétiens la racontent comme un fait certain. Ce tombeau dont on parle tant, n'est autre chose qu'un cercueil de pierre fait en forme d'urne, & déposé dans une chapelle fermée d'une grille de fer, & dont l'accès est interdit à tout le monde. Les Pélerins en approchant de ce lieu, paroissent pénétrés d'une dévo-sensible, & baisent religieusement les

(*d*) Ricaut, Etat de l'Empire Ottoman, Liv. II, Chap. XXVI.

barreaux de la grille. C'eſt là que re-poſe le corps de ce faux Prophête, & celui d'Ayesha, la plus chere, la plus ſpirituelle, & la plus volage de ſes épouſes. Diſons un mot de cette femme célèbre, que les Turcs appellent *la Mere des Croyans*, & qui n'eſt guere moins revérée de ces infidéles que Mahomet même.

§. XI.

Portrait d'Ayesha : foibleſſes de Mahomet pour cette infidelle épouſe : autorité qu'elle eut après la mort de ſon mari.

Ayesha étoit fille d'Abubeker. Mahomet l'ayant épouſée jeune, la fit inſtruire dans toutes les ſciences qui étoient connues en Arabie. Elle profita beaucoup ſous ſes maîtres, & elle acquit en particulier une connoiſſance parfaite de toutes les fineſſes, & de toutes les élégances de ſa Langue. Sa beauté & ſes talens lui obtinrent une préférence marquée ſur toutes les autres femmes de Mahomet. Elle reconnut fort mal ces diſtinctions : elle fit mille infidélités à ſon mari, & elle garda même ſi peu de ménagemens, que ſes galante-

ries éclaterent dans toute l'Arabie, au grand ſcandale de la Secte.

Admirons ici une particularité bien remarquable du caractere de Mahomet. Cet homme qui n'étoit rien moins qu'endurant avec ſes femmes, & qui pouſſoit la jalouſie juſqu'à l'emportement, ſupporta avec une patience ſans égale les galanteries d'Ayesha, dont il étoit eperdûment amoureux. Ali ſon gendre eut beau l'avertir des infidélités de cette femme, & de l'opprobre qui en rejailliſſoit ſur lui, Mahomet la crut innocente, ou plutôt feignit de la croire telle, & continua de fermer les yeux ſur ſa conduite, ne pouvant ſe réſoudre à la renvoyer. Il fit plus : car pour couper cours aux médiſances qu'on publioit contre elle, il fit intervenir les grandes machines de ſes révélations, & il compoſa à ce ſujet le vingt-quatrieme chapitre de l'Alcoran. *Il y déclara à ſes Muſulmans de la part de Dieu, que tous les bruits qui couroient au déſavantage d'Ayesha, étoient des impoſtures, de noires calomnies, leur defendant d'en plus parler, & menaçant en même tems de peines terribles en cette vie & en l'autre, ceux qui oſeroient médire des femmes de bien*

(*a*). Est-il possible de pousser plus loin la patience conjugale, & cela ne prouve t-il pas que la jalousie n'est pas toujours uniforme dans ses causes & dans ses effets ? Elle s'écarte de ses regles, ou de la route ordinaire, plus souvent que l'on ne pense. Il y a des jaloux qui cessent d'aimer, quand ils se croyent trahis : il y en a d'autres qu'une infidélité connue ne guérit pas. Mahomet étoit sans doute de cette derniere classe. Il faut bien se souvenir qu'il aima toujours tendrement cette infidelle, & c'est ce qu'il y a ici de plus remarquable. Car s'il ne l'eût gardée que pour éviter le ridicule d'un divorce, il ne faudroit lui attribuer qu'une patience politique, assez ordinaire dans le genre humain.

Après la mort de Mahomet, le crédit d'Ayesha fut assez grand, pour empêcher qu'Ali ne devînt Calife. Elle le haïssoit avec fureur, depuis qu'il avoit découvert ses galanteries à son mari. Sa haine fut longue : car quoiqu'Ali [eût droit au Thrône vacant, étant gendre de l'imposteur, il en fut exclus trois fois consécutives. Le Thrône vaqua pour la quatriéme fois, &

(a) Prideaux, Vie de Mahomet.

Ali y parvint enfin ; mais Ayesha parut en armes contre lui, & quoiqu'elle ne réussit point par cette voye, elle le perdit néanmoins, en suscitant & fomentant cette révolte, qui à la longue ruina Ali & sa famille. Ayesha survécut quarante-huit ans entiers à Mahomet : elle jouit d'une grande réputation dans sa Secte, qui l'appelloit *la Prophétesse & la mere des Fideles*. Elle étoit l'Oracle vivant de son parti, qui la consultoit dans tous les points difficiles de la Loi, pour apprendre d'elle quel avoit été le sens du Législateur. Quelles que fussent ses réponses, elles étoient reçues comme des oracles, & *elles* ont toujours passé parmi eux pour des traditions authentiques (*b*).]

Cependant ce ne fut pas à elle que Mahomet *donna en garde la cassette de son Apostolat*, mais à Haphsa fille d'Omar. Cela est un peu étrange, car cette fille d'Omar n'avoit que *le second rang* dans le cœur de Mahomet. *Dans cette cassette étoient tous les originaux de ses revelations prétendues, lesquels servirent de matériaux à la composition de l'Alcoran. . . . Après que ce Livre fut fini, Abu beker en donna l'Original à*

(*b*) Idem, ibid.

Haphsa, pour le garder dans la même cassette .... Haphsa étant beaucoup plus vieille qu'Ayesha, lui fut apparemment preferée par cette raison, pour veiller à la garde de ce precieux dépôt (c).

Si l'on considére que la Religion Musulmane a été fondée par un homme aussi voluptueux & aussi lascif que l'étoit Mahomet, on s'étonnera sans doute qu'elle contienne des loix si peu favorables au sexe féminin (d). L'étonnement doit augmenter, si l'on considere que ces mêmes loix furent mises en dépôt entre les mains d'une femme, & qu'une autre femme leur pouvoit donner l'interprétation qu'elle vouloit.

Nous venons de voir qu'Ayesha fut considérée comme une Prophéteſſe & comme un Oracle : ce fut une véritable Papesse parmi les Musulmans. Il semble donc qu'elle devoit mettre les choses sur un pied plus favorable à son sexe. Pourquoi ne le fit-elle pas ? Etoit-elle de l'humeur de certaines femmes, qui sont les premieres à médire de leur sexe ? Peut-on la considérer comme

(c) Ibid.

(d) Qu'on se rappelle ce qui a été dit dans le §. VI.

une preuve de ce qu'on dit quelquefois, que l'autorité des hommes n'est jamais plus grande que lorsqu'une femme est sur le Thrône, & que les femmes ne sont jamais plus puissantes que lorsque le Sceptre est entre les mains d'un homme ? Je n'en sai rien. Que les spéculatifs s'exercent tant qu'il leur plaira sur cette question. Mais considerez, je vous prie, les influences du sexe sur la fondation du Musulmanisme, & comment les passions de femmes y répandirent bientôt les semences de la discorde. Suivez à la trace le schisme d'Ali, vous en trouverez la source dans les impudicités d'Ayesha, dont il fut le délateur. Cette femme ne lui pardonna jamais; elle l'empêcha trois fois de suite de parvenir à la dignité de Calife, & après qu'enfin il y fut monté, elle se ligua contre lui (*e*), & se mit à la tête de trente mille hommes. Elle perdit la bataille & y fut prise. On la renvoya à Medine où elle mourut. Mais la ligue qu'elle avoit formée, pour venger la mort d'Othman, ne s'eteignit pas avec elle. Ali fut enfin tué lui-même, & de-là naquit un grand schime qui subsiste encore.

(*e*) Herbelot, Biblioth. Orientale, au mot *Aischah*.

§. XII.

Ce qu'on doit penser de certaines Prophéties qui annoncent la destruction du Mahométisme.

Il court plusieurs prédictions qui menacent le Mahométisme depuis longtems. Bibliander assure qu'il y a une Prophétie célèbre parmi les Mahométans, qui fait beaucoup de peur aux hommes & aux femmes, & qui porte que leur Empire sera ruiné par l'épée des Chrétiens (*a*). Sansovin publia un Livre l'an 1570, où il assure qu'il y a une prédiction que les loix de Mahomet ne dureront que mille ans, & que l'Empire des Turcs finira sous le quin-

[*a*] Voici en quels termes est conçue cette Prophétie traduite du Persan en Latin, par Georgieultz. *Imperator noster veniet, Gentilium regnum capiet, rubrum malum capiet, subjugabit septem usque ad annos; Ethnicorum gladius si non resurrexerit, duodecim usque ad annos in eos dominanabitur, domum ædificabit, vineam plantabit, hortos sæpe muniet, & filium & filiam habebit: duodecim post annos Christianorum gladius insurget, qui & Turcam retrorsùm profligabit.* Besoldus consid. Legis & Sectæ Sarac. pag. 47.

ziéme Sultan. Il ajoute que Leon le Philoſophe, Empereur de Conſtantinople, a dit dans l'un de ſes Livres, qu'une famille blonde avec ſes compétiteurs mettra en déroute le Mahométiſme, & prendra celui qui poſſede les ſept montagnes. *Familia flava cum competitoribus totum Iſmaelem in fugam conjiciet, ſeptemque colles poſſidentem cum ejus poſſeſſionibus capiet.* Le même Empereur a parlé auſſi d'une colonne qui étoit à Conſtantinople, & dont le Patriarche du lieu expliqua les inſcriptions de telle ſorte, qu'elles ſignifient que les Vénitiens & les Moſcovites prendront la ville de Conſtantinople, & qu'après quelques diſputes, ils éliront d'un commun accord, & couronneront un Empereur Chrétien (*b*).

Cette famille blonde, ſi fatale aux Muſulmans, me fait ſouvenir d'une choſe que j'ai lue dans les Voyages de Sponde. [De tous les Princes de la Chrétienté, il n'y en a point que le Turc craigne tant que le Grand Czar de Moſcovie... Auſſi ai-je oui dire à quelques Grecs, entr'autres au ſieur Manno-Mannea, Marchand de la

(*b*) Wolfius, Lect. memorab. T. II.

Ville d'Arta, homme d'esprit & d'étude pour le pays, qu'il y avoit une Prophétie parmi eux, qui portoit que l'Empire du Turc devoit être détruit *par un Peuple Chrisogenos*, c'est-à-dire *blond*, ce qui ne peut s'attribuer qu'aux Moscovites, qui sont presque tous blonds (c)]. Quelques-uns veulent que cela designe le Suedois : d'autres ont dit que c'est aux François que les destinées promettent la gloire de ruiner les Turcs (d).

Je ne parle point de quantité d'autres Prophéties qui ont paru sur le même sujet dans ces derniers siecles. On y promettoit aux Chrétiens cent beaux triomphes, qui n'ont été que des chimeres. L'an 1480 Antoine Torquato, fameux Astrologue, donna à Matthias Roi de Hongrie, un pronostic qui fut bien funeste à la Chrétienté ; car comme il menaçoit d'une entiere ruine la

(c) Sponde, Voyages. T. I.

(d) On imprima à Paris, l'an 1686, un livre où l'on inséra quantité de Prophéties funestes aux Orientaux, prononcées par l'Abbé Joachim, par S. Narsès Patriarche des Arméniens, par S. Catal Evêque de Trente, &c. l'Auteur, prétendant que ces Oracles ont en vûe le Roi très-Chrétien, l'exhorte à faire la guerre aux Ottomans.

Monarchie

Monarchie Ottomane après un certain tems, il fut cause que les Hongrois s'engagerent à une guerre qui les ruina. Quelques-uns des événemens qu'il avoit prédits arriverent ; mais les principaux se sont trouvés chimériques. Pour cela l'on ne s'est point dégouté ni de débiter, ni de croire de semblables pronostics. On les a renouvellés si souvent, que je pardonne à un politique Italien (*d*) la pensée qu'il a eue, que le Turcs subornoient des gens pour faire courir de ces prédictions, afin d'endormir les Princes Chrétiens. Je crois pourtant que ces infideles ne se sont point avisés de cette ruse. Elle ne seroit pas fort fine ; car il n'y a rien qui anime davantage à s'armer contre un Monarque, que de croire qu'il est écrit dans les destinées qu'il sera bientôt ruiné.

Origine des menaces prophétiques prononcées contre les Turcs.

Si nous voulions attribuer toutes ces menaces Prophétiques à une seule cause, nous nous tromperions. L'envie de se consoler, par l'espérance de la ruine d'un furieux persécuteur, fait trouver facilement cette ruine dans les prédictions de l'Ecriture, ou dans quel-

(*d*) Bonifatio Vanozzi avvertimenti politici, T. I.

ques autres ſources. Voilà donc des gens qui prédiſent par crédulité, & par illuſion. L'envie de flatter les peuples, ou de diſſiper leurs craintes, oblige d'autres gens à ſupoſer de ſemblables Prophéties, & ceux-là prédiſent par politique. Il y en a qui ont recours à la même ruſe, afin d'exciter des ſoulevemens dans le païs ennemi, par exemple, afin d'animer les Grecs, à prendre les armes contre leur maître. Ceux-ci apartiennent à une autre claſſe; il les faut nommer Prophetes de ſédition.

Mettez dans la claſſe qu'il vous plaira, peu m'importe, les Payens dont parle S. Auguſtin, qui firent courir une prophétie, ſelon laquelle le Chriſtianiſme devoit périr, après qu'il auroit duré 365. Ils diſoient que Saint Pierre avoit obtenu du Diable que le nom de J. C. ſeroit honoré pendant ce nombre d'années. Saint Auguſtin trouve qu'en les comptant depuis la réſurrection de Jeſus-Chriſt, elles finirent un an avant que la Paganiſme reçut le coup mortel par la deſtruction de ſes Temples. Il remarque que pluſieurs Payens furent convertis, par la réflexion qu'ils firent ſur la fauſ-

été de cet Oracle (*e*). Quant aux motifs de ceux qui le divulguerent, Baronius nous apprend, que les Payens n'eurent recours à cet artifice, qu'à cause de la jalousie qu'ils conçurent des progrès du Christianisme (*f*).

J'observerai que parmi tant de Prophétes qui ont presque tous prononcé *malheur*, *malheur*, *væ*, *væ*, contre la puissance Mahométane, il s'en est trouvé qui lui ont promis une grande bénédiction. les Astronomes de Tolede divulguerent au treiziéme siécle, que dans peu les Sarazins auroient le bonheur de se convertir au Christianisme. Certains Millénaires Modernes ont soutenu la même chose. D'autres ont prédit que les Turcs feroient de grandes conquêtes dans l'Occident, & qu'ils porteroient le ravage jusqu'en Flandre & en Picardie (*g*). Un fameux Ministre d'Amsterdam prêcha en 1643, pendant le siege de Vienne, que les Turcs prendroient la ville. La levée de ce siege lui causa, dit-on, tant de chagrin qu'il en mourut. Ce n'est pas

(*e*) Augustin. de Civitate Dei, *Lib.* XVIII, *Cap.* LIII, & LIV.

(*f*) Voyez Baronius, ad annum 313, num. 17.

(*g*) Scultetus in Eccl. Muhammedana. p. 21.

qu'il souhaitât, comme auroit fait Drabicius (*h*), que les Turcs fissent des progrès dans l'Allemagne : mais il fut inconsolable de s'être trompé. Quoiqu'il en soit il est certain que tous ceux qui se sont mêlés de nous révéler l'avenir par rapport au Turc, ont pour l'ordinaire fort mal pris leur tems. Quand ils l'ont menacé de ruine, il a triomphé : quand ils lui ont promis des conquêtes, il a perdu des batailles & des Provinces.

La suite dans le Tome V.

(*h*) Fameux Visionnaire, qui publia des prophéties très-injurieuses à la Maison d'Autriche.

Fin du Tome IV.

